U d'/of OTTAWA
39003001232213

PUBLICATION

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

TYPOGRAPHIE

EDMOND MONNOYER

AU MANS (Sarthe)

MAR 2 7 1972

MICHEL CHAMILLART

CONTROLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES

ET

SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA GUERRE

(1699-1709)

CORRESPONDANCE ET PAPIERS INÉDITS

RECUEILLIS ET PUBLIÉS

PAR L'ABBÉ G. ESNAULT

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES
SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

TOME PREMIER

LE MANS

TYPOGRAPHIE EDMOND MONNOYER

12, place des Jacobins, 12

MDCCCLXXXIV

1884

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

DC
130
.C5A4
1884
v.1

PRÉFACE

Je dois à la bienveillance de M. le marquis de La Suze, arrière-petit-fils du ministre de Louis XIV, la communication des correspondances et papiers conservés par Michel Chamillart (1) *et que le temps a épargnés* (2). *Nous n'avons là évidemment qu'une faible portion des documents administratifs ou intimes adressés au ministre ; le reste a été détruit ou dispersé ; mais, malgré les lacunes qu'ils ont subies, ils présentent, sur cette période de dix années,* — 1699-1709 — *des renseignements historiques d'une importance telle qu'ils permettront de mieux connaître encore et apprécier plus exactement les hommes et les événements de la fin de ce grand règne.*

A cette Correspondance et aux récits de nombreux historiens, il serait téméraire de vouloir ajouter quelques traits nouveaux sur la vie publique de Chamillart. J'éviterai de répéter ici ce que l'on a dit déjà sur un caractère et des faits bien connus; je veux seulement donner, sur sa carrière, quelques notes, encore inédites.

Né à Paris, le 10 janvier 1652, Michel Chamillart appartenait à une famille de robe dont

(1) Après sa disgrâce, Chamillart se retira à sa terre de Courcelles, dans le Maine, où il emporta tous les papiers qu'il tenait à conserver. C'est dans cette retraite que le duc de Saint-Simon alla le voir peu après, en septembre 1709. « J'y demeuroi trois semaines, dit-il dans ses *Mémoires;* j'y passois les matinées avec Chamillart, qui m'y parla à cœur ouvert de bien des choses, et qui m'y en montra de bien curieuses du temps de son ministère... »

(2) Une autre partie assez considérable de ces papiers, dispersée il y a environ dix ans, est devenue la propriété d'un bibliophile du Mans, M. Louis Brière, bibliothécaire-archiviste de la *Société Historique et Archéologique du Maine*. M. Brière a bien voulu me confier tous ces papiers, en m'autorisant gracieusement à les faire entrer dans cette publication.

l'élévation était récente et la notoriété peu étendue. Nous connaissons son père et son aïeul ; au delà de ces deux générations, nous n'avons recueilli que des renseignements imparfaits, que les généalogistes ont ignorés ou négligés (1). *Après avoir été pourvu, en 1676, d'une charge de conseiller au Parlement de Paris, il devint maître des requêtes en 1686. Pendant qu'il exerçait ces dernières fonctions, Chamillart fut en relation avec des personnages qui touchaient de fort près à Louis XIV et qui eurent occasion d'appeler sur lui l'attention du roi. Tous les historiens contemporains nous ont raconté les causes accessoires auxquelles Chamillart dut l'heureuse fortune d'être admis dans l'intimité de Louis XIV. La faveur royale le suivit alors ; il devint intendant de la Généralité de Rouen en 1689, avec autorisation de faire à la cour de fréquentes visites ; l'année suivante, il fut nommé un des quatre intendants des finances ; enfin, le 5 septembre 1699, le roi lui confiait la lourde charge de contrôleur général des finances de France.*

Par son caractère d'une haute probité et d'un désintéressement incontestable, Michel Chamillart eut justifié ce choix, mérité la plus entière confiance et les charges les plus élevées, si ces qualités, toujours fort rares, eussent tenu lieu des autres, et si l'État eut été dans des conditions ordinaires de prospérité et de paix, où l'honnêteté eut pu suffire.

Malheureusement, la France, déjà épuisée par de longues guerres, eut alors à supporter le poids d'une

(1) Michel Chamillart était fils de Guy Chamillart, qui avait épousé, par contrat du 5 février 1648, Catherine Compaing, fille de Louis Compaing, écuyer, sieur de Lestang, et de Catherine Gourreau de la Proustière. D'abord avocat général au Grand Conseil, puis maître des requêtes ordinaire, Guy Chamillart avait été nommé commissaire du Roi en la Généralité de Caen, le 12 décembre 1665. Il était fils de « noble homme Pierre Chamillart, advocat au Parlement de Paris », marié en 1625, à Perpétue Poupardin, et petit-fils de Claude Chamillart, époux de Marie Tolleron.

nouvelle coalition provoquée par la succession d'Espagne. L'avènement du roi Philippe V ne tarda pas à être suivi d'hostilités qui mirent l'Europe en feu. C'est dans ces circonstances et après lui avoir confié les finances, que Louis XIV remit aux mains de Chamillart, déjà bien chargées, les fonctions difficiles de Secrétaire d'État de la guerre (7 janvier 1701), qu'il devait conserver jusqu'en 1709.

Il ne conviendrait pas de suivre ici Chamillart au milieu des événements importants de cette période de notre histoire, ni de redire, après tant d'historiens, les actes auxquels il fut mêlé. Bien que les documents que nous publions servent très efficacement à la biographie du ministre (1), *ils intéressent plus directement encore la fin du règne de Louis XIV et sont un commentaire éloquent et précis des témoignages contemporains déjà recueillis. La plupart des noms importants et des personnages illustres de cette époque se retrouvent dans notre recueil, apportant chacun des informations nouvelles, que les historiens du grand siècle sauront apprécier et utiliser.*

Des documents de ce genre ne pouvaient être plus convenablement présentés aux lecteurs que dans l'ordre chronologique ; en outre de la possibilité qu'ils offrent ainsi de mieux suivre le cours des événements en les embrassant d'un même coup d'œil, ils permettent de voir la direction imprimée par le pouvoir et l'action des hommes chargés de les exécuter. Malgré tous nos soins, peut-être certaines pièces, surtout maintes lettres du duc de La Feuillade, ont-elles reçu, dans ce classement, une date inexacte. D'autre part, plusieurs lettres, entre autres les seules de

(1) Plusieurs de ces pièces paraîtront certainement, sinon des révélations historiques, du moins des pièces vraiment justificatives. C'est ainsi que nous voyons, dès 1694 (Nos V et VI), Chamillart présenter à Mme de Maintenon des mémoires et des notes sur les finances, et préparer ainsi, par son empressement et sa docilité, son élévation aux plus hautes charges.

M^me^ de Maintenon que nous ayons trouvées dans ce dépôt, n'ont pu être datées. Nous les avons insérées en appendice, à la fin du dernier volume, avec quelques autres documents qui y trouvent une place naturelle.

Enfin, après de longues hésitations et après avoir entendu des avis différents, nous avons cru devoir conserver, malgré la variété de ces documents, l'orthographe du temps, tel qu'ils nous la fournissent. Outre que la manière d'écrire, propre à chacun des personnages, leur peut servir de trait biographique, la divergence des opinions sur ce point, aussi bien que l'absence de règles absolues, nous a décidé à respecter ces textes et à les reproduire sans les modifier.

Projetée depuis longtemps et vivement encouragée, cette publication sera, nous l'espérons, bien accueillie par les érudits et historiens qui veulent, pour l'étude des hommes et d'une époque, recourir exclusivement aux pièces authentiques et originales. Nous faisons des vœux pour qu'elle réponde à leur attente, et que ces documents, destinés à mettre Chamillart en relief, inspirent et lui suscitent enfin un historien (1).

G. E.

(1) Le tome II de l'importante et splendide publication de M. de Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces, publiée par le ministère des finances. Paris, imprimerie nationale, 1883, in-4*, est entièrement consacré à l'administration de Michel Chamillart, et embrasse la période de septembre 1699 à février 1708. Les futurs biographes du ministre ne pourront omettre d'étudier ce recueil parallèlement avec le nôtre, ainsi que la *Correspondance de M. Le Febvre d'Orval avec MM. de Chamillart et Voisin, ministres de la guerre*, 1 vol. in-8. Je dois encore signaler une étude biographique sur Michel Chamillart, par M. Ed. de Barthélémy, publiée dans le *Moniteur de l'armée*, comprenant trois articles, du 1^er^ au 21 février 1868.

MICHEL CHAMILLART

MINISTRE DES FINANCES ET DE LA GUERRE

I

PONTCHARTRAIN (1) A CHAMILLART.

Samedy au soir [7 fév. 1693].

M. de Novion (2), ancien P. P., sort d'icy, plus leste et plus esveillé qu'un jeune homme. Je ne vous feray pas le récit de nostre conversation en détail : elle a duré deux heures ; nous n'avons cependant parlé que de son petit-fils, de nostre marché et de celuy qu'ils pouroient aussy faire ensemble. Ce bonhomme, en un mot, souhaiteroit que je n'achetasse point Plaisir, La Breteschette, les Gastines et les petits prés, afin qu'il les achetast avec le reste de la terre. Si cela se peut sans rentrer en nouveaux procédés, sans recommancer par la croix de par Dieu, sans former un nouveau sistème qui anéantiroit le premier et nos parolles données, je le veux bien, autrement je n'en

(1) Louis Phélypeaux était alors contrôleur général des finances ; il devint chancelier et garde des sceaux en 1699.

(2) Nicolas Potier de Novion, nommé premier président du Parlement en 1678, se démit de ses fonctions en 1689 ; il mourut le 1er septembre 1693, âgé de 75 ans.

veux point. Voiés sur cela mon frère, aujourd'hui ou demain de bon matin, je vous prie, monstrés luy ce billet, car je ne lui escris point et, après que vous aurés décidé quelque chose ensemble, voiés demain sur le midy M. de Novion père; je luy ay promis que vous le verriés à cette heure-là. Adieu, Monsieur.

PONTCHARTRAIN.

II

LE PRÉSIDENT DE NOVION A PONTCHARTRAIN.

Monsieur,

Je n'acquéreray rien, s'il vous plaît, de la terre de Grignon, et j'auray soin que le traité que vous avez projeté s'accomplisse, me confians que vous honorerez toujours mon fils de vostre amitié. Je vous demande seulement que je sois adverti de l'exécution, non pour y faire aucun obstacle, mais pour ne pas négliger tout à fait mes interests. Je vous prie, Monsieur, qu'il ne soit rien fait au sujet de la pension de six mille livres, pour quelques jours.

Je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DE NOVION.

Ce huit [février 1693].

III

CHAMILLART A PONTCHARTRAIN.

A Paris, ce 8 fév. 1693.

J'ay exécuté fort ponctuellement, Monsieur, ce que vous m'aviés prescrit par la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire hier au soir ; celle que vous escrit M. le Pr Pt de Novion vous apprendra le résultat de la conférence que nous avons eüe ensemble. Vous estes le maistre, comme vous l'estiés avant la visite qu'il vous rendist hier, de finir avec M. son fils; il me paroist que M. Phelippeaux n'en est pas fasché. Je vous porteray demain le projet d'acte qui avoit esté résolu; je souhaite que la fin de ma négotiation soit aussi heureuse que les commencemens, et qu'il se trouve souvent des occasions de vous marquer l'attachement et le respect véritable avec lequel Je suis,

Monsieur,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

CHAMILLART.

IV

PONTCHARTRAIN A CHAMILLART (1).

N'imputés, je vous conjure, Monsieur, ny à fatalité, ny à rien d'aprochant, le petit esclaircissement

(1) A la suite de cette correspondance de Chamillart avec Pontchartain, j'ajoute cette lettre, évidemment postérieure, mais dont il est difficile de préciser la date.

que nous cherchons aujourd'huy. S'il y avoit de la fatalité, ce seroit à moy à me plaindre du destin, puisque rien ne règne plus absolument dans mon cœur que le désir de vous plaire en tout, et mesme de vous prévenir. Après cette petite réponse générale à la lettre que je viens de recevoir de vous, Monsieur, venons au particulier en deux mots. La commission dont il s'agit ne regarde point la ferme des postes ny rien d'aprochant; donnés vous la peine d'en voir l'établissement. Jamais ny M. Colbert, ny M. Le Peletier, ny moi, controlleur général, ny avons pourveu; toujours, au contraire, M. de Louvois, à titre particulier ou M. le Chancelier, de droit commun. L'unique et seul exemple pour vous, Monsieur, est celuy de M. Le Blanc d'à présent; mais permettés-moy de vous dire que je m'en plaignis dès lors, doucement à la vérité et sans esclat, pour ne pas redoubler lors cette malheureuse fatalité dont vous parlés et qui me faisoit désirer aussi ardemment que je faisois de la rompre à quelque prix que ce fust. A présent, grâces à Dieu, que tout est entre nous et cordial et sincère, n'ais-je pas lieu d'espérer que vous me ferés vous mesme justice. Je ne veux d'autre juge que vous après que vous aurés fait vos réflexions sur les trois faits que je viens d'avancer, et quelque juste que vous trouviés ma prétention après que vous l'aurés examinée, si c'est vous faire plaisir que de m'en désister, je le feray encore volontiers, si vous le voulés, tant j'ay envie de vous marquer à quel eccès je désire de vous marquer, Monsieur, combien je vous honore.

PONTCHARTRAIN.

V

CHAMILLART A M^me^ DE MAINTENON.

(Minute autographe.)

14 juillet 1694

Madame,

Dans le temps que j'ai eu l'honneur de vous remettre le projet que vous m'aviez ordonné de faire, je n'estois entré dans aucun destail particulier de la marine dont j'estime que la dépense doit estre réduitte à huit millions, par proportion aux revenus du Roy et aux secours extraordinaires que Sa Mat^é^ peut tirer de son estat, qui ne sont pas suffisants pour soustenir les forces de terre et de mer sur le mesme pied qu'elles ont esté jusques à présent. Je me suis persuadé qu'il ni avoit rien de plus important que de conserver un nombre de troupes assés fort pour empescher les entreprises que les ennemis pourroient faire par terre, celles de mer estant beaucoup plus incertaines et moins dangereuses, et c'est dans cette pensée que j'avois regardé la marine sans attention, si ce n'est pour l'entretien ordinaire dont on ne se peut dispenser pour la conserver sur le pied que le Roy l'a mise. J'ai eu occasion, depuis peu de jours, de parler à fonds avec des gens du mestier, et la conversation que j'ai eue avec eux m'a assés instruit pour m'engager à faire un nouveau mémoire que je me donne l'honneur de vous envoier. Il ne sera pas surement du goust de M. de Pontchartrain qui n'a peu jusques à présent se résoudre d'abandonner les vaisseaux du Roy à des avanturiers, et qui regarde apparamment cet abandon

comme les débris de la marine. Je serois fort dans les mesmes sentiments que lui si le Roy pouvoit tousjours entretenir une flotte; mais il me semble qu'il vault mieux se servir utilement des vaisseaux que de n'en faire aucun usage sous prétexte d'un honneur qui consiste uniquement dans l'imagination. Le grand avantage que l'on peut tirer de cette guerre, se trouvera par la fin, et tout ce qui peut procurer les moiens d'en bien sortir me paroist bon. Peut-estre que je ne dis rien qui vaille. Vous m'avés ordonné de vous parler avec une entière liberté; vous m'avés mesme engagé à vous parler de choses que je ne scai et ne connois que médiocrement. Je ne cherche du secours qu'en tremblant; je suis bien rassuré [quand je songe que mon travail est en vos mains (1)] par le plaisir que j'ai de vous marquer un parfait dévouement; je ni suis pas moins engagé par recognoissance que par l'attachement respectueux avec lequel je suis.

VI

OBSERVATIONS DE CHAMILLART PRÉSENTÉES A M^me^ DE MAINTENON. — MARINE ET GALÈRES. — 1695.

(Minute autographe.)

On propose de réduire la dépense pour la marine pendant l'année 1695 à huit millions, il n'y a aucun plan à faire sur cela; c'est à M. de Pontchartrain à travailler en exécution des ordres du Roy lorsque Sa Ma^té^ lui aura fait cognoistre ses intentions, et d'emploier

(1) Ces mots ont été supprimés par Chamillart dans sa rédaction définitive.

cette somme le plus utilement qu'il pourra; il seroit à désirer qu'il se trouvast des fonds pour tout.

Pour paier cette somme au thrésorier et lui donner du crédit, il fault lui donner des assignations courantes touts les mois, et d'advance dans le quinse décembre 4 ou 500.000 livres pour qu'il fasse le service régulièrement. Lui assigner les douse cent mil livres des Estats de Bretagne.... 1.200.000

Sur la Provence, du don des Estats. 840.000

Sur les affaires extraordinaires..... 1.960.000

Sur les fermes générales..... 1.000.000

Sur les R^tes^ générales..... 2.000.000

Languedoc..... 1.000.000

Pour les galères, trois millions, c'est la dépense ordinaire qui ne se peut retrancher, elle est presqu'égale en temps de paix.

On peut assigner le fonds paiable de mois en mois.

Sur les recettes générales..... 1.000.000

Sur les affaires extraordinaires..... 600.000

Sur les fermes générales..... 1.400.000

Il faut advancer au thrésorier 200.000 dans le 15 d^bre^.

VII

« Estat des Revenus du Roy pendant l'année 1695, desduction faite des charges et indemnités qu'il faudra accorder, à quoi l'on adjoustera l'ustancile à imposer, ce qui reviendra des contributions, confiscations et passe ports, et ce que l'on tirera des affaires extraordinaires dans lesquelles on comprendra ce qui reviendra des monnoies et des rentes sur la ville le

tout par rapport au projet de dépense à faire pendan ladite année 1695. »

MINUTE AUTOGRAPHE DE CHAMILLART (1).

RECEPTE DES REVENUS DU ROY.

Des fermes générales.....	28.033.861
Des receptes générales.....	21.000.000
Des Postes.....	2.213.333
Des Domaines et Bois.....	1.200.000
Des revenus casuels.....	3.000.000
Du tiers surtault et 40e de Lyon.....	340.000
De la ferme du controlle des actes des nottaires	700.000
De la ferme du poids le Roy, barrage et suifs.....	350.000
De la ferme des chapeaux.....	150.000
De la recepte générale de Flandres...	1.248.000
De celle du comté de Bourgogne.....	784.000
Don gratuit et exemption de Bourgogne	800.000
Subsistance et exemption de Bresse..	150.000
Don gratuit de Languedoc.....	2.800.000
Don gratuit de Bretagne.....	1.200.000
Don gratuit de Provence et terres adjacentes	840.000
Don gratuit d'Artois.....	400.000
Don gratuit d'Alsace pendant la guerre	600.000
Don gratuit du Clergé, à cause de l'assemblée	4.000.000

(1) 1er Mémoire, Na que le second explique les articles de celui-cy.

L'ustancile à imposer	7.000.000
Des contributions, confiscations et passe ports	4.000.000
Des affaires extraordinaires qui sont faites dont les paiements escheront en 1695.....	9.835.660
Des monnnoies et rentes sur la ville par estimation...	10.000.000
Des fonds faits dans les provinces pour les garnisons ordinaires.....	2.400.000
Des affaires extraordinaires qu'il faudra faire	16.955.146
Total	120.000.000

VIII*

ACCORD ENTRE CHAMILLART ET SES FRÈRES POUR LE RÈGLEMENT DE LA SUCCESSION DE LEUR MÈRE (1).

(Minute autographe de Chamillart.)

[5 janvier 1697.]

Sur ce que moi, Michel Chamillart, j'ai représenté à mes frères : Jean-François, evesque et comte de Dol, et Hiérosme Chamillart, capitaine de vaisseau, qu'aiant examiné depuis le déceds de ma mère, l'estat des effets de sa succession, il ne si seroit pas trouvé des biens suffisants pour les remplir de ceux qui leur appartenoient par celle de mon père qui estoient demeurés en sa possession, desquels elle

(1) Toutes les pièces ainsi marquées d'un astérisque (*) appartiennent à M. Louis Brière.

avoit disposé de son vivant, tant pour mon establissement que celui de feu mon frère le capitaine aux gardes (1); qu'ils n'y pourroient pas mesme trouver la portion héréditaire qui leur est acquise, à cause des biens qu'elle avoit apportés en mariage et qui lui estoient depuis escheus par les successions de ses père et frère, et que son intention n'aiant pas esté de leur faire préjudice, mais de remplacer leurs parts sur les biens qui lui ont esté donnés par ma grande mère; que Dieu aiant disposé d'elle avant sa mère, ils ne devoient pas regarder cet événement comme un esloignement de son affection, puisqu'elle n'avoit pas eu intention de leur faire tort, mais reconnoistre en cela les effects de la Providence, et en attendant le déceds de ma grande mère, que je leur offrois de leur faire raison de ce qu'ils croiroient que je dois légitimement leur paier, affin d'entretenir tousjours entre nous l'union dans laquelle nous avons vescu jusques à présent, et que je regarde comme le plus grand bien que je possède, sur laquelle proposition mes frères aiant bien voulu pour me laisser les moiens de me soustenir dans mon estat, se contenter du peu qu'ils ont trouvé de contracts, meubles et effects dans la succession de feu ma mère, en attendant que celle de ma grande mère soit escheue, ils ont par ces présentes approuvé, ratifié et confirmé tout ce qui m'a esté donné par ma mère par mon contract de mariage, consentant que j'en jouisse pleinement et paisiblement, renoncent à me demander aucune chose sous quelque prétexte que ce puisse

(1) Guy Chamillart, frère aîné du ministre.

estre; au moien duquel consentement moi, Michel Chamillart, de ma part, je renonce à rien prétendre tant sur les effects de ma mère, que ceux de ma grande mère, si ce n'est pour les quatorze mil livres qui sont deus de reste à ma femme, des soixante et dix qui m'ont esté promis par mon contract de mariage et qui ne devoient estre paiés qu'après le deceds de ma grande mère qui m'en a paié d'advance cinquante-six, pour lesquels je lui paie deux mil six cent livres par an, et elle jouit encore de deux cent livres sur M. Huet qui m'appartiennent.

Et d'autant que, dans les papiers de ma mère, touts ceux concernant l'exécution testamentaire de feu mon oncle l'abbé (1) s'y sont trouvés, mesme toutes les quittances des legs, que j'avois paiés comme exécuteur de son testament, et qu'elle a disposé des effects qui nous avoient esté légués, mes dits consentent que je demeure déchargé de la ditte exécution testamentaire à leur esgard, sans que la ditte décharge leur puisse faire préjudice.

Fait et passé entre moi, Michel Chamillart, et moi, Hiérosme Chamillart, à Paris, ce 5e janvier 1697, et qui sera signé par mon frère l'evesque de Dol, à Dol, et le dit a été triple dont chacun de nous en gardera autant.

Signé : Chamillart (Michel).
Chamillart (Hiérosme).
Chamillart, evesque de Dol.

(1) Gaston Chamillart, prêtre, docteur de Sorbonne, mort en 1679 ; il fut aumônier et prédicateur du Roi, abbé commandataire de N.-D. de Séry au diocèse d'Amiens, et prieur de Saint-Godegrand de l'Isle-Adam.

IX*

CHAMILLART A SON FRÈRE L'ÉVÊQUE DE DOL.

A Versailles, ce 8e janvier 1697.

Je ne sçoi, mon frère, si vous estes d'accord avec le chevalier ; il m'a assuré que vous estiés dans le dessein d'attendre la succession de ma grande mère pour retirer ce qui vous appartient de la succession de mon père et de ma mère, et que vous consentiez qu'elle jouisse en entier, sa vie durant, de tout comme a fait du vivant de ma mère. C'est un parti honneste que vous prenés l'un et l'autre, et comme grâces à Dieu, vous avés de quoi vivre en attendant, cela ne peut vous faire aucune peine.

Il m'a dit aussi que vous vouliés bien me laisser jouir du bien que ma mère m'a fait en me mariant, comme vous me l'aviés mandé par une de vos lettres. Je lui ai obligation de m'avoir establi ; mais pour sa justification, j'ai fait un mémoire qui vous fera connoistre qu'elle m'a seulement advancé le mesme bien qu'elle vous a conservé. Le premier acte me regarde; il est tel qu'il doit estre, supposé que vous ne me demandiés rien tant que ma grande mère vivra; il comprend aussi l'exécution du testament de mon oncle l'abbé dont je n'avois point eu de décharge et duquel je me suis acquitté entièrement. J'avois remis toutes les quittances entre les mains de ma mère ; elles se sont trouvées dans ses papiers. Je pouvois, dans la règle, faire dresser un compte et l'aurois fait si j'avois eu affaire à des estrangers ; mais comme vous et mon frère le chevalier estes les seuls que cela regarde, j'ai creu que vous vouderiés bien m'espargner cette céré-

monie. Si vous voulés bien le signer, vous n'aurés qu'à mettre au bas : « approuvé, à Dol, ce... » mettre la datte, en garder un pour vous et m'envoier les deux autres dont un pour le chevalier et l'autre pour moi; nous les avons signés d'advance, nous avons creu bien faire.

Il y a un acte particulier pour que le chevalier reçoive deux mille cinq cents livres de rente sur la ville, dont douze cent cinquante lui appartiennent; il est nécessaire pour qu'il se fasse immatriculer à l'Hostel de ville, mais il ne jouira que des mil francs que ma mère lui donnoit, et le tout sera entre les mains de ma grande mère qui n'en fera d'autre usage que celui d'acquitter le testament de ma mère sur ses espargnes.

Il y a un troisiesme acte qui regarde le grand prévost (1); le chevalier a tout signé et se persuade que vous en userés de mesme, si cela vous convient, vous me les renvoirés ensuitte.

Le chevalier vous demande encore une procuration pour recevoir les rentes sur le Clergé; je n'en connois qu'une de cinquante livres, mais de peur de s'y tromper, il fault que la procuration porte les rentes qui se sont trouvées sur le Clergé dont ma mère jouissoit. Si vous aviés esté à Paris, nous aurions fini plus aisément; mais en l'estat où sont les choses, je ne vois rien qui vous en empesche. J'attend de vos nouvelles et suis, mon frère, plus à vous que jamais.

CHAMILLART.

Mr de Dol.

(1) C'était leur oncle, Gabriel Chamillart, grand prévôt de Normandie, qui mourut le 10 mars 1703.

X*

CHAMILLART A SON FRÈRE L'ÉVÊQUE DE DOL.

(Minute autographe.)

A Versailles, ce 22e janvier 1697.

Je croiés, mon frère, qu'il n'i avoit rien à changer au projet d'acte que je vous ai envoié, signé du chevalier, que nous avons fait triple, affin qu'il en reste un à chacun de nous; mais puisque vous voulés que je vous réponde par articles, je vous satisferoi. Le premier qui me regarde à cause de la renontiation que je fais à la succession de mon père et de ma mère est dans les règles; si vous n'aviés pas autant d'amitié et de considération pour moi que vous en avés l'un et l'autre, je serés obligé de faire en justice ce que je fais par un acte volontaire. Pour ce qui est de la réserve dont vous me parlés, en cas que vous veniés à manquer ou le chevalier, elle serait inutile. Il ne s'agist pas de vostre succession à l'un ou à l'autre mais de celle de mon père et de ma mère.

Pour le testament de feu mon oncle l'abbé, comme il a esté exécuté en entier, suivant toutes les quittances qui estoient dans les papiers de ma mère, que la décharge du legs de six mil livres fait à mes cousins est rapportée, aussi bien que celles de Mrs de Saint-Nicolas et des religieux de l'abbaye de Seri, que nous sommes tous trois légataires universels, je n'ai de compte à rendre qu'à vous et au chevalier, et je ne vous le rendrois que pour avoir la mesme décharge que vous me donnerés, si vous le jugés à propos.

Pour ce qui est des réparations, je travaille à un

accommodement, mais de quelque manière que la chose tourne, ou les règles sont fausses, ou il ne nous en doit rien couster; vous ne devés point appréhender que les paquets soient perdus à la poste ; il y a un moien seur pour que cela n'arrive pas, c'est de les faire charger sur le registre.

A l'esgard du grand-prévost, il avoit esté résolu en nous envoiant le projet d'acte qui le regarde, qu'il donneroit une reconnoissance de dix mil francs d'arrérages par lui deus, qui composeront avec le prix du contract qu'il doit, qui est de 43,000 fr. cinquante trois, c'est beaucoup au-delà de ce qu'il a, et par ce moien on ne fera aucun usage de la donation. Vous lui feriés plaisir de l'assurer.

Pour ce qui est de l'acte que le chevalier vous demande pour les rentes sur la ville, je vous diroi que le notaire de Dol n'y entend rien et que vous ne courés aucun risque sur le capital de la rente de ma mère, qui est de vingt-cinq mil livres; le chevalier s'en charge sur ce pied là dans le partage que vous ferés ensemble. On peut, dès à présent, l'expliquer ; c'est ce que je fais dans un nouveu projet que je vous envoie, mais il me paroist nécessaire de mettre ces rentes sous le nom du chevalier ou le vostre, parcequ'il fault se faire immatriculer à l'Hostel de ville, et ma grande mère n'en pourroit jouir que par un contract que vous passeriés à son profit ou un acte de cession qui, selon les apparences, n'auroit pas longtemps son exécution et causeroit le mesme embarras. Je vous réponds que le chevalier sera tousjours de bon compte et qu'il est fort droit sur l'interest; en sorte qu'il me paroist que vous pouvés vous livrer

avec confiance; vous le devés d'autant plus hardiment que j'auroi la mesme attention pour ce qui vous regarde que si c'estoit pour moi.

Mr de Dol.

XI

FÉNELON, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI, A CHAMILLART.

A Cambray, 8 janvier [1699].

Le sieur Deschamps, mon intendant, aura l'honneur de vous entretenir sur l'affaire de Solesme, si vous voulez bien lui donner une audience. Il vous expliquera mes sentiments et mes vuës; vous pouvez ajouter une pleine foi à ce qu'il vous expliquera de ma part, et lui faire la dessus les réponses que vous voudriez bien me faire à moi-meme. Je seroi toute ma vie, Monsieur, avec les sentiments que vous meritez, mais sur lesquels peu de personnes peuvent vous faire une aussi pleine justice que moi, très parfaittement, vôtre très-humble, et très-obéissant serviteur,

FR. ARCH. DUC DE CAMBRAY.

XII

FÉNELON A CHAMILLART.

A Cambray, ce 25 février 99.

J'ay examiné, Monsieur, tout ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et j'espère que vous aurez la bonté de me pardonner la liberté que je prens de vous répondre d'une main étrangère parce que cette

réponse sera un peu longue, et que je me trouve aujourd'hui hors d'état d'écrire moi même.

Je dois commencer, Monsieur, par vous déclarer que je ne puis ni ne dois mettre en doute la sentence de la Cour souveraine de Mons, qu'on voudroit croire fausse. Rien ne permet de la soupçonner dans toutes ses circonstances. Il est de notoriété publique dans tout le païs que la sentence a été effectivement rendüe à Mons. Il n'est plus question que de savoir si cet acte est le véritable. Mais il est hors de doute que le véritable doit être conçu à peu près de même que celui qu'on veut contester. La mémoire de cette sentence rendüe est encore récente. Il reste des hommes vivants qui ont connu le greffier Bourgeois, les avocats et les procureurs qui ont travaillé dans cette affaire. Les enfants des conseillers de ce tems là se souviennent encore de leur en avoir oüi parler. Le greffe est plein de signatures du greffier Bourgeois. Il ne faut point s'étonner que cette sentence ne se trouve point sur un registre. Il est constant qu'en l'an 1620, la simplicité flamande se passoit de cette précaution d'enregistrer les sentences, et qu'elle n'a été introduite que quelques années après. Cet acte étoit entre les mains d'un Archidiacre de notre Métropole, petit neveu d'un saint archevêque qui avoit fait rendre la sentence, et dont la mémoire est en bénédiction dans toute la Flandre. Ceux qui ont conservé cet acte sont reconnus pour très incapables d'avoir fait une fausseté, et n'avoient aucun interest dans cette affaire qui pust les rendre suspects d'une action si noire. Tout notre clergé m'accuseroit d'abandonner les droits de notre église si je laissois

mettre en doute un acte qu'ils croyent si authentique. A l'égard des experts de Paris, on n'est pas persuadé ici que leur avis soit décisif. On sait qu'il se trompent souvent, ou qu'ils trompent souvent ceux qui les consultent. Il est bien plus naturel de vérifier la chose sur les lieux. Comme cette pièce est très-importante dans notre affaire, je ne veux rien négliger pour m'assurer en toute rigueur si elle est hors d'atteinte. Ainsi mon projet est de l'envoyer promptement à Mons, et de la faire examiner par tous les experts du païs sur toutes les pièces de comparaison qui sont au greffe, sous les yeux de toute la cour souveraine. Après avoir posé ce fondement je n'auroi plus rien à craindre dans mon procédé, et, au moins ma bonne foi paroitra clairement. Voilà par où je dois commencer. Nul arbitre ne pourroit juger équitablement du mérite de notre affaire, si cette pièce demeuroit incertaine.

Il y a, Monsieur, une seconde chose que j'ay à vous représenter ; vous trouvez que la proposition que j'avois faitte pour un accommodement, ne tient pas les choses en égalité, entre l'église de Saint-Denys et la notre. D'un costé, dittes vous, M. d'Aguesseau auroit un pouvoir pour condamner l'abbaye de Saint-Denys, et de l'autre il n'en auroit point pour condamner l'église de Cambray. Ainsi, faute de pouvoir, on feroit une négociation inutile et on perdroit un tems précieux; souffrez que je vous réponde, Monsieur, que l'égalité seroit parfaite. Monsieur d'Aguesseau n'auroit de part ni d'autre aucun pouvoir absolu en qualité de juge de rigueur. Vous ne seriez pas plus obligé à le croire

que moi. Mais comme vous auriez une grande déference pour ses conseils et que vous songeriez à éviter un procès si votre cause lui paroissoit mauvaise, tout de même je deffererois extrêmement à son avis s'il me disoit que mes raisons ne sont pas bonnes. Ainsi la condition est précisément égale entre nous dans mon offre. Ce qui fait que je n'ay point proposé un arbitrage en rigueur, mais seulement une négociation libre et amiable, c'est que notre clergé, très-jaloux de ses droits, très-persuadé de celuy-ci en particulier sur les coutumes du païs, et très-accoutumé à prendre part à toutes les affaires des Archevêques quoi que moindres que celle-ci, ne consentiroit jamais que je m'engageasse par un compromis à un arbitrage de rigueur.

Pour la négociation amiable, je les y ferois aisément entrer, et dès qu'ils auroient pris cet engagement, les avis de Mr d'Aguesseau me serviroient de tiltre pour les mener aux expédiens et pour leur inspirer la deffiance de notre cause que vous souhaittez; ainsi supposé même que notre droit fust aussi douteux que vous le croyez, rien n'iroit plus directement à votre but et ne me mettroit plus en état de vous contenter, que de me donner par les avis de M. d'Aguesseau, la force qui me manque quand je suis seul, pour persuader à notre clergé qu'il faut nous exécuter nous mêmes dans une malheureuse affaire pour achepter la paix. Ce n'est pas pour fuir, c'est au contraire pour finir plus promptement que j'ay proposé cette voye.

Vous trouverez peut estre, Monsieur, que ce parti a trop d'incertitude et de longueur, mais per-

mettez-moi de vous dire qu'il n'est ni incertain ni long. Il est certain que je croiroy en mon particulier le sentiment de M. d'Aguesseau comme vous le croiriez aussi. J'ajoute que quand il m'aura persuadé, j'auroy bientost persuadé les autres avec son concours. Ainsi nous ne sortirons point de ses mains, et je tiens en ce cas l'acommodement infaillible.

La longueur est encore moins à craindre que l'incertitude; cette affaire ne demande point la lecture de beaucoup de pièces. Il y a peu de faits et encore moins de questions de droit. M. d'Aguesseau peut, en deux jours, être en état de nous faire savoir à vous et à moi son sentiment. Je ne reculeroy point, j'agiroy fortement sur notre clergé à proportion de ce que M^r^ d'Aguesseau me conseillera de faire, et je prendroi sur moi tout ce que je pourroi prendre pour finir tout court. Si on eût accepté cet expédient dès que je le proposoi, il y a déjà longtemps que tout seroit fini. La moindre réponse qu'on me fait pour le rejeter emporte plus de tems qu'il n'en faudroit pour son exécution : quelques jours qu'on donneroit pour en faire l'essai ne sont rien pour vous, et ils seroient tout pour moi; car ils me mettroient à portée de faire ce que vous souhaittez, supposé qu'il faille le faire.

Je ne parle point ici, Monsieur, des deux Magistrats que vous proposez de joindre à M. d'Aguesseau. Personne ne révère plus que moi leur vertu et leur grand mérite. Je mettrois ma vie entre leurs mains et je serois bien en repos; mais il me semble que pour une simple négociation amiable, un seul de ces Messieurs suffiroit. Pour moi je deffererois entièrement à

chacun en particulier, et je m'en promettrois d'inspirer à notre Clergé la même defference pour ses avis.

Vous savez, Monsieur, ce que j'ay déjà eu l'honneur de vous mander, qui est que M. le Prince de Bergues, héritier de son grand oncle archevêque de Cambray, qui a fait l'acquisition de Solesme, est un garand que nous perdrions, si nous nous engagions à conclure sans lui. Je souhaitte passionnément que mes offres vous conviennent et puissent nous procurer la paix. Je ressents toutes vos honnêtetés comme je le dois, et je seroi toute ma vie, très parfaitement, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Arch. Duc de Cambray (1)

Je n'écris point, Monsieur, à M. le Duc de Beauvillier, pour n'interrompre pas un silence que je garde depuis longtems à son égard, mais j'espère que vous aurés la bonté de lui faire part de cette lettre, qui lui rendra compte de cette affaire et de ma conduitte. Je compte, Monsieur, que vous voudrez bien la lui communiquer d'abord, afin qu'il soit au fait, avant qu'on lui parle. On ne peut vous honorer avec plus de zèle que je le feroi toute ma vie.

(1) La signature et la fin de cette lettre sont de la main de Fénelon.

XIII

LOUIS XIV A CHAMILLART (1).

A Fontainebleau, le 5me septembre 1699.

Aiant donné à Pontchartrain la charge de chancellier, je vous ay choisy pour remplir l'employ de controleur général de mes finances. Rendés vous incessamment icy pour que je vous mette en estat den faire les fonctions. Je le fais avec plesir, estant persuadé que vous vous en acquiterés aussy bien que je le puis désirer.

Louis.

Lettre autographe signée; sur l'enveloppe : A CHAMILLART.

Petit cachet aux armes de France.

(1) Dès son arrivé aux finances, Chamillart voulut en connaître la situation. Il fit dresser aussitôt l' « Etat auquel M. de Chamillart a trouvé les finances du Roi, le 6 septembre 1699, que S. M. l'a nommé contrôleur général des finances. » Ce budget, présenté ensuite à l'examen du Roi, se termine par ces notes écrites de la main de Louis XIV :

« Somme totale du manque de fonds, non compris ce qui estoit deu par la caise des empruns de mes fermes unies :

« Cinquante trois millions cent quatre vingt six mil soixante douze livres.

« Fait et arresté à Fontainebleau le 3me octobre 1700.

« Louis.

« *Nota.* — Il a esté porté chés Turmenyes un million au mois de mars et quinze cens mil livres au mois d'avril dernier, que Chamillart a emprunté par mes ordres a cause des nouvelles que je reseus dans se temps la de lextrémité ou estoit le roy d'Espagne.

« L. »

Le manuscrit original, qui appartient à M. le marquis de la Suze, comprend 76 pages in-folio, d'une admirable exécution calligraphique. J'ai communiqué ce document inédit au Comité des Travaux historiques, qui l'a inséré dans son *Bulletin. Paris*, 1883, p. 175-223.

XIV

LE DUC D'HARCOURT (1) A CHAMILLART.

A Madrid, ce 25 février 1700.

Pour satisfaire à ce que vous me demandés, Monsieur, par la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, il seroit à désirer que nous eussions un chiffre; si vous voulés bien m'en envoyer un, vous serés informé de tout. Le principe du mauvais estat où est ce royaume vient du peu de santé de S. M. C. et d'ailleurs du peu de connoissance qu'il a de ses sujets n'en connoissant pas, ou parce que ce n'est pas l'usage icy de pratiquer les hommes, et le roy encore moins que les particuliers, de manière qu'il ne connoist que par les yeux d'autruy qui le trompent et se trompent souvent eux mesmes, chacun agissant selon ses propres intérets et personne ne songeant à ce qui est bon à l'Estat et au roy. Cela a engendré en luy une si grande metfiance qu'il ne se fie à personne; il a conservé autant d'authorité qu'il est necessaire sans quelle soit employée à soutenir la justice qui est pourtant son usage le plus naturel. Vous jugerés facilement combien le peu de justice engendre de vices dans une nation cependant qui craint plus le chastiment que toute autre.

La mesme mauvaise santé du roy l'empesche d'estre dans son Conseil d'Estat où tout est d'une lenteur extraordinaire, et plusieurs de ses conseillers

(1) Le duc Henri d'Harcourt avait été nommé ambassadeur extraordinaire en Espagne en 1697.

sont vieux mais avec peu d'expérience. Les intrigues de cour les font changer souvent et on n'est jamais seur de n'estre pas exilé le lendemain. Le conseil de guerre se mesle de beaucoup de choses qui ne regardent point la guerre et pas un d'eux n'y a jamais esté; cependant on y décide hardiment sur les affaires de terre et de mer où ils sont également ignorans et sur les pays les plus esloignés de cette monarchie sans se servir d'autre carte que d'une mappe monde. Il y a autant de conseillers des finances que vous avez de receveurs en France, et il n'y a personne qui sçachent le revenu du roy et encor moins la depense; les autres conseils sont à peu pres de mesme, et il n'y a jamais de fons fait ny pour la terre ny la marine, et aussy n'y a-t-il icy ny trouppes ny vaisseaux ny qui les sache conduire; pour des generaux, ils le sont tous et cependant il n'y en a pas un.

La mauvaise constitution du roy l'empeschant d'aller à la guerre et de voyager dans ses provinces, cela a donné l'exemple à tous les jeunes gens de ne rien faire et tout le monde est tombé dans une oisiveté insurmontable, personne ne voulant servir parce que l'homme de guerre icy n'est pas seulement regardé. De l'oisiveté ils sont tombés dans la debauche tenant force filles en chambre, dont on se deshabituë difficilement. La vie que l'on mene y contribuë beaucoup parce que il n'y a point de cour; aucune visitte de dames ny d'hommes, aucun repas ny grand ny petit et le fils ne mange pas avec le père; aucun jeu, aucune chasse, aucune promenade sinon seul avec un gentilhomme au devant du carosse; aucune partie de campagne, aucune assemblée, ny

bal ny opera ny comedie; ce sont tous chartreux et ils ne se connoissent pas entre eux mesmes. Cette retraitte continuelle cause des jalousies, des haines, deffiances, envies et en un mot une attention unique à se nuire les uns aux autres. Vous jugerés facilement qu'une pareille vie ne peut pas eslever des sujets propres à servir l'Estat.

Passons aux finances. On n'y connoist rien et le desordre oblige le roy à ne payer que ceux qui ont le plus de credit; la mauvaise foy fait resserrer les bourses et il ne pourroit pas trouver cent pistolles à emprunter. Les fermiers font ce qu'ils veulent et poussent les choses si loin que l'on est obligé de frauder tous les droits parce qu'ils sont si excessifs qu'il ne se fait que la consommation inévitable; les seigneurs n'estant pas payés ne peuvent pas payer, et de l'un à l'autre, il n'y a aucune fidélité, et ceux qui ont de l'argent le mangent sac à sac n'y ayant aucun lieu seur où le mettre. Voilà, Monsieur, le commencement de ce que vous désirés; je continueroy de temps en temps à satisfaire vostre curiosité.

Je depesche ce courrier pour informer S. M. de l'estat de la santé du roy d'Espagne; il a un gros rhume; dans un autre ce ne seroit rien, mais vous connoissez sa faiblesse. Je suis, Monsieur, plus parfaitement à vous que personne du monde.

D'HARCOURT.

XV

DE PUYSÉGUR (1) A CHAMILLART.
EXTRAICT DU TRAICTÉ AVEC M. DE COLOGNE (2).

A Bruxelles, ce... febvrier 1701.

Monseigneur,

J'ay receu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire du 10 au sujet de l'estimation des espèces de la monnoye. Je vous envoyeray par le premier courier la réponse de M. de Berguaick et je puis vous assurer que l'on se conformera à ce que vous me marquez.

S. A. E. admire la générosité de S. M. au sujet des troupes de Holande : je vay lui dire ce que vous me marquez de l'intention de Sa Majesté de laisser aller les déserteurs françois et les sujets du Roy d'Espagne qui sont dans les troupes holandoises quand elles partiront de ce pays cy.

Je viens d'arrêter le traité avec M. l'Électeur de Cologne; nous sommes convenus de tous les articles; je les mettroy cette nuit au net pour le signer demain; nous sommes tombés d'accord que le Roy luy fournira cent dix mille écus pour la levée de quatre mille hommes de pied et de mille chevaux, et que, pour leur entretien, il luy sera donné vingt-cinq mille écus par mois et qu'en considération de ce que Sa Majesté promet de ne prendre aucuns quartiers ny de faire aucune levée de deniers dans ses états, S. A. E.

(1) Jacques de Chastenet, marquis de Puységur, né en 1655, devint maréchal de camp en 1702 et lieutenant général en 1704.
(2) Note aut. de Chamillart.

promet de faire lever dans son Évêché de Liège et de Cologne l'argent nécessaire pour lever et entretenir tant que la guerre durera, quatre mille hommes de pied et mille chevaux pour achever le corps de dix mille hommes, et que S. M. lui fournira les forces nécessaires, si besoin est, de les engager à faire cette levée.

Que dans toutes ses places et dans tous ses États les troupes de S. M. y pourront prendre tel logement qu'il conviendra, qu'il leur sera fourny des lits, places au feu et à la chandelle de l'hôte, et des lieux convenables à faire des magasins pour les armées, le tout gratuitement.

Que les subsides continueront six mois après l'avertissement de licencier ses troupes : Et comme ses Etats pourroient le chagriner après la paix en haine du présent traité, S. M. luy fera donner jusqu'à l'accomplissement des dix années cinquante mille écus par an.

Que toutes les contributions qui se leveront en deça du Rhin appartiendront à S. M., que de toutes celles qu'on recevra au delà, depuis la rivière de Lippe qui tombe à Wesel jusqu'au pays de Hesse, il luy en appartiendra un tiers et les deux autres à S. M. Et si durant la guerre S. M. avançoit quelque argent soit pour l'accommodement des places dudit Electeur ou pour ses magasins, S. M. se fera rembourser sur le tiers des contributions qui luy appartiendront.

On va travailler à faire les routes, pour faire partir les troupes de Holande et en même temps pour faire avancer celles du Roy; quand la disposition

en sera faite, j'auroy l'honneur de vous l'envoyer.

Rien ne presse pour les magasins de ce pays cy; il sera temps assez d'y achepter du bled un mois avant de se mettre en action. Mais le Roy ne sçauroit se dispenser d'en faire achepter pour le pays de Gueldres attendu qu'il faudra incessamment y envoyer des troupes de Sa Majesté, surtout quand celles de M. l'Electeur de Bavière s'en iront en son pays, d'autant plus même que M. l'Electeur de Cologne n'osera faire sa levée si l'on n'a des forces à portée de luy pour le secourir, car il n'a pas un sol, pas un homme et pas une place en état. Je suis avec beaucoup de respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

PUYSÉGUR.

XVI*

LE PREMIER PRÉSIDENT ACHILLE DE HARLAY A CHAMILLART.

5 avril 1701.

Trouvés bon, Monsieur, que je vous rende compte par ces deux mémoires, des 8,000 l. que vous avés bien voulu confier à ma bonne foy et dont il nous restoit le premier jour de ce mois 3,489 l. 19 s., après avoir nourri durant huit mois par la bonté du Roy et par vostre protection un grand nombre de pauvres et empesché le désordre et la fainéantise de plusieurs misérables; si le Roy en agrée la continuation, une loterie après la vostre, Monsieur, et le

restablissement du droit sur l'opéra et sur la comédie en feront la despense sans que je sois obligé de gueuser auprès de vous comme je le fais continuellement contre mon inclination naturelle, et je m'estimeroi heureus de n'y mettre que ma santé et mon argent. Nous avons fait serrer dans les greniers de l'hospital général sur la halle au vin, par l'advis des s^rs^ Roger et de la Rue, 366 muids de bled de Rouan qui se gastoient sur le port pendant les pluyes et dont personne ne vouloit achepter. J'en ai fait entrer par vostre permission 120 muids dans les magasins de force en le meslant avec une grande quantité de bon bled et comme il nous en reste encore 246 muids dans les mesmes greniers et que les s^rs^ Roger et de la Rue n'estiment pas que l'on puisse les mieux vendre présentement et que l'on doive faire les frais de les porter sur le port nous les ferons consommer, si vous l'agrées, de la mesme manière, et nous en tiendrons compte sur le prix qu'y mettront les s^rs^ Roger et de la Rue et je suis obligé de vous dire que quoy que l'on y ait apporté bonne attention, c'estoit de bien mauvaise marchandise.

Les derniers bleds de M. de Cappy pareront encore durant tout ce mois le port de la Grève et l'usage en est infiniment meilleur.

Les promenades de nos praticiens et la goute qui m'a attaqué après d'autres incommodités me rendent débiteur d'une response sur la révision des escritures: j'y satisferoi au plus tost et je vous supplie de pardoner ce retardement qui n'a pas esté voluntaire.

DE HARLAY.

XVII*

LETTRE DE CHAMILLART A..... (?)

Ce 12 may 1701.

J'ai eu l'honneur de vous escrire hier, Monsieur, je vous ai mesme reproché vostre facilité ; je n'en abuseroi jamais, et l'exemple que la Cour des Aides vient de donner doit, ce me semble, faire la règle pour toutes les compagnies de Paris ; Mr Le Camus, pr pt, m'a mandé que le paieur ne demandoit aucuns droits pour paier au trésor roial, c'est ce qui lui a donné lieu de dire que sa compagnie estoit déchargée des 4 *d.* pour livres. Je souhaite que le Parlement le soit à de pareilles conditions, et que vous soiés persuadé de plus en plus de mon attachement pour vous.

CHAMILLART.

XVIII*

LE COMTE DE TESSÉ (1) A CHAMILLART.

Du Camp de Goïto, ce 19 juillet 1701.

J'ai reçeu, Monseigneur, par le retour d'un courier de Mr le Maréchal de Catinat, la lettre du 10 que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire et vous scaurés par celuy-cy comme quoy nous avons cru et essayé de donner une bataille que certainement les ennemis ont évitée, et se sont mis comme d'habiles

(1) René de Froullay, comte de Tessé, devint maréchal de France en 1703 et grand d'Espagne en 1704. Il mourut chez les Camaldules de Grobois, en 1725.

gens en situation de déshonorer et de descrier nous, et nos affaires en Italie sans risquer la moindre chose, et sans vouloir combattre. J'ai desjà eu l'honneur de vous dire que je professois comme article de foy que quand celuy qui tient le cul de la poësle ne tourne pas l'omelette à la fantaisie du maistre ny par conséquent à la sienne, c'est qu'il ne l'a pu faire autrement. Sur ce principe je dis mon petit sentiment sur les choses présentes et ne repasse point sur les passées.

Il paroist que les ennemis n'ont plus l'idée du passage du Pô, et j'en suis bien aise, c'eust esté une guerre de durée, de situations, de quartiers d'hiver, de disputes de pays, dans ceux où tout est quasi contre nous; il s'agit donc de deux choses, l'une d'empescher que les ennemis ne se saisissent d'Ostilia sur le Pô : c'est la teste du Mantoüan, qui découvriroit Mantoüe, qui donneroit aux Impériaux la fantaisie et la possibilité de passer le Pô, dans ce dit lieu d'Ostilia qui les rendroit maistres de la partie dudit Montoüan qui est en delà, aussy bien que du Modenois, enfin ce seroit un coup mortel; l'autre, de les empescher de passer le Meinche moyennant quoy ils n'ont de quartiers d'hyver à espérer que dans le Veronois et le Vicentin, et nostre situation par là est bonne, n'y ayant encore nulle apparence que la République veüille souffrir cette vexation. A cela vous me dirés, que quand on a laissé passer l'Adicée, le Canal blanc, le Tartaro, et laissé faire un pont sur le Pô, lequel est, Dieu mercy, deffait, vous me dirés qu'il y a à craindre que le Meinche ne se passe encore, et moy, je vous diroy que vous avés

raison de l'apréhender, mais que cependant cela n'arrivera pas, au moins, je l'espère, et que pour que l'ennemy y parvinst il faudroit combattre, et c'est ce qu'il évite et que nous chercherons. Ils nous présentent des testes, ils font un manège de campagne excellent et nous, avec une armée formidable, nous ne faisons rien par des principes, je croy, de précaution, et de sagesse bonne toujours, et dans de certains instants mortelle. Je fais ce que je puis pour ne point me laisser abatre à la douleur et pour vous faire icy ma déclaration et ma naïve confession ; le poids du commandement d'une armée comme celle-cy, dans les circonstances des difficultés inconnues ailleurs, le poids, dis-je, est tel que je suis résolu de ne vous jamais importuner non plus que le Roy, d'emplois que je sentirois que mon humanité ne pourroit soutenir. Je vois entre vous et moi, la sagesse d'un des grands capitaines que le Roy ait, qui a gagné des batailles, et qui a touttes les grandes et solides qualités; je vois, dis-je, la sagesse et l'expériance embarrassée par le prince Eugène qui devroit recevoir en tout des férules; je dois avoir une sorte d'ambition proportionnée à la situation où je me trouve, mais d'aujourd'huy je vous déclare que de mon gré je renonce aux grands commandemens, et que le Roy d'ailleurs peut m'eslever quand je l'auroy mérité, mais doresnavant par mon choix ce ne sera plus par la guerre.

Revenons, comme l'on dit..... à nos moutons..... Ayons l'objet d'empescher, à quelque prix que ce soit et absolument, le passage du Meinche et de combattre avec supériorité, si les Impériaux le tentent ;

ayons l'objet de ne les pas laisser se saisir d'Hostilia. Si ils jettent un pont plus bas, ce ne peut estre que sur le Ferrarois, et avec celuy qu'il faut absolument que nous ayons toujours sur ledit Pô, nous serons en estat de l'avoir passé plus tost qu'eux.

J'ay esté conférer avec M. le prince de Vaudemont à Mantoüe, qui, malgré ses infirmités et sa santé encore récemment attaquée, a la teste et le cœur excellents; il arrive, Dieu mercy, à l'armée; il a des veües; c'est un capitaine auquel il ne manque que la possibilité de monter à cheval. Nous ferons le possible, et au-delà; tout est en bon estat orsmis le bruit des gazettes, et un certain vernix souhaitable, dont les négociations que l'on entame de tous costés avoient besoin, et que nous ne leur avons pu donner. Je rendroy toute ma vye cette justice au prince de Vaudemont que si l'on l'avoit cru, le passage de l'Adicée auroit reçu de grandes difficultés.

J'oubliois de vous dire que j'ay veu M. de Mantoüe pour le mettre au fait de plusieurs choses qui l'allarmoient; ce prince est contant des bontés et des grâces du Roy; il mérite de plus en plus par sa conduite toutes sortes de considérations, et ce quy m'en plaist, c'est qu'il aime le Roy personnellement.

J'ay passionnément désiré de mériter d'estre un jour maréchal de France, mais je ne le désire ny ne le désireroy jamais l'estre sans commander des armées. C'est estre inutile au Roy, et je fais ma confession que je vois bien que mon humanité ne pourroit soustenir le poids qui m'accableroit. J'ai l'honneur d'estre, Monseigneur, passionnément et respectueusement à vous.

Tessé.

XIX

LE COMTE DE TESSÉ A CHAMILLART.

Du Camp de Goyto, ce 19 juillet [1701].

Depuis ma lettre escritte, voicy ce que je reçois d'assés bon lieu, très fasché que mes prophéties sur ce qui reguarde Mr le duc de Savoye se trouvent quelquefois vrayes, et que la connoissance que j'ai de son caractère, de son esprit et de son cœur me donnent lieu de vous informer de choses désagréables aux quelles pourtant il faut que la sagesse du Roy suplée et dont il convient qu'il soit informé. Voilà, mot pour mot, ce que l'on me mande en chiffres, et que je chiffrerois de mesme sans que cecy part par un expres... M. le prince Eugène a escrit à l'empereur qu'il estoit en commerce avec M. de Savoye, que l'on pouvoit tout esperer de ce prince pour le service de Sa Majesté Impérialle; que S. A. R. luy avoit fait sçavoir qu'il pressoit de touttes ses forces le mariage de sa fille (1) et son depart, apprès quoy, quand cela seroit fini pour ne rien perdre d'un mariage aussi important, il trouvera bien les moyens de marquer à l'empereur son attachement, et qu'il fournira les expédiens qu'il imagine pour faire son coup mesme appres cette alliance..... Je ne raisonne point sur cela, ni si cela est vray, ouy ou non, mais je sçay qu'il en est capable. Je dis seulement que cette petitte Reine d'Espagne n'est pas présentement en estat d'avoir d'enfants,

(1) Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, née le 17 septembre 1688, épousa par procureur, le 11 septembre 1701, le roi d'Espagne, Philippe V.

qu'ainsi rien n'estoit pressé pour la faire passer en Espagne, dont le Roy non plus n'est pas si pressé d'avoir une femme, et qu'il me semble que la consommation de ce mariage et départ pouroit estre remise à la paix par mille raisons qui n'échapperont point à la pénétration du Roy.

TESSÉ.

XX

LE COMTE DE TESSÉ A CHAMILLART.

Du Camp de Goïto, ce 21 juillet 1701.

J'ai reçu, Monseigneur, le billet obligeant de vostre main que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire du 15, et mon valet qui a le diable au corps est revenu en quatre jours et demy.

Telle est la situation des ennemis qu'il n'est pas praticable d'aller à eux, mais il faut esperer et croire qu'ils en changeront, et pour vous donner une idée assés certaine de leur situation, si vous voulés vous faire apporter la carte longue du cours de l'Adicée que je vous ai envoyée, vous trouverés que de Villefranche à Valeze, il y a une vieille muraille marquée, laquelle est faite du temps des Romains. Cette muraille est appuyée d'une levée de terre au bas de laquelle il y règne tout le long un fossé très profond ; les ennemis sont derrière ce fossé, situé à peu près une demie lieüe en deçà de laditte muraille, tenant Villefranche devant eux, et ce qui est de l'autre costé de Villefranche en descendant le Menago est couvert de la fosse mantoüane et des marais et risières que font les testes des rivières de Thion et dudit Menago.

A tout cela les ennemis ne gagnent pas grand chose, car ce n'est ni passer le Pô pour s'establir de l'autre costé, ni passer le Meinche pour gagner le Milanois dont le peuple, quoique mal disposé, est un animal impuissant. Que si les ennemis, contre toute sorte d'apparences tentent de passer le Meinche, ils ne peuvent éviter d'en venir à une action qu'ils ne cherchent pas, et la qualité et la quantité de vos troupes ne peut sur cela laisser que des objets agréables ; que si ils redescendent le Pô pour le passer, l'on va enfin faire un pont sur ledit Pô, moyennant quoy, il faut que le diable s'en mesle s'ils en font un : un grand obstacle, ce sont les subsistances pour la cavalerie ; l'on y pourvoit tant que l'on peut et à mesure que la cavalerie que vous nous envoyés va arriver, l'on va former un corps entre l'Oglio et l'Ada qui sera augmenté si ces gens là vouloient tenter quelque chose dans le Bressan, par le val Camonique Roc d'enfaux, ou lac de Garde. Vous croyés bien que je ne laisse rien ignorer à M. le cardinal d'Estrées des désordres que, Dieu mercy, les Impériaux font dans le Verronois, et si la République continüe de se maintenir ferme dans la neutralité et ne vouloir point de quartiers d'hiver, les affaires du Roy amélioreront en Italie. J'ai depesché un exprès au cardinal de Janson pour essayer que le pape, de la foiblesse et oblicité duquel je ne laisse pas de me defier, prenne le party de déclarer au prince Eugène que si il prétend prendre de nouvelles mesures pour s'establir dans le Ferrarois, qu'il se déclarera pour nous et que nous tenons un pont sur le Pô exprès pour luy donner toute sorte de secours.

Je finis, par dire que la patience, quand on ne peut

pas mieux faire, est l'attribut des honnêtes gens, comme elle est celui des asnes, et qu'en un mot, il faut prendre d'où l'on en est. Le seul malheur que nous ayons eü, ça esté de ne pas empescher le premier passage de l'Adicée, car de celui-là, les autres ont été une subséquence infaillible.

Le grand escuier de M. de Savoye arrive, et ce prince doit arriver incessamment ; pour moy qui dis toujours brutalement mes sentiments, si j'en estois cru, 222. 6. 81. 262. 74. 675. 58. 147. 312. 461. 45. 617. 53. 457. 540. 465. 498. 103. 322. 37. Car cet 54. 83. 604. 81. 50. 379. 333. 164. 49. 215. 53. 325. 37. 17. 48. 600. 161. 284. 6. 22. 262. 17. Et en un mot 282. 745. 360. 146. 49. 62. 260. 735. 402. 777. 465. 1. 568. 343. 241. 527. 530. 103. 557. 96. 123. 93. 617. 220. 25. 556. 727. 103. 6. 74. 333. 134. 14. 67. 49. 457. 554. 760. 720. 364. 426. 476. 1. 492. 554. 763.

J'ay l'honneur d'estre fidellement et avec respect tout à vous.

TESSÉ.

XXI

FRAGMENT D'UNE LETTRE CHIFFRÉE DU COMTE DE TESSÉ A CHAMILLART (1).

EXPLICATION SUR LE PASSAGE DU MINCIO (2).

(Note autographe de Chamillart.)

... Voicy donc mon histoire que je commence par
marquis de
vous apprendre que le 143. 44. 41. 17. 49. 146.
Saint-Thomas est amoureux
258. 8. 307. 345. 429. 17. 1. 121. 453. 62. 6. 62.
comme un fou de Madᵉ de Verrüe
84. 220. 333. 229. 490. 84. 145. 143. 125. 50. 620.
779. 59. 37. et d'autant plus amoureux qu'il n'en a
il luy mande tout
jamais esté bien traité mais 173. 261. 370. 148.
et M. de Savoye ne
325. 93. 361. comme vous croyez bien 262. 17.
sçait rien de cette passion ny de ce
149. 505. 369. 49. 107. 147. 294. 111. 727. 145.
commerce que j'ay découvert
67. 543. 12. 385. 62. 779. 307. par une autre his-
Madᵉ de Verrüe
toire trop longue à vous conter. Or, 143. 125. 50.
est de mes amies et
620. 779. 59. 37. 1. 49. 50. 17. 214. 165. 131. sans
amour ny rien qui en aproche à cent mille pic-
Elle moy m'
ques. 806 a confiance en 337 et croit 109 avoir de
elle à quy St-Thomas
l'obligation, c'est donc par 248. 28. 41. 146. 258. 8.
l'a mandé que j'ay découvert le
307. 345. 143. 17. 704. 370. 609. 53. 480. 12. 267.
coup sanglant
144. 779. 8. 25. 385. 62. 55. 146. 14. 51. 704. 157.
que M. de Savoye m'a voulu donner
307. 646. 361. 143. 117. 396. 549. 443. 351. dont

(1) Le texte de cette lettre a été complété et écrit en interligne par un secrétaire de Chamillart.

(2) Le maréchal de Catinat avait passé le Mincio dans les premiers jours de mai 1701.

je n'ay fait ny ne feroy semblant mais au bout du
dans
conte je serois au désespoir que cela eust mis 192.
l'esprit du Roy quelque impression contre moy
710. 134. 307. 128. 141. 380. 22. 193. 418. 752.
M. le Duc de Savoye quoyqu'il dise et ait dit depuis ne
111. 27. 337. 361. 289. 94. 73. 35. 93. 406. 501.
fust pas fasché
du honteux
158. 58. 498. 8. 147. 191. 613. 128. 345. 57. 156.
passage du Mincio
550. 128. 202. 14. 83. 77. et me dit devant le prince
parlez donc à M. le mareschal
de Vaudemont..... Monsieur 706. 284. 413. 121.
de Catinat
qui ne prend
Mr 25. 143. 6. 344. 161. 49. 149. 349. 235. 8. 41.
aucune résolution
262. 3. 14. 74. 18. 609. 792. La scène se passa chés
le marquis de Dreux
25. 143. 461. 41. 17. 49. 142. 461. 156. au camp
toute la généralité
estoit
duquel 325. 731. 704. 685. 505. 37. 672. 8. 268.
assemblée
609. 731. et y mangeoit un morceau. Je proposoy
charger ou l'avant-garde
ou
donc de 232. 461. 30. 519. 750. 85. 139. 49. 30. 40.
l'arrière-garde
ou le flanc des ennemis
614. 182. 351. 731. 85. 44. 145. 30. 367. 9. 457.
je pressoy
558. 96. 655. 538. 124. 331. 418. 346. 451. 517.
je sollicitoy
246. 161. 375. 801. 130. 81 et comme le temps se
passoit et que la conversation estoit devenue pu-
le maréchal..... Monsieur vou-
blique, je dis à Mr 25. 143. 6. 344. 40..... 300. 117.
lez vous où ne voulez vous pas
144. 710. 76. 30. 262. 117. 490. 284. 412. 147. car
le tems presse, et sur cela Mr de Vaudemont dit
si l'on charge l'arrière-garde
cela
294. 476. 232. 161. 614. 182. 351. 609. 85. 139. 49.
retourner les Ennemis et engagera une affaire comme celle
518. fera 387. 58. 461. 710. 538. 17. 93. 313. 122.
de Seneff
333. 609. 52. 220. 292. 145. 35. 58. 9. qui ne peut
estre qu'avantageuse; enfin voyant qu'on ne prenoit

Monsieur, les
aucun party je fis la sottise de dire..... 300. 284.
armes du Roy sont déshonorées vous
464. 701. 128. 141. 282. 8. 655. 345. 171. 6. 165.
ne voulés prendre aucun party Je m'en vais à ma
76. 58. 117. 144. 523. 317. 18. 738. 517. 50. 14. 70.
droite où j'attendroy
68. 28. 143. 142. 139. 45. 37. 30. 22. 373. 122. 81.
vos ordres Je montoy à
117. 124. 610. 346. 61. 163. 8. 451. 303. 613. 70.
cheval et m'en
40. 93. 50. 14. 195. 704. 81. 117. 124. 610. 346. 61.
alloy
163. 8. 451. 303. 613. 70. 40. 93. 50. 14. 195. 704.
M. de Savoye dit à M. le
81. Je n'eus pas le dos tourné que 361. 501. 28. 25.
maréchal et au prince de Vaudemont
429. 122. 344.. 40. 131. 571. 4. 49. 70. 144. 145.
M. de Tessé a perdu le respect devant moy. Il a
163. 8..... 587. 121. 635. 128. 25. 6. 17. 92. 96.
pris devant M. le maréchal un ton de parler
307. 705. 337. 173. 28. 338. 705. 300. 367. 143.
trop haut
251. 344. 40. 333. 189. 14. 620. 706. 25. 139. 526.
et sans la considération que j'ay pour luy, je
199. 196. 131. 572. 457. 243. 121. 123. 53. 480.
l'aurois interdit
234. 261. 61. 758. 162. 139. 666. 258. 515. 504.
engagé à cette proposition
C'estoit pourtant lui qui m'avoit 313. 28. 107. 339.
point
22. 123. dont il ne vouloit que le bruit et 617. 161.
l'exécution
482. 37. 366. 123. Car s'il l'eust voulu il n'avoit qu'à
commander
605. 351. et puisqu'il m'avoit engagé à jetter l'ame-
çon, il luy estoit bien aisé de le tirer. J'ay donc sceu
le marquis de Saint-Thomas
par la lettre que 25. 143. 44. 41. 17. 49. 146. 258.
en a escrit à Mᵉ de Verrüe
563. 730. 345. 143. 701. 777. 28. 384. 307. 560.
que M. de Savoye avoit mandé au Roy que j'avois
469. 145. 779. 59. 37. 53. 361. 162. 45. 370. 148.
perdu le respect
571. 141. 765. 22. 162. 666. 635. 128. 367. 6. 17.
que je devois au maréchal
92. 96. 8. 646. 61. 49. 117. 68. 162. 143. 6. 344.

de Catinat devant luy, qu'il nous
40. 145. 149. 349. 235. 152. 705. 261. 94. 510.
avoit raccommodé
162. 45. 122. 96. 582. 37. Chose fausse puisqu'il n'y a jamais eu d'esclaircissement et que du reste je ne sçay quelle emplastre il a pu mettre à tout ce qu'il a
conseillé ou fait faire depuis jusques à l'arrivée
82. 25. 30. 322. 179. 158. 181. 28. 161. 239. 37. 148. du maréchal de Villeroy. Il n'y a pas longtemps que j'ai sçeu cette belle affaire sur laquelle le public de Paris ou de la cour a glosé, car pour l'armée, comme ce qui s'est passé a esté public, je ne m'en mets guère en peine et suis bien assuré que malgré les envieux l'armée m'a rendu justice ; le public, les gazettes et tous mes amis ou soi-disant ont dit ou
j'estois mal avec le maréchal
m'ont mandé que 22. 672. 17. 186. 343. 367. 143.
de Catinat
251. 344. 40. 49. 149. 670. 235. 152. et chacun a fait son histoire différente et fausse ; à cela je n'ay pris d'autre party que celuy que je suivroy, c'est-à-dire le silence, et demander à ceux qui m'ont donné
me donnoient
avis des pacquets que la Cour et la ville 611. 443.
sur cela
100. 272. 518. que tout cela estoit faux et sans fondement ; mais au bout du conte, puisque je scay par la voye que je ne vous repète point, tout ce que dessus, c'est bien la moindre chose que je vous supplie avec le secret que je vous demande et que je demande au Roy impénétrable, c'est bien, dis-je la moindre

chose que je vous supplie que le Roy scache mon innocence ; cela me suffira, et je vous repète que vous promets qu'il n'y paroistra pas. Je vous demande pardon de ce détail que je n'ay pu me refuser. T.

XXII

PROJET POUR LE QUARTIER D'HIVER DES ARMÉES DE FLANDRES, ALLEMAGNE OU ITALIE.

(Minute autographe de Chamillart) (1).

[Septembre 1701] ?

Comme celles de Flandres et d'Allemagne n'ont rien fait, on propose de les traitter différamment de celle d'Italie qui, ayant souffert autant que dans la plus forte guerre, doit, ce semble, estre traictée de mesme.

Pour cela, dans le projet, on estime qu'il fault donner à la cavalerie et aux dragons 600 de remonte par compagnie, qui est la proportion de 1000 livres quand elles estoient de 50 hommes.

Plus l'ustancile en entière de 12 sols par place, qui fait pour les compagnies à 42 places, 3750 livres.

Pour l'infanterie, l'ustancile entière à raison de 1500 par compagnie.

Plus des recrues aux régimens qui ont beaucoup souffert à l'attaque de Chiari (2) suivant l'estat ci-joint.

(1) Cette pièce n'est pas datée, mais elle paraît être du mois de septembre 1701.

(2) Chiari, ville située entre Bresse et Bergame, fut assiégée, le 1er septembre 1701, par les maréchaux de Catinat et de Villeroy qui furent repoussés et subirent un rude échec.

A l'esgard des trouppes de Flandres et d'Allemagne, comme elles n'ont rien fait, on propose seulement une demie ustancile, ni recrues, ni remonte.

(1) Il y aura environ 22 ou 23 escadrons des 156 qui sont destinés pour le Royaume, que l'on peut distribuer dans les généralités mentionnées dans le mémoire ci-joint.

Elles ne doivent, ce semble, avoir aucun autre bénéfice que celui que les capitaines pourront tirer des places de fourages dont l'Intendant traictera avec eux à raison de tant par places, surquoi le Roi remboursera cinq sols, le pays le surplus.

J'estime que les trouppes doivent estre ensemble dans des bourgs par compagnie ou demie compagnie, que l'on doit fournir des escuries pour les chevaux et des logements vuides avec des lits et menus ustanciles pour loger les cavaliers ou dragons, qui feront leur souppe par chambrées comme bon leur semblera, sans que les habitants en soient chargés.

XXIII

JEAN-ÉTIENNE BOUCHU, INTENDANT DE L'ARMÉE D'ITALIE, A CHAMILLART.

A Milan, le 26 décembre 1701.

MONSIEUR,

Je me donne l'honneur de vous envoyer le mémoire que j'ay dressé en conséquence de la lettre que vous m'avés fait celuy de m'écrire le 29 du mois dernier

(1) Ces trois derniers paragraphes ont été biffés d'un trait de crayon.

au sujet de Mr le prince de Vaudemont. Comme il est long et que l'estendue de celuy de M. Phelipeaux (1) auroit pû m'obliger d'en donner encore plus au mien que je n'ay fait, je vous diroy pour vous en épargner la lecture, si vous ne souhaittés pas de la prendre, que l'importance de la matière est l'unique cause de ma retenue sur le jugement que j'en dois porter, et que si en croyant toute la droiture en M. le prince de Vaudemont (2) et tout l'attachement possible au party qu'il a pris en apparence, la conséquence de la méprise, en pensant de cette manière, ne pouvoit estre que de la perte de tout mon bien, je n'héziterois pas un moment à luy croire toute la fidélité et les bonnes intentions qu'on peut avoir. Quoy que je sois dans ce sentiment, je ne laisseroy pas d'avoir toute l'attention convenable, et s'il survenoit (ce que je suis très-esloigné de croire) quelque chose qui mérita de vous estre mandée, vous en seriés aussitost informé. Je crois, Monsieur, qu'il est du bien du service du Roy que le contenu en mon mémoire demeure secret.

Je ne me suis point servy de chiffre, parce que la nécessité de sçavoir promptement les intentions de Sa Majesté sur le quartier d'hiver m'ayant obligé à vous expédier l'exprès qui vous remettra ce paquet, la ma-

(1) Nous insérons ces deux *Mémoires* à la suite de cette lettre.

(2) L'attitude du prince de Vaudemont inspira, de bonne heure, des soupçons qui laissèrent fortement douter de sa fidélité. Il paraît évident aujourd'hui qu'il ne servit jamais franchement l'Espagne, et que ses sympathies et ses intérêts le rapprochaient bien plus de l'Autriche. C'est ce que, d'accord avec la plupart de ses comtemporains, Saint-Simon assure dans de nombreux passages de ses *Mémoires* que confirment les deux pièces transmises par Bouchu, et dont le lecteur appréciera l'importance.

nière de l'envoy y donne toute la seureté nécessaire, et épargne bien du temps qu'il auroit fallu pour chiffrer et déchiffrer mon mémoire. Je suis avec tout l'atchement et le respect possibles,

Monsieur,

Vostre tres-humble et tres-obéisssant serviteur,

Bouchu.

XXIV

DOCUMENTS RELATIFS AU PRINCE DE VAUDEMONT ET A SON ATTITUDE PENDANT LA GUERRE.

I

MÉMOIRE ENVOYÉ PAR M. PHELYPEAUX A M. BOUCHU LE ONZE DÉCEMBRE 1701.

I

Extrait de la depesche du Roy, écriste à Versailles, le 30 de novembre 1701 (1).

... « Vous m'informés dans la suitte de vostre lettre des nouveaux soupçons que vous avés de la fidélité du prince de Vaudemont. Ce que vous m'en avés écrit jusqu'à présent, et les dernières circonstances dont vous me rendés comte méritent une extrême attention ; vous prévoyés tout le préjudice qu'il seroit en estat de causer aux interests du Roy d'Espagne, si il estoit capable de manquer à son devoir, mais les inconvéniens ne seroient gueres moindres si l'on prenoit la resolution de le retirer avant que d'avoir bien

(1) « Elle répond à ma lettre écriste à Cazal Pusterlingz le 21 de novembre 1701. »

esclairci si les soupçons qu'on peut avoir contre luy sont bien ou mal fondés. Je sais qu'il sera difficile au s^r^ Bouchu de le pénétrer immédiatement après son arrivée à Milan, si il n'est averty premierement de tous les sujets qu'il y a de soupçonner la droiture et la fidélité du prince de Vaudemont ; mais lorsqu'il sçaura les circonstances dont vous m'avés informé, il en pourra decouvrir encore d'autres qui le mettront en estat de connoistre parfaitement la vérité. Ainsy mon intention est que vous l'avertissiez de tout ce que vous m'avés écrit au sujet du prince de Vaudemont; si vous sçavés quelque autre détail, vous l'ajouterez; enfin, il est nécessaire qu'il n'ignore rien de ce qui pourra faire découvrir si le prince de Vaudemont est fidèle, ou si il manque à son devoir. Le s^r^ Bouchu connoistra bien l'importance dont il est de garder le secret des choses dont vous luy écrirés; vous l'en avertirés cependant, et les ordres que je luy donneroy seront conformes à ce que vous luy manderés, » etc...

II

Extrait de la réponse à la depesche précédente. A Turin, le 10 de décembre 1701.

J'envoye actuellement Aubert, mon secretaire, porter en poste à M^r^ Bouchu les extraits de toutes mes lettres où j'ai parlé à V. M. des soupçons contre le prince de Vaudemont; je n'ay rien à y ajouster, n'ayant certainement rien oublié de tout ce qui est venu à ma connoissance sur affaire si importante et si pressée. M^r^ Bouchu avec toutes ses lumières aura peine à esclaircir les faits de guerre qui donnent at-

teinte à la réputation de M. de Vaudemont ; les Espagnols fidèles et esclairés pouvoient mieux que d'autres en donner connoissance. M. de Vaudemont a eu l'adresse de les faire esloigner. Cordoüa, Las Torres, Aguilar, Quiros, sont partis ou partent pour l'Espagne, j'ose dire très-mal à propos ; en telle conjoncture il les faudroit renvoyer. Je sçay que M. de Vaudemont propose à la cour d'Espagne, Colmenero pour les premiers emplois ; je ne doute pas de sa fidellité, mais plusieurs gens et surtout le duc de Savoye qui s'y connoist bien, ne sont pas prévenus en faveur de son courage. J'ay ouy Mr de Vaudemont, parlant de Colmenero, dire au mareschal de Villeroy et à moy, que c'estoit un vigilant et bon officier, mais voleur à un point qu'il n'estoit pas possible de luy rien confier. J'aprens tout ceci à V. M. parce que vous et le Roy d'Espagne ne devés pas l'ignorer, mais connoistre qui Mr de Vaudemont esloigne et qui il propose. Las Torres, passant à Turin, m'a dit qu'il seroit facile de prouver que M. de Vaudemont envoye continuellement de l'argent à son fils, etc.

Suivent les extraits de toutes les lettres au Roy où il est parlé de soupçons contre le prince de Vaudemont.

III

Extrait de la lettre écrite au camp de Vrago, le 19 de septembre 1701. (C'est la première où il soit parlé du prince de Vaudemont.)

Les principaux Espagnols qui sont icy, surtout le comte de Las Torres, général de l'artillerie, homme de grande qualité, estimé par son mérite et

sa fidélité, chargent extrêmement le prince de Vaudemont, ou de négligence, ou d'ignorance, passant mesme, sans preuve, à soupçonner sa fidélité. Le prince de Vaudemont en a donné de si esclatantes marques que trouvant cette matière délicate à traiter, j'en ay parlé au mareschal de Villeroy qui m'a dit que je ne devois pas manquer d'en rendre compte à V. M. qui feriés ce que vous jugeriés à propos... « etc. »

IV

Extrait de la lettre écrite au camp de Vrago, le 10 octobre 1701.

Le chevalier Richavy, résident de Parme auprès de M. le duc de Savoye, a suivy S. A. R. à l'armée et logé chez moy; il a eu quelque avis obscur d'une conjuration dans Cremone; il y est lié d'amitié avec une religieuse spirituelle et intrigante; il y a d'autres habitudes. Richavy est tout à fait dans les intérests de V. M. Je l'ay renvoyé aujourd'huy à Cremone afin que, sur les lieux, il soit plus attentif à tout ce qu'il pourra découvrir, et m'en informer aussy tost. Ayant parlé de cecy à M. le duc de Savoye, il me demanda s'il y avoit une forte garnison dans Cremone; je l'ignorois; ce prince ajousta qu'il alloit dire au prince de Vaudemont de fournir Cremone de monde, puisqu'il est de la dernière importance de ne pas perdre cette place. Je fais, Sire, avec regret la reflection suivante, mais le service de Vostre Majesté m'y oblige sans nul raport aux bruits qui ne laissent pas d'estre rependus depuis longtemps. M. de Vaudemont est informé par le duc d'Uzeda d'une

conjuration (1) sur Milan et Cremone; il scait Cremone en estat d'estre insulté; je veux croire qu'il n'a pû y donner remède; il scait un corps d'ennemis campés vers Castelguifre; il n'y a cependant à Cremone qu'un foible bataillon Espagnol et on ne pensoit pas à en augmenter la garnison si l'occasion des avis de Richavy ne nous avoit mis à portée d'en parler. M. de Vaudemont a dit qu'il alloit envoyer à Cremone deux bataillons de Goito, où il y en a plusieurs moins utilement employés à travailler aux dehors de ce lieu, etc.

V

Extrait de la lettre ecrite du camp de Vrago, le 17 octobre 1701.

J'ay esté le premier à informer V. M. des marques que M. de Vaudemont a données de sa fidélité. V. M. scait que j'ay continué de le faire en toutes occasions. Personnellement j'ay receu et reçois de ce prince les distinctions, les honneurs, les plaisirs qu'il est possible d'attendre de l'homme du monde le plus poly; mon devoir a voulu qu'après avoir parlé à M. le mareschal de Villeroy, je rendisse compte à V. M. des discours de Las Torres et d'Aguilar. Je vais m'y estendre davantage, y joignant mesmes mes réflections.

Las Torres est vif, impétueux et découvert dans ses discours; il a toute la franchise, la fierté et la hauteur d'un véritable Espagnol; personne ne luy refuse le courage, les sentimens d'honneur et la fidélité à toute épreuve. Parcequ'il parle mal françois,

(1) Cecy est estonnant au point que l'ignorance et la négligence sont les plus favorables interprétations qu'on y puisse donner.

la plus part des gens de nostre nation disent qu'il n'a pas d'esprit ; je crois que c'est en mal juger.

Aguilar a les mêmes bonnes qualités que Las Torres, mais il est tout à fait rusé et couvert, attentif à ses discours, et laissant dire aux autres ce que luy pense, et se contente quelquefois de donner à entendre, remplissant tous les devoirs de ses emplois comme un soldat de fortune bien intentionné, et qui voudroit la faire par là, professant d'ailleurs assez ouvertement sa haine et son mépris pour le prince de Vaudemont, qui n'en use pas bien avec luy.

Cordova, mestre de camp général, n'a que la naissance en partage, ne se meslant de rien et incapable, je crois, de s'en mesler ; il est fort retiré, ne voit presque personne, et parle à peu de gens ; c'est sur ce pied que j'ay vescu avec luy.

Les deux autres m'ont veu beaucoup et sont venus souvent manger avec moy ; Aguilar s'est laissé quelquefois entendre délicatement sur ce qui va suivre ; Las Torres m'en a souvent parlé avec véhémence et indignation.

Que la négligence du prince de Vaudemont sur les places et les troupes du Milanois prouvoit son infidélité ; que Léganes avec les mêmes revenus et par plus d'autorité entretenoit plus de quinze mil hommes de troupes bien payées, et lorsque le duc de Savoye changea de party, Leganés en moins de trois semaines mit Valence en estat de soustenir le siège qu'elle soustint ; que des gens du prince de Vaudemont et surtout Gié, son principal confident, au quel il vient de donner le régiment Allemand du déserteur Linange ont esté pendant cette campagne

plusieurs fois et à heures induës à l'armée ennemye, ce qui est venu à la connoissance des Espagnols qui y ont donné attention ; que sous les prétextes de répéter des prisonniers, le prince de Vaudemont ne cesse d'y envoyer son trompette et d'avoir par là un commerce actuel avec son fils ; que sans rapeller tout ce qui manque dans le Milanois et dans l'artillerie de campagne, l'estat de Cremone, place si importante dans cette guerre, est une preuve sans réplique de l'infidélité de Vaudemont, prétextée de sa négligence et de son peu d'autorité, ce qui n'est pas vray pour le dernier article, puisqu'un gouverneur de Milanois en tire quand il veut des secours considérables pour le service de son Roy. Ils ramènent l'exemple de Leganès, que Vaudemont hait les Espagnols parceque, connoissant sa mauvaise conduite et n'y pouvant mettre ordre, ils se contentent de le blasmer, ce qui luy fait dire que les Espagnols ne peuvent le souffrir, chagrins de voir le gouvernement entre les mains d'un homme qui n'est pas de leur nation ; qu'il a tort de parler ainsy, les Espagnols estans fidèles et voulans tout ce qui plaist à leur Roy ; que dans les Pays-Bas ils ont obéy sans murmure au prince de Parme, puis à l'Electeur de Bavière, ainsy qu'à Darmstat en Catalogne ; que l'amitié du mareschal de Villeroy pour le prince de Vaudemont l'empesche de voir clair sur affaires si importantes qui vont entraisner la perte du Milanois.

Voilà, Sire, ce que ces messieurs m'ont dit et repeté souvent ainsy que plusieurs choses tendantes à mesme fin, lesquelles il est impossible de retenir touttes. Las Torres s'est retiré malade à Milan.

V. M. ayant accepté le testament du feu Roy, M. de Vaudemont reconnut sans hésiter le Roy d'Espagne : certainement le plus fidèle sujet ne pouvoit faire mieux ny de meilleure grâce, mais M. de Vaudemont pouvoit-il faire moins, quant mesme il auroit eu les plus mauvaises intentions ? Il est haï dans le Milanois, du peuple et de la noblesse ; tous y tesmoignoient une pleine soumission aux dernières volontés du feu Roy ; personne ne paroissoit porté pour l'Empereur ; pas un allemand en Italie, ny de vraysemblance qu'il en pust arriver de longtemps ; qu'auroit pu, pour le service de l'Empereur, M. de Vaudemont avec ses domestiques, supposé que ses intentions eussent esté mauvaises, si il en avoit donné la moindre marque, et que les Milanois ne l'eussent point arresté ? Les Espagnols seuls l'auroient poignardé ou mis dans le château de Milan ; quel avantage en seroit-il revenu à l'Empereur qui, certainement, en trouve beaucoup dans l'estat deplorable où est le Milanois, soit que ce soit un effet de négligence ou de mauvaises intentions. On peut opposer en faveur de Vaudemont qu'un an avant la mort du Roy d'Espagne, il a refusé des troupes Allemandes, mais si il les avoit acceptées, quel mérite se croit-il, puisque son maistre le vouloit, outre que le Roy d'Espagne mourant et les troupes de l'Empereur maitresses du Milanois, ce prince, sans nul besoin de M. de Vaudemont, y auroit mis pour gouverneur un véritable allemand.

Que peut-on dire aussy du procédé de M. de Vaudemont qui, dans le commencement de ces affaires, n'a pas employé toute son autorité pour rappeler

son fils, ou puny de sa désobéissance par les marques de la plus juste indignation.

Parmy tant d'obscurités, les lumières seules de V. M. peuvent demesler la vérité..., etc,

VI

Extrait de la lettre écrite au camp de Vrago, le 31 octobre 1701.

Ce qui suit n'est venu à ma connoissance que depuis deux jours ; il me paroit plus fort que tout ce qui a desjà esté mandé sur un tel chapitre. J'en rens compte à V. M.

Avant que les ennemis eussent passé le Mincio, Capola, lieutenant général de cavalerie, fort estimé de tous les Espagnols ainsy que de M. de Vaudemont, occupoit Palazzolo avec huit cens chevaux de la meilleure cavalerie de l'estat de Milan ; de là il avoit une garde à Pontoglio, et de tems en tems, en envoyoit à Chiary. Les ennemis ayant passé le Mincio, costoyans le lac de Garde et les montagnes, nous avoient dans leur marche à gauche, et à hauteur de leur armée, assés près ainsy que le scait V. M. Le premier d'aoust, comme nous allions marcher de Solferino à Medoli, le prince de Vaudemont trouva à propos de quitter l'armée, emmenant avec luy le comte de Tessé ; la raison ou le prétexte fut qu'ils couroient à la Canonica sur l'Adda, pour empescher aux Allemans l'entrée du Milanois. V. M. approuva cette marche ; je l'ay veu par vos lettres à M. de Vaudemont ; il me les a montrées ; à peine ce prince eut quitté l'armée, qu'il envoia Laidilla, son adjudant général, porter ordre à Capola de quitter Palazzolo,

et de se rendre à la Canonica avec ses huit cens chevaux ; pendant ce tems les ennemis détachèrent deux mil chevaux sous le commandement de Palfy qui, en tastant, s'approcha de Palazzolo et le trouvant vide s'en empara ; de là, sont venus tous les malheurs qui ont suivy ; le passage de Mincio, après lequel les ennemis estoient plus embarassés et moins à craindre qu'au delà de l'Adige ; nous les tenions de près et les serrions entre le lac de Garde et nous ; ils avoient en teste Palazzolo et le haut de l'Oglio occupé par un corps considérable facile à fortifier par celuy qui estoit desja sur l'Adda. Ainsy, par les détachemens que nous pouvions envoyer de l'armée en deça ou en delà de l'Oglio, et en tel nombre qu'il nous auroit plu, les ennemis dans cette situation estoient réduits à une extrémité qui ne leur permettoit pas de durer longtemps. J'ignore si M. de Vaudemont entra dans ces détails avec M. le mareschal de Catinat qui, pour lors, n'étoit pas trop en estat d'y vaquer. J'ignore si il en parla à M. le duc de Savoye, mais à peine, le premier d'aoust, M. de Vaudemont eut quitté l'armée qu'il fit porter à Capola l'ordre de quitter Palazzolo avec ses troupes et de courir à l'Adda ; c'estoit dire aux allemans : « Passés, la porte est ouverte », et il n'est pas possible, dans le cours de cette guerre, que l'homme le plus attaché à l'Empereur luy rende un plus grand service. Tout le Milanois fut si estonné et affligé qu'on eust quitté Palazzolo que, partout, les peuples crioient après Capola comme après un traistre et un déserteur ; cela parle si clairement contre M. de Vaudemont, qu'il me paroist fort à craindre qu'il n'ait fait mau-

vais usage de toute la confiance que V. M. a eüe en luy, de celle qu'ont eue vos généraux, de celle que j'y ay eüe moy mesme, quand j'ay cru nécessaire d'estre fortiffié de ce prince contre les foiblesses du mareschal de Catinat et contre nos soupçons sur le duc de Savoye. Si M. de Vaudemont est infidèle, quel usage n'aura-t-il point fait de la dernière lettre de V. M. où il m'a dit que vous luy marqués ne pouvoir cette année envoyer des troupes en Milanois?

V. M. scait qu'au premier soupçon que les espagnols me donnèrent contre M. de Vaudemont, j'en parloy au mareschal de Villeroy, luy disant que j'en allois informer V. M.; il l'approuva en m'excitant de n'y pas manquer. Depuis ce tems, je me suis tenu aux seules lettres que, là-dessus, j'écris à V. M. Je n'en ay plus parlé au mareschal de Villeroy; vous me commanderés si je dois luy tout dire.

Depuis que j'ay écrit ce qui précède, j'ay trouvé la conjoncture favorable de mettre sans affectation M. le duc de Savoye sur l'abandonnement de Palazzolo; il m'en a paru estonné, m'assurant que jamais M. de Vaudemont ne luy a dit que Palazzolo fust occupé, ny qu'on voulust l'abandonner. Après la surprise que m'a tesmoigné M. le duc de Savoye, il m'a dit promptement et avec vivacité : « Je ne doute pas, M., que vous ne m'ayez rendu justice auprès du Roy sur tout ce que j'ay fait et proposé depuis que nous sommes en campagne ; je n'ay point de part à l'abandonnement de Palazzolo; je n'en ay eu aucune connoissance, on ne m'en a jamais parlé. »

L'empressement de ce prince à se justifier quand on ne luy marque aucun soupçon, pourroit en don-

ner de quelque intelligence entre luy et M. de Vaudemont. Est-il possible qu'il ait fait un coup comme l'abandonnement de Palazzolo sans le dire au généralissime ? Quel chaos d'affaires embrouillées ! Jusqu'à ce qu'on y puisse voir plus clair, il faut sans doute continuer de marquer à M. de Vaudemont une confiance outrée, de laquelle cependant il ne puisse point abuser, car enfin, voicy de violentes présomptions ; il se flatte peut-estre que le mauvais état de nos affaires nous fera quitter le Milanois sans que sa haine soit découverte ; supposé qu'il soit infidèle au point qu'il n'y a que trop lieu de le croire. Que V. M. envoye des troupes ou non, je crois que M. de Vaudemont doit l'ignorer jusqu'à un certain tems, afin qu'il ne puisse pas prendre les mesures précipitées auxquelles la situation des affaires et les conseils d'autruy pourroient le porter ; quelque portrait qu'on ait fait de M. de Vaudemont, V. M. doit compter qu'il est sans capacité, timide et irrésolu.

Depuis que j'ay écrit cecy, M. le mareschal de Catinat m'a dit qu'il ignoroit absolument qu'on voulust quitter Palazzolo et en quel tems on l'avoit fait ; que, cependant, rappellant sa mémoire, il se souvenoit que quelques jours après que le prince de Vaudemont se fut séparé de l'armée à Solferino, le comte de Tessé luy ecrivit : « On vient de retirer les troupes qui estoient à Palazzolo. » « Voilà, a ajousté M. le mareschal, tout ce que j'ay sceu de cette affaire. »

M. le mareschal de Villeroy informe sans doute V. M. de ce qu'il me dit, hier, que le prince de Vaudemont luy a écrit qu'il estoit d'avis d'armer les paysans des environs de l'Adda, afin qu'ils fussent

en estat de s'opposer aux courses que les impériaux pourroient faire de ce costé-là. M. le mareschal a sagement preveu les dangereuses conséquences d'une telle proposition qui ne doit estre que d'une médiocre utilité et peut donner beaucoup à craindre. Je l'ay excité à y faire une sérieuse attention en luy disant que la conduite de M. de Vaudemont, quoyque vraysemblablement sans reproche, ne laissoit pas de donner matière à estre attaquée ; de quoy je rendois un compte exact à V. M.

Cecy surprend d'autant plus que nous avons tous ouy dire plusieurs fois à M. de Vaudemont que les peuples du Milanois estoient mal intentionnés ; il se prépare cependant aujourdhuy à leur mettre les armes à la main ; si il passe outre, malgré ce que M. le mareschal lui mande de ne pas le faire, j'ignore quel party prendra ce dernier ; il est de conséquence que ce soit un bon, plein de fermeté et de résolution, etc.

VII

Extrait de la lettre ecrite au camp de Vrago, le 3 de novembre 1701, au sujet de l'enlèvement des espagnols à Trocassano.

Les espagnols disent hautement que M. de Vaudemont a appelé son fils. Après tout ce que dans mes dernières lettres j'ay écrit de ce prince on peut reflechir sur l'affaire de Cassano où il a tousjours assuré le mareschal de Villeroy qu'il y avoit 1,500 chevaux des meilleures troupes d'Espagne, et il n'y avoit que 6 à 700 hommes ; enfin M. de Vaudemont n'est plus à l'armée ; il n'est point encor allé à Milan ; que fait-

il à Piciquiton ? Si quelque jour on entend dire qu'il a esté pris par les Allemands, ce sera un triste et clair dénouement..., etc.

VIII

Extrait de la lettre écrite au camp de Vrago, le 7 de novembre 1701.

Le prince de Vaudemont ayant renvoyé au camp Impérial le capitaine Malfati, prisonnier depuis six semaines, a demandé qu'il fut eschangé contre un ingénieur espagnol que le prince Eugène a renvoyé aussitost. Les Espagnols ne se taisent point là dessus disans que cet ingénieur n'a jamais esté dans notre armée, qu'il n'a esté employé dans aucune place de l'estat de Milan, puisqu'il n'y en a point à la quelle on ait travaillé, qu'ils ne comprennent point où cet homme peut avoir esté pris, à moins qu'il ne l'ait fait expres comme émissaire du prince de Vaudemont..., etc.

IX

Extrait de la lettre écrite à Cazal Pustorlingo, le 21 de novembre 1701.

M. le mareschal de Villeroy, dont l'âme noble et grande juge par luy-mesme, des gens qu'il aime et estime, n'a jamais pu estre prevenu sur rien contre M. de Vaudemont; il m'a mesme dit, il y a peu de jours, que V. M. luy ecrivoit que vous estes pleinement persuadé de la fidélité de ce prince et que vous regardiez avec indignation ceux qui vouloient vous donner des soupçons. Pour moy, qui n'écoute que mon zèle et mon devoir sans aucune considération,

sans crainte, sans interest, je vais, suivant vos ordres, informer encore V. M. de ce qui est venu à ma connoissance touchant ce prince; ce sera apparemment la dernière fois que je vous en parleroy; le Piémont n'estant pas un lieu propre à m'instruire là dessus.

En deça et en delà de l'Adda, nous avons trouvé le Milanois plein de toutes sortes de biens, et les peuples si disposés à en faire part que ce n'est pas leur faute si quelque chose manque à l'armée ou à l'entretien des places. Icy mesme, ils disent hautement que si leur Roy vient les voir ils veulent tous aller à la guerre et périr pour son service. Piciquiton est la seule place du Milanois que l'on dise en estat; elle n'y est point du tout et peut estre insultée. Le chevalier de Pont, colonel de Quercy et ingénieur, y est depuis longtems avec son régiment; il a tant fait par ses sollicitations qu'il a enfin obtenu quatre ou 500 palissades, mais si foibles et si petites, qu'elles n'ont pas deux pieds en terre, et si peu de saillie qu'elles ne seroient d'aucun usage; il avoit longtems demandé qu'on mist de l'eau dans un fossé; n'ayant pu l'obtenir, il a fait luy-mesme cette dépense, elle n'a monté qu'à vingt livres; cela est si grossier et si clair que tout le monde en lève les espaules. Vaubecourt qui n'est point du tout dans ces faits et qui se trouve depuis trois semaines convalescent à Piciquiton, est un sujet zélé et plein de bonnes qualités; à mon passage, il m'a dit confidemment et en amy, qu'on ne connaissoit plus rien à M. de Vaudemont, qui faisoit le malade sans l'estre, mais chagrin et embarassé de manière qu'il ne le pouvoit cacher. M. le duc de Savoye passant à Piciquiton pria M. de Vaudemont

qu'à Codogne et icy ses troupes fussent pendant leur petit séjour, logées par billets chez les habitans. J'étois présent; M. de Vaudemont y consentit, disant mesme qu'il vouloit l'offrir à S. A. R. Il fit aussitost appeller un commissaire de l'estat et donna hautement ses ordres pour cela ; ils ne furent point envoyés, et l'on n'en scavoit rien le lendemain à Codogne et icy quand les troupes y arrivèrent; une telle chose ne peut s'oublier si récemment, et M. de Vaudemont avoit peut-estre cru que cela donneroit matière à quelque sédition; il y a dans Codogne dix mille habitans, sept mille dans Cazal Pusterlingo; ils furent tous si souples qu'ils souffrirent le logement avant l'arrivée de l'ordre que M. de Vaudemont ne put s'empescher d'envoyer quand, suivant sa parolle et au nom de M. le duc de Savoye, je le luy eus demandé par un exprès.

Le chevalier Richavy, zélé pour le service de V. M., et que j'avois dépêché à Cremone afin qu'il y esclaircist quelques soupçons, m'avoit envoyé des avis donnés par le capitaine Moreghy, fidèle habitant de Cremone. Richavy désiroit en mesme tems que M. de Vaudemont escrivist au gouverneur de Cremone pour que Moreghy fust exempt du logement, faveur qui pourroit faire durer et eschauffer son zèle ; je donnoi le mémoire de Richavy à M. le mareschal de Villeroy qui l'envoya à M. de Vaudemont, mais sans effet; Moreghy, loin d'estre soulagé de logement, en a esté surchargé; il avoit dit, dans son mémoire, que l'on eust pour suspects les Palavicins, les Catanci, les Visconti, puissans seigneurs dans le Crémonois, professans d'estre attachés aux

intérests de l'Empereur, et la pluspart actuellement au service et dans l'armée de ce prince; une religieuse de Crémone, intrigante, spirituelle et zélée pour le service de son Roy, dit mesmes choses que Moreghy. Ces Palavicins, ces Catanci, ces Visconti ont cependant aujourdhuy leurs parans les plus grands confidens de M. de Vaudemont; tout le pais s'estonne que ces messieurs, feudataires du Roy catholique, n'ayent point esté proscrits dès le commencement de la campagne, mais jouissent de leurs revenus aussi tranquillement que si ils estoient dans le devoir; enfin, ajouste la religieuse, on trouvera à redire à la conduite du prince de Vaudemont; l'Empereur a dans ce pais plus de gens à luy qu'on ne l'imagine, ils sont visiblement soulagés par le vice-gouverneur de Crémone, lequel quoy qu'Espagnol, est favory de M. de Vaudemont; la réputation de ce prince souffre beaucoup; enfin, continue la religieuse, dispensés-moi de vous en dire davantage.

M. de Vaudemont fust-il l'innocence mesme, il seroit à souhaiter que dans un si grand poste il se trouvast hors de soupçon; si il est fidèle, le Roy son maistre pourra donner à sa fidélité un aussi plein lustre et la récompenser aussy dignement qu'il luy plaira; si il ne l'est pas, comme il y a lieu de le croire, le tems presse pour y apporter remède; quelque esclairé que soit M. Bouchu, plusieurs mois se passeront avant qu'il ait une entière connoissance d'affaires qui lui sont fort inconnues et qui peuvent ne pas souffrir de remise; celles-cy sont si délicates que sachans ce que nous devons présentement scavoir, il est possible de croire (sans trop donner au mal) que la marche

avancée du régiment de Lichtenstein et des danois est une suite de ce que M. de Vaudemont sceut par vous, il y a quelque tems, que V. M. ne pouvoit envoyer sitost d'autres troupes en ce pais cy ; enfin, sur des plaintes de M. de Vaudemont, l'on mande en Espagne le comte de Las Torres, la troisiesme personne de l'Estat de Milan, un des plus fidèles sujets, des plus braves, des plus esclairés qu'ait le Roy catholique, et lequel n'a marqué de pétulance que quand il a cru que le service de son maistre souffroit par l'incapacité et par l'infidélité du prince de Vaudemont..., etc.

X

Extrait de la lettre ecrite à Milan, le 25 novembre 1701.

M. le duc de Savoye m'a dit hier, me priant que cela ne vous passast pas, qu'ayant envoyé à Milan le baron Palavicin, un de ses colonels, parler au sujet du passage de ses troupes à Pyrrho Viscomti, commissaire général de l'Estat de Milan, lequel y a plus de crédit que le gouverneur, quoyque moins d'autorité, Viscomti proche parent de Palavicin, luy dit en confidence : « Je ne puis plus tenir à l'extraordinaire conduite de M. le prince Vaudemont, je vais enfin la déchiffrer au Roy mon maistre et à S. M. T. C. ; beaucoup de gens feront la mesme chose. » Ce sont les propres termes de Viscomti dans lesquels m'a parlé M. le duc de Savoye; ensuite d'une longue conversation, ce prince m'a dit à mon retour à Turin: « J'envoiroy un gentilhomme aux pieds du Roy rendre compte à S. M. de ma conduite, et de la

manière dont je me suis comporté à son service pendant cette campagne; je ne doute pas, Monsieur, que vous n'ayés informé exactement S. M. de toutes choses.

Il ne me conviendroit point d'entrer dans de certains détails, je ne le pourrois sans charger des gens que j'estime et considère, car enfin, le passage du Mincio a esté un coup mortel; je n'y ay jamais consenty, et je souhaite que le Roy sache par d'autres que par moy ce qui s'est fait là-dessus, et que ses ennemis ont, en veuë de son armée, passé une grande rivière deux à deux sur un seul pont; l'abandonnement de Palazzolo est aussy estonnant; je ne l'ay jamais sceu que quand vous m'en avés parlé depuis peu; il est certain que nous, gardans Palazzolo et l'armée serrant les ennemis vers le lac de Garde, ils perrissoient en peu de tems ou tentoient à leur désavantage une action générale et décisive. Voilà, Monsieur, des fautes capitales mais passées; cependant le Roy y retombera la campagne prochaine, perdant son armée et sa réputation si il ne prend de plus justes mesures, car enfin, il y a icy des conduites où personne ne voit clair, quoy qu'on tache de les pénétrer. Vous devés scavoir, Sire, que M. le duc de Savoye pense de M. de Vaudemont comme font plusieurs autres, quoy qu'il ne s'en explique pas..., etc.

J'ajouteroy que chaque pas qu'on fait en Milanois, on trouve tout le monde surpris de la conduite de M. de Vaudemont, de qui la réputation souffre beaucoup; ce n'est plus un secret, et je prendroy encore la liberté de dire que M. le mareschal de Villeroy croit trop M. de Vaudemont

qui certainement est très ignorant à la guerre, si il n'est que cela; M. le mareschal pourroit s'en trouver mal, ainsy peut-être que le service des deux Rois....., etc.

XI

Extrait de la lettre écrite à Turin, le 10 décembre 1701.

Le duc de Savoye, qui va voir regulièrement et avec distinction la comtesse d'Arco, a dit à cette femme : « Mandés à l'Eslecteur de Bavière que la conduite de son amy (1) le prince de Vaudemont n'est pas loyale; il a marqué plusieurs fois son infidélité pendant cette campagne. » Le duc de Savoye a aussitost parlé de Carpy, du passsage du Mincio, de l'abanbonnement de Palazzolo, etc., ajoustant : « Le Milanois et toute l'armée en sçavent presque autant que moy sur le prince de Vaudemont; le mareschal de Villeroy est seul qui le soutienne et qui paroisse ignorer ses deportemens. » Le duc de Savoye qui ne se soucie point du tout de ménager le prince de Vaudemont, ne s'en tiendra pas apparemment à ce qu'il a dit à la comtesse d'Arco..., etc.

Signé : PHELYPEAUX.

II

MÉMOIRE CONCERNANT M. LE PRINCE DE VAUDEMONT DRESSÉ A MILAN, PAR M. BOUCHU, LE 25 DÉCEMBRE 1701.

L'ordre observé dans ce mémoire est de commencer par l'examen des faits contenus dans celuy

(1) Par ironie, l'Eslecteur ne pouvant souffrir Vaudemont.

de M. Phelipeaux et de rapporter ensuitte ceux qui sont du tenir de M. Bouchu; le précis du mémoire de M. Phelipeaux est ecrit en dedans de la marge la plus large et les reflections de M. Bouchu commencent à la marge la plus estroite.

> Les faits qui se tirent de la lettre du 10 décembre 1701, pour suivre l'ordre dans lequel est écrit le mémoire de M. Phelipeaux dont copie est cy jointe, sont que M. de Vaudemont a fait eloigner M^rs^ de Cordova, Las Torres, Aquilar et Quiros, qu'il propose pour les premiers emplois à la Cour d'Espagne M. de Colmenero, quoy que plusieurs ne soient pas prévenus en faveur de son courage et surtout M. le duc de Savoye qui s'y connoit bien, nonobstant que M. de Vaudemont se soit expliqué que M. de Colmenero estoit un vigilant et bon officier, mais voleur au point de ne pouvoir luy rien confier, et que M. de Las Torres, passant à Turin, a assuré qu'il seroit facile de prouver que M. de Vaudemont envoye continuellement de l'argent à son fils.

Je n'ay pas sceu que M. de Vaudemont ait eu aucune part au voyage que M. d'Aguilar va faire; ce dernier m'a fait l'honneur de me venir voir, passant à Milan pour se rendre à Novare, et dans une conversation d'une grosse heure au moins que nous eûmes ensemble, il me parut qu'il entreprenoit son voyage très volontairement, avec une détermination entière de revenir avant l'ouverture de la campagne prochaine, de sorte qu'il laisse M^me^ sa femme à Novare, et ses motifs sont, à ce qu'il me dit, d'avoir

le bonheur d'estre connu du Roy et de luy faire sa cour, à l'effect de quoy il doit passer par Paris, d'avoir ensuitte celuy d'estre connu du Roy Catholique son maitre, et de mettre quelque ordre à ses affaires ausquelles il m'a dit qu'une assés longue absence avoit apporté de l'embaras quoy que M. son père soit en Espagne. Quant à M. de Cordova, de la manière dont M. Phelipeaux en fait la peinture dans sa lettre du 17 octobre, il semble qu'il n'y ait pas lieu de s'estonner que M. de Vaudemont ait pû penser qu'il ne convenoit pas à l'employ de mestre-de-camp general qui est le second de l'Estat de Milan, et immédiatement après celuy de gouverneur general du pais. A l'esgard de M. de Quiros, on m'a dit que c'estoit un jeune homme de 18 ans, petit sujet et petit génie, fils de l'envoyé d'Espagne à Gènes, qui est venu faire la campagne dernière en ce pays après laquelle il est retourné joindre son père ; je n'ay pû pénétrer jusqu'icy ce qui fait qu'on le mesle avec des personnes d'une toute autre distinction. Reste M. de Las Torres, que M. Phelipeaux dit estre vif, impétueux, découvert dans ses discours, ayant toute la franchise, la fierté et la hauteur d'un véritable Espagnol, et d'une fidélité à toute épreuve. J'ay fait parler deux fois M. de Vaudemont sur ce chapitre; il ne se deffend pas d'estre la cause de son éloignement, dit qu'il voudroit bien avoir pu ne le pas demander parce qu'il est protégé par M. le cardinal Portocarero, lequel est de ses amis, mais que M. de Las Torres est si inconsideré dans ses discours que cela n'est pas soutenable, sans s'expliquer des sujets sur lesquels ces discours ont roulé ; le caractère que

luy donne M. Phelipeaux dans sa d. lettre du 17 octobre rend ce reproche assés vraysemblable ; le grand Chancelier qui est ràppelé en Espagne m'a dit dans une conversation générale où toutes choses entrent, que Las Torres se trouvant à Milan lorsque les ennemis firent une course en deçà de l'Adda sous le commandement de M. de Vaudemont le fils, et la cavalerie de l'Estat de Milan n'ayant pas fait en ce rencontre une bonne maneuvre, on pria M. de Las Torres d'aller au devant de M. le duc d'Elseste que quelques cavaliers des mieux montés avoient apris se retirer à Milan à la teste de cette cavalerie, avec beaucoup de précipitation, pour le rassurer et l'obliger d'aller reprendre ses postes sur l'Adda. M. de Las Torres le fit, mais d'aussy loin qu'il apperçut M. le duc d'Elseste, il se mit à crier : « Ah, Monsieur, il faut retourner sur l'Adda, il ne faut pas que vous vous imaginiés de battre la cavalerie de l'Empereur, c'est la meilleure cavalerie de l'Europe, j'ay servy avec elle longtems, il faut se désabuser qu'elle puisse estre battue. Mais, M. le duc, allons, retournons à l'Adda. » Et Las Torres, s'échauffant de ce qu'il ne persuadoit pas assés promptement M. d'Elseste, repetoit toujours tout ce qui falloit pour l'en esloigner davantage. J'ay ouy dire seulement depuis deux jours à M. de Vaudemont, en parlant du mauvais estat des finances du Roy d'Espagne, qu'il avoit preuve en main, entre autres malversations, de celles que M. de Las Torres avoit commis dans l'artillerie pendant cette campagne ; mais quelque soit la cause qui ait porté M. de Vaudemont à prier qu'on retire M. de Las Torres, fut-

ce incompatibilité d'humeurs ou caprice, il ne semble pas qu'on puisse en rien conclure contre luy; il faudroit establir que M. de Las Torres a esté eloigné comme un témoin hardy, bien informé de faits qu'on impute à M. de Vaudemont, et par conséquent, fort embarassant. Or, c'est de la vérité de ces faits qu'est la question. Quant à la proposition de M. de Colmenero pour les premiers emplois, M. de Vaudemont m'a dit celuy qu'il a proposé pour l'employ de mestre-de-camp général, qui n'est pas Colmenero, mais ce nom m'a échapé, ajoutant dans l'estat où sont les finances, il ne faudroit pas remplir la place de M. de Las Torres, ses appointemens pourroient nous estre de quelque usage; et Colmenero suffiroit bien seul pour l'artillerie, ce qui me feroit douter qu'il eut des vües du moins prochaines pour l'élévation de M. de Colmenero. Je scay, parce que j'y estois, que la réputation de M. de Colmenero estoit bonne sur le courage, du temps de la deffense de Valence; j'ignore s'il a donné lieu depuis à changer de sentimens. Pour ce qui est de l'offre faite par M. de Las Torres de prouver que M. de Vaudemont envoye continuellement de l'argent à son fils, à la première conversation que j'eus avec M. de Vaudemont le père, il me pria avec toute l'instance et l'honnesteté possibles que nous nous parlassions avec une entière confiance et ouverture de cœur comme ce qui pouvoit contribuer davantage au service de nos maitres, au succès des affaires que nous avions à conduire, et à l'amitié qu'il souhaitoit de tout son cœur qui se formât entre nous; à la seconde conversation, pour se mettre le premier en avance sur cette

confiance, il me dit toute la peine qu'il souffroit de se trouver dans un employ, privé des moyens d'exécuter non seulement le mieux, mais le nécessaire, et peu après qu'il avoit encore un chagrin aussy cuisant, qui estoit la persévérance de son fils dans le party qu'il avoit pris avec une telle préoccupation qu'il luy estoit revenu que son fils avoit dit plusieurs fois : « Mon père attend-il que les Milanois nous l'amènent un matin lié et garotté ? » Que voyant son endurcissement, il avoit rompu tout commerce avec luy; qu'il m'avoua pourtant que les sentimens de père pour un fils unique l'avoient porté, en luy déclarant qu'il rompoit avec luy, à luy envoyer dix mil escus qu'il avoit refusés et ensuitte de luy offrir de luy céder la jouissance d'une terre pour sa subsistance, qu'il avoit de même refusée; qu'il ne se permettoit sur cela que de demander quelquefois aux trompettes de l'une ou l'autre armée, venant du camp des ennemis : « Auriés-vous vû par hazard, mon fils ? » et de sentir de la joie quand, à leurs réponses, il pouvoit juger qu'il se portoit bien. Si, après cela, on prouvoit qu'il envoye journellement de l'argent à son fils, il y auroit contre M. de Vaudemont le père de parler d'une manière et d'agir de l'autre, encore, voudrois-je qu'il fût prouvé que c'est luy qui envoye cet argent et non M^me^ de Vaudemont, laquelle ne m'a pas encore dit un mot de son fils, d'où je n'infère pas qu'il luy tienne moins au cœur. C'est une femme si vertueuse et s'acquittant si bien de tous ses devoirs, que je conjecture qu'elle a beaucoup de tendresse pour luy, mais ce qui charge sur ce fait M. de Vaudemont le père n'est qu'une allégation, et il y a

une distance infinie entre le dire d'un homme connu ennemy de celuy qu'il accuse, et la preuve de cette allégation.

> Le fait qui résulte de la lettre du 10e d'octobre est que bien que M. le duc d'Uzeda eût averty M. de Vaudemont d'une conjuration dans Milan et dans Cremone, que les ennemis eussent un corps vers Castelgiufré, il laissoit Cremone qui est insultable avec un foible bataillon Espagnol jusques à ce que M. le duc de Savoye, connoissant de quelle importance est la conservation de cette ville, l'eut porté à y envoyer deux bataillons qui estoient à Goito.

Deux considérations m'obligent à parler avec grande retenue sur ce fait : la première, que c'est un fait de guerre dont les conséquences sont au-dessus de mes lumières ; la seconde, que M. Phelipeaux en parle comme estant de sa connoissance, ce qui en establit la certitude. L'armée du Roy estoit alors campée à Vrago, les ennemis à Chiary et a Dalassolo. Cremone, ville ouverte et hors de deffense, se trouvoit par cette disposition tout à fait dans les derrières de l'armée du Roy. M. de Vaudemont n'auroit-il pas pu penser qu'un détachement du corps des ennemis qui estoit a Castelgiufré, ne se commettroit pas à venir à Crémone avec un risque aussy visible d'estre coupé ? Cette conjuration auroit esté bien plus à craindre si Cremone avoit esté une vraye place, qui eut pu estre livrée aux ennemis par les habitans après en avoir égorgé la garnison, car alors ce qui se seroit jetté des ennemis dans cette place n'ayant rien à craindre sans un siège dans les formes, une

partie du détachement de Castelgiufré auroit pu faire cette entreprise.

Les faits que l'on recueille de la lettre du 17 d'octobre doivent estre partagés pour éviter confusion; les premiers sont que la négligence de M. de Vaudemont sur les places et les trouppes du Milanois prouve son infidelité; que M. le marquis de Leganes avec les mesmes revenus et pas plus d'autorité, entretenoit plus de 15.000 hommes bien payés, et que, lorsque M. le duc de Savoye changea de party, M. de Leganes, en moins de trois semaines, mit Valence en estat de soutenir le siège qu'elle soutint; que des gens de M. de Vaudemont, et surtout M. de Gié ont esté plusieurs fois pendant cette campagne à heures indues à l'armée ennemie, ce qui est venu à la connoissance des Espagnols qui y ont donné attention; que sous prétexte de répéter des prisonniers, M. de Vaudemont n'a cessé d'envoyer son trompette au camp des ennemis et d'entretenir par là un commerce actuel avec son fils; que l'estat auquel est la ville de Cremone suffit seul pour prouver son infidélité; qu'il ne peut estre excusé sur le prétexte de défaut de pouvoir, parce que le gouverneur du Milanois en a un grand, et qu'il tire, quand il veut, de cet Estat, des secours considérables pour le service de son maître, ce qui se prouve par l'exemple de M. de Leganes; que M. de Vaudemont hait les Espagnols comme des témoins incommodes de sa mauvaise conduite; que,

de son costé, il accuse les Espagnols de le haïr à cause qu'il est estranger, à quoy les Espagnols répondent qu'ils respectent esgalement l'autorité du Roy en quelques mains qu'elle soit deposée, et que l'amitié de M. le maréchal de Villeroy pour M. de Vaudemont l'empêche de voir clair sur sa conduite qui entrainera la perte du Milanois.

Aucuns des faits imputés à M. de Vaudemont ne m'ont donné tant d'attention que le mauvais estat des places du Milanois et le petit nombre de trouppes, pour pénétrer s'il a pu mieux faire sur l'un et l'autre de ces articles, tant par les conséquences que l'on pourroit tirer, en ce cas, de sa négligence, que pour essayer d'y remédier, supposé qu'il y en ait, des moyens dont il n'ait pas voulu se servir. La frontière du Milanois qui seroit d'usage dans la présente guerre, c'est Crémone, Picighitone, Lody, et on croit qu'on devroit tirer des lignes de Lody à Cassan. Cremone est une grande ville qu'on me décrit avec des murailles sans remparts et des dehors, mais extrêmement ruinés et négligés. Lody est moins grand, par rapport à son estendue, il y auroit encore plus à faire ; Picighitone est plus petit encore, et plus en estat de deffense, quoy qu'il y manque beaucoup de choses ; quant aux lignes de Lody à Cassan, elles ne sont pas seulement tracées, on en estime la dépense à 30.000 livres. A l'égard des trouppes (1) celles appar-

(1) L'infanterie est composée de trois terces Espagnols de Lombardie, de Savoye et de Lisbonne, d'un terce de Napolitains nommé de France, d'un terce de Lombards dit Bonasana, de deux régiments Allemands Bininguin et Astiaga, et d'un régiment de gri-

tenantes au Roy Catholique qui sont actuellement dans l'Estat de Milan, suivant la reveue faite le 12 décembre 1701, consistent en 7.453 hommes d'infanterie formant huit Terces ou régimens (en ce, non compris les garnisons des treize chateaux de l'Estat de Milan et celle de Final qui font 1.830 hommes, desquelles garnisons on ne peut faire aucun estat parce que les soldats en sont la pluspart invalides) et en 2.518 cuirassiers cavaliers ou dragons qui composent cinq régimens. Il est vray que pendant la dernière guerre du Piémont, qui est le tems de M. le marquis de Leganes, il y avoit huit Terces ou régimens d'infanterie de plus, et trois régimens de cavalerie, ce qui feroit presque le double de ce qu'il y a à present de trouppes dans l'Estat de Milan (2); mais il est à observer que l'arrivée de M. le prince de Vaudemont dans l'Estat de Milan a esté au mois de may 1698; il y avoit cinq de ces huit terces ou régimens et les trois régimens de cavalerie licenciés avant son arri-

sons Albertins. La cavalerie est composée de deux régimens de l'Estat, l'un du duc d'Elseste et l'autre du prince Trivulce, d'un régiment de cavalerie napolitaine de Valfuentes, d'un de cavalerie étrangère de Copola, d'un régiment de dragons de Monroy.

(2) Le terce d'Ali de Lombards a passé en Espagne le 20e avril 1697. Le terce de Napolitains de Barille y a passé le 23 juillet de la même année. L'un des deux régimens de Suisses fut incorporé dans l'autre, le 26e septembre 1697. Les deux régimens d'infanterie de Virtemberg furent congédiés le premier may 1698. Le terce du duc de Saint-Pierre d'Espagnols, licentié par ordre du Roy, le 20 janvier 1700. Le régiment de Suisses qui restoit, congédié le 6 février 1700. Le terce d'Espagnols dit de Naples a passé dans le royaume de Naples par ordre du Roy d'Espagne au mois de décembre 1701. Le régiment de Hanovre de cavalerie estoit à l'Empereur qui le retira aussitost après la guerre de Piémont finie. Les deux régimens, l'un de cavalerie, l'autre de dragons de Virtemberg, furent congédiés le 1er may 1698.

vée ; des trois autres régimens ou terces d'infanterie celuy du duc de S. Pietro a esté reformé par ordre du Roy d'Espagne, le 20e janvier 1700, celuy de Suisses, congedié le 6 février suivant, par ordre aussy du Roy d'Espagne, faute de pouvoir payer les pensions dues aux Suisses, et le terce de Naples vient de passer dans le présent mois de décembre dans le Royaume de Naples, par ordre du Roy d'Espagne d'aujourd'huy ; on peut conclure raisonnablement que ce n'est point une petite affaire ny pour la dépense ny pour le tems, de mettre dans un meilleur estat la frontière dont il s'agit, non plus que de faire la levée de huit régimens d'infanterie et de trois de cavalerie tous estrangers tels qu'estoient ceux dont il vient d'estre parlé. Les Suisses, avant de vouloir entendre la proposition des levées, veulent estre payés de la moitié des arrérages de six années de la pension de 104.000 liv. par an que l'Estat de Milan leur fait ; le premier régiment Suisse cousteroit par conséquent à lever 360.000 liv., sçavoir 312.000 liv. pour les trois pensions et le surplus pour la levée. J'ay vu plus pour la justification de M. de Vaudemont sur ce point, m'ayant, à propos de la matière que nous traittions alors dans notre conversation, fait lire la proposition qu'il a faite au mois de mars dernier au Roy d'Espagne, de faire lever par M. Julio Visconti un régiment de 800 dragons à ses dépens à l'exception des chevaux, lequel serviroit à pied en attendant que l'Espagne eut fait achepter les chevaux, et le refus qu'en a fait le Roy Catholique ; les conversations que j'ay eues avec M. le prince de Vaudemont sur l'estat des finances du Milanois, m'a donné lieu de scavoir encore en détail

qu'il n'a eu à disposer en l'année 1701, que de 1.977.000 liv. dont il m'a fait voir en même tems l'employ, dans lequel, à une somme de 200.000 liv. près dont on pourroit s'esclaircir plus particulierement si cela convenoit, je ne vois pas qu'il y ait rien à dire. M. le marquis de Leganes a eu à disposer pendant chaque année de la dernière guerre de Piémont de 2.300.000 liv. outre qu'il a aliené de son tems des revenus considérables du Roy d'Espagne, ce qui fait une différence de plus de 500.000 liv. qui est considérable sur une somme de 2.300.000 liv. J'ay vu Valence; on peut s'en informer de M. de Lappara qui a eu la conduite de ce siège; cette place quoy que négligée, estoit une place à laquelle M. de Leganes put avoir le tems de faire mettre quelques palissades et de faire faire quelques menues réparations, mais ce n'estoit point une frontière à faire comme celle dont il s'agit. Quant aux faits de M. de Gié envoyé à l'armée plusieurs fois à heures indues, et du commerce actuel entretenu par M. le prince de Vaudemont avec son fils par un trompette sous prétexte de répéter des prisonniers, ce sont des allégations faites par personnes mécontentes avec sujet de M. le prince de Vaudemont, qui auroient besoin de preuves pour estre crues.

Les autres faits contenus dans la même lettre du 17 octobre sont, qu'après l'acceptation du testament, M. le prince de Vaudemont reconnut sans héziter le Roy d'Espagne, mais qu'estant hay de la noblesse et du peuple dans le Milanois, il ne pouvoit faire moins; que l'Empereur n'ayant alors aucunes trouppes en Italie, M. de Vaudemont auroit esté poignardé par les Espa-

gnols, s'il eut donné la moindre marque d'estre mal disposé; qu'un an avant la mort du Roy d'Espagne, il refusa véritablement des trouppes Allemandes, mais que s'il les eut acceptées, il ne se seroit fait aucun mérite parce que le Roy d'Espagne son maître d'alors le vouloit, et qu'estant venu tost après à mourir, l'Empereur qui par ses trouppes, se seroit vu le maître du Milanois sans aucun besoin de M. le prince de Vaudemont, luy en auroit osté le gouvernement pour le donner à un Allemand.

Ces faits sont constans et M. Phelipeaux dit ce qu'il en pense; c'est un homme de beaucoup de lumières naturelles et acquises qui, depuis plusieurs années, est dans les emplois étrangers qui forme plus que tous les autres l'esprit à percer jusques à la verité à travers un extérieur qui y est tout opposé. Pour moy, accoutumé à juger des hommes par ce que je vois de leur conduitte et peut estre trop simplement, je ne puis donner une mauvaise interprétation aux circonstances de M. le prince de Vaudemont qui viennent d'estre raportées; le Roy, d'ailleurs, peut se souvenir si après qu'il eut reconnu le Roy d'Espagne, ce fut avec vivacité qu'il sollicita Sa Majesté d'envoyer des généraux et des trouppes en Milanois suffisantes pour conserver cet Etat au Roy Catholique, ou si ce ne fut que par manière d'acquit et qui put faire juger qu'il souhaittât de ne pas obtenir ce qu'il demandoit; son opposition à l'introduction des trouppes de l'Empereur dans le Milanois avant la mort du Roy d'Espagne, quelque en ait esté le motif, a esté si avantageuse aux intérests de Sa Majesté et du Roy

son petit-fils que je ne puis me laisser aller à la tourner contre M. de Vaudemont. D'ailleurs, ne pouvoit-il pas craindre davantage que cette opposition ne luy coustât le gouvernement du Milanois par l'autorité que l'Empereur avoit, dans le conseil du feu Roy d'Espagne, qu'il n'avoit sujet de l'appréhender en exécutant de bonne grâce un ordre obtenu par l'Empereur qui connoissoit de quelle importance luy en estoit l'exécution? Quant à la haine de la noblesse et du peuple pour M. le prince de Vaudemont, je n'en ai rien reconnu jusques à présent; de l'aveu général c'est un homme très désintéressé, de facile accès, gay de tempérament, modéré dans ses discours; ces qualités me paroissent plus propres à attirer l'affection que la haine des peuples.

La lettre du 31 d'octobre ne contient que le fait de l'abandonnement de Palazolo occupé par 800 chevaux commandés par M. Capola, lieutenant-général de cavalerie fort estimé par les Espagnols et par M. le prince de Vaudemont même, lequel l'évacua aussi tost que les ennemis eurent passé le Mincio par ordre de M. de Vaudemont envoyé par Laidilla, son adjudant général sans la participation ny de M. le duc de Savoye ny de M. le maréchal de Catinat, et les reflections de M. Phelipeaux sur ce sujet.

Je ne puis rien dire sur ce fait, car outre qu'il regarde une matière qui m'est tout à fait étrangère, et sur laquelle je ne pourrois parler sans témérité, je n'ay pu trouver personne, quoy que j'en aye tâté plusieurs (jusques au point que le secret a pu me le permettre) qui ait sceu m'en instruire; mais je

remarque que l'évacuation de Palazzolo s'est faite immédiatement après le premier d'aoust. On dit que tout le Milanois et les Espagnols par conséquent en furent si étonnés et si affligés qu'on crioit partout après Capola, comme après un traitre et un déserteur; cependant ce fait ne vient à la connoissance de M. Phelipeaux que le 31 octobre; il y a quelque lieu d'estre surpris qu'un fait de telle conséquence, si on peut avec raison en blâmer M. de Vaudemont, ne luy eut pas esté raporté par les Espagnols mécontens de M. de Vaudemont, qui, dès le 19 de septembre et plustot, s'estoient ouverts à M. Phelipeaux sur les soupçons qu'ils avoient de la fidélité de M. de Vaudemont.

La lettre du 31 octobre contient encore que M. de Vaudemont avoit proposé à M. le maréchal de Villeroy d'armer les paysans des environs de l'Adda pour s'opposer aux courses des impériaux, ce que M. de Villeroy n'avoit pas aprouvé.

Un conseil qui n'est pas absolument sans raison, bien que les raisons contraires puissent prévaloir, ne me peut porter à juger désavantageusement de celuy qui le donne, surtout en une partie aussy essentielle que celle de la fidélité à l'égard de son maître; il vient d'estre actuellement résolu, du consentement de M. le maréchal de Villeroy, d'armer les habitans du Cremonois pour les mettre en estat de se deffendre des courses des impériaux et des demandes des contributions qui leur sont faites.

La lettre de 3 novembre contient que les Espagnols disent hautement que M. de Vaude-

mont a appellé son fils pour la course qu'il a faite en deça de l'Adda; qu'il n'est plus à l'armée, mais à Picighitone, et que si on entend dire qu'il a esté enlevé, ce sera un triste mais clair dénouement de ses sentimens.

Le premier de ces deux faits, que M. de Vaudemont a appellé son fils, est encore une allégation des Espagnols qui auroit, comme tous les précédens, besoin de preuves; quant à son séjour dans Picighitone, pendant partie du mois de novembre, on convient que c'est la place de la frontière opposée aux impériaux la moins mauvaise; elle estoit, de plus, à portée de l'armée du Roy; l'évènement a fait voir que le but de ce séjour n'estoit pas de s'y faire enlever.

Le fait qui se tire de la lettre du 7 novembre est que le capitaine Malfaty, prisonnier depuis six semaines, ayant demandé d'estre echangé contre un ingénieur espagnol, M. le prince Eugène l'a renvoyé aussitost, sur quoy les Espagnols ne se taisent point, disant que cet ingénieur n'a jamais esté à l'armée, qu'il n'a servy dans aucune place du Milanois, puisqu'on n'a travaillé à aucune, et qu'il faut qu'il se soit fait prendre exprès comme émissaire de M. de Vaudemont.

J'ai sceu d'autres que de M. de Vaudemont, et d'une manière très naturelle que l'ingénieur en question s'appelle Sesti, milanois et non espagnol; ce n'est point un homme servant actuellement d'ingénieur le Roy d'Espagne; il en a servy autrefois et avoit esté envoyé en Sicile du tems du soulèvement de Messine

où il fut connu de M. de Louvignie qui le ramena avec luy à Milan, où depuis il est resté sans servir. M. de Vaudemont, faute d'autres ingénieurs qu'il eut à sa main, l'avoit envoyé visiter l'Adda, où dès ce tems là, on auroit voulu y faire des lignes ; il y fut pris des impériaux. Il paroit assés naturel que M. de Vaudemont ait pensé à eschanger par préférence, un homme qui n'estant plus dans le service avoit esté pris exécutant une commission dont il l'avoit chargé et dont il s'acquittoit par honnesteté.

La lettre du 21 de novembre, contient que les peuples du Milanois, en deçà et en delà de l'Adda sont pleins de toutes sortes de biens et si disposés à en faire part que ce n'est pas leur faute si quelque chose manque à l'armée ou à l'entretien des places ; qu'ils disent que si leur Roy vient, ils veulent tous aller à la guerre et périr pour son service ; que Picighitone, qu'on dit estre la seule place du Milanois, est insultable ; que M. le chevalier de Pont qui s'y trouve avec son régiment, a tant fait par ses sollicitations auprès de M. de Vaudemont, qu'on luy a donné 4 ou 500 palissades, mais hors d'usage : qu'il a longtems demandé qu'on mit de l'eau dans le fossé, qu'il a fait enfin luy-même cette dépense qui n'a cousté que 20 liv. ; que M. de Vaubecourt a dit que M. de Vaudemont faisoit le malade sans l'estre ; que M. le duc de Savoye passant à Picighitone avoit prié M. de Vaudemont qu'à Codogne et à Cazal Postorlingue ses trouppes pussent estre logées chés les habitans par billets pen-

dant le petit séjour (1) qu'elles y feroient ; qu'après l'avoir promis et fait toutes les démonstrations de l'aller exécuter, il n'en fit rien, en vüe peut-estre que cela put donner matière à une sédition, y ayant dix mil habitans dans Codogne et sept mil dans Cazal Pusterlingue, qui se trouvèrent si souples qu'ils souffrirent le logement sans l'ordre que M. de Vaudemont ne put s'empêcher d'envoyer lorsque M. Phelipeaux le luy envoya demander par un courrier expres ; qu'il n'a eu aucune attention à faire soulager de logemens à Cremone le capitaine Moregy pour qui M. Phelipeaux avoit fait demander cette grâce par M. le maréchal de Villeroy en considération des mémoires qu'il avoit donnés au chevalier Richavy; qu'il avoit dit, entre autres choses, dans ces mémoires, qu'on eut pour suspects les Palavicins, les Catanci, les Visconti, puissans seigneurs dans le Crémonois, professant hautement d'estre attachés à l'Empereur, que cependant, leurs parents sont les plus grands confidens de M. de Vaudemont ; qu'enfin M. de Vaudemont fut-il l'innocence mesme, il seroit à souhaitter que dans un aussy grand poste il fut exempt de soupçon ; que s'il est fidelle, le Roy pourra donner à sa fidélité un aussy plein lustre et la récompenser aussy dignement qu'il luy plaira ; que s'il ne l'est pas, comme il y a lieu de le croire, le tems presse pour y apporter

(1) C'estoit lorsqu'elles s'assembloient pour se retirer dans les Estats de M. le duc de Savoye.

remède ; que plusieurs mois se passeront avant que M. Bouchu ait une entière connoissance d'affaires qui luy sont fort inconnues et qui peuvent ne pas souffrir de remise ; qu'on peut croire, sans trop donner au mal, que la marche avancée du régiment de Lichtenstein et des Danois est une suite de ce que Sa Majesté luy manda qu'elle ne pouvoit si tost envoyer d'autres trouppes en ce pays ; qu'enfin, sur les plaintes de M. de Vaudemont, on mande en Espagne le comte de Las Torres, un des plus braves sujets, des plus fidèles et des plus eclairés qu'ait le Roy Catholique, et qui n'a marqué de pétulance que quand il a cru que le service de son maître souffroit par l'incapacité et par l'infidélité du prince de Vaudemont.

Je ne scay que dire sur le zèle et la richesse des habitans du Milanois voisins de l'Adda ; cette première qualité qui leur est attribuée paroit un peu contrarier ce qui est contenu au dernier article de la lettre du 31 d'octobre ; quant au voyage du Roy d'Espagne en Milanois, ce n'est pas un point sur lequel on ne puisse faire bien des réflections différentes et même contraires ; elles passent ma portée. Il se présente cependant à mon esprit, entre autres difficultés, les moyens de laisser assez de trouppes en Espagne pendant cette absence pour en assurer l'Estat, ceux de les payer, et de trouver des fonds suffisans pour faire faire ce voyage et la campagne au Roy Catholique d'une manière convenable ; c'est une matière sur laquelle les lumières de M. le duc

d'Harcourt et celles de M. de Marsin fourniront tous les éclaircissemens que Sa Majesté peut désirer, et il suffit qu'elle soit bien informée pour ne pas douter que le party qu'elle prendra ne soit le plus avantageux. Se négliger jusques au point de ne vouloir pas faire une dépense de 20 liv. pour mettre de l'eau dans les fossés de Picigithone me paroit bien peu politique ; qui connoistra M. de Vaudemont sera disposé à croire que, quand il voudra feindre sur l'estat de sa santé, il faudra qu'il fasse l'homme qui se porte bien. M. Phelipeaux parle du fait de Codogne et de Cazal Pusterlingue comme estant de sa connoissance ; cela donne un degré de certitude à ce fait dans mon esprit sur lequel il ne se permet plus d'examen ; le motif qu'on y attribue peut estre plus douteux, parceque c'est juger de l'intention de M. de Vaudemont, qui m'a dit une fois, à propos de rien, qu'il avoit donné ses ordres de loger les trouppes de M. le duc de Savoye à Codogne et à Cazal Pusterlingue quand S. A. R. les rassembla pour les faire repasser dans ses Etats; que le nombre fit que les officiers municipaux de ces lieux les avoient logées 8 à 8 ou environ ; que S. A. R. n'en avoit pas été contente, quoy que ce fut dans un tems que les trouppes des Roys estoient cantonnées bien plus estroitement; qu'il envoya, aussitost qu'il en fut informé par M. Phelipeaux, ordre de les loger deux à deux chez les meilleurs habitans. Ce qui regarde le capitaine Moregy, de Cremone, peut estre un effet de l'oubly de M. de Vaudemont; le secret répugne à l'éclaircissement que j'aurois pu prendre de M. de Vaudemont mesme sur la distinction qu'on luy im-

pute d'avoir pour les Palavicins, Catanci, et les Visconti, qu'on dit faire profession d'estre attachés à l'Empereur, et je n'ay pu, jusques à présent, estre par d'autres suffisamment informé sur ce point. Il n'y a rien qui ne doive estre sacrifié aux précautions qui sont dues au maintien des Estats ; on ne doit pas attendre des preuves qui viendroient communément trop tard, mais du moins, semble-t-il qu'il faille s'appuyer sur des conjectures dont tout homme sensé ne puisse tirer que la mesme conséquence, autrement le moindre avis prévaudroit sur la fidélité, la droiture, et les services les plus essentiels qu'un particulier puisse rendre à un Estat. Cependant, entre trois personnes, de celles qui ont eu le plus de connoissance de ce qui s'est passé en Milanois, scavoir M. le maréchal de Villeroy, M. le comte de Tessé, et M. Phelipeaux, tous trois pleins de lumières et de zèle pour le Roy et pour l'Estat, les deux premiers sont prévenus aussy fortement en faveur que le troisième l'est contre M. de Vaudemont. J'aurois bien voulu faire discourir sur un tel sujet un quatrième qui est la vertu mesme, mais le secret qui m'a esté recommandé sans exception a fait que je n'ay osé me mettre à portée d'essayer de découvrir quelque chose de ses sentiments sur ce point, car c'est se commettre que de penser devant M. le maréchal de Catinat lorsqu'on veut échapper à sa pénétration ; mais le changement de M. de Vaudemont en passant sur ce qui peut l'intéresser personnellement seroit-il sans inconvéniens, s'il est vray, comme plusieurs le pensent, que M. le duc de Savoye ne fut pas indifférent à la qualité du gouverneur général de l'Estat de

Milan, seroit-ce sans danger que dans les conjonctures présentes on la luy accorderoit ou qu'on la luy refuseroit ? Envoyez un Espagnol; si c'est un homme instruit, ce ne peut estre que M. de Leganés ; il sera dit, dans la suite, ce que pense M. de Vaudemont à cet égard ; si c'est un homme nouveau, quels secours en peut-on attendre pour le service des Rois dans des circonstances aussy pressantes, qui n'admettent ny délay ny renvoy et qui ne laissent pas à l'esprit le meilleur et le plus pénétrant, sans porter un notable préjudice aux affaires, le tems qu'il faudroit du moins pour en effleurer la connoissance ; on dira qu'il suffiroit de se mettre par là à couvert de la crainte de l'infidélité. Je ne scay si le gouverneur général du Milanois disposant de tous les emplois et même des régimens, une augmentation de trouppes et de fortifications dans le Milanois, si les finances de l'Estat avoient mis M. de Vaudemont en pouvoir de le faire, luy auroit esté un obstacle à prendre le party, auquel il est soupçonné d'incliner, et si, au contraire, il ne l'eut pas fait par ce moyen beaucoup plus avantageusement pour luy et pour le party auquel il se seroit donné. Rien n'est plus vray, comme le dit M. Phelipeaux, que plusieurs mois se passeront avant que j'aye une entière connoissance d'affaires qui me sont tout à fait inconnues et qui ne souffrent point de remise ; si mon obéissance n'ostoit toute liberté à mes désirs en ce qui pourroit y estre opposé, j'ay pensé plusieurs fois que j'aurois souhaitté de n'estre point venu en Milanois, ou d'y estre venu avec les premières trouppes qui y ont passé ; cependant je redoubleroy mon travail et mon

application pour faire que ma présence ne soit pas tout à fait inutile au service de Sa Majesté. On ose dire que c'est deviner d'attribuer la marche avancée des Danois et des deux régimens d'Allemands à l'abus qu'a fait M. de Vaudemont du secret que le Roy luy a confié, qu'il ne pouvoit envoyer du reste cette année des trouppes en Milanois.

La lettre du 25 novembre contient que M. le duc de Savoye a dit à M. Phelipeaux qu'ayant envoyé à Milan le baron Palavicin, au sujet du passage de ses trouppes, à M. Pyrro Visconti, commissaire général, ce dernier, parent de Palavicin, luy auroit dit en confidence : « Je ne puis plus tenir à l'extraordinaire conduite de M. de Vaudemont ; je vais enfin la déchiffrer au Roy mon maître et à Sa Majesté très-chrestienne et beaucoup de gens feront la même chose » ; et que M. le duc de Savoye, de retour à Turin, auroit encore dit à M. Phelipeaux : « J'envoyeroy au Roy un gentilhomme rendre compte de ma conduite et de la manière dont je me suis comporté à son service pendant cette campagne ; je ne doute pas que vous ne l'ayés informé exactement de toutes choses ; il ne me conviendroit point d'entrer dans de certains détails et je ne le pourrois sans charger des gens que j'estime et considère, car enfin le passage du Mincio a esté un coup mortel ; je n'y ay jamais consenty ; je souhaitte que le Roy sache par d'autres que par moy ce qui s'est passé là dessus ; l'abandonnement de Palazolo est aussy étonnant, je

ne l'ay jamais sceu que quand vous m'en avés parlé... » etc., enfin, ajoute M. Phelipeaux, M. le duc de Savoye, quoy quil ne s'en explique pas, pense comme font plusieurs autres sur M. de Vaudemont.

Je puis assurer qui si on s'en raporte au bruit général, M. Pyrro Visconti n'est pas en estat, sans beaucoup d'imprudence, d'attaquer la conduite d'autruy, et on croit qu'il n'y a personne dans les principaux emplois de l'estat de Milan sur la conduite de qui il y eut plus de matière d'examen. J'ay dit cy devant ce que je pouvois sur le fait de l'abandonnement de Palazolo; quant à celuy du passage du Mincio, M. de Vaudemont prétend fort, sans blasmer personne, que ce n'est pas de son avis qu'on ne s'y est pas opposé. Pour ce qui est de l'envoy d'un gentilhomme au Roy, de la part de S. A. R., on scait en ce pays qu'il a esté envoyé, et M. de Vaudemont n'est pas le seul qui s'attend à n'estre pas oublié dans la relation, par escrit ou de bouche, dont il est chargé; on a mandé de Turin que cette relation est écrite et que S. A. R. s'est enfermée plusieurs jours pour la composer. M. de Vaudemont est bien persuadé que S. A. R. ne pense pas avantageusement sur son chapitre; il dit que S. A. R. ayant sceu que la Reyne douairière d'Epagne s'employoit à luy faire avoir le gouvernement du Milanois, sa ditte Altesse Royalle fit prier le feu Roy d'Espagne de vouloir bien ne pas jeter les yeux sur luy pour cet employ; ce que M. de Vaudemont, qui estoit alors en Flandre ayant sceu, et ayant fait témoigner à M. le duc de Savoye le déplaisir qu'il avoit d'apprendre qu'il

estoit mal dans son esprit sans estre connu, S. A. R. chargea M. le comte de la Tour, qui estoit alors aussy en Flandres son ambassadeur près du Roy d'Angleterre, de le voir et de le dissuader par les assurances les plus précises et les plus honnestes en même tems qu'il eut essayé de luy rendre à la cour d'Espagne de mauvais offices; que S. A. R. n'a pas laissé néantmoins de continuer que ces dispositions de M. le duc de Savoye à son esgard le portèrent autant qu'aucune autre considération, après qu'il eut esté declaré gouverneur du Milanois, de prendre le party de s'embarquer pour se rendre à Milan au lieu de passer par Turin; qu'enfin, il y a deux ans, M. le duc de Savoye devant traverser le Milanois pour aller prendre les eaux de Saint-Maurice, il se mit en devoir de faire de son mieux pour la réception de Son Altesse Royale, laquelle informée du mouvement qu'il se donnoit, luy manda de retrancher toutes cérémonies qui ne luy seroient qu'incommodes, et de luy donner à diner sans façon dans une maison de campagne; que là, après les premiers discours généraux d'honnesteté, S. A. R. ouvrit la conversation sur les mauvais offices qu'il avoit sceu que S. Altesse avoit essayé de luy rendre à l'occasion du gouvernement du Milanois, desquels elle ne se deffendit plus, disant seulement qu'elle auroit esté fachée, connoissant alors M. de Vaudemont, qu'ils eussent eu plus d'effet; qu'ils n'avoient point eu pour cause aucune indisposition à son égard, mais qu'il luy avoueroit ingénuement qu'il auroit bien voulu conserver M. le marquis de Leganès à Milan parce qu'il en faisoit tout ce qu'il vouloit; que de ce cha-

pitre, S. Altesse Royalle passa à celuy de la conduite qu'il avoit tenue dans la dernière guerre de Piémont, que dans ce récit la justification du changement de party, quand S. Altesse passa des armées des alliés à la teste de celle du Roy, occupa beaucoup de tems, et que M. le duc de Savoye s'épenchant sur ses dispositions à l'égard du Roy et de la maison d'Autriche, pour prouver à M. de Vaudemont que la pure nécessité luy avoit forcé contre toutes ses inclinations, dit beaucoup de choses de ses sentimens que M. de Vaudemont croit que S. A. R. voudroit à présent avoir retenu, et dont le souvenir que S. Altesse croit que M. de Vaudemont en a conservé, ne fait, à ce que juge M. de Vaudemont, qu'augmenter l'éloignement que S. Altesse Royalle avoit pour luy.

> La même lettre du 25 novembre contient encore qu'à chaque pas qu'on fait dans le Milanois on trouve tout le monde surpris de la conduite de M. de Vaudemont, dont la réputation souffre beaucoup ; que M. le maréchal de Villeroy le croit trop ; qu'il s'en pourra trouver mal ainsy peut estre que le service des deux Roys.

Il est si ordinaire aux peuples de blâmer la conduite de leurs supérieurs sans la connoistre, ny vouloir s'informer des principes sur lesquels ils pourroient en juger avec équité que cela ne me paroit pas conclure beaucoup contre M. le prince de Vaudemont. M. le maréchal de Villeroy est en grande relation avec M. le prince de Vaudemont : l'amitié et la confiance peuvent y entrer, mais quand elles n'y seroient pas,

je n'imagine point que qui que ce soit qui remplisse les deux emplois de général des armées du Roy en Italie, et de gouverneur de l'Estat de Milan, puisse se dispenser d'estre dans la plus vive relation ; il ne m'appartient en aucune manière de juger de la suffisance de M. de Vaudemont à la guerre, mais je suis persuadé que M. le maréchal de Villeroy juge de ses sentimens sans une prévention qui puisse estre dangereuse, soit pour luy, soit pour le service, M. Phelipeaux en rapporte luy-même un exemple dans le dernier article de sa lettre du 31 octobre, et tous les jours, depuis que je suis icy, je vois agiter entre eux par leurs lettres ce qui peut regarder le service des Rois avec politesse et amitié, mais avec les raisons qui peuvent appuyer les sentimens différens et donner les lumières nécessaires pour se déterminer au bon party.

La lettre du 10 de décembre contient le précis d'une conversation que l'on dit que M. le duc de Savoye a eu avec Mad^e^ la comtesse d'Arco.

Cette conversation ne prouve autre chose, si ce n'est que Son Altesse Royalle pense désavantageusement de M. de Vaudemont; ce sentiment me paroitroit devoir estre d'un plus grand poids si on n'ajoutoit à la fin de cette lettre que M. le duc de Savoye ne se soucie point du tout de ménager M. le prince de Vaudemont, car cela marque qu'il est indisposé à son égard, et que M. de Vaudemont ne s'éloigne pas de la vérité quand il demeure persuadé que S. A. R. luy a fait jusques icy, et continuera de luy faire à l'avenir, tout le mal qu'il pourra.

Je viens à présent aux faits qui regardent le temps qu'il y a que je suis icy, et je me réduis à deux principaux pour mettre quelque borne à un mémoire, auquel l'estendue de celuy de M. Phelipeaux m'a obligé d'en donner peut estre trop.

Le premier est que je ne crois pas qu'on puisse avoir une joie plus naturelle et plus sincère, que celle que témoignent M. et Mad^e^ de Vaudemont d'avoir icy pour témoin de leur conduite, un homme que la confiance du Roy leur fait croire estre un homme de bien et de droiture, et il n'y a jour depuis un mois qu'ils ne me disent de toutes façons et sans affectation : « Quel soulagement pour nous de sentir que nous avons quelqu'un qui nous dira ce que nous pouvons faire, supposé que nous n'ayons pas sçeu ou que nous ayons obmis de faire ce qui pouvoit estre fait, mais qui aussy rendra témoignage à l'impuissance qui nous a retenu sur les choses que nous n'avons pas pu faire. »

Rempli des doutes dans lesquels je fus peu de jours après mon arrivée à Milan, que j'ay expliqué par ma lettre du 13 de ce mois, je regardois d'abord avec peine que M. de Vaudemont se lassoit un peu facilement de parler d'affaires ; cependant je réfléchy que quoyqu'il ait fort bon esprit, il est pénible à un homme qui n'y a pas une si grande habitude, de lire ou entendre lire des papiers et de parler plusieurs heures de pied ferme d'affaires. Je vois qu'il s'en occupe plus facilement à présent deux heures qu'il ne le faisoit une au commencement ; qu'il me fournit et fait fournir tous les éclaircissemens que je puis désirer et que je ne demande qu'avec toute la politesse

et l'honnesteté convenables, ce qui m'a entièrement dissuadé qu'il y eut au commencement, du dessein de m'esloigner la connoissance des affaires.

Le second fait me paroit encore plus important ; il faut observer que les ennemis après s'estre establis à Ostian et s'estre rendus maitres de Canetto, que les troupes du Roy occupoient, se rejetèrent (laissant peu de trouppes pour soutenir ces quartiers) du côté du Mantoüan ; l'armée du Roy étoit alors cantonnée dans des villages entre Crémone et Cazal Major où elle est encore pour la plus grande partie. M. de Tessé, sur les mouvemens des ennemis, écrivit le 7 de ce mois une lettre à M. le maréchal de Villeroy par laquelle, après l'avoir informé de ce qui se passoit et des besoins de la place de Mantoue, il l'invitoit à faire marcher l'armée ou un gros corps de ce côté là. M. le maréchal manda aussitost la substance de cette lettre à M. de Vaudemont, luy ajoutant que son sentiment n'estoit point de changer la disposition de son armée, que cependant il luy demandoit ses bons avis ; son avis fut d'abandonner Mantoue à ses propres forces, et l'appuya de beaucoup de raisons solides et vivement exprimées, dont la principale et sans réplique estoit qu'en faisant marcher l'armée du côté de Mantoue, les ennemis très bien instruits par les gens du pays, remarchant en même tems par leurs derrières du côté de Villafranca et passant l'Oglio sur leurs ponts, pouvoient venir s'establir dans le bas Crémonois, se rendre maîtres par conséquent du Milanois, et tenir pour ainsy dire l'armée du Roy bloquée dans le Mantoüan. M. de Vaudemont ne s'en tint pas là ; ayant receu une lettre de M. de Tessé, le

9 de décembre, par laquelle il luy paroissoit persister dans son premier sentiment, de crainte qu'il ne continuât d'écrire de mesme à M. le maréchal de Villeroy, et que cela ne put l'ébranler, il alla de nouveau, sans estre consulté par M. le maréchal de Villeroy, lui écrire une seconde lettre, pour le fortifier, au cas qu'il en eut besoin, contre les invitations de M. de Tessé, et cette seconde lettre me parut encore plus vive et plus animée. Si M. de Vaudemont ne cherchoit qu'à faciliter l'invasion du Milanois aux impériaux, il n'y avoit pas une plus favorable occasion que de porter M. le maréchal de Villeroy au party opposé à celuy qu'il a pris. Je suis persuadé que ç'auroit esté vainement, mais enfin un homme bien rempli de la fin qu'il se propose a de la peine à se retenir sur les moyens qui s'offrent d'y parvenir ; en tout cas, en donnant un conseil opposé à ses désirs, il l'auroit fait mollement et tout différement de la vivacité avec laquelle ces deux lettres furent conçues.

XXV*

« MÉMOIRE TOUCHANT UNE CRÉATION DE RENTES MOBILIAIRES » PRÉSENTÉ A CHAMILLART PAR..... (1).

[janvier 1702.]

L'occasion que j'ay eue par le séjour que j'ay fait en Hollande d'examiner à fond les avantages qu'a

(1) Aucune indication ne révèle le nom de l'auteur de ce document, mais il paraît être de Desmarets, dont la situation était plus qu'effacée à cette époque.

retiré et que retire encore cette République pour son crédit et pour le commerce de ses sujets, de l'usage qui y est establi des payemens en billets, m'a fait juger qu'on pourroit s'aider de ce mesme moyen dans le Royaume, particulièrement dans la conjoncture présente où l'espèce s'y trouve reserrée ; mais comme le gouvernement d'une monarchie est différent de celuy d'une République, et que, par conséquent, on ne scauroit se conformer entièrement en France à la méthode observée en Hollande, j'ay examiné avec des personnes expérimentées dans le commerce de l'argent, de quelle manière on pourroit introduire à Paris l'usage des billets. M. de Fontanieux, entre autres, a dressé quelques articles sur cela que je rapporte dans ce mémoire.

On juge en premier lieu qu'il faudroit créer par un Edit dix millions de rentes mobiliaires au denier vingt qui seroient distribuées en billets payables au porteur, de 100 liv., de 200 liv., de 3, de 4 et jusques à 500 livres chacun et signés par le Prévot des Marchands et par les Echevins de la ville de Paris. L'intérest de ces billets seroit payé sur le pied du denier vingt, un an après leur date, en les rapportant à celuy qui seroit commis pour en faire le payement, lequel après en avoir payé l'intérest, retireroit ces billets et en donneroit de nouveaux de la mesme somme. Ces billets seroient contrôlés par un homme commis à cet effet qui en tiendroit un registre par numéro et le n° seroit aussi sur chaque billet, parce que s'il arrivoit qu'on vint à les contrefaire, on en reconnoistroit la fausseté en examinant s'il s'en trouvoit plusieurs du mesme n°.

Il faudroit ordonner, par l'Edit de création, que ces billets seroient pris et receus, tant aux Bureaux des receptes publiques qui se font par le Roy, qu'entre particuliers pour argent comptant, et que tous juges l'ordonneroient ainsi en tous payemens de quelque nature qu'ils soient et pour quelque cause que ce puisse estre.

Que cependant, pour ne point ôter le cours à l'espèce dans les payemens, il sera reglé que sur ceux de 500 liv. on ne sera obligé de recevoir que 100 liv. en billets, et pour les autres au dessus de cette somme, un quart ou un 5e, ainsy qu'il sera jugé plus à propos.

Que les intérests de ces billets à compter de leur date au jour qu'ils seront donnés en payement, seront pris par celuy qui les recevra en augmentation de la somme principale du billet sur la proportion du temps et à raison du denier vingt par an. Ainsi, un billet de 100 liv. donné en payement trois mois après sa date, vaudroit 101 liv. 5 s. et ainsi, du plus ou du moins.

Comme ces billets passeront dans les provinces et que tous ne pourront pas estre rapportés précisément au bout de l'an, il faudra marquer un temps au delà pour en empescher la prescription et que les intérests en soient payés jusques au temps marqué.

Le fonds qui sera fait en cette manière peut estre d'une très grande utilité dans la conjoncture présente et passer dans le commerce public sans avoir besoin ny de la volonté ny de l'entremise des particuliers, puisqu'il n'y aura qu'à distribuer ces billets aux trésoriers généraux de l'extraordinaire des

guerres, à ceux de la marine et des fortifications, comme aussi aux caisses publiques des fermes, au moyen de quoy ces dix millions se trouveront distribués en peu de jours dans le commerce public, ce qui produira vraysemblablement ce bon effet que les usuriers qui reserrent à présent leur argent, soit par méfiance, soit dans l'espérance que la rareté le rendra plus cher, voyant que l'usage de ces billets peut le faire diminuer, se trouveront obligés, par leur propre intérest, de le remettre dans le commerce.

L'usage de ces billets peut encore produire ce bon effet que ceux qui, par scrupule de conscience, ne veulent point prêter leur argent à intérest sans en aliéner le fonds, trouveront en cecy non seulement une aliénation réelle du fonds, mais aussi une faculté de pouvoir négocier ces billets pour subvenir à tous leurs besoins.

Les domestiques et ceux qui ont de petites sommes inutiles en eux mesmes, prendront de ces billets parce que chacun leur produira cent sols de rente par an, ce qui est un légitime bénéfice, au lieu que la garde de leur argent les expose à le perdre ou tout au moins ils le garderont sans profit; et ces petites sommes mises par ce moyen dans le commerce aideroiènt au mouvement général.

XXVI*

SAMUEL BERNARD A CHAMILLART.

« MÉMOIRE A LIRE AU ROY POUR LA CRÉATION DE RENTES MOBILIÈRES (1). »

A Paris, le 27 janvier 1702.

Monseigneur,

L'auteur du Mémoire que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer se trompe quand il fait comparaison de sa proposition avec ce qui se passe en Hollande. Cela n'a nulle ressemblance; cependant je ne peux pas m'empescher de vous dire que, dans la rareté d'argent où nous sommes, je crois que vous ferez très bien de vous servir du moyen qu'il propose à Votre Grandeur. De tous les maux, le plus grand est celuy de la rareté où nous sommes, car on ne trouve de l'argent à aucun prix ni sur aucun papier.

Plusieurs personnes m'ont déjà parlé de cette proposition; je remarque même que le public la gouste assés. J'ay fait semblant de n'en rien savoir, parce que je crois qu'il la faudroit exécuter du jour au lendemain, sans en rien dire auparavant, et jusques-là il est nécessaire que cela soit très secret.

Vous voulez bien, Monseigneur, que je vous fasse une observation qui est de faire des billets depuis 100 liv. jusqu'à 1000 liv., même jusqu'à mil escus, si vous le trouvez à propos, parce que cela évitera le grand nombre qu'il en faudroit faire, s'ils estoyent tous de 100 liv., et vous ordonnerez, dans la déclaration du Roy, qu'ils auront cours dans tous les paye-

(1) Note autographe de Chamillart au dos de la lettre.

ments pour un quart sur les sommes qu'on aura à payer, et que jusqu'à la somme de 399 liv. on sera obligé de payer en argent comptant, mais que depuis 400 liv. et au dessus, on sera obligé de prendre en engagement le quart des dits billets. Vous n'avez pas de temps à perdre, Monseigneur, l'argent est d'une rareté qui surpasse tout ce que nous avons vu jusqu'à présent.

Vous avez oublié, Monseigneur, de signer le double du Mémoire que j'ay eu l'honneur de vous envoyer; je vous supplie très humblement de le vouloir faire.

Je suis avec un attachement inviolable et un très profond respect,

Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

BERNARD.

XXVII

LE PRÉSIDENT DE HARLAY A CHAMILLART.

4 février 1702.

M^rs^ Bernart, Narcisse, Forne, de Meuves, Boudran, Tourton et Masson, s'estant rendu hyer au logis, je leur ai communiqué, en la manière qu'il vous a plu d'agréer, la proposition dont vous avés bien voulu, Monsieur, me confier le project, et je les prioi d'y faire les considérations qu'elle méritoit et de revenir aujourd'huy après disner m'en donner leur

advis afin que je puisse avoir l'honneur de vous en informer.

Ils sont revenus à l'heure convenue, et après une très longue conférence, ils ont formé leur advis sur les différents points en la manière où je l'ai rédigé en marge du projet que j'ai fait copier et que je joins à cette lettre.

De ma part, Monsieur, je ne seroi pas assés indiscret pour ajouster aucune chose de moy aux avis de personnes qui ont tant de lumières et d'expérience sur le commerce; je diroy seulement que l'obligation de prendre pour argent comptant le quart en billets de cette nature paroistra bien onéreuse aux particuliers qui ne sont pas dans le négoce et dont la fortune est attaquée en bien des manières. Que les rentes de l'hôtel de ville, qui se vendent déja avec une grande perte, en diminueront encore, et qu'il seroit de la bonté du Roy, en cas que cet Edict ait lieu, de donner ordre que si, dans les payements que l'on fait à son trésor l'on paye le quart en promesses et que l'on donne des assignations pour les trois autres quarts, ceux sur lesquels on les donnera ne puissent plus payer en ces promesses le quart de la somme qu'ils devront.

La confiance avec laquelle ces sept négociants m'ont parlé du succès de la proposition contenue dans un mémoire qu'ils m'ont apporté, et l'état où je vois les choses réduites m'ont persuadé que je ne pouvois me dispenser de vous adresser led. mémoire pour en faire l'usage que vous trouverés à propos.

Après cela, Monsieur, il ne me reste qu'à faire des vœux pour voir bientôt le changement dont nous

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

avons un besoin si pressant et à vous témoigner le déplaisir que j'ai de n'avoir pas répondu comme je l'aurois souhaité à l'honneur qu'il vous a plu de me faire sur un sujet si important.

DE HARLAY.

XXVIII

« MÉMOIRE DE QUELQUES OBSERVATIONS QUI PEUVENT SERVIR A RESTABLIR LE CRÉDIT (1). »

I

Rien n'a fait plus de préjudice aux affaires du Roy que le commerce des billets qui s'est introduit à tel point que l'on ne voit plus d'argent comptant ou très-peu ; dans les traictés tout se négocie en papier ; il semble que pour faire rouler davantage l'argent, il faudroit obliger ceux qui se chargeront de traictés à l'advenir de faire une advance en argent comptant au trésor royal et un fonds dans la caisse, tel que M. de Pontchartrain le règleroit par proportion à la qualité, à la bonté de l'affaire, ordonner que ce fonds demeureroit en caisse, et tout ce que le traicté produiroit jusques à ce que la partie du trésor royal fût entièrement acquittée sans que, sous quelque prétexte que ce soit, les traictants puissent retirer leurs advances, ni se servir des deniers de leurs caisses pour d'autres affaires ni sous d'autres prétextes ; faire vérifier touts les mois le fonds des caisses.

(1) Bien qu'elles soient antérieures à sa nomination comme contrôleur général, ces notes autographes de Chamillart, non datées, trouvent ici leur place naturelle.

Les bonnes affaires tomberont entre les mains d'honnêtes gens qui auront du crédit, feront régulièrement le service et leurs paiements; cela en exclura les gens de rien; et c'est le véritable et le seul moyen de purger les finances de tout ce qu'il y a de mauvais. Il y aura toujours quelques advanturiers qui se chargeront des mauvaises affaires; on en tirera ce que l'on pourra; on ne prétend pas dire qu'il y en ait présentement beaucoup de bonnes, mais il y en a plusieurs dont la fin est presqu'assurée, ce qui s'appelle bonnes affaires.

Il faut régler les fermiers généraux, et lorsque l'on sera convenu avec eux d'une surcéance raisonnable, les faire payer de mois en mois au trésor royal; cela s'est pratiqué de cette manière du temps de M. Colbert.

On dira qu'il y a un vide furieux sur le produit du passé; cela est vrai, mais comme ils ont fait les paiements des fonds qu'ils ont trouvés dans leurs caisses, et que depuis quelque temps la ferme est en régie sans rien prendre, sur l'advenir, il est aisé de régler le passé; en cas qu'ils ayent fait de nouveaux fonds au delà du quartier d'advance on peut leur en payer l'intérêt jusques à la fin de leur bail.

II

Pour rétablir le crédit des gens d'affaires, il faut n'admettre aucune compagnie qui n'ait un fond certain en argent comptant sur chaque traicté, y compris l'advance qui sera faite au trésor royal; que ce fond soit réglé par celui qui aura la direction de l'affaire; qu'il demeure en caisse sans que les

traitants en puissent rien retirer que la partie du trésor royal ne soit entièrement acquittée ; cela empêchera le mauvais commerce des billets, donnera de l'argent au trésor royal et mettra les traitants en état d'acquitter leurs billets.

Il y a bien des gens de rien qui seront exclus des affaires par cette proposition, et l'on ne verra plus à l'avenir que ceux qui auront du crédit qui s'en mêleront ; c'est purger les finances de tout ce qu'il y a de mauvais. Je ne crois pas qu'il en arrive d'autre mal, si ce n'est que ces gens qui ont du crédit ne hasarderont pas toutes sortes d'affaires comme ces advanturiers qui n'ont rien à perdre. Il seroit nécessaire de commettre quelqu'un de MM. les intendants des finances ou telle personne qu'il plaira à M. de Pontchartrain pour faire une fois le mois la vérification des caisses des affaires extraordinaires, afin de voir si les fonds n'en ont point esté divertis.

La diminution sur la taille de 1695 ne fera le même bien qu'auroit fait une diminution sur l'année courante, à moins que les receveurs ne soient en état d'advancer et d'attendre après la récolte à se faire payer.

XXIX*

« LETTRE DE M. DE CHAMILLART A M. DE BISSETZ POUR ENVOYER LE SIEUR DE MONTGEORGE AUX 15 VINGS (*sic*) (1). »

A Versailles, ce 1er février 1702.

Monsieur,

Sur le compte que j'ay rendu au Roy que le nommé Montgeorge qui est depuis longtemps renfermé dans la citadelle d'Arras est devenu aveugle, Sa Majesté a bien voulu le faire mettre en liberté, et vous trouverez cy joint l'ordre que j'ay expédié pour cet effet. Comme cet homme n'a pas de quoy subsister et n'est plus en état de gagner sa vie, le Roy a trouvé bon par charité de le faire entrer aux quinze vingts, pour y estre entretenu de même que les autres. Je vous prie de l'y faire conduire, et je feroy rembourser ce qu'il aura cousté sur le mémoire que vous m'en envoyerez; je vous adresse un billet qu'il faudra faire remettre au Directeur de cette maison pour l'y faire recevoir.

Je suis,

Monsieur,

Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

CHAMILLART.

(1) Lettre signée seulement.

XXX

PRÉCIS DES MÉMOIRES DE L'ANNÉE PASSÉE ET DE L'ANNÉE PRÉSENTE, SUR LES AFFAIRES D'ITALIE (1).

A Versailles, au mois de février 1702.

Lorsqu'on agita l'année passée, l'affaire de la guerre prête à s'allumer en Italie, on convint que cette guerre, devant être regardée comme le boute-feu de l'Europe, on devoit tout employer pour l'éteindre, s'il étoit possible, dans sa naissance. On trouva ensuite que le seul moyen d'y parvenir étoit : ou d'empêcher l'armée Impériale d'entrer en Italie, ou, si on ne le pouvoit pas, de la resserrer si fort, vers le golfe de Venise que, faute de subsistance, elle fût enfin, sur la fin de la campagne, obligée à repasser les monts. On convint ensuite des moyens qu'on crût les plus propres pour l'exécution de ce qu'on proposoit.

Comme les évènements de guerre sont incertains et font souvent échouer les meilleurs projets, celui qu'on avoit fait, ne fut point exécuté et les Impériaux entrèrent, non seulement en Italie, mais encore pénétrèrent jusques vers la tête de la rivière d'Oglio. Les François les suivirent de près, et les attaquèrent à Chiari, mais enfin, affoiblis par les maladies, et faute de subsistance, ils furent obligés de repasser l'Oglio, sur la fin de la campagne, et à se retirer dans

(1) Cette pièce et les trois suivantes n'ont aucune indication qui permette d'en connaître l'auteur : ce sont des copies, d'une exécution calligraphique remarquable, présentées sans doute à Chamillart et ensuite au Roi. Je regarde comme très vraisemblable, même presque certain, qu'elles ont été rédigées par Chamlay.

le Crémonois. Les Impériaux marchèrent dans le Mantouan, bloquèrent la ville de Mantoue, firent un pont sur le Po, près de Borgo-Forte, et s'établirent en quartier d'hyver, partie dans les duchés de Modène et de Guastalle, et partie dans le Mantouan.

Les François firent de Crémone leur principale place d'armes et la plus avancée du côté de l'ennemi, occupèrent Casal-Maggiore et Viadana, sur le Pô, Sabionetta, Bozzolo et Gazolo, dans le bas de l'Oglio, et envoyèrent le gros de leur cavalerie, derrière l'Adda, et dans le Mont-ferrat.

Les affaires étant dans cette disposition, la surprise de Crémone arriva, et échoua heureusement.

Les troupes de renfort, que le Roy envoye en Italie, aussy bien que les recrues d'hommes et de chevaux, y arrivent journellement : la saison avance : et la délivrance de Mantoue (qui est une chose capitale) presse.

Voyons comme il faut se conduire :

1° Pour faire lever le blocus de Mantoue qui doit être le premier objet qu'on doit se proposer.

2° Après avoir exécuté cette entreprise, pour faire une campagne plus heureuse que la dernière : ce n'est pas à dire pour chasser les Impériaux de l'Italie (car c'est une chose dont on ne doit se flatter que médiocrement, quoy que je sache bien qu'elle pourroit arriver, si certains evénements survenoient) : mais c'est-à-dire, pour rejetter les Impériaux derrière le Mincio, et, s'il se peut, derrière l'Adige pour leur ôter toute communication avec les pays de Modène, de Guastalle et de Parme et pour les resserrer entre l'Adige et le golfe de Venise, leur laissant seule-

ment cette partie de pays, et quelques autres le long du golfe, pour leurs quartiers d'été et d'hyver.

Commençons maintenant par le premier article, qui est la délivrance de Mantoue.

Plusieurs raisons doivent engager à faire cette expédition, le plustost qu'il sera possible.

La première. L'état pressé pour la subsistance où est présentement cette place.

La seconde. L'intérest que l'on a d'en venir à une action avec les ennemis, pendant qu'ils nous sont fort inférieurs en forces.

La troisième. L'intérest de regagner promptement du pays sur l'ennemi, et d'avoir le loisir de pourvoir Mantoue de vivres pour la subsistance de l'armée et de la garnison.

Il faut donc dire, qu'aussitost que l'armée du Roy sera en état, il faut se mettre en marche pour s'approcher de Mantoue.

Pour y aller, il faut prendre le haut, le milieu, ou le bas de l'Oglio.

Le bas ne paroit pas convenir.

1° Parce que la rivière y est trop large.

2° Parce que de longue main, les ennemis sont établis et même retranchés derrière cette partie de la dite rivière.

3° Parce que les ennemis voyant venir de fort loin l'armée du Roy, auroient le loisir de s'accommoder et de se bien préparer à la recevoir, ce qui rendroit le passage de la dite rivière difficile ; et quoy qu'on occupast cy devant plusieurs lieux, dans le cul de sac de l'Oglio, et du Pô, ces postes ne pourroient jamais rendre le passage de l'Oglio plus aisé.

Le milieu de l'Oglio par les raisons susdites, et particulièrement parce que les ennemis occupent Ustiano, ne peut guère plus convenir que le bas.

Le haut (c'est-à-dire entre Soncino et Palazzuolo) semble être celuy des trois qui convient le plus.

1° Parce qu'il est plus près du Milanois, et qu'en peu de temps, l'armée du Roy peut s'y porter, de dessus l'Adda et y surprendre un passage.

2° Parce que la rivière y est plus étroite, et plus faible d'eau qu'au milieu et au bas.

3° Parce que les ennemis ne sachant lequel de ces trois endroits l'armée du Roy choisira, se trouveront embarrassés sur le choix de l'endroit de la rivière où ils se porteront, et craindront peut-être, de marcher au haut, de peur que l'armée du Roy ne marchât, pendant ce temps là, au bas, pour donner la main à Mantoue.

4° Parce que l'armée du Roy ne trouvera peut-être pas les ennemis au haut de l'Oglio, étant possible qu'ils ne voudront pas s'éloigner tant de Mantoue ou pour en continuer le blocus, ou dans la crainte que s'ils s'en éloignoient, la garnison de cette place ne s'emparât du pont qu'ils ont sur le Pô, près de Borgo-Forte, auquel cas, les troupes qu'ils ont dans la partie de la Lombardie, qui est de l'autre côté, ne pourroient plus les joindre ; et quand même ils conserveroient le dit pont, leurs dites troupes qui seroient de l'autre coté du Pô, ne pourroient pas les joindre assez promptement, sur le haut de l'Oglio.

Tout concourt donc à faire choisir le haut de l'Oglio, préférablement au milieu et au bas.

Lorsque les François s'assembleront sur l'Adda, les ennemis peuvent prendre les partis suivants.

Ou de passer l'Oglio et de venir se poster sur le Navilio Pallavicini, sur le Serio, ou sur l'Adda, pour empêcher l'armée du Roy de s'approcher de l'Oglio, et de retirer des troupes de Crémone.

Ou de venir se poster derrière l'Oglio, vers Aqualunga, entre Pontevico, et Orci-Novi, avec dessein, si les François marchent du côté d'Urago et de Ponte-Oglio, ou de Ponte-Vico et d'Ustiano pour y passer l'Oglio, de se porter de l'un de ces deux côtés, pour s'opposer à leur passage.

Ou de venir se poster à Chiari, pour prendre les derrières de l'armée de France, après qu'elle auroit passé l'Oglio, et pour luy couper les vivres, des deux côtés de cette rivière.

Ou d'abandonner le haut de l'Oglio, et de venir se poster derrière la Mella, dans le centre du pays pour couler, du côté de la ville de Brescia, ou d'Ustiano suivant le parti que les François prendroient, de marcher à l'un de ces deux côtés, après avoir passé l'Oglio.

Ou d'abandonner tout-à-fait l'Oglio et la Mella, et de venir se poster derrière la Chieze, dans le centre du pays, pour couler du côté de Lonato et de Dezensano, ou du côté d'Azola et d'Aqua-Negra, au cas que les François vinssent à marcher de l'un de ces deux côtés-là.

Ou de quitter la vue de se mettre derrière la Chieze, et de venir s'établir dans quelque bon poste, auprès de Mantoue, avec un pont sur le Mincio, pour soutenir le blocus de cette place.

Voilà les différents partis que les ennemis peuvent prendre, pour soutenir le blocus de Mantoue, et qui ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients.

Le parti de passer l'Oglio et de venir se mettre sur le Serio, et sur l'Adda même, ne paroîtroit peut-être pas d'abord le plus mauvais, parce qu'il couvriroit les deux côtés de l'Oglio, mais il exposeroit davantage les ennemis à une action (ce qui ne doit pas leur convenir présentement), et les éloigneroit trop de Mantoue et de leur subsistance.

Le parti de se mettre derrière l'Oglio, entre Ponte-Vico et Orci-Novi, embarrasseroit, ce semble, plus que tout autre, les François, parce qu'il leur rendroit le passage de l'Oglio plus difficile. Il est vrai que, comme les ennemis pour se mettre avec quelque sûreté daus cette situation, seroient obligés d'emmener avec eux, presque toutes leurs troupes, les François, pendant qu'ils les tiendroient de près sur l'Oglio pourroient, à couvert de la Delmone et au moyen des bateaux que la garnison de Mantoue, alors libre, feroit trouver à Torre-Oglio, faire passer des vivres et des troupes dans Mantoue, lesquelles avec celles de la garnison, incommoderoient fort les ennemis, dans leurs derrières, pour la subsistance.

Le parti de se remettre dans le poste de Chiari ne conviendroit, ce semble, pas aux ennemis, parce qu'il les conduiroit à lever tout-à-fait le blocus de Mantoue, et les exposeroit à une action ; car ce qui ne se fait pas une année se fait souvent une autre, surtout quand on est supérieur en forces, et qu'on peut, par ce moyen, tourner un ennemi. Mais les ennemis, ayant apparemment le principal dépôt

de leurs vivres, du côté du Mincio, ne pourroient pas les faire venir au poste de Chiari, ni par la plaine de Brescia, parce que les François y seroient, ni par la montagne à cause des neiges, qui durent au moins, jusqu'à la fin du mois de mai.

Le parti de défendre la Mella et la Chieze, quoy qu'il mette les ennemis en état de laisser quelques troupes auprès de Mantoue en deçà du Mincio, n'est pas si bon que celui de défendre l'Oglio, parce que ces rivières sont beaucoup plus foibles que l'autre. D'ailleurs, comme dans cette situation ils seroient obligés d'avoir avec eux le plus gros de leurs forces, les troupes qu'ils auroient laissées auprès de Mantoue seroient exposées à être battues et enlevées par la garnison de cette place.

Le parti de se mettre dans quelque bon poste, auprès de Mantoue, seroit le plus mauvais de tous, parce que les ennemis ne se conserveroient par là, aucune subsistance, parce qu'ils seroient fort incommodés dans leurs derrières par la garnison de Mantoue, parce qu'ils ne pourroient empêcher les François de donner la main à Mantoue, par l'autre côté du Mincio.

En général, on ne sauroit deviner juste sur le parti que les ennemis prendront lorsque l'armée du Roy sera assemblée ou prête à l'être, sur l'Adda. Mais, s'il m'est permis de dire sur cela mon avis, je suis persuadé qu'ils prendront celui de venir se poster derrière l'Oglio, entre Ponte-Vico et Orci-Novi, parce qu'il est moins hazardeux pour eux, et peut causer aux François plus de peine et d'embarras que les autres; mais pour le prendre, il faut que

les ennemis ayent avec eux toutes leurs forces, et par conséquent, qu'ils lèvent tout-à-fait le blocus de Mantoue. Cependant, comme ils ont toujours des troupes dans le Modènois, dans le Parmesan, et même dans le Plaisantin, et qu'il faut beaucoup de temps à ces troupes, pour venir sur le haut de l'Oglio, il faut espérer que l'armée du Roy pourra se saisir d'un passage sur cette rivière, avant que les dites troupes éloignées y soient arrivées ; et c'est ce qu'il faut que la dite armée fasse, dès qu'elle sera assemblée ; c'est pourquoy il est à désirer que les troupes des ennemis qui sont dans le Plaisantin et dans le Parmesan, n'en partent pas sitost.

Si, lorsque l'armée du Roy sera prête à se porter sur l'Oglio, l'armée entière des ennemis est postée derrière, à peu près dans l'endroit marqué cy-dessus, il faudra bien, au moyen de la jalousie qu'on luy donnera en plusieurs endroits, tâcher de s'assurer un passage sur cette rivière ; et après l'avoir passée, soit qu'elle demeure près ladite rivière, soit qu'elle se retire dans le Brescian, auprès du Mincio et de Mantoue, mettre tout en usage pour tâcher de la combattre, étant important que cela se fasse plutôt, au commencement de la campagne, pendant que les ennemis seront plus foibles, que durant le cours ou à la fin d'icelle, après qu'ils auront été renforcés.

En quelque situation que les ennemis se mettent, entre le haut de l'Oglio et Mantoue, il faut faire en sorte de les combattre, soit en les tournant de tous côtés, soit en faisant des mouvements qui les obligent à changer la disposition de leurs postes. Toute

autre chose que l'on fera, après la délivrance même de Mantoue, ne conduira pas à l'objet qu'on doit avoir, d'abréger une guerre aussi ruineuse et aussi dangereuse pour le Roy et pour le roy d'Espagne, qu'est celle-ci.

On dira en premier lieu que, lorsque l'armée du roy sera prête à se porter sur l'Oglio, le prince Eugène, pour ne se commettre pas à une action avec elle, lèvera le blocus de Mantoue, passera diligemment le Pô sur le pont de Borgo-Forte, qu'il fera rompre, marchera promptement au bout du pont de Crémone, qu'il ruinera après avoir pris le fort qui le couvre ; laissera vis-à-vis un corps de troupes, pour empêcher les François de construire un nouveau pont près cette ville et pour assurer le passage de ses convois, et se portera à Tortonne et à Alexandrie ; qu'il prendra ensuite facilement cette dernière place, qui n'est pas bonne, et enverra faire des courses en Piémont, pour obliger Monsieur le Duc de Savoye à y retenir ses troupes, ou à s'accommoder avec l'Empereur. Qu'ainsi la Lombardie, se trouvant partagée entre les deux partis, il arrivera : ou que les François, s'ils demeurent dans les états de Venise et de Mantoue, perdront une partie du Milanois, et peut-être même M. le Duc de Savoye : ou que, s'ils veulent remédier à ces deux inconvénients, ils seront obligés de quitter les états de Venise et de Mantoue, et d'accourir dans le Milanois ; auquel cas, ce pays et une partie du Piémont deviendront le théatre de la guerre ; et les allemands subsisteront des états de Parme et de Modène, et pourront même y hyverner.

Il est aisé de répondre à cette objection, en disant :

1° Qu'il n'y a aucune apparence que les ennemis quittent la partie de la Lombardie qui confine à l'Allemagne, et se privent de la communication avec leur pays, pour se porter dans un pays très éloigné des magasins de leurs vivres, et très difficile pour la retraite, s'ils venoient à perdre un combat.

2° Que, pour faire le siège d'Alexandrie, ils ne pourroient pas avoir emmené avec eux l'artillerie et munitions suffisantes pour une telle entreprise, ni recouvrer assez de bateaux pour faire des ponts, sur la Bormida et sur le Taver, qui sont des rivières considérables, particulièrement la dernière.

3° Que l'on fait une fausse supposition quand on dit que les françois, nonobstant le passage de l'armée impériale dans le duché de Modène, non seulement marcheroient à Mantoue, mais encore qu'ils demeureroient dans le Mantouan et dans l'estat Vénitien, car dès qu'ils verroient ce mouvement des ennemis, et le pont de Borgo-Forte rompu, ils se contenteroient d'envoyer des vivres à Mantoue, et s'approcheroient de Crémone, où ils passeroient le Pô, pour marcher à eux, dans le Parmesan ou dans le Modenois, et pour les combattre ; à quoy ils trouveroient peut-estre plus de facilité que dans l'autre partie de la Lombardie, ce pays (c'est-à-dire le Parmesan et le Modenois) estant moins couppé que l'autre. Or, si les ennemis estoient battus, où se retireroient-ils, n'ayant point de pont sur le Pô ? Il faut donc dire que l'objection susdite n'est pas bien fondée, et que les impériaux ne sont pas assez peu sensés pour prendre un tel parti.

On dira en second lieu, que le prince Eugène (que l'on supposera estre sur le haut de l'Oglio ou ailleurs) lorsqu'il verra qu'il ne pourra pas empêcher les françois de passer cette rivière, la passera à Palazzuolo, et marchera par le Bergamasque, droit à l'Adda, et peut-estre même jusqu'à Milan, moyennant quoy, il empêchera les françois d'aller à Mantoue, et les rappellera dans le Milanois ; et au moyen d'un bon poste, dans lequel il se mettra près de l'Adda, et où il fera venir ses vivres du Bergamasque et du Brescian, il se soûtiendra contre les françois, et fera du Milanois le théâtre de la guerre, et qu'après tout, s'il ne peut éviter de combattre, il vaut autant que ce soit sur l'Adda, que sur l'Oglio, ou du côté de Mantoue, conservant, d'un côté comme de l'autre, sa communication avec l'Allemagne.

Il est encore aisé de répliquer à cette seconde objection en disant :

1° Que, si le prince Eugène prenoit ce parti, il courroit risque de se perdre ; parce que les françois, se mettant dans le Bergamasque, luy coupperoient de tous côtés, ses vivres, qu'il ne pourroit pas même tirer, par la montagne, à cause des neiges, qui durent jusqu'à la fin de mai.

2° Que le prince Eugène (à qui constamment il ne doit pas convenir de combattre, au commencement de la campagne) ne pourroit pas l'éviter, estant sur l'Adda ; parce que les françois pouvant facilement tirer de tous côtés, des vivres du Milanois, seroient en état de l'envelopper pour ainsi dire.

3° Que le prince Eugène se porteroit inutilement sur l'Adda, parceque, quoy qu'il arrêtât de ce côté-

là les françois, le blocus de Mantoue (qu'il semble qu'il veut soutenir) n'en seroit pas moins levé. Il faut donc conclure que cette objection n'est pas mieux fondée que la précédente.

On dira en troisième lieu que le prince Eugène, lorsqu'il verra l'armée du Roy assemblée, jugeant bien qu'il ne sauroit soutenir le blocus de Mantoue, sans s'exposer, avec des forces inégales, à un combat dont l'événement, s'il estoit heureux aux françois, ruineroit les affaires de l'Empereur en Italie, que le prince Eugène, dis-je, au lieu de défendre l'Oglio et les autres rivières et navili du Brescian et du Mantouan, repassera le Mincio, se mettra derrière et s'y retranchera bien, pour empêcher les françois de passer cette rivière, et pour éviter d'en venir à une action avec eux. Que de plus, le prince Eugène construira un pont de bateaux sur le Pô, au dessous d'Ostiglia, vers la Stellata, pour communiquer avec la partie de la Lombardie qui est de l'autre côté, et avec les places qu'il y tient. Qu'à la vérité les françois délivreroient Mantoue; mais que, quand, après avoir consommé les fourages du Mantouan, ils seroient obligés à se retirer dans le Brescian, il repasseroit le Mincio, et formeroit de nouveau le blocus de Mantoue, qu'ainsi, après avoir rétabli le pont de Borgo-Forte, les choses se trouveroient au même état, pour les impériaux, et pour la campagne, et pour l'hyver suivant, qu'avant le secours de Mantoue : ce qui prolongeroit la guerre et préjudicieroit fort au Roy.

Pour répondre à cette objection, qui est plus sensée que les deux autres, il faut dire :

Que, si les Impériaux prenoient ce parti, il con-

viendroit premièrement, de remettre promptement dans Mantoue, les vivres nécessaires pour la subsistance de l'armée et de la garnison.

Et ensuite, comme ils pourroient difficilement garder le Mincio, dans toute son étendue, depuis le Pô jusqu'au lac de Garde, il conviendroit de mettre tout en usage pour s'ouvrir, à la faveur du grand corps d'infanterie de l'armée du Roy, un passage sur le Mincio, soit par la ville de Mantoue, soit au dessus, auprès de Ghoito, soit au dessous de la dite ville.

Il faut revenir présentement à la seconde partie de ce mémoire qui regarde la conduite de la campagne, après l'expédition de Mantoue, d'une manière ou d'une autre.

La délivrance de Mantoue est une chose si capitale, qu'on doit tout tenter pour la procurer ; et comme l'armée du Roy est forte et bonne, il n'y a pas lieu de douter que cette entreprise ne réussisse.

Si cependant, par un malheur imprévu, elle ne réussissoit pas, il faudroit se renfermer à tenir les ennemis de près, et à tout tenter pour les combattre.

C'est pourquoi, au lieu de suivre présentement quelqu'autre dessein, qui pourroit retarder l'affaire de Mantoue (comme par exemple sur les quartiers que les ennemis tiennent, dans le Plaisantin et dans le Parmesan, ce qui seroit bon à faire dans un autre temps), il faut se donner tout entier à ce qui regarde cette expédition, et assembler pour cet effet, au plustost, l'armée pour y marcher.

Surquoi, pour mettre M. le comte de Tessé en état de s'arranger sur la subsistance de sa garnison, il est à propos de l'avertir, par des lettres redoublées,

du temps auquel l'armée du Roy pourra arriver auprès de Mantoue, et de convenir avec lui, de ce qu'il pourra entreprendre, pendant que l'armée du Roy tiendra les ennemis de près.

Supposé que l'affaire de Mantoue réussisse, et qu'elle ait été précédée par quelque avantage considérable remporté sur les ennemis, ou par leur retraite au delà du Mincio; au premier cas, après avoir pourvu au ravitaillement de Mantoue, il faudra poursuivre vivement les ennemis, afin de les obliger à se retirer loin, et à abandonner beaucoup de pays; au second cas, il faudra s'approcher des ennemis et chercher, autant qu'on pourra, les moyens de les combattre.

Ainsi la conduite de la campagne, après l'expédition de Mantoue, ne peut pas être prescrite, parce qu'elle dépend, d'un côté, de ce qui aura précédé la dite expédition, et de l'autre, du parti que les ennemis prendront, soit avant, soit après la dite expédition. En général, le moyen d'abréger la guerre est de remporter quelque avantage sur les ennemis.

En même temps qu'on se disposera à marcher à Mantoue, il faut préparer dans le Milanois, un grand convoi de vivres, pour remettre promptement dans cette place.

Comme les convois par terre, du Milanois à Mantoue seront, à la longue, difficiles à faire, il sera important, après la délivrance de Mantoue, de travailler promptement à l'ouverture du Pô, par la prise de Berssel, qui est de conséquence, par plusieurs autres raisons.

Si l'on peut recouvrer auprès de Mantoue, assez de

bateaux pour faire un pont sur le Pô, il faudra le construire à l'embouchûre du Mincio, ou de l'Oglio.

Si l'on ne peut pas recouvrer suffisamment de bateaux, près de Mantoue, il faudra en faire descendre du Milanois, et les faire passer de nuit, sous Berssel, comme on fit passer sur le Rhin, sous Philisbourg, au dernier siège de cette place, ceux qui furent employés à la construction du pont de bateaux de Spire ; sur quoi il faut remarquer que le Pô devant Berssel est beaucoup plus large que le Rhin devant Philisbourg.

Pour ce qui est du siège de Berssel, il faudroit le faire faire par un corps considérable détaché de l'armée.

En même temps qu'on prépareroit dans le Milanois un grand convoy de vivres pour Mantoue, on prépareroit aussi un équipage d'artillerie pour le siège de Berssel.

Après la levée du blocus de Mantoue, on pourra embarquer sur le Pô l'équipage d'artillerie destiné pour Berssel, dont on vient de parler.

Quoique l'armée, que le Roy aura dans peu en Italie, soit supérieure à celle des ennemis, cependant, comme à la guerre il ne faut pas négliger d'augmenter ses forces, quand on le peut, il seroit à propos de faire convier au plus tost M. le duc de Savoye, de donner, sinon toutes, du moins une partie de ses troupes. Je sais bien qu'on dira que ce Prince n'est obligé par son traité, à les donner qu'au mois de mai.

Mais il est aisé de répondre, qu'en matière de guerre, où l'on ne dispose pas du temps à sa volonté,

ces sortes de conditions ne doivent pas s'exécuter au pied de la lettre, surtout quand on est bien intentionné pour son parti.

Après la prise de Berssel, il faudra tâcher de prendre Guastalle et la Mirandolle, afin de chasser entièrement les Impériaux de cette partie de la Lombardie.

Après que Mantoue sera délivré, et les autres postes dont on vient de parler, pris, il conviendra : d'un côté, que le Roy, pour encourager M. le duc de Mantoue et pour luy marquer sa satisfaction, aussi bien qu'à ses ministres qui sont attachés à la France, leur assure quelque récompense prochaine qui soit considérable : et de l'autre, que le Roy fasse sentir vivement, aux ducs de Modène, et de Guastalle, et au Prince de la Mirandolle, le mécontentement que Sa Majesté a, de leur conduite à son égard; comme aussi, qu'il leur fasse demander des contributions, du moins pareilles à celles que les Impériaux ont exigées d'eux.

La plupart des hommes se meuvent par l'espérance de la récompense, ou par la crainte de la punition. Cette pratique (et particulièrement à l'égard de la punition prompte et vive) est absolument nécessaire en Italie, sans quoi on ne vient point à bout des Italiens.

Si, au moyen de la prise de Berssel, on chasse les Impériaux de la partie de la Lombardie qui est à la rive droite du Pô, ils ne pourront plus tirer leur subsistance de ce pays, et ils seront obligés de faire venir des bleds par le golfe.

Cela étant, pour troubler ce commerce, il seroit à

propos d'envoyer quelques frégates dans la mer Adriatique, après cela cela ; dépend des termes dans lesquels le Roy en est sur cela, et sur d'autres points, avec la République de Venise.

Je ne parleroy point icy, de la subsistance des troupes du Roy, ni des équipages nécessaires pour le transport des vivres et de l'artillerie, parce qu'on y a pourvu. En général, comme on ne peut pas tirer de grands secours de chariots, en Italie, où ils ne sont tirés que par de mauvais bœufs, il convient de se mettre un peu au large, sur les équipages des vivres, afin de pouvoir se porter facilement partout.

Il est aussi à propos d'avoir toujours du biscuit en provision, pour y avoir recours lorsqu'on veut faire quelque expédition brusque.

On ne parle point du pont de bateaux qu'il faut porter à la suite de l'armée, parce que apparemment il est en état.

Si les affaires du Roy prospèrent en Italie, il est de la prudence de Sa Majesté de prendre des mesures pour s'assurer davantage de M. le duc de Savoye. Comme cette matière est délicate, je ne m'étendroy pas davantage là-dessus.

Lorsque les armées des deux partis seront proches l'une de l'autre, il est à propos de prendre extrêmement garde aux surprises et aux entreprises imprévues ; comme aussi, aux magazins des places, et aux ponts de bateaux construits sur les rivières, car le prince Eugène ne manquera pas de mettre, s'il peut, en pratique ces moyens qui ne laissent pas de préjudicier beaucoup à un parti ; comme fit, en

1693, M. le prince Louis de Bade, qui, au moyen de quelques incendiaires, qu'il envoya dans Waihing, ville du pays de Wurtemberg, où étoit le dépôt des vivres de l'armée de France, fit brûler entièrement la dite ville, ce qui obligea Monseigneur à quitter le pays de Wurtemberg, et à repasser sur le Rhin.

Je parleroy peu des royaumes de Naples et de Sicile, à la sûreté desquels, aussi bien qu'à celle des places d'Espagne, situées sur la côte de Toscane, je suis persuadé qu'on a pourvu, autant qu'on a pu.

Je ne diroy rien du voyage du Roy d'Espagne à Naples, je prendroy seulement la liberté de faire remarquer deux choses.

L'une que, pendant que ce prince sera dans cette ville, il faut veiller avec un extrême soin à la sûreté de sa personne, comme aussi, qu'il faut bien prendre garde : au dedans de la dite ville, contre les conspirations et contre les assemblées : et au dehors, contre les introductions de gens déguisés, que le prince Eugène, et le conseil de Vienne (pratic de ces sortes d'entreprises) pourroient faire, particulièrement, s'il vient une flotte angloise et hollandoise dans les mers de Naples.

L'autre que, si la flotte susdite paroit devant Naples, on ne sera pas peu embarrassé de la personne du Roy d'Espagne dans cette ville, particulièrement, s'il convient qu'il en sorte ; après cela, peut-être que les anglois et les hollandois, n'ayant aucun port dans la Méditerrannée, balanceront à y faire passer une flotte.

Si les affaires de France et d'Espagne prospèrent

en Italie, au commencement de la campagne, je ne sais s'il ne conviendroit pas bien autant que le Roy d'Espagne vint s'y mettre à la tête de l'armée du Roy, que d'aller à Naples; du moins, il se conserveroit toujours, de ce côté-là, une porte pour sortir, en cas de besoin, d'Italie, et pour repasser en Espagne. Mais je passe légèrement sur cette affaire, n'étant pas assez habile pour en décider.

XXXI

MÉMOIRE SUR LES AFFAIRES DES PAYS-BAS.

A Versailles, au mois de février 1702.

Après que les troupes du Roy furent entrées l'année passée, dans les places du Pays-Bas espagnol, et que les troupes des hollandois, qui les occupoient depuis la conclusion de la paix de Riswich, en furent sorties et eurent esté renvoyées en Hollande, le Roy Guillaume d'Angleterre et les Estats Généraux des Provinces Unies, firent des propositions si outrées et si déraisonnables au Roy, pour le prix de leur consentement à l'établissement du nouveau Roy d'Espagne, que, sur le rejet que Sa Majesté fut obligée d'en faire, on ne doûta pas que le Roy d'Angleterre (autorisé d'ailleurs par le parlement, pour faire telles alliances, avec telles puissances étrangères qu'il jugeroit à propos), et les Estats Généraux ne prissent le parti de déclarer la guerre, pendant la campagne dernière, à la France et à l'Espagne. On fut confirmé dans cette opinion,

par le grand nombre de troupes que les Estats achetoient de tous côtés, en Allemagne et dans le nord, par les alliances qu'ils faisoient avec plusieurs puissances étrangères, par les grands préparatifs par mer et par terre qu'ils faisoient en Hollande, et enfin par la marche de l'armée Impériale, du côté de l'Italie, d'où l'on conclut qu'y ayant un concert entre toutes ces puissances, elles agiroient toutes en même temps, pour faire une puissante diversion à la France, et pour occuper toutes ses forces aussi bien que celles que l'Espagne pouvoit avoir.

Sur ce fondement, le Roy fit passer une partie considérable de ses troupes aux Pays-Bas, et se disposa à soutenir, de ce côté-là, la guerre, si on la lui déclaroit, car Sa Majesté s'étoit expliquée plusieurs fois formellement, qu'elle vouloit maintenir la paix de Riswick, et qu'elle ne déclareroit pas la guerre la première.

On examina donc alors la conduite que l'on devoit tenir, pendant la campagne, supposé que la guerre s'allumât.

On parcourut premièrement, toutes les places frontières des Estats Généraux, du côté du Pays-Bas espagnol.

On trouva de grandes difficultés dans l'entreprise de Maëstreicht, tant à cause de la forte garnison qu'il y avoit dedans, que parce que le Roy ne pouvoit pas avoir deux armées, l'une pour faire le siège de cette place, l'autre pour l'appuyer et pour protéger la Gueldre, et le reste du Pays-Bas espagnol.

Ces mêmes difficultés valurent, à l'égard de Grave, de Bosleduc et de Breda ; et on y ajouta celles du

grand éloignement dont ces places étoient, du Pays-Bas Espagnol, et du défaut de rivières navigables (hors à Grave) pour le transport des munitions.

On ne trouva pas de moindres obstacles, à l'égard de Berg-op-Zoom, particulièrement à cause de la faculté que les hollandois avoient d'introduire, en tout temps, par mer, des troupes dans cette place.

On crut, qu'on pourroit commodément faire le siège de Hulst, et qu'on pourroit peut-être passer à celui de Lillo, et même à celui du Saës de Gand, quoi que cette dernière place fût très bonne et environnée de grandes inondations.

On passa en second lieu, de là, à la manière de faire la guerre de campagne.

On établit d'abord, qu'il falloit construire plusieurs ponts de bateaux : un sur le grand Escaud, près d'Anvers, vis-à-vis la tête de Flandre, pour communiquer avec la Flandre maritime : et les autres sur la Meuse, vis-à-vis de Hóórn, et de Ruremonde, pour communiquer avec la Gueldre. Et comme on avoit en même temps, trois différents pays à protéger, savoir la Gueldre et le Bas Electorat de Cologne (dont le Prince étoit dans l'alliance du Roy), le Brabant et la Flandre maritime, on proposa de poster l'armée, ou sur la Merckt, entre Hoocstrat et Breda, ou à Eyndhouc sur la Dommel, au dessus de Bosleduc, dans le Brabant hollandois ; afin que cette armée, se trouvant de cette manière, presque dans le centre du pays, fût à portée de protéger, en même temps, la Gueldre, le Brabant et la Flandre maritime, subsistât cependant (à l'égard

des fourages) dans le pays ennemi, et pût tirer commodément ses vivres, de Diest, sur le Demer, et de Lierre, ou de Herentals, sur la Nethe.

On proposa aussi d'établir plusieurs petits corps de troupes.

L'un, du côté de Bruges, pour garentir la Flandre espagnole et françoise, des courses des partis hollandois.

Un, sous Leaw, et l'autre sous Namur, pour opposer à la garnison de Maëstreicht.

Et le dernier, dans le pays de Luxembourg, pour arrêter les courses de la dite garnison de Maëstreicht, et celles des partis allemands, qui viendroient du côté du Rhin.

La disposition des affaires s'étant tournée, la campagne dernière, différemment de ce qu'on avoit cru, et les Estats Généraux avec leurs alliés, au lieu de déclarer la guerre à la France et à l'Espagne, s'étant donnés tous entiers à amuser ces deux couronnes par de vaines négociations et par de fausses espérances d'accommodement, et à arranger, pendant ce temps là, leurs affaires de terre et de mer, il ne fut point question d'exécuter le projet mentionné cidessus, ni pour la guerre de campagne, ni pour l'entreprise d'aucun siège; et on se contenta de poster les troupes dans les Pays-Bas espagnols de manière qu'on pût les assembler en peu de temps et les porter diligemment sur les frontières où il en seroit besoin, comme aussi les faire subsister commodément.

Cette espèce, ou (pour mieux dire) cette ombre de guerre ne convenant point du tout au Roy, tant

parce qu'elle lui coûtoit, assez inutilement, des sommes immenses, que parce qu'elle lui faisoit perdre des moments précieux (difficiles peut-être à recouvrer dans la suite) Sa Majesté fut sur le point de la changer en une guerre ordinaire et déclarée. Mais enfin le désir de soutenir ce qu'elle avoit fait avancer par ses ministres, dans toutes les cours étrangères, qu'elle vouloit absolument maintenir la paix de Riswick, et l'appréhension que plusieurs Princes de l'Empire qui avoient fait entr'eux une espèce de ligue pour conserver la neutralité, ne la quittassent pour prendre le parti de l'Empereur, l'emportèrent sur ses véritables intérèts ; et ses armées (ainsi qu'il a été dit ci-dessus) demeurèrent pendant l'année dernière aux Pays-Bas, dans l'inaction, et entre la paix et la guerre.

Nous sommes maintenant parvenus à l'année 1702, et la guerre, qui est si violemment allumée depuis huit ou dix mois en Italie, ne l'est pas encore aux Pays-Bas, en Allemagne, ni en Angleterre. On sait qu'il y a un traité de ligue conclu, entre l'Empereur et plusieurs Princes de l'Empire, les Estats Généraux des provinces unies, et le Roy d'Angleterre, muni d'un pouvoir du dernier parlement. On voit les dispositions du parlement présent, toutes tournées du côté de la guerre, et enfin on est informé des grands préparatifs que les anglois et les hollandois font avec beaucoup d'empressement pour la guerre de terre et de mer.

Au milieu de tous ces mouvements, il se trouve plusieurs gens qui croyent que l'Angleterre et la Hollande ne déclareront pas ouvertement, et en leurs

noms, la guerre à la France, et à l'Espagne, et se contenteront de la faire à ces couronnes, au nom et sous les bannières de l'Empereur. L'opinion de ceux qui pensent ainsi est fondée sur ce qu'ils se persuadent que l'Angleterre et la Hollande, en se conduisant ainsi, porteroient à ces couronnes des coups dangereux et certains, sans commettre leurs affaires, ni leur commerce.

Ces politiques raisonnent, en général, fort juste. Mais en même temps, pour détruire leurs préjugés, on leur oppose pour principe que le Roy (qui connoit mieux que personne ses véritables intérêts, et qui sait parfaitement que cet état d'incertitude et d'inaction porteroit autant de préjudice à ses affaires et à celles du Roy d'Espagne que davantage à ses ennemis) ne souffrira pas cette manière de faire la guerre, de la part de l'Angleterre et de la Hollande, sous bannière impériale, et la prendra (supposé que ces deux puissances veulent la pratiquer) pour une rupture ouverte.

Présupposé maintenant, que le raisonnement que je viens de faire en dernier lieu sur la déclaration prochaine de la guerre (et qui est de mon chef, sans savoir l'esprit ni le sentiment du Roy sur cette affaire) se trouve conforme à ce que Sa Majesté pense à cet égard, il faut examiner de quelle manière il convient de faire la guerre, pendant la campagne prochaine, aux Pays-Bas : savoir, si ce sera une guerre offensive ou défensive.

Mais, avant de traiter cette matière, il est à propos de tracer ici un plan des pays que les troupes du Roy occupent, du côté du Bas-Rhin et des provinces unies.

Les troupes de Sa Majesté occupoient, l'année passée, tous les Pays-Bas espagnols; elles les occupent encore cette année, et, outre cela, l'Electorat de Cologne (particulièrement le Bas) et la ville, et le Pays de Liège.

Les Hollandois, l'Electeur Palatin, et les directeurs du cercle de Westphalie, se sont emparés de la ville de Cologne et y ont mis un grand corps de troupes. Ces mêmes puissances en ont beaucoup, dans les duchés de Juliers, de Clèves et de Berg; et la garnison de Maëstreicht est de 12 ou 15000 hommes, le reste des troupes de Hollande, ou du moins la plupart, est repartie dans les places du Brabant et de la Flandre hollandoise.

Voilà la disposition des forces des deux partis.

Suivant ce plan, est-il à propos de faire une guerre, offensive ou défensive?

La pure défensive ne saurait convenir, parce que le Roy, ayant un grand nombre de places, et de mauvaises places, à garder, il lui faudroit pour les mettre en sûreté (non pas dans une sûreté entière, car cela n'est presque pas possible), et par conséquent, pour mettre cette espèce de guerre en pratique, beaucoup plus de troupes que pour la guerre offensive (1).

La pure offensive (c'est-à-dire celle qui conduit à faire des sièges) ne peut non plus guères convenir, à moins que ce ne fût à la fin d'une campagne, et dans un pays (comme par exemple dans la Flandre),

(1) Si les ennemis attaquoient une place, et que le Roy ne jugeast pas à propos de la faire secourir, il est sans difficulté que son armée pourroit pendant ce temps-là faire un siège.

où il ne fut pas aisé aux ennemis de revenir; encore faudroit-il, pour y réussir, avoir remporté sur eux quelque avantage précédent.

Les raisons pour lesquelles la pure offensive ne peut pas convenir, sont :

1° Parce que les ennemis ont de trop grandes et de trop nombreuses forces à opposer au Roy.

2° Parce que les places des ennemis en Brabant, sont trop éloignées de celles du Pays-Bas Espagnol, et ne sont pas sitüées sur des rivières navigables; et que celles qu'ils ont sur l'Escaud et en Flandre, sont aussy trop éloignées de Liège, de la Gueldre, et du Bas Electorat de Cologne. Je ne parle pas de Maëstreicht, parce que, estant pourveüe d'une garnison aussy nombreuse qu'elle l'est, il n'y a guères lieu de pouvoir y penser.

3° Parce que, pour faire un siège aux Pays-Bas hollandois, il faudroit nécessairement que le Roy y eust deux armées considérables, l'une pour faire le siège, et l'autre pour observer les ennemis et pour couvrir les Pays-Bas espagnols, et particulièrement la Gueldre, qui est un pays très important, quoy que petit et peu considérable, et qu'il faut absolument tascher de ne perdre pas. Je ne parle pas du Bas Electorat de Cologne (quoy qu'il soit de très grande conséquence), parce qu'il est beaucoup plus difficile à soûtenir que la Gueldre, et qu'à toute extrémité, on pourroit peut-estre s'en passer, avec cependant bien du désavantage et de l'inquiétude.

Je n'ay rien dit de la forteresse de Juliers (dont la prise seroit importante, par plusieurs bonnes raisons que le Roy sait), parce que les difficultés qui

se rencontrent dans l'entreprise des autres sièges, dans le Pays-Bas hollandois, se trouvent dans celle-cy ; et que d'ailleurs Sa Majesté, quand même elle seroit en estat d'entreprendre ce siège, pourroit avoir, pour ne le faire pas, des raisons qui regarderoient l'Empire, qu'elle a (du moins jusqu'à présent), intérest de ménager. A tout hazard si, dans la suite, elle jugeoit à propos de faire faire ce siège, il conviendroit plus tost de le faire à la fin qu'au commencement, ou pendant le cours de la campagne ; à moins qu'il ne se présentast une occasion favorable de le faire, qu'on ne sauroit prévoir.

La guerre purement défensive et purement offensive (de la manière dont on vient de l'expliquer) ne convenant, ce semble, pas, suivant la disposition présente des choses, j'estime (sauf le meilleur avis du Roy, auquel je soûmets le mien avec respect) qu'il faut faire une espèce de guerre mixte : défensive, par rapport à la protection et au maintien des pays et des places qu'il convient absolument de garder et de soûtenir ; offensive, par rapport à la disposition et à la situation dans lesquelles il convient de mettre les armées du Roy, en estat, d'un costé, de subsister dans le pays ennemy, et de l'autre, non-seulement d'empescher les ennemis de rien entreprendre, mais encore d'en venir à une action avec eux, si l'occasion s'en présentoit.

Voyons maintenant quelle peut estre cette disposition et cette situation, dans lesquelles il convient de mettre les armées du Roy, pour estre en estat de se porter partout et de remédier à tout.

Le Roy (ainsy qu'il a esté dit cy-devant) a à gar-

der, depuis le Bas-Rhin jusqu'à la mer. Les deux extrémités (savoir, d'un costé, le Bas Electorat de Cologne, et la Gueldre; de l'autre, la Flandre) sont les plus suspectes, les plus exposées, et les plus en prise : la première, de la part des Hollandois et des Bas Allemands : l'autre, de la part des Anglois et des Hollandois. Le centre (qui est le Brabant espagnol) est le moins exposé.

Suivant cette disposition, il paroistroit tout naturel de poster l'armée du Roy dans le centre, c'est-à-dire dans le Brabant hollandois, sur la rivière de Dommel (?) à la hauteur à peu près, entre Péer et Eyndhouen; d'où, au moyen des ponts de bateaux, construits sur la Meuse auprès de Ruremonde, et sur le grand Escaud auprès d'Anvers, elle seroit en estat de se poster diligemment, au besoin, d'un costé, dans la Gueldre, ou dans le Bas-Electorat de Cologne, et de l'autre, dans la Flandre, et cependant subsisteroit dans le pays ennemy. Surquoy il est à propos de faire remarquer que le Brabant hollandois (et particulièrement la Maïerie de Bosleduc) est un pays de sable, meslé de landes, et en général assez maigre, et qui ne peut pas fournir une grande et longue subsistance.

Pour revenir à ce qu'on vient de dire, de la manière qui paroist la plus naturelle, de porter l'armée du Roy, c'est-à-dire dans le Brabant hollandois, les avis ne laisseront pas d'être partagés là-dessus : et plusieurs gens sensés, persuadés : 1° que la Gueldre espagnole et le Bas-Electorat de Cologne sont les pays les plus importants et les plus précieux que le Roy ait à soutenir et à garder et que

les Hollandois, et les Bas Allemands ayent intérest d'attaquer et de prendre; 2° que, lorsque l'armée du Roy sera en estat de pénétrer jusqu'au Wahal et à Nimègue, les Hollandois et les Bas Allemands ne songeront qu'à défendre leurs pays et, point du tout, à se porter ailleurs, ces gens sensés (dis-je) croiront qu'il conviendroit de faire passer la Meuse à l'armée du Roy auprès de Ruremonde, et de la faire marcher à la teste de la Gueldre espagnole où elle se porteroit sur la Basse Nierss, entre Goch et Genep, ou bien entre la Meuse et la Basse-Nierss, où elle subsisteroit du pays de Clèves et de la Gueldre hollandoise, qui est entre le Wahal et la Meuse, et d'où elle seroit en estat de couvrir la Gueldre espagnole et le Bas-Électorat de Cologne.

Ceux qui seroient de ce sentiment destineroient un corps considérable de troupes pour estre posté sur la Nethe, du costé de Lierre, à la hauteur, à peu près, d'Anvers, pour couvrir le Brabant Espagnol, ou pour passer en Flandre, en cas que les ennemis voulussent entreprendre quelque chose du costé de la mer.

Ce sentiment, au fonds, est bon et pourvoiroit absolument à la sûreté de la Gueldre espagnole et du Bas-Electorat de Cologne; il ne laisse pas cependant d'avoir ses difficultés et d'estre accompagné d'inconvénients assez considérables.

Premièrement, parce que la Gueldre espagnole et la hollandoise, située entre le Wahal et la Meuse, et le pays de Clèves, estant des pays de sable, fort maigres et plus abondants en landes qu'en fourages, il seroit peut-estre difficile d'y faire subsister

longtemps la cavalerie du Roy, à moins qu'on n'obligeast les pays ennemis à fournir de l'avoine, qu'on distribüeroit aux troupes, lorsqu'il en seroit besoin.

Secondement, parce que les vivres nécessaires pour la subsistance d'une armée, aussy considérable que celle du Roy devroit estre sur la basse rivière de Nierss, n'estant pas présentement remis dans les places fortes de la Gueldre Espagnole, il seroit peut-estre difficile de les fournir à la dite armée pendant le cours de la campagne, tant parce qu'il faudroit en faire venir par terre, de fort loin (c'est-à-dire des places du Brabant Espagnol), que parce que les convoys se feroient avec beaucoup de risque, de difficulté et de fatigue pour les troupes, ayant à passer à portée de Maëstreicht et des autres places du Brabant Hollandois.

Troisièmement, qu'ayant à faire passer l'armée du Roy, par la Gueldre espagnole, et ayant peut-estre même à l'y faire séjourner, on ruineroit facilement ce pays, qui n'est pas d'une grande ressource, et qu'il faut cependant soûtenir à quelque prix que ce soit, parce que, si le Roy venoit à le perdre, la communication de Maestreicht, et par terre et par eau, se trouveroit ouverte, et la guerre, au lieu de l'espèce de point ou espace très estroit où elle est en quelque façon réduite, par la possession de cette province, se porteroit par les ennemis, dans toute l'étendue du Pays-Bas espagnol; le Roy perdroit absolument, et sans aucune espérance de retour, l'Électeur de Cologne son allié, se trouveroit hors d'estat de tirer raison de l'Électeur Palatin, qui a esté un des

premiers mobiles et des principaux boute-feux de cette guerre, et ne pourroit plus soûtenir la ville de Liège, qu'avec des peines infinies, et en y employant un si grand nombre de troupes, que son armée s'en trouveroit considérablement affoiblie.

Quatrièmement, que le Roy d'Angleterre, pour plaire aux Anglois et pour se former un établissement considérable en terre ferme, aux Pays-Bas, ne pouvant pas n'avoir pas de vues sur Ostende (1) et sur Nieupoort (et particulièrement sur la première place) se trouvant, d'ailleurs, au moyen d'une partie des flottes d'Angleterre et de Hollande, maître de la mer et sollicité fortement par les Estats Généraux (comme vray-semblablement il le seroit) de porter la guerre du costé de la mer, pour faire de ce costé là une puissante diversion à la France, et pour l'obliger à retirer son armée de la Gueldre espagnole, et par conséquent, à laisser cette province en prise, que le Roy d'Angleterre, dis-je, pourroit bien, dans les vues susdites, assembler une armée en Flandre, auquel cas il faudroit bien, pour le contenir, luy en opposer une, ce qui pourroit peut-estre ne s'accorder pas avec le party de tenir l'armée du Roy (c'est-à-dire ses principales forces) dans la Gueldre.

Les différentes considérations dont on vient de parler, jointes aux différents intérets qu'il y a à con-

(1) Si quelque chose est capable d'empêcher les Hollandois de convier le Roy d'Angleterre à porter la guerre dans la Flandre maritime, c'est l'appréhension qu'ils auront que ce prince ne se rende maître d'Ostende et ne remette ensuite cette place entre les mains des Anglois.

cilier, ne laisseront pas de causer de l'embarras au Roy, sur le party qu'il aura à prendre pour la position de son armée.

D'un costé, Sa Majesté trouvera du naturel et de la convenance à poster son armée dans le Brabant hollandois, qui est le centre du pays, parce qu'elle pourra de là, se porter par tout où il sera besoin. Mais elle trouvera peut-être de la difficulté à faire secourir, de là, les places du Bas-Electorat de Cologne si elles sont attaquées, et même à empescher les ennemis, qui ont la plus considérable partie de leurs forces si près de la Gueldre espagnole, de pénétrer dans cette province. Elle trouvera encore que si, pendant le cours de la campagne, elle est obligée à faire passer une partie de son armée en Flandre, l'autre partie ne pourra peut-estre pas rester dans le Brabant hollandois, ou que, si elle peut y rester, elle ne sera peut-estre pas suffisante pour défendre et pour soutenir la Gueldre espagnole et le Bas-Electorat de Cologne.

D'autre costé, Sa Majesté trouvera son armée bien postée sur la Nierss, pour protéger la Gueldre, et le Bas-Rhin, mais en même temps, trop éloignée des Pays-Bas Espagnols, et particulièrement de la Flandre. Elle trouvera, d'ailleurs, la subsistance difficile pour les hommes et pour les chevaux, les convoys périlleux et fort mal aisés à faire, et une nécessité presque certaine, sinon de ruiner, du moins d'épuiser fort la Gueldre, qu'il faut pourtant (ainsy qu'il a déjà esté dit) soûtenir, à quelque prix que ce soit, et, s'il se peut, le Bas Electorat de Cologne.

Je sais bien qu'on peut ravictailler et rapprovi-

sionner la Gueldre, au moyen des pays de Julliers et de Cologne qui la confinent, mais cela ne laisse pas d'estre difficile ; il faudroit cependant bien le faire, si le Roy prenoit le party, ou que le besoin des affaires le requiert, de faire passer d'abord son armée dans la Gueldre.

Je ne m'ingèreroy pas de décider sur le choix du pays où il faut mettre l'armée du Roy aux Pays-Bas, n'estant pas assez habile pour cela ; je prendroy seulement la liberté de dire mon sentiment, sans assûrer qu'il soit bon.

J'estime donc, en premier lieu, qu'il faudroit destiner un grand corps de troupes à demeurer fixe, à la hauteur à peu près d'Anvers, pour protéger le Brabant et la Flandre, et pour empescher les ennemis de rien entreprendre dans cette dernière province. Je suis persuadé que ce corps, non seulement mettroit à couvert cette province, mais qu'il feroit encore un autre bon effet, particulièrement si on avait soin de tenir toujours des bastiments armés, dans les ports de Dunkerque et d'Ostende, pour faire craindre aux Hollandois qu'on auroit quelque dessein de descente en Zélande et en Hollande, ou pour y faire simplement quelque grande expédition, ou pour y couper et rompre les digues ; c'est qu'il obligeroit les Estats Généraux à laisser de grands corps de troupes dans ces deux provinces pour les garantir de surprise, ce qui diminueroit d'autant les forces dont ils se proposent de composer leur armée.

J'estime, en second lieu, qu'il faudroit mettre d'abord l'armée du Roy sur la Dommel, à peu près

à la hauteur de Péer ou d'Eyndhouem, d'où, après qu'elle auroit séjourné dans ce pays, aussi longtemps que les ennemis le permettroient, et, après avoir favorisé le passage des convoys, du Brabant Espagnol à Ruremonde, elle pourroit passer ensuite la Meuse, pour entrer dans la Gueldre, au premier mouvement que les ennemis feroient de ce costé-là ; de cette manière, l'armée du Roy subsisteroit dans le pays ennemy (c'est-à-dire dans le Brabant hollandois), jusqu'à ce qu'on connust le dessein des ennemis; et lorsqu'il seroit découvert, elle pourroit, s'il estoit besoin, se porter brusquement dans la Gueldre Espagnole, sans l'avoir préalablement ruinée, ou bien aller ailleurs, où l'armée ennemie l'appelleroit.

Si par hasard les ennemis s'emparoient de Rhymberg et du reste du Bas Electorat de Cologne, avant l'ouverture de la campagne, il faudroit que l'armée du Roy se mist encore plus à portée d'entrer promptement dans la Gueldre Espagnole, parce qu'alors cette province seroit en prise par plus d'endroits.

Ainsy, soit que le Bas Electorat de Cologne reste au Roy, soit qu'il n'y reste pas, il convient que l'armée du Roy se tienne toujours à portée de la Gueldre Espagnole, pour la défendre, ou seule, ou avec le Bas Electorat de Cologne.

Soit que les ennemis ne forment qu'une armée, soit qu'ils en forment deux, l'une en Brabant, l'autre du costé de la Gueldre et du Bas Electorat de Cologne, soit qu'ils en forment trois, l'une en Brabant, l'autre du costé de la Gueldre, et la troisième en Flandre, il faut que le Roy en use de même,

pour pouvoir leur opposer des troupes, et leur faire tête, de tous costés.

Comme il pourra se faire, pendant la campagne, beaucoup de mouvements aux Pays Bas, il convient de remettre, de bonne heure, des vivres dans les lieux de la frontière où l'on jugera qu'on pourra en avoir besoin. Je ne m'étens point sur cette matière, sachant bien qu'on fera sur cela ce qu'il y a à faire.

La foiblesse de la ville de Liège, jointe au voisinage dont elle est, de Maëstreicht, et au grand nombre de peuple remuant et mal affectionné dont elle est remplie, engagera le Roy à tenir toujours, sous ou dans cette ville, un grand nombre de troupes. Si malheureusement on venoit à perdre la Gueldre Espagnole, comme les armées de Hollande et des Princes de la Basse Allemagne pourroient, sans difficulté, se porter à Maëstreicht, je suis persuadé que pour n'estre pas obligé à laisser (pour ainsy dire) une armée sous Liège (laquelle y seroit pour lors, absolument nécessaire pour soutenir cette ville) le Roy prendroit le party d'en faire raser entièrement les murailles, aussy bien que la citadelle, supposé que les ennemis ne voulussent pas consentir à ce qu'elle fust mise en neutralité; car, s'ils vouloient y donner les mains, il ne faudroit pas faire cette démolition qui ne laisseroit pas de faire crier, et qui, d'ailleurs, seroit inutile.

Comme la garnison de Maëstreicht, estant aussy nombreuse qu'elle est, ne manquera pas d'attaquer, en quelqu'endroit, les lignes qui luy sont opposées, afin d'entrer dans le Pays-Bas Espagnol, et d'y éta-

blir la contribution, il sera à propos que le Roy destine un corps de troupes à la défense de ces lignes, lequel aura sa retraite à Namur, à Louvain, ou à Leaw, quoy qu'hors de la ligne.

A propos de Leaw, comme il est fort à portée et à la bienséance de Maëstreicht, il convient d'y prendre garde et de pourvoir à sa sûreté, de peur qu'il n'ait un sort pareil à celuy qu'il eut, sur la fin de la première guerre de Hollande, par la surprise que Monsieur de la Bretesche en fit.

Il faudra aussy mettre un corps de troupes dans le pays de Luxembourg pour couvrir ce pays, aussy bien que la partie qui appartient au Roy, et le Duché de Boüillon, et pour les garantir des courses de la garnison de Maëstreicht, et de celles des places du Rhin qui sont opposées aux dits pays.

XXXII

MÉMOIRE SUR LES AFFAIRES D'ALLEMAGNE.

A Versailles, au mois de février 1702.

L'Empereur mit, l'année passée, tout en usage, pour engager le Corps de l'Empire à déclarer la guerre à la France et à l'Espagne; tous les mouvements que les ministres de ce Prince, répandus dans toutes les cours d'Allemagne, et secondés par ceux du Roy d'Angleterre et des Estats Généraux des provinces unies, se donnèrent alors pour parvenir à ce but, n'eurent pas le succès qu'il en attendoit. Quelques cercles et quelques princes de l'Empire

embrassèrent ouvertement la neutralité; d'autres demeurèrent dans le silence et dans l'indécision, et tous armèrent considérablement avec le secours, les uns, de l'argent de France, et les autres, de l'argent du roy d'Angleterre et des Estats Généraux, pour soûtenir en temps et lieu, le party qu'ils prenoient.

Le peu de dispositions que toutes les puissances d'Allemagne, persuadées qu'il ne s'agissoit point alors de la querelle de l'Empire, témoignoient avoir pour la guerre, ne laissa pas au Roy lieu de douter qu'elle ne se déclareroit pas entre l'Empire, la France et l'Espagne pendant tout le cours de l'année passée. Cependant, comme il eust esté contre les règles de la prudence de se confier entièrement à des puissances qui, quoyque faisant entr'elles un même corps d'Estat, ne laissent pas d'avoir des inclinations, des intérêts et des engagements différents, et qui d'ailleurs armoient chacune en particulier, Sa Majesté destina une armée pour agir, en cas de besoin, sur le Rhin, et l'envoya par corps séparés, dans les Evêchez, en Champagne, en Franche-Comté et en Alsace. Elle donna aussy ses ordres pour faire remettre dans les provinces susdites, et particulièrement en Alsace, les vivres nécessaires à la subsistance de la dite armée.

Ces dispositions estant faites, on examina avec soin, supposé que l'Empereur, avec tout ou avec une partie de l'Empire, déclarast la guerre à la France et à l'Espagne, premièrement, ce que les ennemis pourroient entreprendre sur les pays du Roy situés, tant sur le haut Rhin que sur la Moselle; et en second lieu, ce qu'il falloit faire, pour s'opposer à

leurs desseins, et pour rendre leurs entreprises inutiles.

On établit d'abord que le système de la guerre d'Allemagne estoit entièrement changé, parce qu'autrefois le Roy avoit plusieurs places fortes sur le Rhin, et même une place fort considérable de l'autre costé du Rhin, lesquelles donnoient moyen à ses armées de passer de l'autre costé de ce fleuve, et d'y subsister du moins pendant une partie considérable de la campagne; qu'aujourd'huy, depuis la paix de Riswick, les choses estoient changées de face, puisque ces mêmes places estoient entre les mains de l'Empereur et de l'Empire; ce qui interdisoit le passage du Rhin aux armées de France, et les mettoit dans la nécessité de demeurer en Alsace, pour couvrir cette province et pour empescher les ennemis d'y entrer.

On dit ensuite, que la manière de soûtenir et de défendre la province d'Alsace, estoit bien changée depuis la paix de Riswick, parce que cette province, ne confinant plus à la France que par une de ses extrémités, du costé de la Franche-Comté, et estant environnée de provinces estrangères, savoir de la Lorraine, de la province de la Sarre et du Palatinat du Rhin, ne pouvant d'ailleurs tirer aucuns secours de l'Empire, de l'autre costé du Rhin ny y avoir aucun commerce, se trouvoit réduite à voler, pour ainsy dire, de ses propres ailes, et à se soûtenir d'elle-même et de son propre fonds; que dans l'obligation où l'on se trouveroit, de tenir pendant la guerre, les armées du Roy dans cette province, il falloit nécessairement trouver l'expédient de la mé-

nager, au moyen de l'avoine qu'on distribueroit à la cavalerie, et de l'herbe qu'on prendroit avec économie dans le pays, et au moyen de la conservation des bleds et des menus grains, qu'on ne couperoit pas en vert, parce qu'il falloit les consommer en sec pendant l'hyver, pour la subsistance des troupes, des peuples et des bestiaux ; que, pour cet effet, il falloit faire de bonne heure en Alsace, de grandes provisions d'avoines et même de bleds, tirées de Franche-Comté, de Champagne et de Lorraine, pour ne consommer pas les grains d'Alsace; que, quoy qu'il ne soit pas de l'usage ordinaire de donner de l'avoine à la cavalerie d'un armée, pendant le cours d'une campagne, il falloit cependant nécessairement le pratiquer, si on vouloit ne ruiner pas en peu de temps entièrement l'Alsace, et ne la mettre pas en estat de ne pouvoir pas estre soûtenue, sans des peines infinies et des dépenses immenses, qui excèderoient de beaucoup celle de la fourniture de l'avoine ; que les armées allemandes, pendant la dernière guerre, pour ne ruiner pas la partie de l'Empire où elles devoient hyverner, avoient toujours fait distribuer régulièrement de l'avoine à leur cavalerie, et n'avoient jamais souffert qu'on coupast les grains; qu'outre l'intérest général que le Roy avoit de ménager l'Alsace, par rapport au maintien de cette province et à la subsistance des peuples qui l'habitoient, et des troupes qui devoient estre employées à sa défense, Sa Majesté en avoit encore un particulier, qui estoit de conserver cette province en estat de luy payer les grands subsides et les grands revenus qu'elle en tire chaque année, qu'on

devoit se souvenir de l'excès de ruine et de désolation où elle s'étoit réduite, pendant la première guerre de Hollande, dépeuplée entièrement, toute en friche, et dans l'impuissance de fournir presqu'aucun subside au Roy, parce que les armées des deux partys, et particulièrement celles de France, y avoient vescu comme elles vivent ordinairement dans les autres pays qui servent de théâtre à la guerre; que, puisque l'Alsace estoit venue alors à cet excès de misère et de ruine, quoy que le duché de Lorraine qui pouvoit l'aider, fust entre les mains du Roy, il estoit aisé de juger de l'estat où elle viendroit, si elle n'estoit ménagée, maintenant que la Lorraine n'appartenoit plus à Sa Majesté ; que non seulement pour les raisons susdites, il falloit ménager l'Alsace et ne souffrir pas qu'elle fut ruinée ny fourragée par les armées, mais qu'il falloit, autant qu'il seroit possible, empescher que le commerce, qui est l'âme et la base du pays, n'y fust interrompu; que, pour cet effet, il falloit empescher que les partys ennemis et particulièrement les houssards n'entrassent dans le pays ; que les retranchements que l'on a faits le long et sur le bord du Rhin, depuis Basle jusqu'en Basse Alsace (et qu'il falloit prolonger jusqu'à l'embouchure de la Queisch à Germersheim) mettroient l'Alsace à couvert, du costé de l'Empire, de l'autre costé du Rhin ; que cette province pourroit aussy estre à couvert, du costé de la Suisse, au moyen de la mise des villes forestières en neutralité, ou de la garde de la rivière de Birsche, qui seroit confiée à des troupes des Suisses, que le Roy entretiendroit, comme il a fait pendant la dernière guerre. Mais que

pour pourvoir entièrement à la sûreté de l'Alsace, il falloit faire deux choses, l'une, un bon retranchement le long et en deçà de la rivière de Queisch, depuis le dessus de Landau jusqu'à Germersheim, pour fermer le passage aux partys qui viendroient de Philisbourg et du Palatinat, l'autre, supposé que le Roy agréast que M. le duc de Lorraine fust neustre (ce qui, ou naturellement ne devroit pas estre, par plusieurs raisons inutiles à déduire icy, ou ne pourroit subsister longtemps pendant le cours d'une longue guerre, l'autre), dis-je, une convention avec ce prince de concert avec l'Empereur et avec toutes les puissances ennemies du Roy qu'aucunes de leurs troupes, sous quelque prétexte que ce fust, ne pourroient entrer en Lorraine, pour aller de là en Alsace dans les eveschés, ou en Champagne, sans quoy, si les ennemis avoient la liberté d'entrer en Lorraine, la neutralité de ce pays seroit plus dangereuse et plus à charge à Sa Majesté que si elle avoit la guerre avec M. le duc de Lorraine; et il faudroit nécessairement que, pour la protection de ses estats, elle tint toujours plusieurs corps de troupes sur les frontières de ce pays, particulièrement du costé de la Haute-Moselle; au lieu que, s'il estoit ennemy, on pourroit espérer de contenir et d'arrester les partys allemands au moyen des postes qu'on occuperoit sur les frontières de l'Empire, particulièrement le long de la rivière de Saarre.

Après avoir traité amplement ce qui concernoit la subsistance des armées du Roy en Alsace et la conservation de cette province, on passa à l'examen de ce que les ennemis pouvoient y faire, et on dit qu'ils

pouvoient porter toutes leurs forces sur le Haut-Rhin, et de là en Haute-Alsace, ou pour y subsister seulement, ou pour y attaquer Huningue; que de même ils pouvoient porter toutes leurs forces sur le Bas-Rhin, après avoir passé ce fleuve sur des ponts de bateaux, à Philisbourg, à Spire, à Manheim, à Santhouen, ou à Mayence même, dans le dessein d'entrer en Alsace, ou pour y subsister seulement, ou pour y faire le siège de Landaw; qu'enfin, ne croyant pas pouvoir attaquer Huningue ny Landaw, et désirant de donner beaucoup d'embarras au général de l'armée du Roy, au moyen des bateaux qu'ils estoient en estat d'assembler en différents endroits sur le Rhin, par les rivières de Threisam, de Kintz et de Morges, ils pouvoient partager leurs forces en deux, et en tenir une partie dans le Brisgaw, et l'autre dans le marquisat de Dourlack; ou bien en trois, et en tenir la première partie du costé de Brisack, la seconde, sur la Kintz, vers Wilstett, et l'autre vers Mulberg, à la hauteur de Dourlack.

Sur le détail qu'on vient de faire, des mouvements et des entreprises que les ennemis pouvoient faire, on répondit à chaque chef en particulier, et on dit.

Premièrement : que, si les ennemis portoient toutes leurs forces du costé du Haut-Rhin, il faudroit bien que le Roy y portast aussy les siennes; que s'ils se mettoient en devoir de passer ce fleuve sur le pont de Rhynfeld, il faudroit tascher de pratiquer les Suisses, pour les en empescher; et, si les Suisses ne vouloient pas s'y opposer, il faudroit prendre le party de défendre le passage d'Augst, ou du moins celuy de la rivière de Birsch; que si on ne

jugeoit pas à propos de défendre ces passages, ou parce qu'ils ne seroient pas bons, ny soutenables, ou parce que, pour les défendre il faudroit entrer sur les terres des Suisses (ce qu'on ne voudroit pas faire) il conviendroit de choisir, aux environs de Huningue, un bon poste où on mettroit l'armée du Roy, avec de bons retranchements, pour couvrir cette place; que si les ennemis, ne voyant point de lieu à pouvoir faire le siège de Huningue, prenoient le party d'entrer plus avant dans la Haute-Alsace, il faudroit que, pour les contenir un peu, l'armée du Roy les suivist, observant cependant de ménager ses mouvements de manière qu'elle pût toujours, en cas de besoin, redonner promptement la main à Huningue et de tascher de troubler le passage des convoys des ennemis qui ne pourroient venir par terre, que de Rhynfeld, à moins qu'ils ne se portassent sur le Rhin, du costé d'Othmarsheim, au quel cas on pourrait le leur faire passer dans des bateaux, de l'autre costé du Rhin; mais ils auroient peine à subsister, du costé d'Othmarsheim, à cause de la forest de Hart, qui contient presque tout le pays entre Huningue et 3 ou 4 lieues en deçà de Brizack, et la haute rivière d'Ill; que si les ennemis marchoient du costé de Neuf-Brizack, il faudroit bien que l'armée du Roy les suivist de près, pour les empescher de former le siège de cette place. Il ne fut pas question de Beffort, à cause du grand éloignement dont il est du Rhin et de Rhynfeld.

Secondement : que si les ennemis portoient toutes leurs forces du costé du Bas-Rhin, il faudroit bien que le Roy y portast aussy les siennes; que

s'ils se mettoient en devoir de passer ce fleuve à Philisbourg ou à Spire, on pourroit s'opposer à leur passage; que si c'estoit à Manheim ou Santhouen, cela seroit plus difficile, et enfin que si c'estoit à Mayence, on ne pourroit pas s'y opposer; que supposant qu'ils eussent passé le Rhin, et qu'ils fussent dans le Palatinat, il faudroit faire marcher l'armée du Roy sur le Speirback, et l'y poster le plus avantageusement qu'il seroit possible, ainsy que cela a déjà esté pratiqué avec succès pendant la dernière guerre, afin d'arrester là les ennemis, si l'on pouvoit; que si l'on croyoit ne pouvoir pas tenir le Speirback, il faudroit voir si l'on ne pourroit pas se poster sur le ruisseau de Kerweiller, ou vers Fremersheim, pour empescher les ennemis de s'approcher de la Queish, et de Landaw; que si l'on trouvoit les postes susdits de Kerweiller et de Fremersheim, aussy peu tenables que ceux de Speirback, il faudroit se rabattre sur la Queisch (dont on croit toujours qu'il faut bien retrancher les bords, depuis la montagne au-dessus de Landaw, jusqu'au Rhin, indépendamment que cela soit situé ou non dans les terres de l'Électeur Palatin), il faudroit (dis-je) se rabbattre sur la Queisch et tascher de défendre le passage de cette rivière; que si on croyoit ne pouvoir pas parvenir à l'empescher, il faudroit choisir un bon poste en deçà et près de Landaw, et y mettre l'armée du Roy, pour couvrir cette place et pour la garentir de siège; que, si on ne jugeoit pas à propos de mettre l'armée si près de Landaw, de peur que celle des ennemis, en se postant sur le ruisseau de Rhinzabern, ou même plus avant dans le pays, sur

le ruisseau de Scheyd, ne luy coupast les vivres, et ne la réduisist à la nécessité de vivre de Landaw, et par conséquent d'affamer cette ville (à quoy cependant il pourroit avoir du remède, au moyen des grandes remises de vivres qu'on feroit de bonne heure dans cette place), que si (dis-je), par les raisons susdites (aux quelles on peut ajouter celles du besoin de suivre les ennemis de près, pour les empescher de pénétrer trop avant dans la Basse-Alsace), on ne jugeoit pas à propos de mettre l'armée si près de Landaw, on pourroit, suivant les mouvements que les ennemis feroient en avant, la poster successivement sur les ruisseaux de Bilickheim, de Bergzaberm et de Scheyd, observant de se gouverner de manière qu'on pust, s'il estoit possible, concilier les intérests de Landaw avec ceux de la Basse-Alsace, c'est-à-dire, soutenir l'un, sans abandonner l'autre.

Troisièmement : que, si les ennemis, pour donner de la jalousie aux françois en plusieurs endroits partageoient leurs forces, ou en deux, en envoyant une partie dans la Brisgaw, et l'autre dans le pays de Dourlack ; ou en trois, en envoyant la première partie dans le Brisgaw, la seconde sur la Kintz, et l'autre vers Mulberg dans le pays de Dourlack, en ce cas, il faudroit que le Roy partageast les siennes de même, pour les opposer aux ennemis, vis-à-vis des endroits où ils seroient; et pour les empescher de surprendre quelque passage du Rhin, pour entrer en Alsace; à propos des quels passages du Rhin, on dit que, comme les ennemis, faute d'avoir des ponts sur le Rhin, avoient coûtume de retirer leurs bateaux sur les rivières de Morges et de Kintz, il faudroit au

commencement de la campagne, mettre tout en usage pour les faire brûler, sinon totalement, du moins en partie, cela estant de grande conséquence pour épargner beaucoup de peine et de fatigue aux troupes et aux milices d'Alsace, employées à la garde du Rhin. On dit aussy que, pour rétorquer, de la part de la France, la jalousie et l'inquiétude aux allemands, sur les surprises de passages du Rhin, pour entrer dans leur pays situé vis-à-vis de l'Alsace, le Roy feroit fort prudemment de tenir toujours des ponts de bateaux dans le bas du Rhin de Marckelsheim, qu'on assûreroit par quelque retranchement sous Strasbourg et sous le Fort-Louis.

Après avoir parcouru et expliqué les mouvements et les entreprises que les ennemis pouvoient faire sur l'Alsace, et fourny à peu près, les remèdes qu'on croyoit les plus convenables et les plus efficaces pour rendre leurs démarches et leurs efforts inutiles, on dit qu'en attendant que les ennemis fussent assemblés, et qu'on pust voir clair à leurs desseins, on estoit persuadé qu'il falloit tenir l'infanterie de l'armée du Roy dans les places, particulièrement dans celles du centre, pour la pouvoir porter en peu de temps aux extrémités de la province; et, qu'après avoir fait passer un petit corps de cavalerie du costé de Huningue, il convenoit d'envoyer le reste de la cavalerie dans le Palatinat, vers Neustatt, et vers Franckendael, pour y subsister aux dépens des ennemis, observant de joindre à ce corps de cavalerie, un peu d'infanterie pour assurer ses quartiers et ses fourages.

Après avoir traité amplement ce qui regardoit

l'Alsace, on ajouta que, comme les ennemis pourroient bien envoyer un corps de troupes dans le pays de Trèves, sur la Moselle, il conviendroit que Sa Majesté en tinst, non seulement un sur cette rivière, auprès de Thionville ou de Sirck, pour couvrir les eveschés, mais encore un sous Luxembourg, pour protéger ce duché, tant françois qu'espagnol, contre les courses des partys allemands et de la garnison de Maëstreicht.

Ce que l'on vient de marquer dans ce mémoire est, en substance, ce qui a esté proposé, l'année passée, pour la conduite de la guerre sur le Haut-Rhin, supposé que l'Empereur la déclarât à la France ; on a jugé à propos de répéter icy ce projet, parce que la plupart des choses qui y sont contenues conviennent à la conduite qu'il faudra tenir cette année, au cas que la guerre s'allume avec l'Empire.

Jusqu'à présent, les puissances qui ont embrassé l'année passée le party de la neutralité, le tiennent encore ; et celles qui sont alliées à la France, sont encore dans ses intérests. Mais, comme le party de l'Empereur, du Roy d'Angleterre et des Estats Généraux en Allemagne, prévaut fort à celuy du Roy, et à celuy des puissances neutres de ce pays, il y a lieu d'appréhender (sans s'allarmer prématurément et mal à propos), que, si une fois l'Angleterre et la Hollande se déclarent pour l'Empereur, quand ce ne seroit qu'auxiliairement, les puissances de l'Empire, ou de gré, ou de force, neutres ou engagées, ne soient enfin entraînées dans le même party, par un résultat de la diette de Ratisbonne, ou, si l'on veut, sans résultat, en qualité d'auxiliaires, ce qui cons-

tamment convient encore moins que des ennemis déclarés. Cela présupposé, il y a apparence qu'il y aura cette année, de la guerre sur le Haut-Rhin, d'autant plus que l'Empereur, les cercles de Franconie, de Suabe, et du Haut-Rhin, et quelques autres puissances, y ont déjà des forces considérables.

Au cas donc qu'il y ait de la guerre sur le Haut-Rhin, que les allemands y soient aussy puissants qu'on le dit, et que le Roy des Romains (comme on l'assûre), vienne y commander, voyons ce qu'ils peuvent faire, et ce que les françois doivent et peuvent faire, pour s'opposer à l'exécution de leurs desseins.

Les allemands ont fait l'année passée, de grands retranchements, tant en delà qu'en deçà du Rhin, et particulièrement en deçà de ce fleuve dans l'évesché de Spire, et dans le Palatinat par les travers du pays, depuis le Speirback, jusqu'à la hauteur de Philisbourg et de Spire. Ces retranchements faits pour couvrir la vallée du Rhin, en deçà de ce fleuve, et pour appuyer une communication avec l'Empire, au moyen d'un pont de bateaux construit sur le Rhin, ou prest d'y estre construit auprès de Spire, désirant presque une armée entière pour les garder, désigneroient que les ennemis ont dessein de porter la guerre de ce costé-là, et n'ont aucunes vues du costé du Haut-Rhin. Cependant, s'il est vray qu'ils soient aussi forts de ce costé-là que l'on dit, ils pourroient fort bien, en laissant un corps de troupes pour garder leurs retranchements de Spire, porter le gros de leurs forces sur le Haut-Rhin, en vue de le passer à Rhynfeld, et d'attaquer ensuite Huningue

(place qu'ils doivent avoir grande envie de prendre, tant par rapport à la conqueste d'une partie de l'Alsace que pour dominer les Suisses, et pour les retirer en partie de l'alliance de la France) ; ou bien ils pourroient, en passant à Rhynfeld, ou en surprenant en quelque endroit, un passage sur le Rhin, marcher au Neuf-Brizack, pour en faire le siège, au moyen de l'artillerie et des munitions de guerre et de bouche, qu'ils tireroient dans des bateaux, par le Rhin, du Vieux-Brizack ; ou bien (supposé toujours la prétendue supériorité de leurs forces sur celles du Roy) ils pourroient entrer en Basse-Alsace et attaquer même le Fort-Loüis du Rhin. Sur quoy il est à propos de faire observer qu'il n'y a que les armées qui puissent empescher doresnavant les ennemis d'entrer en Alsace ; parce qu'ayant en différents endroits, des places sur le Rhin, et estant absolument les maîtres du pays de l'autre costé du Rhin qui est opposé à l'Alsace, ils peuvent, à mesure qu'ils avanceront dans ce pays, se faire fournir dans des bateaux, par le Rhin, les munitions de guerre et de bouche dont ils auroient besoin.

Supposé maintenant que les ennemis n'ayent aucune vue du costé du Haut-Rhin, ny des autres endroits dont il a esté parlé cy dessus, ils pourroient songer à réunir toutes leurs forces pour attaquer Landaw, afin que, s'en estant rendus maîtres, ils pussent au moyen de cette place, de Philisbourg, et des retranchements qu'ils feroient le long de la Queisch, mettre la partie de l'Empire de ce costé-là, entièrement à couvert des françois, comme aussy afin qu'ils pûssent porter dans la suite la guerre dans la Basse-Alsace.

Le détail marqué cy dessus, de ce que les ennemis peuvent faire contre l'Alsace, (supposé qu'ils soient aussy forts que l'on dit, c'est-à-dire considérablement supérieurs à l'armée du Roy) n'est point outré, et ils peuvent constamment l'exécuter. Cela justifie donc la nécessité absolue dans laquelle le Roy se trouve d'avoir, en Alsace, une armée, du moins à peu près égale à celle des ennemis.

Si Sa Majesté peut mettre sur pied cette armée de cette qualité, elle empeschera indubitablement les ennemis de rien faire; et s'ils estoient assez téméraires pour vouloir entreprendre le siège de Landaw, ou celuy de Huningue, ou celuy de quelqu'autre place, ou pour vouloir pénétrer avant en Alsace, en faisant les mouvements marqués cy dessus, et en occupant aux environs de ces places, les postes aussy marqués cy dessus, non seulement on rendroit leurs entreprises et leurs efforts inutiles, mais encore on trouveroit peut-estre le moyen de les engager dans quelque action dont l'événement pourroit leur estre funeste.

Mais si Sa Majesté ne peut assembler cette année sur le Rhin qu'une armée foible et fort inférieure à celle des ennemis qui agira de ce costé-là, il y a bien (suivant ce que je pense, qui n'est peut-estre pas juste) lieu d'appréhender que les ennemis (supposé encore une fois leur supériorité) n'exécutent, ou du moins ne puissent exécuter une partie de ce qui est marqué dans l'article précédent.

Mais, dira-t-on, premièrement, l'armée du Roy, suivant la connoissance qu'elle acquérera des desseins des ennemis, s'ils regardent Huningue ou Landaw, n'a qu'à se mettre dans de bons postes, sous ces

places; moyennant quoy, les ennemis n'oseront les attaquer. A cela, il n'y a qu'à répondre qu'outre qu'on ne trouve pas toujours à la main ces sortes d'excellents postes, celuy qui commandera l'armée de Sa Majesté, si elle est fort inférieure à celle des ennemis, sera trop avisé pour s'y mettre, parce qu'il courroit risque d'y combattre avec désavantage, ou, si les ennemis ne vouloient pas en venir à une action avec luy, de voir couper ses vivres et sa communication, soit avec la haute, soit avec la basse Alsace.

Secondement, que, si pour empescher le siège de Landaw ou celuy de Huningue, on ne juge pas à propos de poster l'armée du Roy sous celle de ces deux places qui sera menacée de siège, il n'y a qu'à laisser l'armée ennemie s'engager au siège de l'une de ces places, dont on peut encore doûter du succès à cause de la bonté de ces dites places, et des troupes qui seront dedans, et faire passer le Rhin à l'armée du Roy, sur un pont de bateaux que l'on construira sur ce fleuve en quelqu'endroit qu'on choisira à la portée de Strasbourg; et, après qu'elle aura passé, luy fera faire le siège de Kell, dont la prise ne dédommagera pas constamment de la perte de Landaw, ny de celle de Huningue, mais qui en sera une espèce d'équivalent. A cela, il n'y a qu'à répondre que Landaw et Huningue, estant des places aussy considérables et aussy importantes qu'elles sont, et dont la perte entraîneroit la ruine de l'Alsace, Kell même (qui est une place de grande conséquence au Roy, pour s'ouvrir un passage dans l'Empire) ny Brizack, n'en dédommageroient point du tout, et

quoyque ce soit une espèce de consolation dans ses maux, que de savoir que vostre ennemy en partage avec vous la souffrance, cependant Sa Majesté, après la perte de Landaw ou de Huningue, n'auroit pas seulement, par la prise de Kell, cette triste consolation, parce qu'occupée avec toutes ses forces, à empescher ses ennemis de faire du mal à son pays, elle ne pourroit pas les employer à en faire au leur.

Il faut donc poser pour principes : que l'Alsace ne sauroit se soutenir sans estre conservée et ménagée, qu'elle ne peut éviter d'estre ruinée qu'en empeschant les ennemis de prendre Landaw ou Huningue, ou successivement tous les deux, et de pénétrer de quelque manière que ce soit, soit par surprise de quelque passage sur le Rhin, soit autrement, de séjourner avec leurs armées dans cette province (1), et que le seul moyen d'empescher les ennemis de faire le siège de Landaw ou de Huningue, ou successivement tous les deux, consiste à avoir en Alsace une bonne armée, sinon supérieure, du moins égale, ou à fort peu près à celle des ennemis, pour leur opposer et pour les arrester sur le cul. Tout ce qu'on dira contre ces principes, comme aussy contre ceux de conserver les grains de l'Alsace, de distribuer de l'avoine à la cavalerie pendant la campagne, et d'empescher les partys ennemis d'entrer dans cette province et d'y troubler le commerce, afin que le Roy puisse toujours en tirer les grands subsides et les grands revenus qu'il en tire, tout ce qu'on dira (dis-je) contre

(1) « Si les ennemis faisoient passer un grand corps de troupes sur la Saare, il faudroit que le Roy y en envoyast un pour l'opposer à ce corps. »

ces principes sera (s'il m'est permis de parler ainsy) sans justesse, sans solidité, et sans connoissance ny réflexion, de la part de celuy ou de ceux qui le diront.

Personne (par les raisons qui ont esté amplement déduites cy dessus, et particulièrement par les inconvénients qui pourroient arriver au comté de Bourgogne et à une partie de la Champagne, qui confinent à la Haute-Alsace), personne, dis-je, comme je crois, ne révoquera en doute la nécessité qu'il y a de soutenir et de conserver cette province, et d'empescher les ennemis d'y faire aucun établissement, par la conqueste de quelque place, soit de Huningue, ou de Landaw, qui les conduiroit bientost à celle d'une autre. Mais ce qui doit confirmer dans cette opinion, c'est la considération que je vais fournir.

Chacun sait l'extrême hauteur (pour ne se servir pas d'un autre terme très convenable cependant) des allemands, et particulièrement de la cour de Vienne, lorsqu'elle a le vent en poupe, et qu'elle est en prospérité. On n'ignore pas encore les discours que l'Empereur a fait tenir par ses ministres, à la diette de Ratisbonne, et dans les cours des princes de l'Empire, qu'il ne vouloit absolument pas souffrir de puissances neutres (1). Si par hazard ce prince avoit une fois un pied bien étably en haute et en basse Alsace, qui luy donnât moyen de donner la main à la Lorraine, peut-estre obligeroit-il M. le duc de Lorraine à quitter de gré ou de force le party de la

(1) « De la manière dont la Lorraine est située à l'égard de la France, si M. le duc de Lorraine estoit pressé par l'Empereur, de prendre un party, il ne pourroit guères se dispenser d'embrasser celui du Roy. »

neutralité, et à se déclarer pour luy. Il est aisé de concevoir les inconvénients dans lesquels on tomberoit, si cela, (qui non seulement n'est pas impossible, mais qui est très possible, par plusieurs raisons que je supprime icy), si cela, dis-je, arrivoit ; d'un costé, les ennemis établis dans une partie de l'Alsace, et cette province environnée de toutes parts, d'ennemis, d'autre costé, la Champagne et les éveschés devenus frontières, et le Roy, dans l'obligation de tenir toujours de gros corps de troupes dans ces provinces, pour les soutenir et pour les garantir d'une ruine certaine, Sa Majesté se trouveroit dans une triste situation. On ne doit pas regarder ce que je viens de dire comme des prévoyances et des annoncements de malheurs qui sont éloignés et qui n'arriveront pas ; au contraire, on doit le regarder comme une invitation sage à donner attention sur des choses qui peuvent arriver, et une confirmation certaine de la nécessité qu'il y a pour remédier à toute sorte d'inconvénients, d'avoir une bonne armée sur le Haut-Rhin.

Mais, dira-t-on, à quoy bon d'avoir sur le Haut-Rhin cette prétendue bonne armée, dont on vient de parler ? Car, ou il n'y aura point de guerre de ce costé-là, si les puissances de l'Empire qui ont embrassé la neutralité la maintiennent (ce que vraysemblablement elles feront, parce que cela est conforme à leurs véritables intérêts), ou il y aura de la guerre par le changement et par la défection desdites puissances neutres ; auquel cas, les alliés que le Roy a en Allemagne, et qu'il convient d'entretenir avec beaucoup de soin, y feront une si puissante diver-

sion aux troupes de l'Empereur et des puissances de l'Empire qui se seront déclarées pour ce prince, qu'elles ne seront pas en estat de faire de grands progrès sur le Haut-Rhin.

Il n'est pas difficile de répondre aux deux chefs de cette objection.

A l'égard du premier que, suivant ce qui a esté amplement expliqué cy dessus, il n'y a guères d'apparence que cette prétendue neutralité se maintienne dans l'Empire, et que, quand même elle s'y maintiendroit, il ne seroit pas prudent, de la part de la France, de s'y confier et de n'avoir pas à la main une bonne armée, en estat de soutenir au besoin les estats de la domination du Roy de ce costé-là, parce que ces puissances neutres, quelqu'éloignées de l'esprit de faire la guerre qu'on veuille qu'elles soient, ne manqueroient apparemment pas de se déclarer, si par la foiblesse des forces de Sa Majesté sur le Haut-Rhin, elles trouvoient à y faire un bon coup, c'est-à-dire à chasser les françois, sinon de toute l'Alsace, du moins de la meilleure partie de cette province. Sur quoy on peut dire que, de la manière dont les affaires de l'Empereur et de l'Empire sont disposées en général, et en particulier sur le Haut-Rhin, avec la Lorraine et la province de la Saare hors des mains de la France, jamais il n'a esté si important au Roy de conserver l'Alsace, pour arrester, dans l'occasion, les allemands, et pour les empescher d'achever d'indisposer les Suisses envers la France, et de pénétrer dans la Franche-Comté, dans la Champagne et dans les éveschés.

A l'égard du second que, de la manière dont les

alliés que le Roy a présentement en Allemagne ont leurs estats disposés dans un aussi grand éloignement, dont ils sont les uns les autres, et de la puissance dont sont les forces qu'ils ont maintenant sur pied, plus propres à défendre leurs estats, et à les garantir de l'invasion de leurs voisins, qu'à entreprendre sur ceux-cy, et à porter la guerre dans l'Empire, il n'y a pas grand fonds à faire sur la prétendue puissante diversion qu'ils y feront, particulièrement, s'ils sentent que la France soit foible sur le Haut-Rhin, et ne soit pas en estat de les appuyer, et de partager avec eux le fardeau de la guerre.

Mais (dira-t-on encore) supposé que, contre toute apparence, les puissances qui ont embrassé la neutralité tiennent bon, et que les alliés que le Roy a dans l'Empire y fassent la diversion dont on vient de parler, à quoy serviroit la prétendue bonne armée que l'on désire avec tant d'ardeur que Sa Majesté ait sur le Haut-Rhin ? Elle luy deviendroit fort inutile, et luy seroit fort à charge, par rapport à ses finances et à ses autres affaires, tant du dedans que du dehors du Royaume.

Il est encore aisé de répondre à cette seconde objection, fondée, d'ailleurs sur un principe foible et douteux :

1° Que cette prétendue bonne armée serviroit d'un costé à fortifier les puissances neutres de l'Empire, dans le party qu'elles ont pris, et de l'autre, à animer les alliés de la France à agir et à opérer dans l'Empire efficacement pour cette couronne ;

2° Que si, par la disposition future des affaires de l'Empire, on reconnoissoit constamment que cette

armée fust entièrement inutile sur le Haut-Rhin, en ce cas on pourroit la partager et en faire passer une partie en Italie, et l'autre aux Pays-Bas, ce qui amélioreroit les affaires du Roy et du Roy d'Espagne dans ces pays-là, et conduiroit à un plus prompt rétablissement de la paix, et à des conditions plus honorables et plus avantageuses pour les deux Roys.

Ainsy, quelque tour qu'on puisse donner à cette affaire là, on trouvera toujours qu'il y a une nécessité absolue à avoir cette prétendue bonne armée sur le Haut-Rhin, et un grand avantage à en attendre, lequel influera sur toutes les autres affaires du Roy. Si on vouloit examiner avec attention cette prétendue neutralité de diverses puissances, ou plustost cette manière de faire, en qualité de troupes auxiliaires, impunément la guerre à la France et à l'Espagne, on trouveroit peut-estre qu'elle seroit plus avantageuse à l'Empereur et à ses alliés qu'aux Roys de France et d'Espagne, parce qu'elle conduiroit les premiers à faire beaucoup de mal aux autres, sans que ceux-cy pûssent user de réprésailles, et s'en revancher, car, hors l'Italie, il n'y auroit pas de guerre en terre ferme partout ailleurs, et la France se trouveroit accablée de tous costés, par des dépenses immenses, pour soutenir ses armées, sans pouvoir, par un faux trait de prudence et de politique, les employer contre ses véritables ennemis, quoyque non déclarés. Je ne prétens pas cependant, par ce que je viens de dire, décider absolument sur le vicieux et sur le dangereux de la neutralité des puissances, ou alliées sous main ou non alliées de l'Empereur. Cette matière est trop importante et désire une grande

attention de la part de gens plus habiles et plus capables de porter sur cela un jugement certain que moy.

Mais (dira-t-on encore) supposé, par les raisons expliquées cy dessus, qu'il soit absolument nécessaire d'avoir, sur le Haut-Rhin, la prétendue bonne armée dont on vient de parler, où prendre, premièrement les troupes pour la former, vu la disette d'hommes qu'il y a dans le royaume, et ensuite, où prendre l'argent nécessaire pour l'entretenir ?

Quant au premier article, le Roy a des princes et des grands seigneurs de bonne volonté, et qui mettront le tout pour le tout, pour luy lever promptement des troupes dans leurs gouvernements et dans les grands apanages ou terres qu'ils ont, et d'ailleurs Sa Majesté pourra en faire lever dans les parties de l'Espagne où il y a des hommes, et des hommes propres pour la guerre, comme par exemple dans la Biscaye, dans la Haute-Navarre, et dans la Catalogne. Le Roy pourra aussy, outre cela, en demander à M. le duc de Lorraine, qui est son vassal pour le duché de Barr, et dont le frère, qui est évesque d'Osnabruck, en a donné à l'Empereur.

Quant au second, je say bien qu'on ne peut pas avoir des troupes sans argent, et que l'argent est rare, mais cependant il faut bien tascher d'en avoir, s'il est possible, pour entretenir ces troupes d'augmentation ; d'autant plus que c'est semer pour recueillir promptement; car, plus on aura de troupes, moins la guerre durera, et par conséquent l'occasion de se ruiner finira plus tôt, et la paix sera plus glorieuse et plus avantageuse, au lieu que tout le

contraire arrivera, si on est foible, et on se trouvera à la fin, plus ruiné et plus déshonoré (si j'ose me servir de ce terme) que si on avoit pratiqué ce que je viens de dire.

Pour mettre en estat de raisonner avec plus de justesse sur les affaires d'Allemagne, il est bon de donner icy une idée de l'esprit et des engagements des puissances de l'Empire, et des forces qu'elles ont présentement sur pied.

Le Roy de Suède, qui possède d'assez grands estats en Allemagne, et qui est fort armé, est présentement en guerre avec le Roy de Pologne et le Czaar de Moscovie ; et, quand il n'y seroit pas, il paroist qu'il penche plus du costé de l'Empereur, de l'Angleterre, et de la Hollande, que de la France.

Le duc de Holsteim est dans le party du Roy de Suède.

Par le grand nombre de troupes que le Roy de Danemarck a vendu l'année passée à l'Empereur et aux Estats Généraux, il n'y a pas lieu de douter que ce prince ne soit plus dans les intérests des puissances susdites, et par conséquent du Roy d'Angleterre, que dans ceux de la France. Ainsy, contre la pratique ancienne, voilà les deux couronnes du nord, pour ainsy dire, dans le même party.

L'Électeur de Brandebourg, par le grand nombre de troupes qu'il a fait passer dans le pays de Clèves et en Hollande, est constamment engagé dans le party des États Généraux et du Roy d'Angleterre, et par conséquent dans celuy de l'Empereur. Il est vray que la jalousie, bien ou mal fondée, que le Roy de Suède, et la République de Pologne (qui n'ap-

prouve pas que cet électeur se soit déclaré Roy de Prusse, sans son consentement) luy donnent, luy fera une diversion et l'obligera à tenir une partie considérable de ses troupes dans le Caschoub, et dans la Prusse Ducale.

La Maison de Braunsweicq, c'est-à-dire les ducs de Zell et de Hanovre, outre les engagements particuliers qu'ils ont avec la Hollande et le Roy d'Angleterre, sont obligés d'estre du party de l'Empereur, à cause de la dignité Électorale que ce prince a conférée depuis quelques années au duc de Hanovre.

L'Évesque d'Osnabruck est neveu de l'Empereur, et, quoyque foible, il ne laisse pas de luy donner quelques troupes.

L'Évesque de Munster est beaucoup plus puissant, et quoy qu'il ait peut-estre de l'inclination pour la France, ou du moins, pour une parfaite neutralité, cependant la situation de ses estats, entre ceux de la Hollande, et ceux des Maisons de Braunsweicq et de Brandebourg, est telle, qu'il se trouvera toujours obligé de suivre, malgré luy, le party de ces puissances.

Le Landgrave de Hesse-Cassel est fort attaché au Roy d'Angleterre ; outre cela, son fils est gendre de l'Électeur de Brandebourg ; ainsy, il y a apparence qu'il s'engagera dans ce party.

L'Électeur Palatin est beau-frère de l'Empereur, et de la manière dont il s'est conduit, non seulement depuis la mort du feu Roy d'Espagne, mais encore (en remontant plus haut) depuis la paix de Riswick, on peut le regarder comme un ennemy déjà déclaré,

et comme un prince à la teste du party opposé à celuy de France et d'Espagne.

Les Électeurs de Trèves et de Mayence sont des princes foibles, qui souhaiteroient fort de demeurer neutres, mais qui ne pourront pas se dispenser de se conformer aux volontés de l'Empereur.

Par le détail que l'on vient de faire des princes susdits, il est aisé de voir que les cercles du Haut et Bas-Rhin (à l'exception de l'Electorat de Cologne) et ceux de Westphalie et de la Basse-Saxe sont, de gré ou de force, dans les intérests de l'Empereur et de ses alliez.

Jusqu'à présent, les cercles de Franconie et de Suabe, qui n'ont à leur teste que des évesques et des princes séculiers foibles (hors le duc de Wuirtenberg, plus porté pour le party opposé à celuy de France, que pour celuy de cette couronne) et point de princes puissants par eux-mêmes, comme l'Électeur de Brandebourg, et les ducs de Zell et de Hanovre, jusqu'à présent (dis-je) ces cercles ont esté, depuis trente ans, dans la dépendance entière de l'Empereur, et ce prince a disposé en toutes occasions, de leurs forces, à sa volonté. Ils sont, outre cela, entièrement dévoués au prince Louis de Bade, qui apparemment leur fera prendre le party qui conviendra à l'Empereur et à ses propres intérests. L'Électeur de Bavière est à la teste du cercle de ce nom, et en est souverain d'une partie considérable. Si le reste de ce cercle se joint à ce prince, armé autant qu'il l'est, cela peut former un gros party dans l'Empire, mais ce cercle estant situé entre celuy d'Autriche et celuy de Suabe, et la plupart des membres qui le com-

posent, ayant de longue main, de grandes liaisons avec la cour de Vienne, et estant obligés de garder de grandes mesures avec elle, il y a lieu d'appréhender qu'ils ne s'unissent pas avec l'Électeur.

L'Électeur de Bavière est donc à la teste du party de la France et de l'Espagne en Allemagne. Comme (suivant ce qui a déjà esté dit cy-dessus) à cause du grand éloignement dont les estats du duc de Wolfenbuttel et du duc de Saxe-Gotha, qui sont alliés du Roy (car je ne parle pas de l'Électeur de Cologne, dont il ne sauroit estre icy question) sont de la Bavière, il n'est guères possible que ces princes, qui auront assez d'affaires à garder leurs propres estats, puissent joindre leurs forces à celles de l'Électeur, il est important de mettre ce prince en estat d'avoir le plus grand nombre de troupes qu'il sera possible, afin qu'il puisse agir par ses propres forces, et causer une grande diversion, non seulement à l'Empereur, mais encore aux cercles de Franconie et de Suabe, car s'il n'estoit que médiocrement fort, ou il seroit accablé en peu de temps, ou ses troupes suffiroient à peine pour la défense de son pays.

On en a l'exemple pendant la première guerre de Hollande, en la personne du feu Électeur de Bavière, père de celui-cy, à qui le Roy entretenoit un corps considérable de troupes qui, cependant, durant tout le cours de cette guerre, ne firent aucune diversion à l'Empereur et furent seulement employées à la garde de l'Électorat de Bavière.

Si le Roy de Pologne, en qualité d'Électeur de Saxe, estoit dans l'alliance du Roy, il est certain qu'avec les troupes qu'il fourniroit, et celles que les ducs de

Wolfenbuttel et de Saxe-Gotha (dont les estats ne sont pas fort éloignés de l'électorat de Saxe) fourniroient de leur costé, on formeroit dans le cercle de la Haute-Saxe un puissant party contre l'Empereur et contre ses alliés. Ainsy ces princes agissant de leur costé, l'Électeur de Bavière agissant du sien, et les françois soutenant l'Électorat de Cologne et le pays de Liége, et au moyen de ces estats et de la Gueldre Espagnole, agissant sur le Bas-Rhin et sur la Basse-Meuse, on causeroit une si puissante diversion à l'Empereur et à tous ses alliés, qu'ils auroient peut-estre de la peine à soutenir longtemps la guerre et seroient obligés à faire dans peu la paix.

Pour finir, il faut donc dire que, si le Roy veut tirer des alliés qu'il a dans l'Empire, un fruit certain et efficace pour le bien commun de ses affaires et de celles du Roy d'Espagne, il convient que les choses soient disposées en Allemagne, de la manière dont il a esté parlé dans l'article précédent.

Si par hazard, sur la fin de ce mémoire, il n'a pas esté parlé tout-à-fait juste sur ce qui regarde les alliés que le Roy peut avoir dans l'Empire, Sa Majesté excusera, s'il luy plaist, sur ce qu'on n'est pas informé à fonds de ces sortes d'affaires.

XXXIII

MÉMOIRE SUR LES AFFAIRES DU DEHORS ET DU DEDANS DU ROYAUME.

A Versailles, au mois de février 1702.

Dans le temps que le Roy examine, avec soin, la conduite qu'il faut tenir en Italie, aux Pays-Bas et en Allemagne, pour le bien commun de la France et de l'Espagne, il est de la prudence de Sa Majesté, de considérer, avec attention, *les affaires du dehors et du dedans* de son royaume, et d'y pourvoir, le mieux qu'il sera possible.

Les affaires du dedans du royaume regardent les provinces maritimes de France, du costé du Ponant,

Comme les anglois et les hollandois auront, à ce qu'on dit, cette année, en mer, des flottes très considérables, sur lesquelles on assûre qu'ils ont dessein d'embarquer des troupes de débarquement, il est à craindre qu'en sortant de la Manche, ils n'entreprennent de faire quelque descente en Basse-Normandie ou en Bretagne, du costé de Brest, ou au pays d'Aûnis, vers la Rochelle, en vue :

1° De faire quelqu'établissement dans l'endroit où ils descendront, comme par exemple, en Basse Normandie, à quoy le pays est extrêmement favorable, parce qu'il est fort coupé.

2° De faire une grande diversion à la France, en obligeant le Roy d'affoiblir son armée du Pays-Bas, pour envoyer des troupes dans ses provinces maritimes les plus suspectes.

3° De porter l'alarme dans le royaume, et d'inter-

rompre encore davantage le commerce de l'argent.

4° De faire plaisir aux nations angloise et hollandoise, qui seront pénétrées de joye de voir faire une descente en France, quand même cette expédition ne devroit produire rien de bien considérable.

Cela présupposé, quoyque le Roy, suivant la disposition présente de ses affaires et le nombre de troupes qu'il a sur pied, ne soit pas en estat d'envoyer dans lesdites provinces, autant de troupes réglées qu'il seroit nécessaire pour les mettre en sûreté, il semble cependant que Sa Majesté ne puisse pas se dispenser d'envoyer, dans chacune des dites provinces les plus exposées aux descentes, du moins un régiment de cavalerie ou de dragons, pour rassurer les peuples desdites provinces, et pour tenir la teste des petites milices du pays et de l'arrière-ban qu'on y enverra, et les encourager à bien faire.

En même temps que le Roy enverra dans lesdites provinces maritimes, les troupes réglées dont on vient de parler (supposé que Sa Majesté juge à propos de le faire), il convient qu'elle y fasse passer au plustost, les officiers généraux qu'elle destinera à commander dans chacune en particulier, afin qu'ils puissent s'instruire, avec un peu de loisir, de la situation et de la disposition des costes qu'ils auront à garder, et concerter tous les mouvements et les signaux qu'il y aura à faire, pour n'estre pas surpris.

Je say bien que, pendant la dernière guerre, on estoit bien informé et bien arrangé sur tout ce que dessus, mais, depuis cinq ans que la paix est

faite, ces sortes d'idées se sont peut-estre effacées, pour la plupart, de l'esprit de ceux qui estoient alors à la teste des affaires du Roy, dans les dites provinces. Je pourrois m'estendre davantage sur cette importante matière, mais je serois trop long.

Les affaires du dehors regardent :

Premièrement, les Indes Occidentales d'Espagne.

Le Roy a pourveu l'année passée à faire mettre les affaires des Espagnols, en ces pays, en une posture un peu meilleure qu'elles n'estoient, comme aussy, leurs places maritimes et leurs ports principaux, en une espèce de meilleur estat qu'ils n'estoient.

Cependant, comme il n'y a pas lieu de douter que les anglois et les hollandois (vu les grands efforts qu'ils font cette année, par mer) n'ayent en vue d'exécuter quelqu'entreprise considérable sur ces pays (qu'ils regardent, comme les juifs regardoient la terre de promission) il est, ce semble, de la prudence de Sa Majesté :

1° De redonner un coup d'œil sur les affaires des dits pays, et de nouveaux ordres (ou conseils, si l'on veut) pour en faire mettre, s'il est possible, les places maritimes et les ports les plus suspects, encore en meilleur estat qu'ils ne sont, comme aussy, pour faire redoubler la vigilance et l'application de ceux qui y commandent.

2° De tenir, dans les mers de l'Amérique, une flotte capable de rassurer les costes et le dedans du pays, de tenir en bride la flotte ennemie (1), et

(1) « Cela s'entend, supposé que les ennemis n'envoyent pas une flotte trop puissante à l'Amérique. »

de l'empescher d'entreprendre sur lesdites costes.

En même temps que le Roy pourvoira aux affaires des espagnols à l'Amérique, il est bon que Sa Majesté pourvoye aux siennes, en ce pays-là, c'est-à-dire, à la sûreté de ses isles, et les mette en estat de pouvoir se soutenir contre les efforts de ses ennemis.

Secondement, le royaume d'Espagne.

On ne doit pas douter que les anglois et les hollandois, estant aussy puissants qu'ils seront, cette année, en forces de mer, et n'ayant point à leurs trousses, dans les mers de ce continent, de flotte françoise et espagnole, capable de les tenir en bride ou de les arrester, n'entreprennent quelque descente, soit en Galice, soit en Portugal, soit en Andalousie, pour faire, de ces costés-là, une puissante diversion à la France et à l'Espagne, et pour obliger le Roy de Portugal à quitter l'alliance de ces deux couronnes. On doit encore croire qu'ils seront excités fortement à ce dessein, par l'absence du Roy catholique, de son royaume, par le peu d'intelligence qu'il pourra y avoir parmy les seigneurs qui composent la junte de la Régence, et par l'occasion plus prochaine et plus favorable, que ceux qui sont mal intentionnés pour le gouvernement présent de ce royaume, (et qui, à ce que j'ay oüy dire, n'y sont pas en petit nombre) auront à y faire de mauvaises pratiques et à y exécuter leur méchante volonté.

Cela estant, il est, ce semble, de la prudence du Roy : 1° de faire mettre dans les lieux des royaumes susdits, les plus suspects de descente, et particuliè-

rement à Cadix, des troupes fixes, pour les mettre en sûreté, comme aussy des officiers espagnols les plus habiles et les plus fidèles qu'on pourra trouver pour y commander.

2° De faire destiner un corps de cavalerie à mettre dans le centre du pays, et cependant, le plus près de la frontière de Portugal, qu'il sera possible, pour rassûrer le Roy de Portugal et pour aller à son secours, s'il estoit attaqué, à ses costés, par la flotte ennemie, comme aussy pour se porter diligemment au besoin en Galice, ou en Andalousie.

Je ne say point si on a donné quelque forme aux milices d'Espagne, particulièrement de Léon, des Asturies, de Galice, d'Estramadure et d'Andalousie, mais si on ne l'a pas fait, on devroit le faire au plus tost, afin de pouvoir les assembler, lorsqu'il sera nécessaire.

3° De faire destiner un petit corps de cavalerie et de dragons avec un peu d'infanterie, si l'on veut, à mettre auprès de Madrid, pour tenir en bride cette ville capitale et les mécontents, et gens mal intentionnés qu'il peut y avoir dans le pays, et pour appuyer la junte de la Régence, en sorte que le service et les affaires du Roy d'Espagne ne souffrent point pendant son absence.

S'il estoit possible que la Reyne ne suivist pas le Roy et qu'elle allast demeurer à Madrid, cela ne contribueroit pas peu à assurer toutes choses, et à imprimer du respect à tout le monde.

S'il estoit encore possible que la Reyne Douairière d'Espagne qui a ses partisans, et qui vraysemblablement affectionne plus le party d'Austriche que

celuy de France, ne demeurast pas en Espagne, cela seroit bon.

4° De faire prendre garde aux ports Mahon et de la coste d'Espagne, sur la Méditerrannée, comme aussy aux Canaries, et d'y faire mettre des troupes en quantité suffisante, pour leur sûreté.

Troisièmement, les royaumes de Naples et de Sicile, sans compter la Sardaigne.

Quoy qu'il ait esté parlé dans plusieurs mémoires, et en dernier lieu dans celuy des affaires d'Italie, de ce qui concerne la sûreté de ces royaumes, je ne laisseroy pas d'appuyer encore icy fortement, sur la nécessité qu'il y a de veiller aux endroits où il est le plus aisé de faire des descentes, au cas qu'une flotte angloise et hollandoise passe dans les mers de Naples et de Sicile.

En même temps qu'on veillera aux endroits maritimes les plus suspects de descente, il faut prendre garde au dedans de la ville de Naples et du pays et à la frontière de terre ferme, du costé de l'Estat de l'Église, comme aussy, aux endroits situés sur la mer Adriatique, où il sera le plus aisé de descendre. Car, dès que les anglois et les hollandois (qui ne sont assurés d'aucuns ports dans la Méditerrannée, et qui connoissent mieux que personne, le péril qu'il y a au passage du détroit, devant un corps de vaisseaux et de galères de France et d'Espagne, que le Roy peut y avoir pour le leur disputer) hazarderont d'y faire passer une flotte considérable, et de l'envoyer dans la Méditerrannée, il faut nécessairement qu'ils ayent pour objet quelque dessein plus considérable que celuy d'appuyer simplement et de

favoriser leur commerce de Levant, ou de bombarder les villes de Naples, de Palerme, ou de Messine, et ce dernier dessein ne peut estre que celuy de quelque grande descente, concerté avec l'Empereur et fondé sur les assurances que ce Prince leur aura fait donner, que lorsque leur flotte paroîtra à la vue des costes de ces royaumes, particulièrement de celuy de Naples, non seulement un party considérable se déclarera pour luy, mais encore qu'il fera arriver, ou par terre ou par la mer Adriatique, dans ce royaume, un corps de troupes considérable, pour appuyer le party qui se déclarera en sa faveur, et la descente des anglois et des hollandois.

Ce concert devant estre fait de la manière dont je viens de le dire, pour faire réussir, comme il convient, une entreprise de cette nature, et pour pouvoir en tirer un fruit solide, il est aisé de conclure, qu'aussitost qu'il paroîtra dans les mers de Naples, une flotte angloise et hollandoise, il faut nécessairement prendre garde, en même temps, aux choses marquées cy dessus, c'est-à-dire :

A l'égard du royaume de Naples, aux endroits de ce royaume situés sur les deux mers, qui sont les plus exposés aux descentes, au dedans de la ville de Naples et du pays, et à la frontière de terre ferme, du costé de l'Estat de l'Église.

Et à l'égard de la Sicile, quoyqu'il ne soit pas aisé de faire des descentes aux costes de ce royaume, il ne faut pas laisser d'y prendre garde, comme aussy au dedans du pays et des villes de Palerme et de Messine, et particulièrement de la dernière, laquelle de longue main, est fort mal disposée pour les espagnols.

On dira peut-estre qu'au nombre des précautions que je convie le Roy de prendre, à l'égard des pays maritimes de France et d'Espagne, il faut que je suppose que les anglois et les hollandois mettront en mer, cinq ou six fois plus de vaisseaux que leurs finances et leur marine ne leur permettront d'armer.

Je ne fais point du tout cette supposition (qui seroit très déraisonnable). Je dis simplement que les anglois et les hollandois peuvent avoir, chaque nation, une flotte proportionnée pour le nombre des vaisseaux, à ses moyens, qu'on sait cependant qu'elles seront très considérables, par la connoissance qu'on a des armements de mer, qui se font présentement en Angleterre et en Hollande; qu'ils peuvent réunir ces flottes, et entreprendre sur les pays maritimes de France et d'Espagne, tant en Ponant qu'en Levant, tant en Europe qu'à l'Amérique, et qu'ainsy, comme on ne sauroit savoir précisément, sur lesquels pays ils tomberont, ny avec quel nombre de vaisseaux ils y tomberont, et que même, quand ce ne se seroit que pour causer de l'embarras ils pourront tomber en même temps, ou successivement et en chemin faisant sur plusieurs, il n'y a pas moyen de se dispenser de pourvoir en même temps, (je ne dis pas à tous, car cela n'est pas possible) mais du moins, à la plupart, c'est-à-dire à ceux qui sont les plus importants, les plus exposés aux descentes.

On dira peut-estre que les descentes ne sont pas des entreprises fort à craindre, et qu'il est aisé de le justifier par le peu de fruit que ceux qui les ont

faites, en divers temps, et particulièrement pendant la dernière guerre, en ont tiré.

Il est aisé de répondre à cette objection, en disant :

Qu'à la vérité, les descentes ne sont pas fort à appréhender, quand on a, à point nommé, des troupes dans les pays où elles se font, ou pour s'y opposer, ou pour arrester, près de la mer, les ennemis, après qu'ils les ont faites ; ou quand, au lieu de se saisir de quelque bon poste, dans le pays où l'on est descendu, et de s'y établir, on ne songe qu'à faire quelque course, et quelque ravage dans le dit pays, et à se rembarquer au plus tost.

Mais que, quand on n'a point de troupes dans un pays, pour s'y opposer aux descentes, ou pour arrester les ennemis après qu'elles sont faites, et quand les ennemis songent à y faire un établissement, ces entreprises là sont fort dangereuses, particulièrement quand les peuples des pays où elles se font, sont mal affectionnés à leurs maitres, ou timides, et point accoûtumés à la guerre ; car, ou ils favorisent les ennemis, ou ils ne songent qu'à prendre la fuite, et à porter l'alarme fort avant chez leurs voisins ; ce qui se communique encore à d'autres, et peut produire de très méchants effets, par rapport au maintien du crédit public, et au payement des revenus des princes, outre que ces sortes d'entreprises causent toujours une grande diversion, souvent très préjudiciable au gros des affaires de la guerre, qui se fait sur les frontières.

J'ignore l'estat et la force des armements de mer que Sa Majesté se propose de faire, cette année, et je vois bien qu'elle ne peut pas mettre sur pied, une

flotte capable de faire teste aux flottes d'Angleterre et de Hollande, et qu'elle se renfermera apparemment à armer un certain nombre de vaisseaux, pour la protection de l'Amérique espagnole et françoise, pour la défense du détroit et pour l'appuy des costes de la domination d'Espagne, le long de la Méditerrannée, et particulièrement de celles du royaume de Naples, comme aussy, quelques vaisseaux légers à Dunkerque, pour donner de l'inquiétude aux anglois et aux hollandois, pour leurs costes, et pour favoriser le commerce de France, du costé du nord.

Je ne parle point des galères, dont le Roy armera sûrement un certain nombre, qu'il fera joindre aux galères d'Espagne pour agir ensemble, dans la Méditerrannée, ou du costé de Cadix.

Mais je prendroy la liberté d'appuyer fortement sur l'importance extrême qu'il y a de pratiquer et de répandre, dans les mers de Ponant et de Levant, le plus grand nombre de vaisseaux corsaires qu'il sera possible, pour attaquer le commerce des anglois et des hollandois.

Il n'est pas nécessaire de prouver l'avantage de cette petite guerre, infiniment plus dommageable que celle des grandes flottes, puisqu'on en a eu suffisamment d'expérience, pendant le cours des guerres précédentes, et particulièrement de la dernière.

Outre l'importance qu'il y a de pratiquer dans ces deux mers, le plus grand nombre de vaisseaux corsaires qu'il sera possible, il est encore de conséquence de les armer le plustost que l'on pourra,

pour pouvoir les lascher dès que la guerre sera sur le point de commencer. Il y a un grand avantage à se prendre de bonne heure à cette sorte de guerre, avant que les vaisseaux ennemis puissent estre avertis.

Puisque nous sommes icy sur ce qui regarde les corsaires de mer, il est à propos de dire un mot d'une espèce de corsaires de terre qui causent de leur costé, pendant le cours de chaque campagne, (particulièrement à l'armée que le Roy a sur le Rhin) autant de perte et de dommage, en hommes et en chevaux, que la perte d'un combat considérable : je veux dire, les hussards.

Il a esté proposé plusieurs fois au Roy de destiner quelque corps léger de cavalerie ou de dragons, pour opposer à cette espèce de troupes, et de leur faire apprendre cette sorte de guerre à la cravatte.

Sa Majesté n'a pas jugé à propos de le faire.

Mais elle me permettra, s'il luy plaist, de luy dire que, dans la conjoncture présente (où les ennemis ont déjà des houssards en Italie, et se disposent à y envoyer encore, et à en avoir un grand nombre sur le Rhin) elle feroit fort prudemment d'en faire, de son costé, de françois ; et elle peut compter, qu'en les faisant commander par des officiers bien éveillés (comme il s'en trouve quantité dans les troupes de France) en les traitant bien, et en ne leur faisant faire d'autre service que celuy d'aller à la guerre contre ceux des ennemis, ils deviendroient dans peu meilleurs qu'eux, et feroient un grand bien aux troupes et aux sujets de Sa Majesté.

Quatrièmement, les alliances estrangères.

Jusqu'à présent, je ne vois pas que le Roy ait d'autres alliés déclarés en Allemagne, que les électeurs de Bavière et de Cologne, et les ducs de Braunswick-Wolfenbuttel et de Saxe-Gotha.

Si Sa Majesté avoit pu engager dans son party le Roy de Pologne, en qualité d'Électeur de Saxe, cela auroit esté excellent pour son service ; parcequ'au moyen des troupes que ce Prince auroit pu faire joindre à celle des ducs de Wolfenbuttel et de Saxe-Gotha, on auroit fait une grande diversion du costé de la Basse-Allemagne, pendant que l'Électeur de Bavière en auroit fait une considérable, du costé de la haute.

Mais le Roy, ne pouvant pas pratiquer le Roy de Pologne qui a déjà (à ce qu'on dit) conclu un traité avec l'Empereur, il faut, ce me semble, faire trois choses.

La première, augmenter les subsides que l'on donne aux ducs de Wolfenbuttel et de Saxe-Gotta, pour leur donner moyen d'avoir un plus grand nombre de troupes, et non seulement de se soutenir contre leurs voisins, mais encore, de leur donner assez d'inquiétude et de jalousie pour les obliger à retenir, dans leurs propres estats, la meilleure partie de leurs troupes, et par conséquent, à n'en donner que fort peu à l'Empereur et aux Hollandois.

La seconde, augmenter de même les subsides qu'on donne à l'Électeur de Bavière, afin de le mettre en estat d'avoir plus de troupes sur pied, et non seulement de soutenir ses propres estats contre ses voisins, mais encore de leur donner (et

particulièrement à l'Empereur) assez d'ombrage et d'inquiétude, pour l'obliger à tenir des troupes dans ses pays héréditaires qui confinent à la Bavière, et par conséquent à en envoyer moins sur le Rhin et en Italie.

La troisième, tascher, par toute sorte de moyens, d'engager le Roy de Suède dans le party de France, pour achever de brouiller les affaires d'Allemagne, et d'y causer aux ennemis du Roy une puissante diversion.

Comme le Roy de Suède poursuit avec beaucoup de chaleur la guerre de Livonie, et particulièrement la personne du Roy de Pologne, qu'il a des prétentions bien ou mal fondées sur l'Électeur de Brandebourg, et qu'il n'est pas éloigné de luy faire la guerre, et qu'il n'a point, ou que peu d'argent pour fournir aux dépenses aux quelles de pareils desseins engagent nécessairement, il faudroit, s'il estoit possible, faire un effort pour en donner à ce Prince, et pour gagner ceux qui ont le plus de crédit sur son esprit, moyennant quoy, on tireroit dans la suite de grands avantages de cette alliance.

Si on peut donc faire les trois choses susdites (dont je connois cependant les difficultés, causées particulièrement par la rareté de l'argent), on mettra tout en mouvement en Allemagne, et les Princes de l'Empire, qui sont engagés dans le party des ennemis du Roy, ne feront pas grand mal à Sa Majesté, ce qui contribuera à procurer une plus prompte et plus glorieuse paix.

Si on ne peut pas faire les trois choses susdites, les affaires de France languiront en Allemagne, les

ducs de Wolfenbuttel et de Saxe-Gotha songeront plustost à se soutenir qu'à agir, l'Électeur de Bavière sera un peu plus en estat d'agir que les autres, mais non pas aussi efficacement qu'il seroit nécessaire pour le bien des affaires du Roy, et le Roy de Suède qui, pour exécuter les desseins qu'il a ou peut avoir, ne peut pas se passer de subsides estrangers, et qui, d'ailleurs, a plus de penchant pour le party opposé à celuy du Roy que pour celuy de Sa Majesté, se rangera tout-à-fait de l'autre costé, et particulièrement de celuy de la Hollande et de l'Angleterre.

Quelque chose grande ou petite, que les alliés du Roy en Allemagne puissent y faire pour le bien du service de Sa Majesté, il faut tascher qu'ils le fassent de bonne heure, afin d'obliger par là, les princes de l'Empire qui sont ennemis de la France, à envoyer d'autant moins de troupes sur le haut et sur le Bas-Rhin.

Je n'ay rien dit de l'Électeur de Cologne, parce que ce n'est point par ses propres forces qu'il peut agir pour le bien du service du Roy, mais seulement au moyen de ses principales places, qu'il a remises entre les mains de Sa Majesté.

Je n'ay point parlé non plus des puissances qui passent présentement pour neutres en Allemagne; parce qu'outre que vraysemblablement, la plupart se déclareront, de gré ou de force, pour l'Empereur et pour son party, le Roy n'a aucun traité avec elles, en vertu duquel il puisse espérer qu'elles conserveront la neutralité.

Il seroit à propos de voir, si du costé du Turc et

des mécontents de Hongrie et de Transylvanie, il n'y auroit pas moyen d'exciter quelque mouvement qui donnast de l'inquiétude à l'Empereur et l'obligeast à laisser, en Hongrie et en Transylvanie, plus de troupes qu'il ne fait estat d'y en laisser.

Comme les Transylvains haïssent particulièrement le gouvernement d'Autriche, il faudroit s'attacher spécialement à y pratiquer quelque party.

Je ne parle point du Teckely, parce que j'ignore l'estat présent de ses affaires et de sa fortune.

Quand même on n'auroit pas de dessein, et quand même on ne seroit pas en estat (comme cela pourroit estre) d'entreprendre, dans la suite, quelque chose sur l'Angleterre, il seroit, ce me semble, toujours bon de laisser adroitement et sans affectation, entendre qu'on peut avoir dans la suite quelques vues sur ce Royaume. Cela ne peut faire qu'un très bon effet, au moyen de l'inquiétude que cela causera aux anglois, et de l'obligation où cela les mettra de tenir toujours beaucoup de troupes dans ce Royaume, et même en Irlande, et par conséquent de n'en envoyer pas un si grand nombre en Hollande.

Il seroit aussy de la prudence (suivant ce qui s'est pratiqué dans tous les temps et particulièrement par le Cardinal de Richelieu), de ménager adroitement et secrètement quelques amis en Angleterre et en Écosse, afin de pouvoir s'en servir, dans l'occasion, ou pour estre informé du fonds des affaires de ces pays et de la disposition des esprits et des peuples, ou pour traverser les desseins du Roy d'Angleterre et pour luy donner de l'inquiétude, ou pour former en temps et

lieux des partys contre luy. De grandes révolutions ont souvent eu des principes plus foibles que la pratique des avis dont je viens de parler; d'ailleurs, ce ménagement se peut faire à peu de frais, car il ne faut pas beaucoup d'argent pour gagner des anglois et des écossois.

On a proposé diverses fois, pendant les guerres précédentes et particulièrement pendant la dernière, de faire des descentes en Hollande et en Zélande, pour couper les principales digues de ces provinces, et par conséquent, pour leur causer un dommage irréparable, et pour les obliger à demander la paix; cela ne s'est point exécuté, je n'en say pas bien la raison. Il conviendroit, ce me semble, de reprendre dans la suite cette affaire, et particulièrement à l'égard de la Zélande; car, présentement que la France et l'Espagne sont unies d'intérests, on tient au moyen du Pays-Bas Espagnol, cette province de plus près; et, si cela est praticable, il peut constamment s'exécuter mieux maintenant qu'auparavant. Il ne s'agit pas présentement de ménager les hollandois; il faut au contraire, si l'on veut abréger la guerre, leur faire, de tous costés, le plus de mal que l'on pourra.

Pour revenir à l'entreprise susdite, sur les digues de Zélande, j'ay marqué, dans le mémoire concernant les affaires de Flandre, que je connoissois un officier, qui a servy longtemps en Hollande, et qui a servy le Roy pendant la dernière guerre en qualité de partisan, lequel offroit, si on vouloit luy donner une compagnie franche, composée d'ouvriers et de matelots, et levée dans la Flandre maritime,

et avoir toujours dans Dunkerque quelques petits bastiments fort légers, lequel offroit (dis-je) d'entreprendre, sur la Zélande, quand on le voudroit, d'y couper des digues, quand on le jugeroit à propos, et d'établir la contribution dans la plus considérable partie de cette province. Cet officier, qui est honneste homme et qui est fort connu de M. le mareschal de Boufflers, vaut bien la peine d'estre entendu, d'autant plus qu'il connoist (à ce qu'il prétend) parfaitement bien les costes de Zélande et la mer des environs. On pourroit aussy consulter M. Baërt sur cette affaire qui est de grande conséquence.

Il est important de mettre, dans les places frontières, le plus de partisans qu'on pourra, pour pouvoir courir sur le pays ennemy, et estendre la contribution, le plus loin qu'il sera possible. L'isle de la Jamaïque, que les anglois possèdent, dans les mers de l'Amérique, est si avantageusement située, dans le voisinage de la terre ferme qui appartient aux espagnols, qu'elle peut seule donner moyen aux anglois d'entreprendre sur la nouvelle Espagne. On prétend qu'il est fort aisé, de se rendre maître de cette isle, et je connois un homme qui y a demeuré fort longtemps, en qualité d'officier principal du feu Roy d'Angleterre, et qui a proposé pendant la dernière guerre, une entreprise sur ladite isle. Si on jugeoit cette entreprise praticable au moyen des troupes et des flibustiers qui demeurent dans les isles de l'Amérique qui appartiennent au Roy (ce que cependant je ne say pas), cela déconcerteroit bien les desseins des anglois,

de ces costés-là, et mettroit l'esprit plus en repos sur ce qui regarde les costes de la nouvelle Espagne ; mais pour exécuter cette entreprise, il faudroit s'y prendre, ou de bonne heure, avant que les anglois et les hollandois eussent envoyé des flottes dans les mers de l'Amérique, ou plus tard, après que les dites flottes se seroient retirées et, lorqu'on se seroit emparé de la dite isle, il conviendroit d'y détruire entièrement l'établissement des anglois, lequel (à ce que j'ay oüy dire) ne consiste que dans le Port-Royal, qui est une forteresse assez foible et assez médiocre, et dans la ville de San Iago, qui est dans les terres et n'est pas fortifiée.

Sa Majesté donnera, s'il lui plaist, attention à cette affaire, qui est de conséquence et qui pourroit produire de bons effets, si on pouvoit l'exécuter.

Le Roy n'a pas jugé à propos de déclarer, l'année passée, la guerre à l'Empereur, à la Hollande, ny à l'Angleterre.

Premièrement, parce qu'il n'a pas voulu estre le premier l'aggresseur, ny l'instrument de la rupture de la Paix de Riswick.

En second lieu, parce que, pendant le cours de la dite année passée, il y a toujours eu, sur le tapis, en Hollande, quelque négociation qui pouvoit procurer un accommodement entre les parties.

En dernier lieu, parceque le parlement d'Angleterre n'avoit pas encore pris de party ; que la Hollande paroissoit pencher, plus tôt pour la paix que pour la guerre, et que plusieurs Princes de l'Empire, au lieu de s'intéresser à la querelle de l'Empereur, affectoient de prendre le party de la neutralité.

Les choses sont aujourd'huy au même estat que l'année passée, avec cette différence, cependant, que le parlement d'Angleterre, qui est présentement assemblé, a donné les mains à de grands armements de terre et de mer, et a accordé de grands subsides ; que la Hollande est puissamment armée par mer et par terre, et que l'Empereur a fait, à ce qu'il semble, de grands progrès sur les Princes de l'Empire, qui ont embrassé, l'année passée, la neutralité.

Que deviendront ces prodigieux armements, de part et d'autre ? La guerre se déclarera-t-elle, ou la paix fourrée (s'il m'est permis de parler ainsy) qui reigne aujourd'huy, continuera-t-elle ? Sera-ce la France, ou l'Espagne, ou le party opposé à ces deux couronnes, qui déclarera, le premier, la guerre ?

Je ne suis pas assez habile pour porter un jugement solide et certain sur une affaire de cette importance, mais, s'il m'est permis de dire mon avis (que je soûmets avec respect) il me semble que, dans l'estat où sont les choses, il ne doit plus guères estre question de la délicatesse de déclarer la guerre, le premier ou le second ; et que la continuation d'une paix, telle que nous l'avons, seroit bien plus ruineuse et plus à charge au Roy qu'une guerre ouverte.

Ainsy il paroist que, dans cette conjoncture, il n'y a que deux partys à prendre :

Ou celuy de déclarer la guerre à l'Empereur, à l'Angleterre et à la Hollande, au nom des Roys de France et d'Espagne.

Ou celuy de la déclarer à ces puissances, seulement

au nom du Roy d'Espagne, sans parler du Roy qui ne paroîtra que comme allié du Roy d'Espagne.

Ces deux manières de déclarer la guerre, quoy que différentes, aboutiront aux mêmes fins, c'est-à-dire, à faire, ou sous bannière de France, ou sous bannière d'Espagne, la guerre aux ennemis de ces couronnes.

Les anglois et les hollandois seroient, apparemment, bien plus aises de ne déclarer pas la guerre, en leurs noms, à la France et à l'Espagne, et d'agir seulement, contre ces couronnes, en qualité d'alliés de l'Empereur et sous la bannière de ce Prince, que de la déclarer ouvertement ; parce qu'ils espéreroient peut-estre, par cette fausse finesse, de continuer à faire, sans risque, leur commerce, par terre et par mer ; quoy qu'à dire la vérité, cette prétention, dans le fonds, soit insensée ; estant inouy, qu'on soit en guerre contre un Prince, et qu'on demeure en paix avec ses alliés qui luy fournissent la plus considérable partie de ses forces. Mais, si le dessein des anglois et des hollandois est d'en user ainsy, et que le Roy ne juge pas à propos de leur déclarer la guerre en son nom, il n'y a (ainsy qu'il a esté dit cy dessus) qu'à se conformer à leur pratique et à leur faire vivement la guerre, par mer et par terre, sous le pavillon et sous l'étendart d'Espagne, ce qui reviendra au même.

XXXIV

BOUCHU A CHAMILLART.

A Milan, le 13 février 1702.

Monsieur,

Quoyque je ne doute pas que le Roy, ayant pû estre informé, dès le 8 de ce mois, de ce qui s'est passé le 1er à Crémone, et de la prise de M. le maréchal de Villeroy par les ennemis, n'ait fait choix aussytost de celuy qui doit venir le remplacer et ne luy ait donné des ordres pressans pour son départ, cependant, comme des accidens imprévus pourroient faire différer ce départ de quelques jours, ou alonger le temps du voyage de Versailles à l'armée, j'ay cru de mon devoir de me donner l'honneur d'informer Sa Majesté par un exprès du contenu en cette lettre. Je suis persuadé que Sa Majesté sçait que l'establissement des quartiers fait par M. le maréchal de Villeroy depuis Crémone jusques au bas de l'Oglio, entre ladite rivière et le Po, a esté un perpétuel problême entre les officiers généraux de son armée, les uns soutenans que ces quartiers estoient absolument nécessaires et pouvoient estre soutenus, les autres au contraire qu'on ne pouvoit les défendre en cas d'attaque, et qu'ils estoient aussy inutiles qu'exposés. Sans examiner lequel de ces sentimens estoit le meilleur, (comme chose au-dessus de mes lumières) je diroy seulement que le 5 de ce mois, M. le prince de Vaudemont ayant pris les sentimens de MM. de Barbesières, de Saint-Frémont et d'Alber-

gotty, jugea qu'il falloit les soutenir en y adjoutant les précautions dont on convint, et, sur le champ, expédia son écuyer à M. le marquis de Créquy qui commandoit tous lesd. quartiers, avec une lettre contenant ordre précis de les garder et, au cas qu'il les eut levés, de les reprendre. Le même jour 5, à huit heures du soir, passa à Milan un courrier dépêché par M. Phelypeaux, chargé d'une lettre de compliment de son maître pour M. de Vaudemont, lequel luy dit qu'il estoit expédié pour remettre des lettres à M. de Revel à Crémone.

Le 6, M. le prince de Vaudemont, MM. de Barbesières, d'Albergotty et moy partîmes pour aller à Crémone, M. de Saint-Frémont ayant eu la commission de passer dans l'Alexandrin et le Tortonois pour protéger le débarquement. M. de Vaudemont reçut à Lody des nouvelles de M. le duc de Parme qui l'obligèrent à y séjourner le reste dudit jour 6, de même que le 7 et le 8; le 6, à dix heures du soir, revint à Lody l'escuyer qui avoit esté expédié avec une lettre par laquelle M. le marquis de Créquy mandoit qu'il avoit levé ses quartiers sur des lettres pressantes de M. de Revel auxquelles il avoit cru devoir déférer, qu'il luy paroissoit impraticable de les reprendre, parce qu'outre qu'il avoit, avant que de les quitter, ruiné autant qu'il avoit pu les ouvrages faits pour assurer lesd. quartiers et gasté les provisions de bouche qui y estoient, les ennemis les avoient occupés presque aussytost qu'ils avoient esté évacués. M. de Chavigny arriva quelques momens après, envoyé par M. de Créquy pour informer encor plus amplement de bouche

des difficultés de reprendre lesdits quartiers, lequel remit une lettre de M. de Revel à M. le prince de Vaudemont, par laquelle il luy mandoit que c'estoit luy qui avoit écrit à M. le marquis de Créquy de les lever.

M. de Vaudemont est très-modéré dans ses discours; il se contenta de dire : « Je crois que M. de Revel auroit pû me consulter avant que de décider d'un fait de telle importance; » et quand la compagnie fut retirée, il me dit : « Monsieur, est-ce que le Roy très chrétien auroit moins de confiance pour moy que par le passé ? J'ay la consolation de vous avoir pour témoin de ma conduite. » Je luy répondis : « Monsieur, vous ne devez point attribuer à aucun ordre donné par précaution à M. de Revel, de commander en l'absence de M. le maréchal de Villeroy, la démarche qu'il vient de faire; il est beauceup plus vraisemblable de la rapporter à un reste d'impression de l'affaire de Crémone qui luy a persuadé que les troupes des quartiers de M. le marquis de Créquy pouvoient luy estre nécessaires pour assurer cette ville, et au doute dans lequel vous scavés qu'on a toujours esté si ces quartiers devoient estre soutenus ou abandonnés. »

Le lendemain 7, estant encore à Lody, M. de Vaudemont reçut une autre lettre de M. de Revel par laquelle, après luy avoir parlé de plusieurs choses, il met par apostille qu'il est convenu de l'échange des prisonniers avec les ennemis et qu'il s'exécutera le lendemain qui estoit le 8. M. de Vaudemont s'estendit fort sur les inconvénients de cet échange précipité, disant entr'autres raisons qu'en

attendant la jonction des troupes qui viennent de France, les 400 prisonniers que nous avions déconcertoient plus les ennemis et les dérangeroient plus de faire quelque autre entreprise, qu'il ne nous estoit nuisible de laisser jusques là entre leurs mains un pareil nombre des nostres. Soit qu'il le pensât ainsy, ou qu'il voulut seulement couvrir de ce prétexte l'offense qu'il croyoit recevoir par cette seconde démarche d'indépendance de la part de M. de Revel, il luy écrivit sur le champ que, devant se rendre le 10, de bonne heure, à Crémone, il le prioit de suspendre cet échange qu'il estoit bien ayse de traiter luy-même.

Le 9, nous apprîmes à Picighiton où nous couchâmes, continuant nostre route à Crémone, que M. de Revel avoit fait évacuer deux châteaux au delà du Pô dans le Plaisantin, entre Plaisance et Crémone, que M. le maréchal de Villeroy avoit jugé à propos de faire occuper; cela augmenta de plus en plus la persuasion de M. de Vaudemont que M. de Revel vouloit agir indépendamment, et se baissant à mon oreille, il me dit : « Si M. de Revel n'a point d'ordre du Roy pour la conduite qu'il tient, elle est l'effet du courrier de M. Phelyppeaux. » Je luy répondis : « Vous serés, Monsieur, demain à Crémone, vous entendrés M. de Revel; peut-estre que vous serés satisfait de ce qu'il vous dira. » — « Non, Monsieur, me dit-il, je vous prie que ce soit vous qui entriés en éclaircissement avec luy. » Je m'en défendis sur ce que je n'avois jamais vu mond. sieur de Revel; il ne laissa pas de continuer à m'en presser.

Le lendemain, arrivant à Crémone, M. de Barbe-

sières, qui avoit esté ce jour-là en chaise roulante avec M. de Vaudemont, me dit : « Je suis chargé de la part de M. de Vaudemont de vous faire souvenir de parler à M. de Revel. » — En ayant, quelques heures après notre arrivée, trouvé l'occasion, et l'ayant mis insensiblement sur la levée des quartiers de M. le marquis de Créquy faite par son ordre, sur l'échange des prisonniers réglé sans la participation de M. de Vaudemont, et sur l'évacuation des deux chasteaux du Plaisantin ordonnée de son mouvement, il me répondit que ces quartiers estoient insoutenables et que je n'ignorois pas que c'estoit le sentiment de presque tous les officiers généraux ; qu'à l'égard de l'eschange, qu'il avoit esté résolu par M. le maréchal de Villeroy pendant le jour que les ennemis l'avoient gardé à Oustian ; que pour les chasteaux, on ne pouvoit imaginer de les conserver, le pont de Crémone estant rompu. Je n'approuvé ny ne désapprouvé ces raisons, car ce n'estoit pas le but que j'avois dans cette conversation, mais je luy dis : « Monsieur, ne vous paroit-il pas que voilà bien des démarches faites sans la participation de M. le prince de Vaudemont? » — Il me répondit qu'il avoit gardé toutes les bienséances à son esgard, qu'il luy avoit escrit l'affaire de Crémone, et continué d'estre dans un commerce de lettres très régulier avec luy ; mais pour l'indépendance, je jugeoy, sans qu'il s'expliquât bien nettement, que non seulement il la prétendoit, mais qu'il croyoit du service du Roy d'agir sans participation de M. de Vaudemont. Je luy marquoy de la surprise ; la mienne luy en donna. Je sentis qu'il croyoit avoir un bon garant de sa conduite. Je luy

dis : « Monsieur, ne vous ayant jamais vu ny parlé qu'aujourd'huy, je ne vous demande pas votre secret et je n'ay pû mériter vostre confiance; prenés garde seulement que l'action de Crémone aussy glorieuse pour vous qu'heureuse, ne puisse perdre de son mérite par prendre, dans des conjonctures aussy importantes, un party dont le Roy n'eust pas sujet d'estre satisfait. » — Après quelques momens de silence et de réflexion de sa part, il me tira un billet de sa poche en me disant : « Quoyque je ne vous connoisse, Monsieur, que de réputation, je sçay qu'on peut vous confier un secret; lisés, et voyés si je n'ay pas un bon garant de ma conduite. » — Je lus donc ce billet du 5 de ce mois, écrit par M. Phelypeaux, par lequel il mande à M. de Revel que les conjonctures présentes l'obligent à luy faire sçavoir sans retardement de rendre à M. de Vaudemont les devoirs extérieurs qui sont dûs à son rang, mais qu'il ne se repose sur personne de la seureté de Crémone; qu'il doit luy dire que la conduite de M. de Vaudemont est suspecte et soupçonnée, et que c'est luy qui est l'ancien lieutenant-général de l'armée du Roy ; qu'il peut adjouter une entière foy à l'avis qu'il luy donne et qu'il veut bien en estre garant sur sa teste. Mon embarras ne fut pas médiocre après la lecture de ce billet sur ce que j'avois à dire à M. de Revel. Je pensoy, dans le moment, qu'il estoit très naturel que les lumières de M. Phelypeaux attirassent entièrement de son costé la confiance du Roy, qui auroit pu estre partagée entre luy et moy, s'il ne falloit que du zèle et de bonnes intentions pour la mériter; d'autre costé, je sentis le danger où la connoissance que pouvoit avoir

M. de Vaudemont que sa conduite estoit suspecte et soupçonnée pouvoit réduire les choses; toute mon attention se réduisit depuis à empescher que M. de Vaudemont et M. de Revel ne se trouvassent teste à teste, de peur que le dernier ne se laissât pénétrer. J'en vins à bout. Je vis dans l'espérance de la prompte arrivée d'un général qui finira toutes occasions de démarches d'indépendance de la part de M. de Revel, et dans la confiance qu'il ne s'en présentera pas d'icy là, ou que, s'il s'en présente et que mond. sieur de Revel agisse sans la participation de M. de Vaudemont, je pouroy le porter à croire que ce sont les inspirations de M. le duc de Savoye qui influent sur la conduite de M. de Revel, plustost que de l'attribuer aux ordres qu'il pourroit croire qu'il en a du Roy.

J'attendroy ce qu'il vous plaira de me prescrire, Monsieur, sur la conduite que j'ay à tenir sur le contenu en cette lettre, que je ne puis finir, sans dire qu'il me paroit du bien du service du Roy, supposé que Sa Majesté ne jugeât pas à propos de prendre confiance en M. de Vaudemont, en cas d'accident qui empeschât son général d'agir, de disposer les choses de manière que le commandement de ses armées ne retombât pas à M. de Revel, le poids m'en paroissant grand pour luy, et me persuadant qu'il seroit à craindre que les inspirations de M. le duc de Savoye ne pussent trop influer dans sa conduite.

Je suis avec tout l'attachement et le respect possibles,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Bouchu.

Depuis ma lettre écrite, je viens d'en recevoir une de M. Pageau, dont je joins icy la copie, avec la copie de la réponse que je luy fais. Vous jugerés aisément, Monsieur, de l'impatience dans laquelle je suis que l'embarras où je me trouve finisse; il m'auroit paru plus convenable que led. sieur Pageau se fût conformé à l'ordre qui lui a esté envoyé.

BOUCHU.

XXXVI*

LE COMTE DE MARSIN A CHAMILLART (1).

A Barcelonne, ce 21 février 1702 (2).

Comme tout ce que je pourrois, Monseigneur, avoir l'honneur de vous mander est contenu dans ma dépêche au Roy et dans la réponse que je fais à M. de Pontchartrain aux lettres qu'il m'a escrit par ce courrier qu'il m'a dépêché et du retour duquel je profitte pour me donner l'honneur de vous écrire, et que je vous envoye les copies de l'une et de l'autre, je n'ay rien à y ajouter ou très peu de chose.

La santé du Roy Catholique est très bonne, Dieu mercy; il ne paroit pas qu'il ayt esté malade, ny qu'il ayt eu la rougeole, et il se porte beaucoup mieux qu'avant l'avoir eue.

(1) Le comte Ferdinand de Marsin, né en février 1656, était alors lieutenant général et ambassadeur extraordinaire en Espagne; il suivit Philippe V à Naples, combattit en Italie, fut nommé maréchal de France, le 8 octobre 1703, et fut blessé mortellement au siège de Turin, le 7 septembre 1706.

(2) Sur cette lettre on lit cette note autographe de Chamillart : « M. de Marsin, sa conversation avec Ubilla et son projet pour la paix ; — à garder. »

Je joins aux copies que j'ay l'honneur de vous envoyer de ma dépêche au Roy et de ma réponse à M. de Pontchartrain, le mémoire des moyens qui ont esté proposés depuis peu au cardinal Portocarrero par dom Antonio de Ubilla, pour trouver promptement quelque somme d'argent pour envoyer incessamment à Milan, par où vous verrez que cela peut monter à un million de ducats, faisant deux millions de livres, monnoye de France.

Dom Antonio de Ubilla, qui certainement paroit le mieux informé des affaires de la monarchie d'Espagne, et le plus propre à trouver des expédiens, me fait espérer d'en trouver encore d'autres, mais il dit qu'il faut commencer par ceux-là.

Nous sommes en très bonne intelligence, comme vous le verrez, Monseigneur, par ce que j'ay l'honneur d'en mander au Roy dans ma dépêche dont la copie est cy jointe.

L'heureux succès de l'aventure de Crémonne nous a fait icy un grand plaisir ; il me paroît que rien ne pouvoit estre plus avantageux pour les intérests du Roy Catholique et pour la gloire des troupes du Roy, qui ont donné dans cette occasion des preuves extraordinaires de valeur, capables, à mon avis, de corriger les Allemands de faire doresnavant de pareilles entreprises.

Et les habitans de Crémonne, que l'on croyoit fort mal disposés, ont fait fort bien leur devoir, suivant les relations qui nous en sont venues.

(1) J'ajouteroy à cette lettre, Monseigneur, qu'il y a

(1) La fin de cette lettre est écrite par Marsin.

deux jours que, causant teste à teste avec dom Antonio d'Ubilla, il s'avisa de luy-mesme de me dire que luy et tous les Espagnols sensés avoient tousjours comté que, dans l'estat présent de leur monarchie, veu le peu de secours qu'on en pouvoit espérer pour soutenir la guerre, il estoit nécessaire d'acheter la paix; que ce ne pouvoit estre qu'à leurs dépends et qu'au prix de quelque portion considérable; qu'il vouloit à tous hasards en faire un project qu'il me communiqueroit dès qu'il seroit fait, et dont je ferois en suite l'usage que je trouverois à propos, soit pour l'envoyer en France, si je croyois qu'il en valust la peine, soit pour le laisser comme non avenu, quoy qu'il soit certain qu'il faut que l'Espagne, bon gré mal gré, se conforme à ce que la France règlera avec le reste de l'Europe, quand elle fera un traité. Je ne fus pas faché de le trouver dans cette disposition, car quoy que je ne me pique pas d'estre bon politique, et que je sois militaire de ma profession, comme je suis persuadé que préférablement à tout, on doit estre bon sujet, et que j'ose dire que j'y suis porté par les sentimens de mon cœur, je ne puis pas m'empescher de voir que la paix est d'une absolue nécessité et surtout pour la France, qui porte seule tout le faix de cette guerre qu'elle ne soutient que pour l'Espagne.

C'est pourquoy, il paroit à ma foible et mauvaise cervelle qu'il faudroit se prévaloir des efforts extraordinaires que l'on fait cette année pour mesnager la paix, car, sans trop se flatter, on ne doit pas présumer après la fin de la campagne prochaine, d'en pouvoir soustenir encore une autre aux mesmes condi-

tions dans des pays aussy éloignés de la France, ce qui en fait la ruine tant en hommes qu'en argeant. Pardonnés-moy, Monseigneur, mon mauvais raisonnement dont vous n'avés que faire; dès que dom Antonio d'Ubilla m'aura communiqué le sien qui sera peut-estre meilleur, je ne manqueroy pas de vous en faire part.

Je suis tousjours et pour toute ma vie, avec le plus profond respect et l'attachement le plus fidelle, Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

MARCIN.

XXXVII

MÉMOIRE DE M. DE CHAMLAY (1) SUR LES AFFAIRES D'ITALIE POUR LA CAMPAGNE DE L'ANNÉE 1702 (2).

A Marly, le 3e mars 1702.

Monsieur le duc de Vendosme mande au Roy qu'il croit que, dans l'estat où sont présentement les affaires de Sa Majesté en Italie, on ne sçauroit rien faire de plus important à son service que de tascher

(1) Jules-Louis Bolé, marquis de Chamlay, né à Paris en 1650, après avoir été le collaborateur de Louvois, devint l'inspirateur et le guide des ministres de la guerre depuis 1691 jusqu'à la mort de Louis XIV. — M. de Boislisle a publié, dans le *Cabinet historique*, 1877, t. XXIII, une fort intéressante étude sur ce personnage, que son extrême modestie et son désintéressement ont presque laissé dans l'oubli.

(2) Note autographe de Chamillart.

de remporter sur les ennemis quelque avantage qui augmente la réputation des armées de France en ce pays là, et qui, par conséquent, y fasse baisser la réputation de celles des ennemis ; on ne sçauroit disconvenir que ce que Monsieur le duc de Vendosme pense à cet égard, ne soit très sensé et très judicieux.

Monsieur de Vendosme, pour parvenir à son but, propose au Roy de marcher avec quarante bataillons et avec 50 escadrons dans le Plaisantin ; d'y attaquer les quartiers des ennemis qui sont entre Monticello et la rivière de Toro, et de les chasser entièrement du Parmesan, et mesme au delà, s'il estoit possible, moyennant quoy, outre le profit que l'on feroit à l'égard de la réputation des armes, on osteroit beaucoup de pays, et par conséquent beaucoup de subsistance aux ennemis, et on en procureroit aux troupes du Roy qui en ont besoin et qui sont assez serrées dans leurs quartiers.

Suivant cette proposition, Monsieur de Vendosme demande au Roy son agrément pour l'exécuter, et ensuite ses ordres pour combattre ou non, au cas que les ennemis reviennent en grand nombre sur luy. Il adjouste qu'il sera en estat d'exécuter cette entreprise, tout ou plus tost le 20^{e} de ce mois, supposé qu'elle plaise à Sa Majesté.

Si le Roy n'avoit pas d'autre objet que d'exécuter en général quelque entreprise en Italie pour s'y donner de la réputation et pour en oster aux ennemis, il est sans difficulté que celle que Monsieur de Vendosme propose, et pour l'exécution de laquelle il demande l'agrément du Roy et ses ordres pour combattre ou non, en cas de besoin, seroit fort

bonne et pourroit avoir un succès et des suites heureuses.

Mais le Roy ayant un object constamment principal et indispensable, qui est celuy de délivrer Mantoue, pressée par la subsistance au point de ne pouvoir durer que jusques à la fin de ce mois, ou tout au plus jusques au commencement du mois prochain, j'estime qu'on doit quitter toutes sortes de vues qui esloignent de cette affaire, et que quand mesme on pourroit faire l'affaire du Plaisantin et en chasser les ennemis, et du Parmesan mesme, il ne faudroit pas l'exécuter, parce qu'en chassant les ennemis de ces pays on les renvoieroit nécessairement du costé du pont qu'ils ont sur le Pô à la hauteur de Mantoue, et on les mettroit en estat de joindre en peu de temps le gros de leur armée qui seroit le long et au delà de l'Oglio dans le Bressan pour soustenir le blocus de Mantoue, au lieu que si on laisse en paix dans le Plaisantin le corps des ennemis qui y est présentement entre Monticello et le Taro, et qu'on fait monter à 4000 hommes, il est certain que le gros de l'armée ennemie qui sera derrière l'Oglio sera plus foible, et par conséquent moins en estat de défendre le passage de cette rivière, lorsque les françois voudront le faire ; et quand sur la marche des françois vers l'Oglio, le corps des ennemis qui est dans le Plaisantin voudra repasser le Pô pour rejoindre l'armée impériale, celle de France se sera bien avancée dans le chemin qui conduit à Mantoue, et aura surmonté bien des difficultés de la part des coupures du pays.

A ce que je viens de dire, il faut encore adjouster

que, dans un mois, le Roy aura constamment en Italie des forces très considérables qui le rendront supérieur aux ennemis et que, d'entreprendre présentement quelque chose sans les dites forces, ce seroit perdre l'avantage que l'on peut avoir; d'ailleurs, Mantoue estant aussy pressé qu'il est, et ne pouvant pas sçavoir jusques où l'entreprise du Plaisantin et du Parmesan commencée tout au plus tost le 20e de ce mois mèneroit, on courreroit risque de n'arriver pas à temps pour délivrer Mantoue, ce qui est cependant une chose capitale, et qu'on ne sçauroit se dispenser de faire par plusieurs bonnes raisons incontestables.

Cette entreprise mesme du Plaisantin et du Parmesan esloigneroit des mesures qu'il faut prendre et des arrangements dans lesquels il faut nécessairement se mettre pour faire la marche qui conduira à la délivrance de Mantoue. Cela présupposé, je crois, sauf meilleur advis à qui je soumets le mien avec respect, que :

Premièrement: Non seulement il ne faut pas entreprendre l'affaire proposée du Plaisantin et du Parmesan, mais encore qu'il convient de ne donner pas sur ces pays aucune jalousie aux ennemis, afin qu'ils y demeurent le plus longtemps qu'il sera possible, important, en vue de l'affaire de Mantoue, de diviser les forces des ennemis, autant qu'il sera possible.

Secondement: Qu'il faut se donner dès à présent tout entier à l'affaire de Mantoue et s'arranger de toutes façons de manière que l'on puisse y marcher vers la fin du mois.

Troisièmement : Que pour ne donner aux ennemis que le moins de jalousie qu'il sera possible, sur ce qui regarde la délivrance de Mantoue, il convient de disposer, dans le Milanois des deux costés du Pô, c'est-à-dire d'un costé dans l'Alexandrin et dans le Valentin, et de l'autre jusques à l'Adda, les troupes de manière que les ennemis puissent craindre qu'on marche aussytôt du costé du Plaisantin et du Parmesan que de l'Oglio et du Bressan, le tout, afin de les obliger à demeurer séparés comme ils sont et à ne réunir pas leurs forces.

Quatrièmement : De faire faire de grands retranchements derrière et le long de l'Adda, afin de faire croire que, dans le dessein qu'on peut avoir de passer dans le Plaisantin et dans le Parmesan, on songe à mettre la frontière du Milanois du costé de l'Oglio, en estat que les ennemis ne puissent pas y pénétrer.

Quand cela sera fait, et que d'ailleurs les autres dispositions qui regardent l'artillerie et les vivres seront prestes, alors les troupes qui seront du costé de l'Alexandrin et du Tortonèse, passeront brusquement le Pô sur le pont de bateaux qui a esté construit à la hauteur de Pavie, et marcheront vers l'Adda pour servir d'arrière-garde à celles qui seront sur cette rivière, qui l'auront passé et qui seront marchées diligemment sur l'Oglio pour s'assurer un passage sur cette rivière (1).

A l'égard de l'endroit où il faut passer l'Oglio, ne

(1) « Observer de tenir sur l'Adda la plus grande partie de l'infanterie pour la faire travailler aux retranchements susdits et pour l'avoir plus à la main quand il faudra marcher à l'Oglio. »

convenant pas de l'aller passer dans le bas, par plusieurs bonnes raisons qu'on sçait bien, j'estime qu'il faut le passer dans le haut en quelqu'endroit où on le jugera à propos, entre Palazzuolo et Soncino ; outre qu'il sera plus aisé de passer cette rivière dans cet endroit que plus bas, on mettra par là, le corps de troupes que les ennemis ont dans le Parmesan et dans le Plaisantin, hors d'estat de pouvoir joindre promptement le corps de l'armée impériale qui sera sur l'Oglio, y ayant bien loin de Plaisance à Borgoforte, et de Borgoforte à Soncino, sans compter le grand nombre de rivières et de navili qu'il y a à passer ces deux costés du Pô.

Je ne parle point du chemin qu'il faudra tenir pour aller de Soncino auprès de Mantoue, parce qu'il ne s'agit pas icy de cela, et que M. de Vendosme aura le loisir de le choisir et de le régler ainsy qu'il jugera à propos.

XXXVIII

LE PRINCE DE VAUDEMONT (1) A CHAMILLART

Milan, ce 12 mars 1702.

Monsieur,

J'ay receu celle que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire du 23 du passé. Je suis pénétré de reconessance de la manière dont vous avés la bonté de me parler, et je puis vous protester que je ne vous donneroy jamais occasion de vous repentir de la confiance et de la protection dont vous voulés bien m'honorer. Ce seroit mal user de l'un et de l'autre, Monsieur, si de mon côté je ny correspondois pas; c'est pourquoy, je crois devoir repondre bien clairement aux trois points du contenu de vostre lettre. Je serois très vivement touché et inconsolable de devoir m'expliquer sur un pareil sujet à d'autre qu'à vous, Monsieur; je dois donc vous informer que ce fut ensuite des sentimens et conseils de MM. de Barbesières, de Saint-Fremont et d'Albergoti, en présence de M. Bouchu, que je dépeschoy l'ordre à M. le marquis de Créquy pour l'occupation de ces quartiers, et je vous dirois de plus que ces Messieurs me pressèrent à réiterer ce dernier ordre plus posi-

(1) Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudemont, gouverneur du Milanais, né le 17 avril 1649, mourut le 14 janvier 1723. Il avait épousé Anne-Élisabeth de Lorraine, fille du duc d'Elbeuf, dont il eut un fils, Charles-Thomas de Lorraine qui, dans la guerre de succession d'Espagne, combattit contre son père. — M. Pinguard a publié, sur le prince de Vaudemont, une notice biographique insérée dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1878, p. 353.

tivement que le premier, et de l'envoyer par un exprès, ce que je fis sur le champ, et dictoy le dit ordre en leur présence tel que vous l'avés veu, et que j'ay eu l'honneur d'envoyer au Roy. Les raisons que nous eûmes tous ensemble pour cela furent : la première, qu'après ce qu'il venoit d'arriver aux ennemis à Crémone, il ne leur restoit plus de troupes de celles de l'entreprise qui soient en état ny en nombre d'agir, sur tout pour entreprendre ; bien loin de là, nous sçavions leur repassage de l'Oglio à Ustiano, et leur déroute plustost qu'une retraite. Nous ne sçavions par dessus cela, aucunes autres troupes ennemies en force ny entre Pô et Oglio, ny de delà l'Oglio ; ainsy les troupes de M. de Créquy n'ayant pu estre employées ny pour Crémone, ny sur la retraite des ennemis dudit Crémone, nous ne pûmes trouver ny honorable, ny convenable d'abandonner d'effroy sur le champ lesdits quartiers sans les retirer avec tout ce qui y estoit, comme l'on eut pu faire facilement quelques jours après, sans y avoir laissé des vivres, des munitions, et des demy fournitures comme l'on a fait. Il étoit juste de retirer les dits quartiers, mais lorsqu'on auroit eu achevé d'y consommer tout ce qui y étoit pour n'y rien laisser de l'usage des ennemis ; en un mot, ces quartiers étoient bons dans un tems à l'effect que dessus, tout comme ils ne valoient plus rien après ; mais l'on pouvoit les abandonner avec plus de raison et de tranquilité quelques jours plus tard, les ennemis étant bien moins en état d'entreprendre aussy tost après l'affaire de Crémone qu'auparavant. Voilà, Monsieur, le raisonnement dont émana l'ordre que j'envoyoy ; après cela, s'il y a du

crime, le pauvre mareschal de Villeroy y a encore toute sa part, et M. de Tessé de même, lesquels poussant un peu trop loin la bonne opinion qu'ils avoient desdits quartiers du bas Oglio, crient comme des aigles, et se désolent d'apprendre qu'on les ait quittés ; vous verrés sans doute ce que j'ay l'honneur de vous dire icy par ce que M. de Tessé en escrit à M. de Vendosme, et par la lettre que m'escrit M. de Villeroy que je vous ay envoyé. Voilà, Monsieur, un fait dont j'ay dû vous rompre la tête, et dont je vous demanderois bien des pardons, si je n'y étois obligé pour que vous en soyés instruit et prévenu de la vérité, dont la simplicité a pu estre aussy fortement empoisonnée uniquement sur mon compte.

Quant à n'avoir pas fait mettre Crémone en état de défense pendant la campagne, ce n'est pas faute d'authorité suffisante, ce n'est uniquement que faute de moyens, n'ayant pu y envoyer, à la fin de la campagne, que deux mille escus, et vingt mille palissades prises et coupées à crédit, le tout destiné à fermer le tour de la place, ce qui fut surcis contre mon intention sur de différens sentimens que cette dépence seroit mieux employée à boucher des bresches de la muraille de la ville, et à se servir d'une partie des palissades pour l'ouvrage de la tête du pont du Pô. On dira à cela que ce qui s'est fait depuis l'avanture de Crémone auroit pu l'estre auparavant; de loin, l'on peut s'en étonner, mais si M. Bouchu n'en avoit fait la dépense, aurois-je, moy, un escu pour boucher le premier trou, ny pour faire donner un coup de besche. Cependant, c'est moy qui suis chargé de ce paquet comme de l'autre.

Quant aux égards ou trop d'honnêtetés qui paroissent condamnables en moy, soit pour des particuliers, soit pour le pays, permettés-moy, Monsieur, de vous supplier de considérer si le chemin que j'ay pris n'a pas esté le meilleur, comme vous en jugerés par la suite. N'ay-je pas fait pendre, exiler, et envoyer aux galères du duc de Tursis à Gènes, plus de quinze cents personnes depuis que je suis icy, et surtout cette dernière année, sur le moindre soupçon d'intelligence avec les ennemis, ou d'inclination pour le party de l'Empereur, et enfin, n'ay-je pas, par la douceur, maintenu et gagné le reste ? Y a-t-il eu quelque soulèvement dans le pays ou dans les villes ? Y a-t-il eu une occasion à craindre pour Milan, où je n'y aye couru seul, et où je n'y aye receu de marques d'amitié pour moy, et de zèle et de fidélité pour le Roy ? Que vient de faire encore le corps de ville de Crémone, et la populace ? Enfin, si j'avois voulu inconsidérément, et en très mauvais politique, pratiquer des violences et des rigueurs, à tort et à travers, comme l'ignorance et la légèreté de bien des esprits le vouloient et le crioient, il est bien sûr que tout auroit esté différent de ce qui s'est veu, et de ce que nous voyons encore icy à présent. Que n'a-t-on pas tiré du pays pendant la campagne ? Que ne vient-on pas d'en tirer encore malgré la ruine où vous sçavés qu'il est réduit ? Enfin, Monsieur, quoyque mangé pendant l'esté, l'on en a tiré près de cinq millions pendant l'hiver, pour 34 bataillons et 29 escadrons de troupes de S. M. T. C., et actuellement, l'armée est tout entière dans le pays, hors ce qui est à Man-

toue; les fourrages seuls montent à septante mille escus par mois, sans compter le reste des choses qui accompagnent les logements de la multitude. Enfin, quand tout ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire qui s'est fait et se fait actuellement dans un pays comme celuy-cy, sans peine, sans plainte, et sans apparence de mauvaise volonté, ny dans le peuple, ny dans la noblesse, il me semble que ce sont des faits qui doivent prouver que la crainte ou l'amour a fait réussir ce qu'on peut désirer; ce sont ces mêmes faits qui répondent pour moy à tous ceux qui peuvent dire inconsidérément que je suis trop bon, qu'il faut pendre et accabler sans considération ces gens icy; j'en conviendrois, si l'on en avoit raison. Voilà, Monsieur, les trois choses auxquelles je vous prie d'ajouter la foy que je vous demande, et dont j'ay cru devoir vous faire un si long détail; après cela, je ne puis m'empescher, sans manquer à la confiance que je vous ay voué, et que vous m'avés permise, de vous dire que j'ay le cœur pénétré et autant vivement et sensiblement qu'un honnête homme et aussy délicat que moy le doit avoir, de voir un honneur aussy pur et aussy entier que le mien, sujet au caprice des esprits, et à la légèreté des discours; tout mon bien et toute ma santé que j'ay perdu fidèlement au service du Roy mon maître, ne m'ont jamais fait la moindre peine, mais, en vérité, mon honneur et ma droiture ne peuvent souffrir aucun doute, et tous les plus grands rolles du monde, ny gouvernement ny quoyque ce soit, ne m'empescheroit de supplier très-instament le Roy mon maître de me permettre d'aller finir

mes jours à ses pieds à Madrid, quand même je n'y aurois pas la place que j'ay l'honneur d'y avoir auprès de sa personne et dans son Conseil d'Estat, et je m'estimerois trop heureux d'y finir mes jours jours après luy avoir sauvé et conservé, par ma seule fidélité, l'estat de Milan, et maintenu ses peuples et sa noblesse dans celle qu'ils doivent à S. M. Après cela, j'ay lieu de mourir contant, ne pouvant envisager la seule chose qui me reste en ce monde, et laquelle m'est la plus chère et la plus précieuse, qui est un honneur intact, exposée aux hasards des moindres évènemens, ou de la guerre, ou des caprices, ou des légèretés des discours, ou des peu sensés, ou de mes ennemis. Pardon, pardon, Monsieur, en faveur d'un cœur blessé qui cherche son soulagement en vous avec toute la liberté que vous luy avés permise, et faitte moy la justice de me croire bien sincèrement et au delà de toute expression,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Ch. Henry de Lorraine (1).

(1) Toutes les lettres adressées à Chamillart par le prince de Vaudemont sont autographes et signées.

XXXIX

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART (1).

A Pavie, ce 24 Mars [1702].

Vous voulés bien, Monsieur, que je vous recommande encore M. de Marsillac (2), aide de camp de M. le mareschal de Villeroy; il s'est si distingué à Crémone, que tout le monde convient qu'il mérite récompense. Il ne demande que des honneurs et ne ne se soucie pas de gratification, fust-elle considérable. Je vous seroy sensiblement obligé de vouloir luy accorder vostre protection. Adieu, Monsieur; je ne ne vous manderoy rien de plus pour cet ordinaire. Nous partons demain pour le Parmesan.

LE DUC DE LA FEUILLADE.

XL

LE DUC DE VENDOME A CHAMILLART.

A la Motta, ce 28me mars 1702.

J'ay receu, Monsieur, par le retour de mon courrier, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire. Je suis honteux d'avoir aussy peu mérité

(1) Toutes les lettres écrites par La Feuillade à son beau-père sont autographes, mais quelques-unes ne sont pas signées. La plupart ne sont pas datées ou n'ont que des dates incomplètes. Il est à craindre que, malgré tous les soins et l'interprétation la plus exacte, plusieurs ne soient pas classées ici dans l'ordre chronologique qui leur appartient.

(2) Michel-Camille de La Rochefoucauld, prince de Marsillac, puis duc de la Roche-Guyon, né le 6 juillet 1686, devint maistre-de-camp d'un régiment de cavalerie en 1705, et mourut à Cambrai le 5 août 1712.

toutes les bontés que vous avés pour moy ; j'espère que dans la suite vous trouverés que je n'en suis tout à fait indigne.

Quand j'offriroy, Monsieur, à un homme qui est dans le poste où vous êtes, une parfaite reconnoissance et un entier dévouement, c'est un présent bien médiocre, mais je n'ay rien de plus prétieux à vous présenter, et quelque peu de chose que ce soit, je n'en suis pas prodigue pour tout le monde, mais je me livre volontiers aux gens que j'estime et dont je connois le cœur aussy bon que le vôtre. Je ne vous en diroy pas davantage, car je ne sçay point faire de complimens, mais je sçay ne jamais manquer à mes amis en quelque occasion que ce puisse estre. Je m'estimeroy très heureux si vous voulés bien me conter au nombre des vostres. M. le duc de la Feuillade me connoît assés pour vouloir bien être mon garant auprès de vous. M. de Dreux vouloit aller à la Bionette joindre son régiment; je l'en ay empesché et je luy ay donné la brigade de Lionnois qui sera toujours campée au quartier général. J'avois déjà prévenu vos souhaits, et le régiment de Médoc avoit eu trente bons hommes. J'ay porté hier cela à M. de Besons et nous tascherons dans la suitte de faire encore mieux. M. le chevalier de Pont fera la charge d'ayde major général conjointement avec les sieurs du Colombier et de Percy, car nous n'en avons pas trop de trois pour une aussy grosse armée dans la quelle il y aura, selon toutes les apparences, des corps détachés. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien le dire à M. de Marsan, et d'être bien persuadé que je me feroy toujours un sensible

plaisir d'aller au-devant de tout ce que je croiroy qui pourra vous être agréable. J'ay receu aujourd'huy à deux heures du matin, une lettre de M. de Vaudemont par laquelle il me marque que l'ambassadeur d'Espagne qui est à Turin luy mande, par un courier exprès, que M. de Savoye a eu nouvelle par son employé qui est à Londres, et par son ambassadeur qui est à Paris, que le prince d'Orange se meurt d'une diarée jointe à une oppression de poictrine, et que tous les médecins assurent qu'il n'en a pas pour vingt-quatre heures; mais je doute de cette nouvelle, puisque le Roy ne me fait pas l'honneur de m'en rien mander. Je suis, Monsieur, vostre très humble serviteur,

LOUIS DE VENDOSME.

Vous verrés, par la lettre que je me donne l'honneur d'écrire au Roy, les nouvelles que j'ay eües des ennemis depuis que je suis en deçà du Pô, qui ne sont pas fort considérables. Je ne vous parle point de l'action qui s'est passée à Mantoue, le vingt-deux, car je ne doute pas que M. de Tessé n'en ayt informé Sa Majesté.

XLI

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A la Motta, ce 28 mars [1702].

Je suis trop raisonnable, Monsieur, pour vous demander réponse aux raisonnemens que je vous fais. Je me reproche mesme le temps que je vous fais perdre à les lire, mais je ne laisseroy pas de

continuer, parce que je crois qu'il est bon que vous soyés informé de tout. M. de Vendosme m'a fait part des efforts que vous faites pour l'armée d'Italie; nous devons, de nostre costé, redoubler les nostres pour agir utilement. Jamais on n'a vu une plus belle armée. Je vous envoie un estat juste de l'armée des ennemis; vous verrés que nous sommes supérieurs de beaucoup en nombre de bataillons et mesme d'escadrons. Outre cela, certainement nos troupes sont plus complettes, nostre infanterie meilleure, sans comparaison, et nostre cavalerie du moins aussi bonne. Il ne faut pas croire pour cela que l'affaire soit faite. Je vous écriroy, dès qu'il me sera possible, une lettre chiffrée, où je vous manderoy toutes les choses que je pense sur nostre commencement de campagne. Je vous réitère une prière, qui est de demander au Roy que le régiment d'Aubusson vienne en ce pays; ce n'est que deux escadrons qui diminueront de fort peu l'armée de Flandres. Je conte qu'il arriveroit en mesme temps que les six mil hommes de recrue que vous nous envoyés, et cela me feroit un sensible plaisir.

Ayés la bonté de faire dire à M. d'Aubusson (1) que, s'il veut vendre sa compagnie, il faut qu'il commence par la mettre en estat.

M. de Ruffé (2) m'a dit qu'il luy manquoit treize chevaux, quoy qu'il y en ait desjà mis cinq de son

(1) André-Joseph, marquis d'Aubusson, d'abord capitaine dans le régiment de La Feuillade, en devint mestre-de-camp en 1702; il fut nommé brigadier en 1709, maréchal de camp le 1er février 1719 et lieutenant-général le 7 mars 1734. Il mourut en Périgord, le 1er août 1741.

(2) Anne-Marie-Louis de Damas, comte de Ruffey; il devint

équipage qui sont bons, et qu'ayant pris beaucoup d'argent sur son quartier d'hyver, il ne luy en restoit pas assés, à beaucoup près, pour raccommoder sa compagnie ; s'il veut la céder à son frère (1), je chercheroy moy mesme des expédiens pour la remettre en estat. Enfin j'en répons ; ordonnés luy de se déterminer, le temps presse.

Je reviens à l'expédition pour laquelle nous sommes en marche. On a nouvelle que les ennemis ont levé tous leurs quartiers et n'occupent plus que Fiorenzuola. Il y a toute apparence qu'ils en useront de mesme pour ce dernier dès que nous serons à portée et que, par conséquent, il n'y aura pas un coup de pistolet tiré. Comme nous aurons cependant un très-petit intervalle de repos entre cy et la campagne, cela s'en peut appeller le commencement, et il fait depuis trois jours les mesmes chaleurs qu'il fait en France pendant la canicule. Jugés de l'espérance que cela nous donne pour nostre esté. Je me porte fort bien, et M. de Dreux aussi ; nous sommes logés ensemble chés le duc de Villeroy. Le comte de Roussi (2), qui est aussi de nostre chambrée, a la fiebvre et des maux de teste épouvantables. Je crains fort que ce ne soit un effet de sa chute, les quarante jours n'étant pas encor passés. M. de Vendosme me paroist sensible à toutes vos honnestetés Je ne doute

lieutenant général, sous-gouverneur de Louis XV, et mourut à Paris, le 24 septembre 1722.

(1) François-Joseph de Damas, marquis d'Antigny, fils aîné de Claude de D. et de Claude-Alexandrine de Vienne.

(2) François de La Rochefoucauld, comte de Roucy, avait été nommé maréchal de camp en 1696 et lieutenant général en 1702. Il quitta le service en 1707 et mourut le 29 novembre 1721

pas que je ne continue à m'en ressentir ; je feroy tout ce qui dépendra de moy pour mériter son estime et son amitié.

Il y a un homme icy que je trouve bien aimable, qui est M. Bouchu. Il paroist avoir l'esprit bien supérieur aux affaires, et il est, de plus, d'une très agréable compagnie. J'avois oublié de vous remercier, par mes dernières lettres, de la place d'intendant que vous avés donné à Angervilliers, comme je vous l'avois recommandé. Je vous en remercie aussi bien que d'avoir fait faire Monchant (1) aide de camp du Roy d'Espagne. Adieu, Monsieur ; conservés vous, et rien ne manquera à ma satisfaction pourveu que vous y joignés un peu d'amitié pour moy.

XLII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Ponte nura, ce 31 mars [1702].

J'ay appris, Monsieur, qu'il y avoit une compagnie vacante dans le régiment d'Aubusson par la mort de M. d'Ay. Comme M. d'Aubusson ne connoist pas encor les officiers de son régiment, et que de plus il sera bien aise de me faire ce plaisir, je vous prie de faire donner la compagnie à un capitaine réformé du régiment, nommé la Colombière, gentilhomme de Dauphiné, et fort bon officier. Je puis vous répondre qu'il l'aura bonne. Les ennemis

(1) Monchamp devint ensuite major général du duc d'Orléans ; il fut tué au siège de Tortose, le 10 juillet 1708.

ont retiré tous leurs postes du Parmesan; ainsi je nous crois en repos jusqu'à l'ouverture de la campagne où il y aura une grande question de savoir comment nous nous y prendrons pour le secours de Mantoue. Nostre armée est belle et aguerrie, et plus complette que le Roy n'en a jamais eu. Adieu, Monsieur, je vous embrasse; conservez vous si vous aimez vostre gendre.

XLIII

FRAGMENT D'UNE LETTRE CHIFFRÉE DU DUC DE VENDOME A CHAMILLART (1).

[Mars 1702].

.. .pensent de nous sur M. de Vaudemont
53. 266. 246. différement 120. 60. 522. 21. ayent
zèle ny d'affection que
plus de 247. 181. 567. 177. 424. 104. 6. 209. 39.
nous quatre
273. 403. 60. 639. pour le service du Roy. Je suis
de sa bonne foy
si convaincu 120. 629. 276. 329. 549. que je ne
finir l'article qui le
puis 541. 91. 461. 786. 66. 225. regarde sans que
les larmes me viennent aux
160. 154. 611. 111. 817. 250. 2. 777. 512. 526.
yeux
650, 431. 599. 31. Je suis sûr, Monsieur, que si
sur les lieux les
vous étiés 522. 160. 84. 31. et que vous vissiés 73.
choses de prez, vous seriez
440. 620. 249. 18. 426. 235. 482. 144. encore plus
attendry que moy.
573. 754. 403. 387.

Dans la lettre que j'ay l'honneur d'écrire au Roy,

(1) Note de Chamillart : « M. de Vendosme sur M. de Vaudemont. »

je le remets à celle-cy que je conte que vous luy montrerés.

J'ay distribué les lettres à MM. les officiers généraux ; il se trouve qu'il n'y a d'exceptés que MM. de la Feuillade, de Roussy et de Chemerault; ils sont tous arrivés dans le mois de février ; si on ne veut pas le leur payer, on ne peut au moins leur refuser le mois de mars.

Vous voulés bien que je vous dise que si la campagne tourne à bien, comme je l'espère, et que la guerre ne se déclare point ailleurs, il me semble qu'on pourroit nous envoyer de la cavalerie ; il y a quelques régimens sur qui il ne faut point conter, et selon toutes les aparences, ceux qui sont dans Mantoue ne seront pas en état de servir. Je vous fais remarquer cecy ; vous en ferés l'usage qui vous plaira. Je suis, Monsieur, votre très-humble serviteur,

Louis de Vendosme.

M. de la Feuillade est du mesme avis que moy et vous écrit sur ce sujet.

XLIV

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Ponte nura, ce 2 avril [1702].

La matière est trop belle et trop grande pour en raisonner ; je serois trop long. Je me contente de me réjouir pour l'amour de vous, et pour l'intérest de l'Estat, de la mort de ce grand ennemi de la France (1). Je sacrifie volontiers le désir que je pourois avoir d'une guerre longue à laquelle cet événement ne doit pas naturellement contribuer. Déclarés hardiment et promptement la guerre à la Hollande, et faites courre en mesme temps de beaux manifestes par toute l'Europe, avec promesse de mettre bas les armes et de donner toutes les seuretés possibles pour une bonne et solide paix, pour qu'on veuille s'en tenir à celle de Riswick et ne point troubler le Roy d'Espagne dans la possession de ses estats. Je vous donne parole que vous aurés la paix avant qu'il soit un an, qui ne sera pas une nouvelle indifférente pour un controlleur général des finances, principalement dans la situation présente. Dieu le veuille, puisque cela vous est si nécessaire. Vous apprendrés par M. de Vendosme le succès de nos mouvemens. Les ennemis se sont retirés ; nous approvisionnerons Crémone et, quand le fourage nous manquera, nous ferons repasser le Pô à nostre cavalerie et posterons nostre infanterie en descendant vers Crémone jusqu'au temps venu

(1) Guillaume III, roi d'Angleterre, décédé le 19 mars 1702.

pour le secours de Mantoue. Hier, nous désespérions d'avoir du fourage ; cela va mieux aujourd'huy, et je crois que les cassines s'ouvriront par la nouvelle de la mort du Roy Guillaume ; je souhaite que cela fasse le mesme effect dans les bourses de Paris. Les soldats ont fait et font un désordre affreux dans tout le pays, nostre général a bien de la peine à faire faire justice ; cependant, ces sortes de désordres ne peuvent s'arrester que par la rigueur, et si cela continue, quand nous serons une fois en campagne, nous perdrons une infinité de nos soldats. La discipline est quasi aussi utile dans une armée que la valeur. Nous ne savons point encor si les troupes de M. de Savoye viendront nous joindre ; il me paroist que l'événement présent doit autant luy donner à penser qu'à un autre, et je suis persuadé que si l'on luy demandait ses troupes actuellement, il les envoyeroit. M. de Modène donne six mille hommes au Prince Eugène, mais, à ce que je vois, des troupes de ce pays cy ; il n'en sera guères plus fort.

Je vous fais mes complimens sur le mariage de M. vostre frère (1) ; s'il est encore à Paris, marqués luy-en, je vous prie, ma joye. Ayés la bonté de recommander vous mesme les affaires de mon duché à M. Guiet ; elles iront fort mal sans ses soins, le nombre des fripons étant fort grand en ce pays là. Comme je suis fort délié avec les ministres, je commence toujours par les petites grâces pour les mettre en humeur d'accorder, et comme je crois vous y avoir mis par celle que je viens de vous de-

(1) Jérôme Chamillart, officier de marine, épousa à Lyon, le 6 avril 1702, Philiberte Guyet.

mander, je joins toute la force et toute l'instance possible à celle-cy ; il s'agit de ce pauvre abbé de la Puretière qui n'a rien et qui ne vous demande rien, et qui par conséquent mérite doublement d'avoir. Il y a grand nombre d'abbayes vacantes ; je me jette à vos genoux pour vous supplier d'en demander une pour luy au Roy. S'il ne mange pas les saints, il est du moins mil fois plus homme de bien que la plus-part de ceux qui en ont, et c'est, ma foy, la dévotion dont je fais cas, qui n'est seurement point celle que M. d'Antin vient d'embrasser. Je me scay le meilleur gré du monde d'avoir songé à luy de moy mesme, et je vous auroy une obligation infinie si vous voulés bien luy faire ce plaisir. Je ne puis reconnoistre les bontés qu'il a de prendre soin de mes affaires que par celles que vous aurés pour luy, si vous pouviés voir à quel point je le désire ; je scay que vous m'aimés assés pour employer tout vostre crédit pour l'obtenir.

Je vous mande des choses dans cette lettre que je ne vous écrirois pas sans chiffre, si ce n'étoit un courier exprès et à vous. Quand j'écriroy par la poste, j'y auroy grande attention.

XLV*

LE CARDINAL LOUIS-ANTOINE DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A CHAMILLART.

A Paris, le lundi 3e d'avril [1702].

On veut me faire craindre, Monsieur, que vous ne teniés pas bien régulièrement les paroles réité-

rées que vous m'avés fait l'honneur de me donner sur les charges que les diocèses ont acquises pour le bien du service. Je ne puis m'allarmer aisément sur les choses qui vous regarderont, sachant combien vous êtes fidèle à vos paroles ; cependant comme les hommes changent, et que l'air que vous respirés est plus propre à faire changer que tout autre, je crois devoir, Monsieur, vous faire souvenir de ce que vous avez bien voulu me promettre plusieurs fois sur cela et vous représenter, comme votre Pasteur, que ce seroit une mauvaise disposition pour votre Jubilé que de faire une pareille injustice au clergé ; elle seroit capable de ressusciter le Prince d'Orange dont la mort (1) doit attirer quelque douceur au public et aux particuliers. Songés donc, s'il vous plaît, à votre conscience et à notre gueuserie, et dans le tems que nous sommes sur le point de vous faire encore un beau présent, n'achevés pas de nous ruiner, et faites un peu plus d'honneur, Monsieur, à l'homme du monde qui vous honore le plus sincèrement.

Le Card. de Noailles.

XLVI

LE PRINCE DE VAUDEMONT A CHAMILLART.

Milan, ce 4 d'avril 1702.

Monsieur,

J'ay receu celle que vous me faittes l'honneur de m'escrire, dattée du 24 du mois passé. Je suis péné-

(1) Il s'agit encore du roi d'Angleterre, Guillaume III.

tré de vos bontés, et la vive reconnoissance que j'en ay ne finira qu'avec ma vie; c'est de quoy je vous supplie, Monsieur, d'estre bien persuadé, et de compter bien positivement que je ne vous donneroy jamais d'occasion de vous repentir de m'avoir accordé l'honneur de vostre protection et de votre confiance. C'est dans cette même confiance que je vous annonce que j'ay le cœur bien blessé de voir un honneur et une fidélité comme la mienne mise en compromis, et qu'il y ait discours, ny rapport qui puisse parvenir à les faire soupçonner. S'il y a homme dans le monde qui soit vif et sensible à l'intégrité de son honneur, c'est assurément moy; c'est la seule chose que je me suis conservé, et que je conserveroy jusqu'à la mort. Si la mémoire des Roys pouvoit descendre assez bas pour se remettre le cours d'une vie comme la mienne, ils la trouveroient à l'épreuve de tout soupçon, et le Roy se souviendroit que tous les honneurs et les biens que S. M. me fit proposer, il y a plus de trente ans, par feu M. le duc de Luxembourg, et par M. l'évesque de Strasbourg à Cologne, et dont le prix étoit de remettre feu S. A. mon père dans ses estats, tout cela joint à mon inclination qui me portoit en France, par rapport à la personne du Roy, et à ses bontés pour moy, dont j'ay toujours esté charmé et reconessant; je sacrifioy tout cela à une pure délicatesse; je n'étois pourtant alors engagé dans aucun party, mais uniquement par rapport au malheur qui venoit de nous arriver en Lorraine. J'entroy ensuitte dans le service d'Espagne, où il y a plus de 3o ans que je sers avec une fidélité aussy pure que la pureté

même; j'y ay toujours eu des ennemis dans le Conseil d'Etat, et des envieux à la cour et à l'armée, mais jamais mon honneur ny ma fidélité n'ont esté mis en compromis. Lors du traitté de partage, j'y fus nommé par un soin particulier que le feu Roy Guillaume voulut bien avoir pour mes intérests, sans que j'en sçusse rien, et sans faire réflexion aux conséquences et aux préjudices qu'il me faisoit avec toutte la bonne volonté du monde, comme il arriva; toutte l'Espagne se déchaisna contre moy, et ne put douter que je n'eus conessance dudit traitté de partage; mais toutte l'Espagne ensemble, quoy qu'avec des apparences aussy fortes contre moy, ne put jamais ébranler la connessance que le feu Roy, tel qu'il étoit, avoit conceu de ma fidélité et de ma droiture, et dans le tems que son conseil luy proposoit ma perte avec toutte la chaleur que l'envie et leur haine contre moy leur en fournissoit l'occasion, le feu Roy, qui conessoit leur méchante intention, ne se contenta pas de ne point répondre à la consulte du Conseil d'État, mais pour me consoler et me marquer sa foy en moy, S. M. m'envoya le billet de prolongation de ce gouvernement icy pour trois autres années, m'assurant en mesme tems de l'honneur de sa confiance et de son estime. Ce ne fut pas du sentiment seul du feu Roy que je receu cette satisfaction éclatante, mais aussy par le conseil de quelqu'un de ses ministres et qui sont encore aujourd'huy des premiers dans le conseil. Je craindrois de vous ennuyer, Monsieur, si je ne comptois absolument sur votre bonté, et, si je vous repasse ces détails, c'est ce que je crois devoir vous instruire

d'une vie que je dois juger tout à fait inconnue dans ce monde. Vous en ferés l'usage qu'il vous plaira, mais je ne puis m'empescher de vous supplier, dans toutte l'étendue de ma confiance, de me dire si l'esprit du Roy peut estre atteint du moindre soupçon à mon égard, ou sujet aux impressions de calomnies de mes ennemis, et si j'avois ce malheur, ne me le laissés pas ignorer, car, sur le champ, je prendrois le party de supplier leurs majestés de me permettre d'aller finir le reste de mes jours dans quelque coin de leur royaume, où mon honneur soit à couvert et à l'abry de touttes calomnies et où cette fidélité, qui ne peut mériter leur confiance, soit employée auprès de celuy qui voit les cœurs, et qui la conetra par les vœux que je luy feroy sans cesse pour la longue vie et la prospérité de leurs majestés. Enfin, Monsieur, ou l'honneur de leur confiance ou un désert, et comptés, s'il vous plaist, que je ne fais sans cela aucun cas de quelle grandeur, de quel employ, ny de quelle dignité ce puisse estre. J'ay l'honneur de vous parler naturellement comme je pense (1), et particulièrement quand je vous assure de la sincère vénération avec laquelle je vous honore et suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Ch. Henry de Lorraine.

(1) A tout homme d'expérience, il suffira de la lecture de cette lettre pour apprécier à leur valeur les protestations de fidélité du prince de Vaudemont.

XLVII

LE DUC DE VENDOME A CHAMILLART.

A Saint-Nasaro, ce 18 avril 1702.

J'ay lu, Monsieur, avec attention le mémoire que vous m'avés envoyé ; il ne m'a rien apris de nouveau, et j'étois déjà informé, par la plus part des officiers de cette armée, de ce que pensoit M. le mareschal de Villeroy sur les affaires de ce pays. Je vais vous dire ma pensée sur les principeaux articles que contient le dit mémoire, le plus brièvement que je pourroy.

Je commenceroy d'abord par l'abondon des postes de M. le marquis de Créqui que M. le mareschal de Villeroy regarde comme une chose tout à fait préjudiciable aux affaires du Roy ; il est aysé de prouver le contraire en fesant voir que les ennemis n'en ont fait aucun usage depuis qu'ils ont été abandonnés, et que le Milanès n'en a point souffert. Ce sont deux vérités constantes ; je diroy de plus, pour finir cet article, que ces troupes de M. de Créqui me paroissoient fort hasardées, et que je ne comprens point, quand on veut les soutenir, comment on peut envoyer toute la cavalerie dans l'Alexandrin. Vous sçavés, Monsieur, que je n'ayme pas à blasmer les autres ; de plus, je suis serviteur de M. le mareschal de Villeroy. Voilà pourquoy je ne m'étendroy pas davantage sur cet article, quoy qu'il y eut encore beaucoup de chose à dire.

Pour le passage de l'armée par le bas de l'Oglio, on y reprend en disant qu'il est non seulement

difficile, mais mesme impossible, de jeter des ponts sur une rivière aussy grosse quand il y a une armée de l'autre costé, et qu'il me paroist que, puisque le passage de l'Oglio est indispensable pour secourir Mantoue, il faut le rendre le plus aysé qu'il est possible. Je ne parleroy pas davantage sur cet article, et j'ay vu avec un sensible plaisir, dans la dernière lettre que Sa Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire, qu'elle aprouve le projet que j'ay fait de passer l'Oglio au-dessus d'Ustiano.

Il ne me reste plus qu'à respondre à la marche de l'armée que M. le mareschal de Villeroy prétend séparer moitié en deçà, moitié en delà du Pô. Je dis à cela que cette disposition n'embarrassera point l'ennemi et seroit très dangereuse pour nous, puisqu'il ne tiendroit qu'à M. le prince Eugène, en se fortifiant par ses derières sans que nous en eussions connoissance, de tomber sur le corps qui seroit en deça et luy rompre le col sans que celuy qui seroit dans le Crémonois put le secourir. On ne fait point des ponts sur le Pô sans estre maistre des deux bords, et je vous prie, Monsieur, de remarquer que pour en avoir usé autrement, la campagne dernière, nous avons perdu deux cent bateaux dont les ennemis se servent à présent pour leurs ponts et qui nous seroient bien nécessaires pour munir Crémone. Nous y fesons de nostre mieux, mais les bateaux nous manquent. La disposition que j'ay faite pour le secours de Mantoue est approuvée par tous les officiers généraux. Je suis bien fasché qu'elle soit aussy différente de celle de M. le mareschal de Villeroy. Je vous prie de montrer cette lettre au

Roy, et que personne autre que luy n'en ayt connoissance, car je suis serviteur de M. le mareschal de Villeroy, et de M. son fils que j'ayme fort.

Je suis, Monsieur, vostre très humble serviteur,

LOUIS DE VENDOSME.

Il est certain que quand M. le mareschal de Villeroy a été pris, il n'avoit aucun projet formé pour cette campagne.

XLVIII

L'ÉVÊQUE DE CHALONS (1) A CHAMILLART.

A Chalons, le 21e d'avril 1702.

J'apprens, Monsieur, que cette nomination rapproche M. l'Évêque de Dol, vôtre frère, de ce païs ci. Je ne puis m'empêcher de vous faire mon compliment de ce que vous aurez la consolation de le voir plus près de vous, et qu'étant de même province ecclésiastique, nous aurons plus d'occasions d'être unis ensemble.

La personne dont j'ai eu l'honneur de vous écrire est à Paris depuis le vingt-cinq du passé; on ne parle point de retour. Il seroit bien à souhaiter que vous lui eussiez procuré une place plus à sa portée; je lui souhaite plus honorable et plus lucrative. Cependant, les affaires que le conseil renvoie attendent le retour de ceux à qui elles sont adressées. Je ne crois

(1) Lorsque Louis-Antoine de Noailles fut nommé archevêque de Paris, en 1696, il fut remplacé comme évêque de Châlons-sur-Marne, par son frère Jean-Baptiste-Louis-Gaston de Noailles, qui occupa ce siège jusqu'en 1720.

pas vous pouvoir dissimuler que l'on s'est plaint à moi qu'il faisoit travailler à son jardin ses valets les jours de dimanches et fêtes ; que ces honnêtes gens s'en moquent publiquement et disent dans la ville qu'il tire au blanc dans son jardin ou essaie de petits pistollets de poche qu'ils disent qu'il porte. Je ne garantis pas la vérité des faits ; ce qui est sûr, c'est que cela est trés répandu et ne concilie ni confiance ni autorité. Vous ferez de ces connoissances l'usage que vous jugerez à propos ; votre sagesse ne me permet pas de douter que vous puissiez avoir la pensée de me commettre avec les parties intéressées. Pourvu que l'on fasse bien le service du Roi, le bien public et que [l'on] me laisse faire ce que je dois pour la gloire de Dieu, je passeroi bien des choses que d'autres ne passeroient pas. Je serois très aise de trouver un homme dont je pusse devenir ami, prendre conseil dans certaines occasions, et en recevoir du secours par rapport au bien. Si vous pouvez nous en procurer un tel, je vous en auroi beaucoup d'obligation. Je suis, Monsieur, avec toute la passion et la sincérité possibles, votre très humble et très obéissant serviteur.

Gaston J.-B., Év. C. de Ch.

XLIX*

« LETTRE DE M. DE CHAMILLART A M. DE LA PROVENCHÈRE, JOINTE A UN ORDRE DU ROY DU 19e DE MARS 1663 POUR NE POINT LAISSER SORTIR DES CITADELLES LES TROUPPES QUI Y TIENNENT GARNISON SANS UN ORDRE EXPRÈS DE LA COUR. »

A Versailles, le 30 may 1702.

Monsieur,

Le Roy a esté informé que des trouppes qu'il avoit envoyées en garnison dans des citadelles et châteaux en sont sorties sur d'autres ordres que les siens, et que les gouverneurs ou commandans n'y ont point fait de difficulté, ce qui luy a fait croire qu'ils ne se sont plus souvenus ou n'ont point eu connoissance de l'ordonnance que Sa Majesté a cy-devant fait expédier pour le deffendre comme une chose importante à son service. C'est pourquoy, Sa Majesté m'a commandé de vous envoyer ladite ordonnance affin que, s'il arrive que l'on vous demande quelques trouppes ou détachements de votre garnison, ou qu'il soit envoyé à celles qui s'y trouveront des ordres pour aller ailleurs, vous vous gardiez bien de les envoyer ou de les laisser sortir, à moins que vous n'en receviez un ordre exprès de Sa Majesté, suivant ce qui est porté par ladite ordonnance.

Je suis, Monsieur,

Votre très humble et très affectionné serviteur,

Chamillart.

L

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

Au camp de Rivalta, ce 14 juin [1702].

L'espérance des couriers m'a empesché de vous écrire par la poste, mais comme je vois qu'ils ne partent pas fort régulièrement, je ne m'y attendroy plus et vous donneroy plus souvent de mes nouvelles. M. de Vendosme vous aura apparemment mandé l'entreprise des ennemis sur sa personne ; elle n'a pas réussi ; cela me suffit. Après cela, je vous diroy que le Roy ne sauroit trop luy recommander de ne point trop s'hazarder dans ses promenades ; si nous le perdions, ce seroit un grand malheur. Vous sçavés bien que j'ay toujours esté d'avis que les ennemis ne risqueroient point une bataille pour conserver le blocus de Mantoue. A l'égard du poste où ils sont, j'en avois ouy parler fort diversement, et ne scavois point s'il estoit assés bon pour que M. le prince Eugène osast y attendre toute nostre armée, mais il estoit très-vraysemblable de penser qu'il auroit une grande attention à conserver Borgoforte, si cela luy estoit possible, puisqu'il le rend maistre de passer de l'autre costé du Pô, et qu'il tient ce costé cy par lequel il peut toujours donner de l'inquiétude à Mantoue. Je persiste à estre persuadé qu'il n'a pris ce poste que pour gagner du temps et pour nous donner envie de songer à l'y attaquer. Je vous proteste que dès que nous agirons sérieusement de l'autre costé du Pô, comme M. de Vendosme m'y paroist déterminé

en faisant faire le siège de Bersell, les ennemis y passeront tous. Je vous le répète encore, ils sont trop foibles pour se séparer. On trouve des postes pour trente mil hommes qu'on n'en trouve pas pour quinze; cela supposé, que je ne révoque point en doute, le corps que nous laisserons icy, joint à la garnison de Mantoue, ira rompre le pont de Borgoforte, et empeschera aisément les ennemis d'en refaire jamais un sur le Pô à portée de Mantoue. Je conte cela pour un grand avantage. M. le prince Eugène, dans l'extrémité où il se trouve d'avoir affaire à une armée fort supérieure en nombre et mesme en valeur, conduitte par un général habile, s'est comporté, quoy qu'on puisse dire, avec toute la capacité possible; il y aura de l'honneur à en venir à bout; peut estre a-t-il aussi reconnu quelque poste près de Bersell sur lequel il se confie assés pour avoir la hardiesse de nous prester le collet. Quand cela seroit, et qu'après l'avoir bien examiné, M. de Vendosme ne jugeat pas à propos de l'attaquer, les affaires de nostre bon maistre ne laisseroient pas d'estre dans une bonne situation. Un général dont le projet n'est que la défensive a beaucoup d'avantage dans un pays aussi difficile. Il y a quantité de bons postes naturels qui deviennent inattaquables quand on a quatre jours devant soy pour les retrancher; mais, qu'importe du moyen, pourveu que nous chassions les Allemands d'Italie? J'ose donc vous dire qu'en les serrant de près, se retranchant aussi s'il est nécessaire, pour mieux faire subsister nostre cavalerie dans nos derrières, en conservant nostre armée par une exacte disci-

pline et par une bonne administration dans nos hospitaux, et surtout en amassant un grand nombre de magasins dans le Parmesan, nous les empescherons d'oser prendre des quartiers d'hyver devant nostre armée qui sera fort supérieure à la leur, et les incommoderons indubitablement au point de les obliger à repasser dans les estats des Vénitiens, auquel cas, comme ils ne leur donneront point leurs places, nous serons aisément en estat de les rechasser dans le Tirol au commencement de la campagne prochaine. Cela vous paroistra peut-estre un peu long, mais souvenez-vous que *Fabius Maximus*, de glorieuse mémoire, *cunctando restituit rem*. J'oubliois à vous dire que si ces messieurs les Tudesques prenoient le parti de se rejetter absolument dans les estats de Sa Sainteté, ils n'en seroient pas mieux, pourveu qu'elle persistast dans ses bonnes intentions, et il seroit aisé de le délivrer bientost de ces mauvais hostes. Vous voyés que je n'épargne point les raisonnemens, mais je pourois bien en bannir la raison ; j'ay du moins une bonne qualité qui est de n'estre pas opiniastre. Je me rendroy aisément sitost que je verroy que j'auroy tort et en feroy mon profit pour l'avenir. Adieu, Monsieur ; je vous embrasse de tout mon cœur et vous aime plus que je ne puis vous dire. Je vous prie de vouloir bien faire décider M. d'Aubusson sur la vente de sa compagnie, soit pour son frère, soit pour un autre.

LI

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

Au camp de Rivalta, ce 26 juin [1702].

Je me réjouis avec vous, Monsieur, de la prospérité des armes du Roy, et de ce que Mgr. le duc de Bourgogne se fait aimer et estimer de toute son armée. Nous attendons le Roy d'Espagne avec impatience. J'espère que son arrivée décidera de l'exécution de nos projets. Je suis toujours de mesme avis sur l'autre costé du Pô et crois impraticable d'attaquer les ennemis dans le poste où ils sont. Messieurs les Vénitiens favorisent beaucoup l'empereur, et nous tiennent rigueur sur toutes les choses qui pouroient nous estre utiles; ce ne seroit pas mal fait de leur parler haut; ils n'oseroient, les bons républiquains, se déclarer contre nous dans la situation présente, et vous les mettriés du moins dans la nécessité de ne procurer aucunes commodités à l'empereur, ou de vous en procurer de pareilles. J'ay oublié plusieurs fois de vous écrire en faveur de Courtade qui battit, il y a quelque temps, un parti des ennemis; ce ne fust pas une bien grosse affaire, mais elle n'a pas laissé d'estre considérable parce que, s'il avoit esté battu, les trois cent mulets de vivres qu'il escortoit auroient esté pris, laquelle prise auroit esté de conséquence par rapport à la rareté des voitures. C'est un très-bon et ancien officier; beaucoup de lieutenants colonels de ses cadets ont des pensions ou des commissions. Je vous prie d'appuyer ses services auprès de Sa

Majesté quand vous en trouverés l'occasion. Je ne vous ay pas écrit si régulièrement depuis quelque temps, parce que je n'avois rien à vous mander, sinon que je vous aime de tout mon cœur; mais comme j'espère que vous en estes persuadé, je ne crois pas qu'il soit à propos de vous faire perdre vostre temps à lire mes lettres quand je n'auroy rien de plus nouveau à vous faire sçavoir. M. de Cottentin (1) est arrivé et m'a apporté une lettre de recommandation de Mme de Chamillart; comme il n'a point encor d'équipage, je l'ay logé chés moy; vous jugés bien qu'il y sera le maistre puisqu'il vous appartient.

M. de Vendosme se porte bien et nous ferons bientost des merveilles. Si nous nous tirons de cette affaire, le Roy aura beau jeu contre le reste de ses ennemis. Si M. de Chateaurenaud (2) étoit arrivé, je n'aurois rien à désirer. La fiebvre de Mgr. m'a fort allarmé; quand par malheur, il aura quelque incommodité, faites moy la grace de me faire mander de ses nouvelles. Mme de la Feuillade a bien profité de vostre leçon; elle m'écrit fort souvent. Mme de Chamillart m'a fait l'honneur de me man-

(1) Très probablement, La Feuillade parle ici de Nicolas-Charles-César de Cotentin, né à Paris, le 18 juin 1682, qui devint colonel du régiment de cavalerie Royal-Dauphin. — Le 30 mars 1702, il avait épousé à Paris, Charlotte-Madeleine Huguet de Sémonville.

(2) François-Louis Rousselet, marquis de Châteaurenaud, vice-amiral, était allé chercher aux Indes la flotte espagnole pour la ramener en Europe. Au moment où écrivait La Feuillade, on attendait impatiemment cette escadre, dont le retour était d'une extrême importance pour les intérêts de l'Espagne. Peu après, Châteaurenaud put heureusement entrer avec tous ses vaisseaux dans le port de Vigo, où il fut ensuite attaqué.

der qu'elle a affermé mon coche d'eau huict mil francs, elle fait bien mieux mes affaires pendant mon absence que je ne les ay jamais fait moy-mesme. J'ay bien peur que vous soyiés assés malicieux pour trouver la louange médiocre.

LII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

Au camp de Rivalta, ce 26 juin [1702].

M. le marquis de Créqui (1) a fait lire à l'ordre une lettre que vous luy avés écrit. Tous les colonels en sont désespérés, ceux mesme qui vous appartiennent, et je suis obligé de convenir avec eux qu'ils ont raison. Ils n'auront plus ny agrément ny authorité dans leur régiment; les officiers n'auront plus de considération pour eux, et se contenteront d'estre du goust du directeur. Je crois avoir desjà eu l'honneur de vous mander à peu près la mesme chose; j'ay cru devoir vous en faire souvenir. Comme vous estes le maistre, vous ferés ce que vous jugerés à propos. Je souhaitte que vous vous en trouviés bien, et que cela soit utile au service du Roy. Je vous avoueroy ingénuement que je crains plus que je ne puis vous l'exprimer que M. de Vendosme ne se détermine à vouloir attaquer les ennemis dans le poste où ils sont; toute l'armée comme

(1) François-Joseph, marquis de Créqui, né en 1662, lieutenant général, fut tué au combat de Luzzara, le 13 août de cette même année 1702.

moy trouve la chose impraticable ; les deux seuls hommes que vous sçavés sont d'avis contraire. Je sors de la chambre de M. de Vendosme ; il étoit seul, et nous avons longtemps agité cette question ; il dit qu'il commencera par essayer si les mouvemens qu'il fera de l'autre costé du Pô ne déplaceront point les ennemis, mais j'ay vu bien clairement qu'il n'en croyoit rien, et qu'il contoit les battre icy s'il les attaquoit. Dieu le veuille, mais j'avoue ma foiblesse ; je ne le crois possible que par un miracle.

LIII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

Au camp de Rivalta, ce 29 juin [1702].

Je ne suis plus sérieux, Monsieur, et je reprens ma gayeté ordinaire. Parmi beaucoup d'autres défauts, j'ay celuy d'estre fort opiniastre et je ne me rends point qu'on ne me monstre mon tort. Je m'étois mis dans la teste, comme vous scavés, dès que nous sommes arrivés icy, que nous ne déposterions jamais les ennemis de leur diable de fosse qu'en faisant diversion de l'autre côté du Pô ; j'ay toujours été de mauvaise humeur jusqu'aujourd'huy, parce que M. de Vendosme ne vouloit point se déterminer à prendre ce parti, et que quelques gens luy en conseilloient d'autres qui n'étoient nullement praticables. Hier au matin, il eut avis que les ennemis s'étoient emparés des hauteurs de la porte Pradelle et qu'ils avoient mesme remué assés de terre pendant la nuit pour faire une ligne parallèle au pied de ces hauteurs ;

cette nouvelle luy déplut, et véritablement, quoyque ce ne soit pas une chose de grande conséquence pour le gros de l'affaire, il seroit à souhaiter que cela ne fust pas arrivé, parce que cela leur donnera, s'ils le veulent, la facilité de bombarder Mantoue. Mais, du jour que M. le prince Eugène, en habile général, s'est rendu maistre de la redoute Cérés, il a été absolument impossible de déboucher par Mantoue, hors de risquer la perte totale de l'armée. Nous ne serions pas en cette peine, si cet hyver l'on eut peu faire des ouvrages sur cette hauteur. Je reprends le fil de l'histoire. Nostre général, picqué par des gens qui luy dirent qu'il étoit honteux de souffrir cela et qu'il falloit plus tost les attaquer de tous les costés, ordonna d'abord à dix-sept bataillons de marcher à Mantoue et s'y transporta pour reconnoistre le terrain; les quatre bataillons de la réserve estant du nombre, j'eus l'honneur de l'y suivre. Dès qu'il fut arrivé à la porte Pradelle et qu'il vit distinctement la situation des ennemis, il envoya un contre-ordre aux bataillons, se contenta de faire tirer quelques coups de canon sur les travailleurs des ennemis, et ne songea qu'à rassurer l'esprit du Sérénissime qui étoit un peu dérangé par la peur. Enfin, il n'est plus question de faire aux ennemis le plaisir de les attaquer dans un poste inattaquable. M. de Vendosme envoie au Roy son projet qu'il a réglé ce matin; réjouissés-vous en, je vous prie, et je crois que vous entendrés bientost parler de nous en bons termes. Messieurs les Allemands sortiront de leur trou, et le Roy d'Espagne fera une manœuvre honorable en faisant le siège de Bersell, au lieu qu'à mon avis il auroit fait une triste

figure de venir icy se tenir dans des retranchemens et voir jetter quelques bombes dans Mantoue. Je vous promets de vous écrire régulièrement tous les ordinaires, et de vous informer des moindres bagatelles.

Je ne puis m'empescher de vous dire deux mots de ce que vous écrivés de moy à M. de Vendosme. Mon extrême sérieux peut devenir aussi dangereux qu'une trop grande vivacité; c'est vrayement avoir bonne opinion de son gendre. Si j'osois, je vous répondrois que vous estes un peu trop gaillard pour un homme si chargé d'affaires; cela m'allarme pour l'intérest du Roy et de l'Estat, et je crois que cela part d'un cerveau un peu dérangé.

J'avoue que c'est parler un peu impertinemment à son beau-père, mais pourquoy m'attaqués-vous le premier par des endroits sensibles? Les chaleurs commencent à estre excessives; je me porte fort bien et toute vostre famille aussi. Nous vivons de fort bonne intelligence, et je ne doute pas que cela ne dure. M. vostre frère s'en prend pourtant à moy de ce que nous n'avons pas hier attaqué les ennemis; il n'ose pas dire à M. de Vendosme ce qu'il en pense; enfin, il veut se battre à toute force. Je l'ay asseuré, pour nous raccommoder, qu'il auroit le plaisir de voir une action avant la fin de la campagne. Adieu, Monsieur; pardonnés moy mon emportement et aimés toujours ce gendre qui vous aime tant.

Vous voulés bien que je vous recommande le major de la Sarre, nommé Persi, qui fait la charge d'aide-major-général. Je ne le connoissois pas, mais je suis obligé de vous dire, pour vous tenir la parole que je vous ay donné de vous avertir de tout, que le Roy n'a

pas un meilleur officier dans ses troupes, tel qu'il soit, et que cependant il n'a jamais reçu aucune grâce de Sa Majesté. Informés vous en aux gens que vous croyés les plus dignes d'en juger, ils vous en parleront comme moy.

LIV

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

Au camp de Rivalta, ce 7 juillet [1702].

Je n'ay aucunes nouvelles à vous mander, Monsieur, mais j'espère que cette stérilité ne durera pas long-temps. Je joins ma recommandation à beaucoup d'autres que vous aurés en faveur de M. le chevalier de Pont; il le mérite, et vous scaurés combien M. le comte de Marsan s'y intéresse. C'est pour le gouvernement de Tiérache vacquant par la mort d'un capitaine de grenadiers de Piedmont, nommé d'Hervissan. Je suis et seroy toute ma vie le mesme pour vous.

Je vous supplie aussi d'employer vostre crédit pour faire avoir une pension à un capitaine de Rufé qui s'appelle Beaubigni et qui a été autrefois dans mon premier régiment; il est extraordinairement incommodé et demande à se retirer. Cela fera en mesme temps plaisir à un lieutenant réformé, nommé Meaumouton, qui a été aussi dans mon régiment et qui est un officier de valeur distinguée, pour lequel M. de Rufé et moy nous vous demanderons la compagnie.

LV*

LE MARQUIS DE GRAMMONT A CHAMILLART.

A Rhimberg (1), ce 24e juillet 1702.

Monseigneur,

Comme vous m'ordonné, par la lettre que vous m'avé fait l'honneur de m'escrire le 9e de ce mois, de vous rendre compte de ce qui se poura passer dans cette place, et de ce que j'apprendré des ennemis, j'ay cru, Monseigneur, devoir vous en envoyer un plan que je joins issy avec un mémoire que le sieur Filley, ingénieur (2), et moy avons fait, des choses les plus nécessaires à faire dans cette place pour la mettre en meilleur estat qu'elle n'est, et par lequel vous verré, Monseigneur, l'estat où elle est à présent.

M. le maréchal de Boufflers y a fait remettre une partie des munitions de guerre et de bouche que l'on en avoit tirés pour Reiserwert, et me fait espérer d'y faire remettre la quantité de l'un et de l'autre, comme aussy tout autre chose nécessaire pour un siège.

Les ennemis sont toujours dans leur mesme camp

(1) Dans le dossier de l'ingénieur de Langrune, recueilli par M. Brière, se trouve le « Plan d'une partie de Rimbergue et de la « tranchée des ennemis avec un journal de ce siège converty en « bombardement, envoyez de Rhimbergue par le Sr de Langrune, « le 1er novembre 1702. »

(2) Ce mémoire, de 24 p. in-folio, se compose de détails si exclusivement techniques et d'un intérêt si limité que nous n'avons pas cru devoir le reproduire ici. — Ce document appartient à M. Brière.

en deça de Grave auprès de la Meuze, sur la quelle ils avoient fait faire deux ponts plus haut que Graves, qu'ils ont fait destruire depuis quelques jours ; mais l'on dit parmy eux que ce n'est que pour en refaire d'autres plus haut ou plus bas, leur dessein, à ce qu'il paroist par tout ce que l'on en peut apprendre, estant de passer la Meuze et de laisser un corps assés considérable entre la Meuze et le Rhin, qui sera composé de quelques troupes de cette armée là et de celles qu'ils ont actuellement de l'autre costé du Rhin, tant aux environs de Wesel que de Keiserwert et qu'au camp de Mulheim près de Cologne en deça.

Il leur a joint, quand ils ont repassé le val à Nimeigue, un renfort de troupes d'environ six à sept mille hommes composé de sept bataillons, quatre régiments de cavalerie, et quatre de dragons, qui sont des troupes de Hanovre, de Hessen, et autres princes particuliers allemands. Ils disent toujours qu'ils attendent un plus grand renfort de trouppes tant d'anglois que de Hanovre et autres ; mais selon plusieurs lettres particulières de Hollande, ce bruit n'aura aucun effet. Il paroist mesme, par ces lettres, beaucoup de désunions et de mescontentement tant en Angleterre qu'en Hollande. L'arrivée du nouveau général milord Metzlkebourg à leur armée a rendu fort mal contents tous les généraux hollandois, surtout M. le Prince de Nassau Salbrick et M. le comte d'Attelonne. Les trouppes du Brandebourg n'ont pas encore joint cette armée, estant toujours respandues dans le pays de Clèves au delà du Rhin, attendant, à ce qu'ils disent, des ordres

pour la joindre ou pour retourner dans leur pays pour se garantir des menaces du Roy de Suède. M. l'Électeur de Brandebourg doit bientost partir de la Hollande pour s'en retourner chez luy, à ce que l'on dit, fort mal content des Estats. Ses troupes n'ont encore fait aucun acte d'hostilité sur les nostres aux environs de Wezel, quoyqu'elles s'en soient fort aprochées, en dernier lieu, du fort qu'ils ont à la teste de leur pont sur le Rhin vis à vis Wezel, lequel est encore dans son entier, aussi bien que celuy qu'ils ont à Dusseldorf où M. l'Électeur Palatin est encore, disant qu'il doit partir bientost pour se trouver à l'arrivée du Roy des Romains à l'armée du prince Louis de Bade où l'on ne croyt cependant pas que ce prince arrive, selon des lettres que j'ay vu de Francfort. Les ennemis commencent depuis quelques jours à dire qu'ils veullent faire le siège de cette place, ce que j'ay de la peine à croire, quoy que je m'y prépare tout de mon mieux, en tout ce qui peut dépendre de moy et de mes soins, et c'est ce qui fait que j'ose vous supplier très humblement, Monseigneur, d'estre asseuré et de vouloir bien asseurer le Roy de toute ma bonne volonté en pareille occasion, puisqu'au prix de ma vie et de mille, si je les avois, je tascherois, avec les bons conseils de MM. les officiers et la bravoure accoutumée aux trouppes du Roy, à méritter la confiance que Sa Majesté et vous, Monseigneur, me faites l'honneur d'avoir en moy pour cette deffense, et l'honneur de vostre protection que j'ose toujours vous supplier très humblement, Monseigneur, de vouloir bien me continuer comme à celuy qui

toute sa vie aura l'honneur d'estre avec un très respectueux attachement et un très profond respect,

Monseigneur,

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

Le marquis de Grammont.

LVI

LE PRINCE DE VAUDEMONT A CHAMILLART.

Au camp de la Madona delle gratiæ, ce 28 juillet 1702.

Monsieur,

Trouvé bon que de tems en tems je vous fasse souvenir que je suis à vous de cœur et d'âme, et par reconessance et par toutes sortes de raisons. J'en aprens tous les jours de nouvelles par plusieurs endroits et en dernier lieu par M. de Marcin. Je crois qu'il vous aura mandé bien différament sur mon chapitre que M. de Phylippeaux, et c'est un coup du Ciel pour moy que l'arrivée du roy mon maitre en ce pays cy pour qu'il y voye de ses yeux le vray et le faux. M. de Vendosme en a dit deux mots à S. M. qui l'ont confirmé dans tout ce que j'avois eu l'honneur de luy mander, et rien ne peut tourner contre moy sur ce qu'il dira que le trop d'amitié dont il m'honore. Je ne vous en diroy pas davantage pour ne point vous importuner, et parce

que, d'ailleurs, il suffit d'être une fois sous votre protection pour vivre en repos et n'avoir rien à prévenir. Accordé moy bien sincèrement, Monsieur, votre précieuse amitié, et croyés que je ne suis pas de ces gens qui ne s'en souviennent que dans un tems, et qui sont capables de légèreté. Compté plus tost, s'il vous plaist, sur la constance et la solidité avec laquelle j'ay l'honneur d'être à vous, de tout mon cœur, et au delà de toutte expression,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Ch. Henry de Lorraine.

LVII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Viadana, ce 4 septembre [1702].

Je puis vous répondre en l'honneur de mon entière guérison, Monsieur, au moins selon toutes les apparences possibles. Il y a aujourd'hui treize jours que je suis arrivé icy; je n'ay eu qu'un accès de fiebvre en arrivant; je me suis purgé, je prends du laict depuis huict jours, qui m'a fait tous les biens imaginables. Je me purgeroy encor demain, et prendroy encor du laict pendant le mesme temps, après quoy je compte joindre l'armée en parfaite santé. J'ay très bon appétit et mes forces reviennent journellement; si je n'avois pas voulu suivre l'armée dont les marches

m'ont accablé, je n'aurois pas esté malade huict jours. Plus des trois quarts de l'armée ont esté malades. M. de Cavoy vient de mourir et le petit de Montco qui avoit le régiment de Vauges, que je vous demande en grâce de faire avoir à des Touches, qui est colonnel réformé dans le régiment de Bourgogne et le plus ancien de l'armée; il commande icy, et je puis vous répondre que c'est un très bon officier. Nous logeons icy ensemble, M. de Médavid (1) et moy, il a eu le flux de sang dont il est guéri; je crois qu'il va aux eaux pour un mois afin de guérir sa colique néfrétique dont il a eu plusieurs attaques. J'espère qu'il sera directeur; il est certain qu'il vous est fort attaché. Ma maladie m'a fait oublier de vous rendre conte du pain de munition; il a été quelquefois médiocrement bon, mais je puis vous répondre que cela est arrivé rarement. Pour à l'égard des hospitaux, ils sont plus mal servis que je ne puis vous le dire; celuy de Crémone l'a été un peu moins mal, mais c'est une volerie épouvantable, et qui crie vengeance. Vous voulés bien que je vous recommande M. de Bonivet et Meaumouton pour lesquels M. de Villat vous présentera un mémoire. M. le chevalier de Luxembourg, qui est icy malade, veut bien donner une lieutenance à La Villette; je vous prie aussi de me l'accorder. M^me^ de Chamillart et M^me^ de la Feuillade se plaignent un peu de moy, c'est la faute de mes gens de ne leur avoir pas écrit régulièrement, car pour moy, cela m'étoit impossible. Embrassés-

(1) Jacques-Léonor Rouxel, marquis de Médavy, né le 31 mai 1659, fut nommé maréchal de France en 1724 et mourut le 6 novembre 1725.

les pour moi, et dites leur que doresnavent je leur écriroy régulièrement tous les ordinaires. Adieu, mon cher beau-père; je vous embrasse de tout mon cœur et vous prie de m'aimer toujours.

LVIII

MÉMOIRE DE M. DE CHANLAY SUR LES AFFAIRES DE BAVIÈRE.

A Versailles, le 15e septembre 1702.

Si Monsieur l'Électeur de Bavière avoit voullu profiter de l'occupation des ennemis, au siège de Landau, pour se déclarer, il auroit esté en estat de prendre tel party qu'il auroy jugé à propos, et de faire ce qu'il auroit voullu; mais présentement que les ennemis par la prise de Landeau sont devenus libres, la chose est différente. Le projet d'envoier à Monsieur l'Électeur un corps de trouppes pour le joindre ne peut guères subsister parcequ'outre la difficulté qu'il auroit à passer le Rhin, les ennemis pourroient envoier diligemment après luy des trouppes pour luy disputer le passage du Schwartzwald. Le projet de demander à Monsieur l'Électeur un corps de ses trouppes pour fortifier l'armée du Roy en Alsace, seroit fort bon et capable de retenir l'armée de l'Empereur sur le Rhin et de l'empescher d'envoier sur le haut Danube un grand corps de trouppes pour agir contre Monsieur l'Électeur; mais la difficulté seroit de faire passer en sûreté le Schwartzwald au corps de trouppes de ce prince et de le faire arriver au Rhin, parceque les ennemis,

dès qu'ils auroient advis de la marche de ce corps, pourroient envoier diligemment dans le Brisgau ou, s'il estoit besoing, dans le haut marquisat de Dourlac, un grand nombre de trouppes, pour s'opposer au passage dudit corps.

Le projet de faire passer le Schwartzwald à l'armée entière de Monsieur l'Électeur de Bavière, et de la faire arriver sur le haut Rhin à la hauteur de Huningue, ou pour passer le fleuve sur le pont de cette place, et venir ensuitte joindre l'armée du Roy qui est en Alsace, ou pour y recevoir un corps de trouppes françoises, pour agir ensuitte ensemble de l'autre costé du Rhin suivant le party que les ennemis prendroient alors et qu'il seroit jugé à propos, ce projet, dis-je, seroit fort bon, et causeroit une grande diversion aux ennemis; mais il se trouveroit des difficultez; premièrement, dans le fond, de la part de Monsieur l'Électeur qui ne voudroit peut-estre pas se porter sur le haut Rhin, parce que cela l'esloigneroit trop de son pays; secondement, dans l'exécution, de la part des ennemis qui, dès qu'ils verroient l'armée de Bavière s'approcher du Schwartzwald, ne manqueroient pas d'envoier une armée dans la haute vallée du Rhin, pour empescher la dite armée de Bavière de déboucher du Schwartzwald dans la dite armée du Rhin. Sur quoy, il est à propos de faire remarquer que les Impériaux, au moyen des ponts qu'ils peuvent construire aisément sur le Rhin, soit auprès de Lauterbourg, soit au-dessus du Fort-Louis, avec les batteaux qu'ils tireront de la Kintsche et du Vieux-Brisack, que les Impériaux, dis-je sont en estat de se porter sur le haut Rhin aussi diligemment

que les françois à Huningue; ainsy ces derniers ne scauroient avoir d'avance sur les autres. Le projet de faire marcher l'armée de Bavière dans le Tyrol et dans le Trentin pour, après avoir esté jointe par un corps de trouppes françoises, faire une grande diversion à l'Empereur du costé de l'Italie, seroit très bon pour le Roy et pour Monsieur l'Électeur; pour le Roy, parcequ'il contribueroit à l'expulsion des Impériaux de l'Italie, ou du moins à leur rendre la guerre dans ce pays très difficille et très désavantageuse; pour l'Électeur, parceque ce projet le porteroit à aller faire la guerre dans des pays voisins du sien, auquel il seroit en estat de donner au besoing facilement et promptement la main.

Après avoir expliqué les partys susdits que l'on peut prendre à l'égard de Monsieur l'Électeur de Bavière, il fault se fixer à ceux que l'on croit les meilleurs et les moins désavantageux. Bien entendu qu'on ne prétend pas donner son sentiment pour bon, et qu'on le soumet avec respect à celuy du Roy.

Avant de dire son sentiment on croit qu'il faut supposer que les ennemis, après la prise de Landau, prendront de quatre partys l'un.

Ou celuy de marcher sur la rivière de Saarre.

Ou celuy de faire un gros détachement, pour envoier sur le Haut-Danube, afin d'obliger Monsieur l'Électeur de Bavière à quitter l'alliance de France et d'Espagne, et à s'engager dans celle de l'Empereur.

Ou celuy de faire le siège du Fort-Louis du Rhin.

Ou celuy de marcher en Alsace pour obliger l'armée du Roy à se retirer au haut de cette province, et à en abandonner par conséquent la meilleure partie.

Si les ennemis, après avoir laissé auprès de Landau ce qu'il fault de trouppes pour pourveoir à la sûreté et au restablissement de cette place, marchent sur la Saarre, ce que j'advoueroy que je ne croy pas qu'ils fassent, en ce cas, Monsieur l'Électeur de Bavière pourra prendre le party qu'il jugera à propos, soit d'agir dans les estats de l'Empire voisins du sien, soit de s'approcher du Haut-Rhin, ou pour y recevoir un corps de trouppes françoises, si le Roy veut luy en donner, ou pour donner à Sa Majesté un corps de ses trouppes bavaroises, si ce prince juge à propos de le faire.

Si les ennemis envoient un gros détachement sur le Haut-Danube contre Monsieur l'Électeur, en ce cas, ce prince emploiera ses forces pour la deffence de son pays, à quoy il pourra parvenir ayant beaucoup de trouppes, et estant à l'entrée de l'arrière-saison, ou comme les ennemis, pour aller sur le Haut-Danube, prendront vraysemblablement la routte du pays de Weurtemberg, ce prince pourra s'approcher de Willing et du Schwartzwald, afin d'estre là à portée de recevoir un corps de trouppes françoises si le Roy juge à propos de lui en envoier. J'advoueroy encore que, par plusieurs considérations et particulièrement par celles qui regardent Landau, je ne croy pas que les ennemis prennent ce party.

Si les ennemis font le siège du Fort-Louis du Rhin, comme touttes leurs troupes, ou du moins la plus considérable partie sera emploiée ou à l'exécution de cette entreprise, ou à la garde de Landau, en ce cas, Monsieur l'Électeur de Bavière aura la liberté de faire ce qu'il jugera à propos, et il ne

tiendra qu'à luy de s'approcher du Haut-Rhin, ou pour donner de ses trouppes aux françois, ou pour en recevoir d'eux. J'advoueroy pour la 3e fois que quoy que l'armée ennemie soit supérieure à celle du Roy, cependant je ne croy pas qu'elle prenne présentement le party d'attaquer le Fort-Louis, tant à cause du deffaut de munitions que de la proximité de la mauvaise saison, ce qui pourroit, sans compter d'autres choses, les jetter dans de grands inconvénients.

Si les ennemis s'avancent en Alsace, ce que je croy qu'ils feront, soit pour ruiner cette province et pour en rendre au Roy le soutien difficile, soit pour tascher de prendre des quartiers d'hyver dans une partie et d'y faire des establissements, en ce cas, comme au moyen des ponts de batteaux qu'ils pourront construire sur le Rhin, il leur sera aisé de porter diligemment des trouppes dans le Schwaltzwald ou dans le Haut-Marquisat, c'est-à-dire dans la vallée du Haut-Rhin, pour empescher que Monsieur l'Électeur de Bavière envoie des trouppes au Roy, ou que le Roy lui en envoie, en ce cas, dis-je, j'estime qu'il n'y a que deux partys à prendre, ou celuy de faire différer la déclaration de Monsieur l'Électeur de Bavière à un temps plus favorable, lorsque le Roy sera plus en force en Alsace, et par conséquent, plus en estat d'attirer à luy et d'occuper touttes les forces des ennemis, ou de donner des trouppes à Monsieur l'Électeur de Bavière.

Ou si l'on juge nécessaire de faire déclarer présentement Monsieur l'Électeur de Bavière, celuy de luy laisser faire la guerre avec ses seules trouppes, soit en

attaquant les estats de l'Empire de son voisinage, soit en défendant les siens, sauf, au cas que les ennemis envoient un gros détachement contre ce prince, à tascher de luy faire passer un corps de trouppes françoises ; bien entendu que ce sera au moyen de ce que ledit prince s'avancera vers la vallée du Haut-Rhin pour recevoir un corps, sans quoy, il auroit constamment de la peine à le joindre.

Voilà ce que mon esprit me fournit sur l'affaire dont il s'agit ; je souhaitterois de tout mon cœur que cela fust meilleur et plus convenable à la conjoncture présente et au besoin des affaires du Roy. Sa Majesté et d'autres gens plus éclairés que moy rencontreront sans doute, sur cette importante matière, mieux que je n'ay pu faire.

Lorsque les affaires du Roy luy permettront d'envoier des trouppes de renfort en Alsace, Sa Majesté fera chose très utile au bien de son service et de cette province, dont la conservation luy est d'une extrême conséquence d'y en faire passer.

LIX

PHILIPPE V, ROI D'ESPAGNE, A CHAMILLART (1).

A Perpignan, ce 12e décembre 1702.

Je ne sçaurois me souvenir des bons succès de ma campagne, et de la part que les trouppes du Roy y ont eue sans me souvenir en mesme temps des soins

(1) Lettre autographe signée. — En tête de la première page on lit de la main de Chamillart : « Lettre du Roy d'Espagne à garder. »

que vous avés pris pour les rendre aussi bonnes qu'elles le sont. Je puis vous asseurer que j'en ay esté aussi content qu'on le peut estre, et que je me fais un grand plaisir d'avoir esté plus d'une fois témoin de leur valeur et de leur zèle. C'est une justice que je leur rends dont je vous prie de leur tenir compte : et je vous charge très expressément de bien témoigner au Roy mon Grand'père la satisfaction que j'ay des services qu'ils m'ont rendus. Je vous remercie aussi de la continuation des vostres, et je vous prie d'estre persuadé de toute mon estime.

PHILIPPE.

LX*

« COPIE DE LA LETTRE DE M. DE CHAMILLART A M. LE MARÉCHAL DE VILLARS (1). »

A Versailles, le 16e mars 1703.

Rien n'est de plus grand, Monsieur, ny de plus heureux que ce que vous venez d'entreprendre, et de ma vie je n'ay senty une joye plus vive que celle que j'aye eue en voyant arriver M. de Sainte-Hermine; ne croyez pas avoir tout fait pour avoir pris Kel, ces commencements respondent des suittes,

(1) Au dos de cette pièce, Chamillart a écrit : « M. de Villars, 1703, après la prise de Kel, pour estre fait duc, » — et il a joint à cette copie la citation suivante qui s'applique évidemment à Villars : « *Éloge d'un grand capitaine*. Il estoit le seul d'entre les hommes à qui la grandeur du péril augmentoit les lumières naturelles, et pendant le plus affreux combat, personne mesme hors de danger, n'estoit capable de luy donner un meilleur conseil que celui qu'il prenoit de luy-mesme. »

mais pour comble de gloire, il vous reste à soustenir un allié qui mérite une grande attention. Lorsque vos troupes jointes aux siennes, vous aurez gagné une bataille au milieu de l'Empire, porté la terreur jusques à Vienne, forcé l'Empereur à demander la paix, c'est pour lors, Monsieur, que je rendroy avec une entière confiance une pareille lettre à celle que vous m'avez adressée et que je demanderoy à genoux ce que je n'ay ozé prononcer qu'en tremblant ; vous avez esté fait maréchal de France seul après une première bataille, et par préférance à tous vos anciens ; vous deviez quelque chose d'esclatant pour marquer votre reconnoissance, vous vous en estes aquitté glorieusement ; travaillez avec le mesme zelle à remplir vostre carrière, et mettez vous en estat de forcer le Roy à vous combler d'honneurs par une continuation de prospéritez. Je ne suis pas estonné qu'un homme de grand courage ait l'ambition de parvenir aux premiers honneurs ; le désir de s'eslever est une qualité inséparable de l'autre. J'y contribueroy par mes souhaits les plus ardents, et vous connoitrés en toutes occasions que l'on ne peut estre avec plus d'attachement et de vérité que je suis,...

LXI*

LETTRE DE M. DE CHAMILLART A M. DE BISSETZ AU SUJET D'UNE LETTRE DU S^r BULKELEY QUI S'ESTOIT PLAINT QU'ON LUY AVOIT REFUSÉ D'ENTRER DANS LA CITADELLE.

A Versailles, ce 15 avril 1703.

Monsieur,

En mesme temps que vostre lettre du 10^e de ce mois m'a esté rendue, j'en ay reçeu une du s^r Bulkeley, capitaine au rég^t de Berwick, par laquelle il se plaignoit de la difficulté que vous aviez faite de le laisser entrer dans la citadelle d'Arras pour communiquer avec les prisonniers de guerre que l'on y a amenés. Je luy ay mandé que luy et les autres officiers de sa nation avoient tort, et que l'on n'avoit aucune méfiance d'eux, mais que vous pouviez avoir des ordres particuliers qui vous obligeoient à tenir cette conduite.

Je suis, Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

CHAMILLART.

LXII*

LETTRE DE M. DE PONTCHARTRAIN A M. DE BISSETZ POUR ENVOYER SUIVANT L'ESCHANGE CY-JOINT LES PRISONNIERS ANGLOIS A CALAIS.

A Versailles, le 2 juin 1703.

Monsieur,

Il est arrivé à Calais un paquebot anglois avec des prisonniers françois parmy lesquels sont MM. le marquis de la Galissonnière, de Mornay et plusieurs autres officiers. Je vous envoye copie de la convention faite par lesd. s^rs^ de la Galissonnière et de Mornay afin que vous preniez la peine d'envoyer à Calais les officiers anglois compris dans cette convention qui sont dans la citadelle d'Arras. Comme ces officiers françois ont dit qu'on ne leur avoit pas fait payer leurs lits dans la Tour de Londres, Sa Majesté veut qu'il en soit usé de mesme à leur égard dans la citadelle d'Arras ; ainsy elle fera payer ce qui sera deu pour cela. Prenez la peine, s'il vous plaist, de m'en envoyer un mémoire afin que j'y pourvoye.

Je suis, Monsieur,

Votre bien humble et très affectionné serviteur,

PONTCHARTRAIN.

LXIII*

RÉFLEXION SUR LA CAMPAGNE PRÉSENTE

PAR « M. LE MARÉCHAL DE VAUBAN » (1).

[8 mai 1703].

L'heureuse jonction de M. de Villars à Monsieur de Bavière semble offrir un changement de système aux affaires du Roy, bien plus favorable que celuy de l'an passé; la grosse diversion qu'elle va porter en Allemagne attirera, selon toutes aparances, l'attention des Allemans de ce costé là pour courir au feu qui va s'allumer chez eux, ce qui ne se peut sans affoiblir considérablement les alliez au Pays-Bas et vers le Haut-Rhin, rompre par conséquent leurs mesures et nous ouvrir une large carrière pendant le cours de cette campagne, pour réparer les pertes de la dernière, pour ausquels parvenir, il paroist qu'on se peut proposer différentes veues, tant pour ce qui regarde les Pays-Bas, que pour l'Allemagne et l'Italie. En voicy quelques-unes, vaille que vaille, de la bonté desquelles je ne me rend pas garent.

L'ALLEMAGNE.

La ville d'Ulme, grande place bien fortiffiée sur le Danube, nous conviendroit parfaitement pour place d'arme, tant à cause de sa seureté, que pour asseurer nos magazins, la communication avec M. de Bavière et le pont qu'elle a sur le Danube.

(1) Copie non signée, présentée à Chamillart; par une note autographe, il nous apprend qu'elle a pour auteur « M. le maréchal de Vauban ».

Les revers du Nekre nous conviendroient aussi parfaitement tout du long de son cours, si on occupoit Roteuil, Wilingue, Tubinghen, Stugart, Eslinghen, Heilbron, c'est-à-dire les places qui en vaudront un peu la peine, tant à cause des quartiers d'hiver que cette occupation nous donneroit dans le Vitemberg, l'un des meilleurs pays de l'Allemagne, que des grosses contributions qu'on en pouroit tirer, nous faciliteroit la reprise des places du Rhin, cedées par le traité de Riswick, et nous mettroit à même de prendre le Palatinat par les derrières. Par la reprise de Fribourg en Brisgau, on se pouroit encore communiquer à Willinghen, à Roteuil et conséquemment à toute l'Allemagne en établissant quelque petit poste entre deux. Nuremberg est une grande et bonne ville, scituée au milieu de l'Allemagne, qui pouroit estre bonne à occuper si on avait quelque intelligence en Bohême; d'ailleurs, c'est une grande ville peu forte, de grande garde et éloignée du Danube, du Rhin, et des pays de l'Empereur. Il y a beaucoup de villes et de bons pays le long du Danube ausquels il me semble qu'il vaudroit mieux s'attacher, comme Ratisbonne, Passau et les entredeux qui se trouveroient valoir quelque chose. Il y a de plus, plusieurs bons pays le long de son cours apartenans à la maison d'Autriche ou à ses alliez.

Nota. — Mander à M. de Villars d'estre fort rigide sur la discipline et de la faire observer à la rigueur, autrement son armée s'affaiblira bientost, et avant la fin de la campagne elle se trouvera considérablement diminuée, et parceque l'observation de la discipline présupose toujours une bonne paye, mon

avis seroit de l'établir en ce pays là sur le pied de six sols au lieu de cinq, hiver et été, aux dépens des contributions ; leur procurer le bon marché des vivres, moyennant quoy, cette armée poura se soutenir d'elle même et n'aura pas besoin d'autres recrues que des rendus. Il faudroit aussi bien traitter l'officier.

EN ITALIE.

Si les ennemis sont réduits à 18 ou 20 mil hommes, comme on le dit, il est inutile que nous y en ayons 60 mil, car les ennemis scituez et placez comme ils sont, c'est-à-dire très bien retranchez sur d'assez grands espaces et enfermez par de grosses rivières et quantité de canaux navigables avec beaucoup de ponts, leur derrière ouvert du costé du Modènois, de partie du Mantouan, des terres du Pape et de Venise, ils trouveront toujours moyen de subsister et de se maintenir, auquel cas il y a impossibilité manifeste de les en faire sortir, veu que leur camp est comme une place de guerre dont la fortiffication a pour fossez des rivières navigables, et pour garnison une armée. Quand la nôtre seroit beaucoup plus forte qu'elle n'est, elle ne poura jamais les circonvaller ni boucher toutes les trouées de leurs communications au pays qui leur fournit des vivres. Il est donc sûr qu'elle ne les sortira pas de là et encore plus, que l'Empereur ne les rapellera pas, car quel service plus considérable pouroit-il en espérer que celuy d'occuper une grande armée dans un pays éloigné de luy qui pourroit l'accabler si elle en estoit près ? Il est certain que c'est travailler pour

luy et selon son goût, que de tenir là une grande armée qui nous affoiblit d'autant dans les pays où nous en avons le plus de besoin. Joignons-y la considération des dépences qu'elle cause au Roy, de l'argent qui sort du royaume à son occasion, et qui n'y rentre plus. On trouvera que cela demande une prompte résolution.

Ne seroit-il donc point à propos que le Roy, plus tost que plus tard, ordonna une armée de huit ou dix mil hommes, plus forte que celle des ennemis, pour la garde du Milannois et fit repasser le surplus en deça, pour estre ajouté à l'armée du Rhin; elle seroit assez tost repassée pour faire le siège du Vieux Brizack et peut-estre celuy de Fribourg; peut-estre mesme qu'on pouroit tirer encore quelque renfort du corps qui est occupé aux Cévennes, car il est à présumer que les affaires des fanatiques seront terminées dans ce temps là, auquel cas, laissant de plus fortes garnisons dans les forts bastis à l'occasion des hérétiques, que celles qui s'y sont trouvées au commencement des troubles, il y a aparance qu'il n'y aura plus de remuement; d'ailleurs, un corps de troupes si considérable repassé en deça des mons, se trouvant bien plus à portée des mouvements intérieurs de ce royaume, ne serviroit pas peu à imposer aux plus remuans.

Landau est une place à assiéger dès à présent, si on avoit des forces suffisantes.

Brizack ne se peut assiéger que vers le 15 septembre, en veüe d'ouvrir les tranchées vers le 25, et d'arriver au chemin couvert, le 5, 6 ou 7 d'octobre pour estre à portée de commencer le passage du fossé

4 à 5 jours après, qui est ordinairement le temps que le Rhin est à peu près retiré.

Fribourg se peut assiéger non l'hiver, il y fait trop froid, mais dans toutes les autres saisons. Si le Roy prend quelque party là dessus, Sa Majesté doit songer à faire amas de munitions à Strasbourg et au Neuf-Brizack. Comme les places que nous avons là à attaquer sont toutes bonnes, grandes et fortes, elles pourront se deffendre et nous occuper des temps considérables.

EN FLANDRE.

Nous devrions avoir pris Liège de l'heure qu'il est; si le Roy en estoit le maître, il en feroit ce qu'il luy plairoit; on pouroit se réduire à ne garder que la citadelle avec deux bataillons, et la ville avec trois au plus; n'exigeant rien des bourgeois, les françois y seroient adorez. Sur cela, je prendroy la liberté de dire qu'il me semble qu'on a eu tort de fourager leurs jardins, l'an passé, et qu'ils n'avoient pas mérité ce mauvais traitement qui leur fit grand mal au cœur; il est vray que les ennemis, par leur conduite, ont fort réparé cela cet hiver. Il faudroit se contenter d'exiger d'eux le logement, la seureté des magasins et des passages par leur ville, et rien plus. Un bon et honneste traitement nous les attirera toujours d'une manière qui ne sçauroit manquer de nous estre utille pour les entreprises du bas de la Meuze; c'est pourquoy il vaudroit bien mieux en estre maistre que de les laisser au pouvoir des ennemis.

Les veües qu'on pouroit avoir de ce costé là, pendant le cours de cette campagne, seroient : 1° de sauver

Limbourg et d'achever sa fortification, en terre et fassines comme elle a esté commencée ; 2° d'empescher les ennemis d'assiéger Namur plustost par l'occupation du poste de Stat, soutenu par le camp de Vignamont, que de se tant attacher à la fortification de Huy, qui, sortant de nos mains pour passer en celles de Monsieur l'Électeur de Cologne, pourra un jour faire contre nous ce qu'elle fait présentement pour nous, au lieu que l'occupation de Stat, bien retranché, fait le même effet sur la Meuze et ne nous fera point de mal quand nous l'aurons abandonné ; et 3° sauver Sanduliet, place espagnolle fort avancée, et qui me paroist fort avanturée.

A l'égard des conquestes, il seroit à désirer qu'on put reprendre Saint-Donaes, petit fort à 6 ou 700 toises près de l'Escluse, qu'on a abandonné l'an passé mal à propos, et de pousser après la ligne du fort Izabelle à ce fort, et de ce fort tout le long des Poldres holandois qui se peuvent inonder et les inonder en effet jusqu'à Mildebourg, et de là à Saint-Laurent, Bouchaute, Stoupe, fort Saint-François, fort de Moerspuy, fort Saint-André, à Stenk, et au fort de Kildreck, et de là en cotoyant les Criques jusqu'au fort de la Perte sur l'Escaut.

Le sieur de Senneton de Chermont, ingénieur fort intelligent, sçait tout ce chemin là en perfection ; il en avait foit un très bon projet qu'on n'a pas suivy. On seroit encore à même de le faire si on avoit repris Saint-Donaes et Moerspuy ; par ce moyen, il prétend que tous les pays holandois en deçà du Hont se pouroient inonder parceque nous serions maîtres des eaux et des escluses. Il ne seroit pas inutile de

prendre le fort de Moerspuy afin de pouvoir passer la ligne par là et l'en fortiffier.

Ce seroit un grand bien pour la ville d'Anvers si on pouvoit déboucher l'Escaut par la prise des forts de Lilo et de Lieffkenshoek qui tiennent les bords de ce fleuve vis-à-vis l'un de l'autre ; il faut employer à cela beaucoup d'industrie, du canon, des bombes, quelques batteaux et peu de troupes. Je crois que le mieux qu'on put faire après cela, seroit de demeurer sur la deffensive pour le reste de la campagne, à moins que quelque événement favorable, que je ne puis prévoir, ne nous mit à portée de pouvoir faire davantage.

Les autres parties du royaume qui demandent quelque attention :

L'affaire des fanatiques des Cévennes presse et devroit estre terminée.

Les costes du Poitou et de La Rochelle demanderoient 4 ou 5 bataillons de troupes réglées et 5 ou 6 escadrons de dragons pour mettre à la teste des milices du pays ; autant pour Brest et ses environs, un ou deux à Saint-Malo pour un peu rasseurer ses habitans, et 4 ou 5 bataillons à la Hougue avec 5 ou 6 escadrons pour mettre à la teste des milices de ce pays-là.

Quand je songe à la Hougue, au mal qu'elle pouroit nous faire si l'ennemy y faisoit dessente, à la facilité qu'il auroit d'y mettre à terre et de s'y établir en seureté, je tremble et ne puis m'empescher de considérer cet accessoire comme le plus dangereux foible du royaume.

LXIV

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

Au camp de Baumersauven, ce 17 may [1703].

Quand vous m'auriés caché, Monsieur, la destination de M^gr^ le duc de Bourgogne, je ne vous en scaurois point mauvais gré. C'est à moy à mériter vostre confiance, et à vous à en disposer à vostre fantaisie. Quand vous m'en honorerés, je vous promets que je n'en abuseroy point, et comme je ne dois point mesurer selon mon idée la conséquence des affaires, je vous donne parole d'honneur que je seroy aussi secret sur l'indifférent que sur l'essentiel. J'aurois tort de ne pas désirer toutes les marques que vous pouvés me donner de vostre estime et de vostre amitié, mais je n'en exigeroy point mal à propos et j'auroy toute l'attention possible à m'en rendre encore plus digne que par le passé. Je dois souhaitter la continuation de la guerre pour mon interest particulier, mais vous modérés bien mes vœux quand je songe de quel poids vous estes accablé. Comme rien n'est plus amusant que de promener son imagination agréablement, je souhaitte qu'elle dure encore une campagne après celle-cy, que je sois fait lieutenant géneral, et que le Roy fasse une paix utile et glorieuse où vous ayés autant de part que vous en avés aux événemens heureux de la guerre. Après avoir battu la campagne, il faut pourtant vous développer mon cœur. Ma destinée n'est pas favorable de me trouver dans une armée où selon toutes les apparences il ne se passera rien de la campa-

gne; les ennemis n'oseront jamais nous attaquer en plaine et ne se mettront point à portée que nous les attaquions; il n'est nullement des interests du Roy d'hazarder de ces combats d'infanterie qui ne décident de rien, et où mesme je ne crois point que nous eussions d'avantage si les ennemis estoient postés. Ainsi je ne puis espérer de regagner le temps que ma jeunesse m'a fait perdre que par vostre unique faveur. Je ne vous en importuneroy pas davantage, mais j'en suis au désespoir et j'achéterois bien cher d'estre en Bavière; je n'oserois vous le proposer, j'aurois peur que le Roy ne me trouva trop léger de vouloir courir d'armée en armée, et qu'il ne l'attribua plustost à inquiétude d'esprit qu'à envie de se distinguer, et de plus, si j'y allois, peut-estre y accepteroit-on une trève. L'année passée, je vais en Italie; j'y tombe malade, et cela me met hors d'estat que rien roule sur moy; cette année, je conte servir dans l'armée de M. le duc de Bourgogne, et que la fortune poura me procurer quelque occasion de servir utilement. Le prince va en Allemagne, tous les efforts se tournent de ce costé, et je me trouve confondu en Flandres avec plusieurs gens que je ne nommeroy point, mais qui louent Dieu tout le jour d'y estre, parce qu'ils croyent qu'on y vivra pacifiquement. Au moins, ai-je eu la consolation de les voir lundi fort étonnés du spectacle. Qu'auroit-ce été si la scène eût commencé? Je ne scache pourtant de remède à tous ces inconvéniens que de prendre son parti. Il faut bien le prendre un jour à la mort; à plus forte raison, doit-on le prendre pendant la vie. Tout dépend des circonstances que le

hazard nous présente, et quand je songe que M. le comte d'Evreux (1) est colonel général de la cavalerie, dont je ne luy porte, foy d'honneste homme, point d'envie, parce que c'est un vice qui doit marcher de pair avec l'avarice dont je ne suis nullement antiché, je trouve qu'il faut estre bien sot pour avoir d'autre but dans ses actions que sa propre satisfaction. Je ne finirois point mes moralités, si je croyois qu'en vous ennuyant elles vous endormissent, car vous en avés souvent grand besoin, et ce seroit rendre service à Sa Majesté que de vous procurer un doux sommeil.

Je vous prie de remercier M. le mareschal de Villeroy de toutes les honnestetés qu'il m'a fait, et de luy marquer que vous luy aurés une sensible obligation des commandemens agréables qu'il poura me donner pendant la campagne, non de ceux de vanité dont je ne veux point, mais de ceux qui pourront me fournir l'occasion de faire quelque chose d'honorable. J'ay bien de la peine à me rendre à vos raisons sur ce qui regarde Chamarante (2); une gratification de mille louis l'auroit soulagé et ne luy auroit pas esté conté pour une grâce; mais enfin puisque vous ne le jugés pas convenable (3)...

(1) Le comte d'Evreux, le plus jeune fils du duc de Bouillon, venait d'obtenir cette charge importante, grâce à la faveur du comte de Toulouse.

(2) Chamarande, lieutenant général, s'était fort distingué à l'armée du Rhin, et particulièrement à la bataille de Friedlingen où il avait été blessé (octobre 1702).

(3) La fin manque.

LXV*

DE WARTIGNY, COLONEL DE DRAGONS, A CHAMILLART.

Italie, au camp de Zélo, le 1er juin 1703.

Monseigneur,

L'honneur que vous avés la bonté de faire à vostre régiment de Dragons de vouloir bien estre informé des destails qui le concernent, m'oblige à prendre la liberté d'adresser icy à Monseigneur l'estat auquel son régiment est entré en campagne (1), et de la despense qu'il a faite cette hyvert pour parvenir à son parfait restablissement.

Par cet estat, Monseigneur voirra que ses capitaines ont despensé 39.101 liv. au delà de ce que Sa Majesté a accordé pour le quartier d'hyvert, quoy que très considérable. C'est une preuve de la bonne volonté de vos capitaines, Monseigneur, qui est, je croy, sans exemple, et à laquelle Monseigneur aura l'esgard qu'il jugera à propos, pour le traittement de son régiment pendant l'hyvert prochain, estant absolument espuisé présentement et ayant besoin alors d'un habillement.

J'ay l'honneur d'estre avec le très fidèle attachement et le profond et infiny respect que je dois,

De Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

WARTIGNY.

(1) A cette lettre est joint l' « Estat des réparations du Régiment de Dragons de Monseigneur en Italie, l'année 1703 » constatant la présence de 420 hommes et 405 chevaux seulement « parce que,

LXVI*

FENIS DU TOURONDEL, INGÉNIEUR, A CHAMILLART.

Au camp de Cassagnaro, au bord du canal Blanc, sur l'Estat Vénitien, du 18e juin 1703.

Monseigneur,

Je me donne l'honneur de vous envoyer le plan de ce camp (1). Ce poste est à quinze milles d'Hostiéra, à dix de Lignago, dix de Ferrare. Ce pays est fort beau, tout plaines garnies de terres et prairies ; tout à l'entour et au travers, ce sont des rangées d'arbres la plus part sollet (?), lesquels ont des grosses vignes au pied, lesquelles s'étendent dans les branches et sont arrangées avec des piquets en forme de festons. Ce pays est arrosé par l'Addirée, le Canal blanc ou Tartaro ; les bords de ces rivières sont eslevés de dix à vingt pieds plus ou moins par des digues qui sont soigneusement entretenues, soit par rangées de pilots battans en forme d'espis et par des cleyonnages appuyés contre ; le fond de ces rivières n'est, en la plus grande partie de leur étendue, pas guère plus bas que la superficie de la terre, ce qui fait que si elles venoient à se rompre, elles inonderoient toutte leur partie inférieure. Il fait assés bon vivre au camp ; l'air y est bon ; il n'y a pas

— dit une note autographe de M. de Wartigny — il manque quinze chevaux à la compagnie, qui est à vendre, du comte de Châtillon, laquelle n'a pas encore de capitaine, et le quartier d'hyvert n'ayant pas suffy pour y mettre plus que ce que j'y ay fait mettre. » — C'est tout ce que nous croyons devoir extraire de cet « Estat ».

(1) En outre de ce plan, le dossier de cet ingénieur en contient trois autres dressés par lui et qu'il envoya à Chamillart, les 23 juin 1703, 23 novembre et 15 décembre 1704.

encore grands malades. L'on commence à couper les seigles et froments, sans exception, fautte de fourrage.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

FENIS DU TOURONDEL.

LXVII

LE MARÉCHAL DE VILLARS A LOUIS XIV.

Au camp de Gundelfingen, le 21e juin 1703.

Sire,

J'apprens dans ce moment par un courrier de M. l'Électeur, qu'il a pris Cowestein par une espèce de miracle. C'est une place très bonne. Le gouverneur, à l'approche des trouppes, a voulu faire brûler quelques maisons qui avoisinoient la ville ; le feu de ces maisons, poussé par un assés grand vent, s'est communiqué à la ville ; elle a esté consommée en un moment ; le feu de la ville a passé au château ; un des ingénieurs françois que j'avois donné à M. l'Électeur, nommé des Renses, a demandé 50 grenadiers pour s'approcher d'une tour qu'il croioit accessible et que le grand feu empêchoit les ennemis de deffendre. Ce feu n'a pas empêché nos grenadiers de la grimper les uns sur les autres, et en un mot, ville et château ont esté emportés en deux heures. Nos grenadiers et cet ingénieur surtout

méritent des louanges infinies. M. l'Électeur mande qu'il va expédier le reste ; il marchoit à Inspruck. Grâce à Dieu, Sire, voilà un beau début, et je n'ay pas lieu de me repentir d'avoir opiné pour ce dessein. M. l'Électeur a la bonté de m'en remercier.

Par tous les avis que j'ay reçus ce soir, l'ennemy marche demain à moy. J'ai reconnu mon poste, et je l'attens avec la confiance que l'estoile de V. M., la justice de ses armes, la bonté de ses trouppes, et mon zèle me donnent.

Que V. M. ayt la bonté de donner ses ordres pour que nous puissions profiter de la terreur que nous allons rependre dans l'Empire

J'ay eu l'honneur d'écrire hier deux fois à V. M. par des voyes différentes. J'adjoute à ce duplicata, que si V. M. veut bien me faire l'honneur de me croire, j'ose me flatter qu'Elle 342. 139. 837. 11. 722. 107. 59. 365. 494. 325. 470. 44. 197. 248. 815. 64. 388. 100. 7. 17. 93. 402. 223. J'ose dire, Sire, que j'ay donné un bon conseil, celuy de 646. 34. 13. 89. 458. 79. 586. 492. 388. 13. 177. 616. 79. 458. 665. que V. M. ayt la bonté d'ordonner, et sans écouter les représentations 520. 81. 43. 12. 171. 77. 702. 97. 129. 287. 458. 449. 232. 260. 11. 160. 27. 17. 633. 402. 827. 272. 12. 16. 201. 27. 382. 164. 399. 114. 297. 431. 165. 59. 562. 43. 402. 99. 197. 107. 10. 733. c'est-à-dire que 325. 99. 15. 714. 15. 197. 107. 502. 469. 702. 138. 465. 653. 178. 136. 547. 15. 105. 44. 61. 743. Comme V. M. me fait l'honneur de me le mander, pour cela il faut 13. 152. 458. 247. 114. 823. 305. 13. 60. 178. 107. 650. 290. 59. 257. 21. 20. 749. 607 416. 201. 70. 50. 323.

578. 178. 138. ne le sont peut estre pas mieux encore 117. 75. 27. 670. 12. 384. 227. 27. 839. 43. 116. 157. 245. 223. 547. 458. 244. 492. 474. 181. 123. 171. 79. 60. Je ne scay, Sire, 296. 702. 769. 651. 178. 220. 22. 44. 53. 34. 492. 206. 380. 114. 77. 529. 49. 252. 448. 402. 172. 586. 136. 756. 112. 201. 29. 70. 50. 367. 405. 483. 197. 544. Si V. M. se rend aux diverses représentations 81. 107. 120. 402. 64. 34. 129. 345. 129. 139. 357. 120. 156. 458. 64. 171. 129. 105. 257. 44. 318. 156. 294. 15. 620. 50. 220. 22. 148. 252. 44. 226. 178. 842. 165. 206. 256. 47. 156. 21. 100. 107. 90. 170. 121. 15. 7. 159. 328. 171. 101. 144. 81. 663. 12. 171. 359. 702. 531. 722. 116. 64. 112. 139. 129. 13. 152. 458. 90. 286. 416. 365. et peut estre aussy 176. 817. 834. 211. 64. 171. 44. 197. 206. 39. 15. V. M. 606. 129. 320. 332. 449. 232. 260. 460. 107. 749. 50. 133. 197. 138. 205. 451. 439. 90. 58. 79. 191. 820. il est impossible que 282. 529. 320. 67. 772. 252. 297. 99. 197. 129. 35. 815. 439. 480. 156. 180. 290. 114. 133. 120. 314. 100. 263. 40. 11. 50. 670. 60. 231. 328. 178. 223. 119. 702. 43. 220. 22. 187. 318. 458. 294. 779. 17. 60. 244. 543. 844. 750. 153. 171. 79. 60. 228. 520. 254. 609. 480. 247. 150. 103. 460. 463. 674. 488. 590. 695. 247. 438. 702. 329. Que V. M. ayt la bonté de croire un homme assés heureux dans la guerre, et qui a la gloire de servir le plus grand, le plus heureux et le plus digne maistre du monde.

(1) J'ay l'honneur d'estre avec le très profond res-

(1) Cette fin de lettre est de la main de Villars.

pect et toutte la vénération que je dois, Sire, de V. M., le très humble, très obéissant et très fidelle serviteur et sujet.

VILLARS.

LXVIII

LE MARÉCHAL DE VILLARS A LOUIS XIV.

Au camp de Dillingen, le 25e juin 1703.

Sire,

Il y a eu des courriers pris ; aussy j'envoye encore le duplicata cy-joint (1) des dernières dépêches depuis lesquelles j'ay appris que les ennemis avoient quitté leur camp de Suessen et marché sur Geisling envoyant des testes sur Ulm et vers Langemau. 845. Ils meinent avec eux de quoy faire des ponts. 410. 207. 138. 466. 21. 7. 44. 614. 15. 576. 90. 377. 43. 247. 386. 458. 107. 658. 107. 658. 611. 458. 27. 415. 488. 590. 541. 541. 477. 844. 6. 16. 402. 95. 41. 60. 312. 448. 148. 105. 416. 164. 178. 082. 211. 393. 15. 54. 93. 95. 263. 247. 150. 103. 11. 53. 142. 213. 596. 611. 4. 384. 65. Cela ne m'est pas bien important, ayant toujours 821. 201. 458. 321. 206. 842. 211. 86. 105. 34. 126. à tout événement. 580. 464. 43. 551. 244. 544. 53. 265. 616. 16. 55. 105. 234. 724. 7. 402. 240. 80. 201. 29. 60. 21. 206. 107. 316. 148. 117. 247. 438. 178. 27. 206. 178. 20. 608. 392. 138. 325. 620. 201. 44. 596. 281. 155. 206. 742. 107. 547. 458. 244. 492. 105. 102.

(1) Manque.

168. 245. 257. 586. 810. 205. 69. 139. 577. 33. 133. 11. 280. 197. 53. 282. 154. 382. 154. 382. 211. 147. 245. 15. 126. 463. 59. 521. 247. 296. 178. 815. 439. 215. 458. 490. un trompette que m'envoyoit M. le prince de Bade. 147. 702. 237. 457. 177. 105. 480. 34. 107. 535. 345. 59. 657. 480. 27. 97. 44. 159. 494. 596. 11. 544. 75. 138. 347. 439. 9. 123. 369. 834. 130. 59. 99. 549. 183. 60. 244. 492. 297. 43. 626. 159. Monsieur l'Électeur a aussy 416. 13. 116. 181. 175. 458. 178. 616. 79. 458. 665. 223. 84. 105. 131. 71. 145. 314. 100. 44. 685. 177. 206. 129. 60. 192. 114. 4. 73. 483. 292. 164. 178. 48. 23. 49. 460. Il y a quelques jours. 156. 294. 569. 85. 120. 176. 15. 345. 291. 49. 626. 630. 44. 16. 245. J'ay envoyé à 302. 629. 829. 416. 582. 229. 175. 458. 11. 53. 12. 201. 27. 159. 187. 466. 70. 160. 126. 39. 80. 147. 541. 138. 197. 207. 262. 325. 620. 137. 64. 47. 842. 231. 576. 586. 64. 4. 742. 34. 807. 197. 531. 107. 214. 44. 34. 492. 165. 114. 206. 842. 265. 616. 163. 590. 53. 670. 341. 107. 477. 814. 440. 16, 663. 117. 247. 645. 178. 211. 73. 17. 60. 702. ne méritoient pas une presqu' égale attention. 40. 211. 117. 338. 438. 178. 249. 16. 67. 20. 207. 64. 375. 176. 79. 60. 138. 133. 557. 29. 428. 368. 719. 266. 39. 142. 159. 20. 810. 149. 39. 834. 837. 11. 107. 77. 91. 756. 49. 138. 40. 863. 139. 17. 178. 437. 529. 358. 53. 47. 842. 759. 59. 294. 223. 402. 496. J'ay pris le party de me mettre entre Lawingen et Dillingen ; il n'y a qu'une demy-lieue de distance, le front de mon camp couvert du ruisseau, la gauche un peu découverte, mais j'y ay fait faire un retranchement qui me donne la liberté d'en-

voyer assés de troupes 324. 157. 458. 197. 580. 36. 646. 590. 608. 102. 519. 59. 829. 719. 695. 336. 286. pour en pouvoir deffendre le passage à l'ennemy; c'est ce dont j'ay chargé M. de l'Égal. Il y a un assés gros corps d'armée dont j'ay eu l'honneur de parler à V. M. vers Nuremberg, dont j'ignore les mouvemens par la distance 275. 138. 257, 95. 440. 197. 53. 27. 170. 121. 43. 320. 49. 451. 437. 44.

Monsieur l'Électeur pousse ses conquestes en Tirol 534. 535. 149. 92. 27. 107. 227. 357. 120. 156 458. 369. 390. 412. 642. 324. 157. 458. 100. 676. 29. 439. 482. 27. 25. 306. 64. 405. 39. 281. 155. 388. 197. Monsieur l'Électeur maistre de Cowestein et Inspruck 580. 17. 93. 59. 21. 690. 756. 49. 102. 117. 81. 107. 269. 29. 77. 178. 97. 797. 155. 227. 547. 458. 256. 46. 178. 252. 702. 597. 16. 177. 608. 159. 60. 172. 187. 327. 15. 648. 138. 416. 272. 178. 842. 543. 217. 15. 100. 75. 547. 458. 165. 321. 206. 11. 105. 138. 123. 103. 109. S'il ne le veut pas, nous avons toujours 406. 23. 188. 391. 294. 197. 744. 810. 742. 159. 807. 197. 165. 282. Quoy qu'il en soit, je prends la liberté de 92. 402. 458. 50. 752. 43. 39. 795. 314. 60. 713. 136. 107. 114. 801. 165. 392. 117. 59. 29. 70. 265. 300. 43. 840. 702. 50. 350. 114. 129. 35. 690. 663. 547. 458. 60. 496. 86. 23. 290. 102. 144. 117. 90. 840. 178. 64. 217. 197. 81. 3. 466. 135. 139. 306. 297. 195. 138. 297. 701. 41. 27. 4. 98. 834. 7. 336. 107. 205. 451. 439. 477. 13. 566. 34. 156. 458. 541. 59. 176. 29. 719. 639. 422. 443. 100. 129. 225. 67. 219. 666. Je crois, Sire, que V. M. sera satisfaite de nos

projects, pour moy j'ay 107. 810. 40. 187. 438. 178. 541. 247. 474. 320. 702. 544. 86. 664. 197. 412. 64. 437. 112. 7. 645. 58. 327. 23. 188. 391. 211. 262. Ils y songeront deux fois avant que de m'attaquer. Je prendrai la liberté de dire encore une fois à V. M. que les ennemis n'ont plus 723. 541. 27. 159. 328. 171. 275. 211. 27. 4. 151. 437. 38. 495. 257. 596. 40. 39. 217. 458. 23. 21. 211. 484. 357. 120. 58. 442. 171. 129. 105. 50. 482. 266. 702. 350. 177. 138. 257. 44. 318. 197. 156. 294. 15. 620. Si V. M. 54. 357. 120. 211. 159. 116. 157. 245. 138. 58. 297. 99. 197. 547. 15. 60. 806. 165. 181. 123. 171. 79. 60. 248. 814. 64. 837. 11. 463. 36. 646. 590. 138. 43. 64. 127. 223. 73. 107. 402. 365. Si V. M. 342. 507. 197. 234. 591. 74. 84. 272. 70. 50. 706. 187. 247. 50. 67. 110. 70. 458. 160. 294. 197. 385. 71. 516. peut-être aurons-nous 114. 12. 201. 27. 477. 100. 247. 618. 84. 129. 172. 187. 670. 60. 713. 107. 247. 724. 97. 49. 185. 476. 432. 201. 44. 17. 177. 363. 325. 172. 129. 588. 159. 294 553. 176. 181. 153. 107. 46. 247. 260. 178. 138. 338. 333. 70. 200. 75. 129. 177. 201. 11. 815. 177. 294. 606. 201. 229. 95. 214. 171. 177. 75. 597. 49. 247. 383. 71. 577. 159. 60. 205. 451. 439. ce que je prens la liberté de proposer à V. M. 266. 597. 12. 103. 154. 39. 724. 795. 314. 138. 316. 248. 13. 233. 34. 139. 178. 842.

(1) [Les ennemis sont encore campés à Siessen. Je n'ay pas l'honneur de mander à V. M. les derniers

(1) Tout ce passage entre parenthèses [ ] est écrit de la main du maréchal.

avis que je reçois de leurs forces. Ce qui est très constant, c'est que depuis deux jours, il leur arrive cõntinuellement des trouppes et de tous les endroits de l'Empire. Cela compose une armée nombreuse mais qui ne nous embarrassera pas. 321. 617. 211. 160. 416. 547. 100. 133. 123. 79. 177. 100. 138. 180. 346. 790. 266. 44. 730. 12. 103. 676. 43. 39. 147. 451. 314. 107. 346. 645. 541. 27. 616. 16. 55. Je voudrois que 752. 373. 294. 597. 43. 407. 181. 31. par ses dernières lettres il m'assure bien que 201. 44. 114. 97. 49. 139. 27. 150. 103. 105. 124. 159. 463. 340. 278. 121. 320. 49. mais je voudrois qu'il fut un peu plus 897. 107. 442. 395. J'apprens dans ce moment, par un courrier que ce prince me dépesche, que le château de Ratemberg s'est rendu à luy après 24 heures d'attaque; c'estoit une très bonne place. Il est certain, Sire, que, dans la guerre, on peut s'attendre à touttes sortes d'avantages sur un ennemy qu'on surprend, et tout craindre de celuy qui est préparé. Nous voilà maîtres du Tirol.

Depuis ma dernière dépesche, le sieur de la Tour, lieutenant-colonel de Fourquevaux, homme d'intelligence, que j'ai envoyé pour presser les contributions par Donavert, me mande qu'il a touché 80 mille francs. Un bon partisan, Sire, me seroit très nécessaire, et je crois devoir supplier V. M. de m'envoyer le sieur de la Croix, moins nécessaire dans le pays de Luxembourg depuis la prise de Bonn. Cet homme là me sera d'un grand secours par le courage et l'esprit que je luy connois.

J'ay l'honneur d'estre avec le très profond respect et la parfaitte vénération que je dois, Sire, de V. M.,

le très humble, très obéissant et très fidelle serviteur et sujet.

VILLARS.

Dans l'instant, Sire, que je ferme cette dépesche, on voit arriver] l'armée entière des ennemis dans la plaine de Langenau. M. de l'Egal, qui l'observe, la trouve considérable. Nous sommes encore incertains s'ils veulent tenter de passer le Danube, ou marcher à moy pour me combattre. Le premier party, s'il pouvoit leur réussir, m'embarasseroit plus que le second, étant bien persuadé que la valeur des trouppes de V. M., jointe à la bonté du poste, peut soutenir un nombre d'ennemis la moitié plus fort; si l'on en croit les bruits publics, certainement il est tel. Pour moy, je leur compte bien près de 40 mil hommes.

V. M. voit bien présentement combien le projet 27. 839. 43. 488. 114. 95. 55. 34. 79. et même celuy 43. 62. 34. 49. 123. 24. 257. 29. estoit dangereux et combien nous avons à nous louer d'avoir suivy celuy d'attaquer le Tyrol.

VILLARS.

LXIX

LE MARÉCHAL DE VILLARS A CHAMILLART.

Au camp de Dillingen, le 26e juin 1703.

Je crois, Monsieur, devoir encore prendre la liberté de vous représenter ce que j'ay l'honneur de mander au Roy 541. 64. 194. 176. 129. 451. 48. 87.

200. 27. 129. 21. 200. 89. 123. 34. 294. 15. 385. 71. 516. 57. 123. 107. 138. 252. 44. 597. 155. 59. 670. 58. 412. 64. 239. 107. 571. 497. 245. 517. 325. 47. 211. 121. 15. non seullement 21. 263. 528. 320. 27. 50. 477. 544. 187. 116. 157. 245. 81. 325. 99. 197. 494. 27. 214. 443. 43. 59. 172. 597. 155. 155. 155. 670. 360. 27. 57. 27. 201. 107. 340. 257. 13. 735. 155. 138. 529. 114. 57. 472. 206. 80. 144. 402. 365. 21. 294. 151. 170. 34. 67. 178. 223. 256. 750. 95. 495. 178. 13. 735. 100. 138. 114. 69. 59. 112. 100. peuvent produire 294. 197. 810. 151. 197. 40. 702. 31. 50. 64. 272. 201. 44. 441. 206. 318. 458. 27. 464. 43. 39. 114. 589. 185. n'allés pas croire que 247. 90. 159. 23. 338. 11. 20. 263. 49. 178. 165. 39. 724. 97. 155. 185. 81. 27. 51. 43. 566. 107. 586. 321. 41. 112. 121. 197. 107. 596. 178. 46. 702. 257. 200. 470. 318. 15. 27. 159. 328. 171. 53. 147. 375. 458. 59. 363. 41. 393. 41. 393. 477. 100. 256. 74. 84. 541. 642. 89. 320. 460. 257. 137. 577. 159. 543. 769. 466. 635. 221. 688. 144. 402. 172. 21. 136. 756. 112. 80. 58. 81. 107. 120. 59. 64. 34. 129. 263. 29. 44. 718. 157. 245. 223. 547. 18. 165. 181. 59. 176. 79. 60. 41. 201. 21. 27. 837. 7. 486. 472. 7. 616. 16. 55. 410. 58. 43. 485. 502. 232. 101. 129. 35. 201. 60. 547. 820. 212. 223. 211. 81. 107. 12. 171. 77. 702. 97. 306. 481. 232. 260. 178. 257. 535. 114. 121. 458. 543. 260. 16. 201. 27. 382. 60. 47. 795. 314. 174. 136. 447. 477. 105. 53. 257. 842. 543. 382. 793. 139. 67. 751. 252. 109. Il n'est pas impossible que l'on ne 618. 90. 382. 793. 282. 165. 64. 741. 117. 143. 270. 507. 100. 107. 97. 685. 458. 215. 73. 842. 149. 559. 15. 50. 318. 458.

294. 15. 469. 197. 306. 416. 74. 84. 176. 562. 247. 138. 346. 147. 251. 178. 39. 58. 393. 197. 709. 597. 155. 95. 297. 458. 480. 247. 578. 40. 211. 117. 59. 438. 124. 49. 206. 842. 27. 36. 646. 55. 105. 634. 7. 402. 240. 41. 136. 756. 702. 139. 17. 460. 437. 44. 201. 441. 779. 185. 58. 147. 375. 458. 320. 17. 178. 437. 529. 136. 247. 386. 458. 129. 608. 159. 494. 105. 702. 245. 257. 247. 350. 306. 86. 240. 32. 17. 31. 494. 247. 469. 100. 442. 74. 294. 197. 165. 848. 43. 160. 49. 138. 27. 822. 187. 39. 360. 155. 185. 50. 84. 151. 100. 769. 483. 615. puis, je crois, 356. 114. 107. 248. J'espère avec l'ayde de Dieu, de pouvoir bien et promptement 498. 214. 44. 268. 119. 175. 117. 22. 95. 60. 318. 15. 247. 676. 178. 137. 252. 21. 64. 837. 702. 342. Voilà, Monsieur, tout ce que je puis avoir l'honneur de vous dire.

J'ay songé depuis le départ de M. de Siméoni, que si S. M. n'est pas disposée à 240. 383. 170. 34. 324. 247. 536. 11. 211. 752. 347. 820. 247. 454. 178. 129. 509. 17. 15. 211. 90. 51. 797. 49. 97. 318. 458. luy feront peut-estre quelque peine, peut-estre aussy ne sera-t-elle pas fâchée de connoistre par là que 448. 658. 752. 105. 139. 238. 53. 392. 247. 437. 632. 138. 64. 47. 181. 31. 619. 702. ou bien de son service pour lequel le Roy peut estre asseuré que mon zèle et mon attention est au-dessus de toute expression. Il y a une certaine liberté d'esprit, un contentement de cœur si nécessaire à ceux qui meinent les grandes affaires, qui ne dépend pas entièrement de nous. Les hommes ne sont point parfaits, et je suis si éloigné de cet estat, que je me

trouverois trop heureux, parmy bien des deffauts, d'avoir en moins quelques qualités qui pussent estre utiles au Roy. J'ay, je vous asseure, Monsieur, celles que vous pouvés désirer dans ceux que vous honorés de votre amitié, puisque je suis avec plus de respect et d'attachement que personne du monde, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VILLARS.

Il seroit bon que S. M. m'ordonnast dans sa première depesche, de 236. 50. 297. 568. 43. 233. 183. 15. 114. 466. 11. 766. 150. 39. 34. 617. 297. 151. 15. 188. 70. 458. 609. 169. 89. 27. 11. 39. 105. 67. 213. 11. 43. 535. 60. 114. 170. 29. 62. 86. 11. 147. 29. 49. Lowenstein.

VILLARS.

LXX

LE PRINCE DE VAUDEMONT A CHAMILLART.

Au camp de St--Benedette, ce 6 juillet [1703].

J'ay receu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fais l'honneur de m'escrire du 25 du mois passé. J'ay envoyé les ordres aussitost pour qu'on aille prendre à Lyon la somme des 50000 piastres qui y doivent arriver chés le commis du Trésorier de l'extraordinaire de la guerre, comme on fera jusqu'à la concurrence des 200000, que vous avés ordonné qui soient envoyés au dit commis par 50000 à la fois, et celuy qui ira de ma part recevoir les

dits 50000 escus du commis du trésorier luy mettra en main ma quittance, ainsy que vous me le prescrivés, Monsieur. Vous aurés la bonté aussy d'ordonner audit commis de s'entendre avec celuy qui recevra l'argent, au sujet des frais de voitures ; je remarque avec toute la reconessance possible les soins et les attentions que vous voulés bien avoir pour me faire passer cet argent ; il n'y a jour que je ne reçoive des grâces de vous, Monsieur, et des marques de votre bonté.

C'est aujourd'huy que je compte que le cheval que vous m'envoyés et que j'atens avec tant d'impatience arrive à Milan ; il y sera 4 jours, et puis il viendra me trouver par eau ; j'avois espéré jusqu'à cette heure en faire usage en attaquant les ennemis, de la manière dont je me suis déjà expliqué avec vous, Monsieur, mais je ne scay plus qu'en croire, car, au lieu que l'armée de M. de Vendosme devoit estre icy aujourd'hui et demain, nous n'y aurons que sa personne ce soir ; son armée n'a pas marché des Dui Castelli. Nous scaurons de luy tantost la raison de ce retard. Quant à moy, je demeure toujours inébranlable dans ma première pensée depuis notre entreveue de Cazal Maggiore, du 2 de may, qu'il n'y a rien de bon que de mettre toutes nos forces à portée des ennemis depuis la Sechia jusqu'à la Mirandole et les Quadrelles, et les attaquer avec la supériorité que nous avons sur eux, laquelle il est, en vérité, honteux d'avoir sans en proffiter. Je ne puis m'empescher de m'ouvrir ainsy le cœur avec vous parce que je le puis et que je le dois, à la confiance que je vous ay voué sans réserve ; d'ailleurs, il m'est trop

important d'être dans votre bonne opinion pour vous laisser douter que je puisse approuver le tems que nous perdons; cependant, ce n'est qu'avec vous, Monsieur, avec qui je m'ouvre ainsy le cœur, et avec M. de Vendosme auquel je diroy franchement tantost entre luy, Patte de velour et moy, et devant Besons s'il l'amène avec luy, et très naturellement tout ce que je pense. J'ay le cœur trop bon pour luy, étant son parens, et l'aimant aussy tendrement que je fais, et je serois un malhonête homme, de ne luy pas dire franchement mes sentimens; après cela, s'il a quelque meilleure raison à me dire et quelque chose de meilleur à faire, je m'y conformeroy, mais quoyque ce puisse estre, il faut entreprendre sur les ennemis, les battre où ils sont, ou les obliger à passer le Pô, et les suivre partout, et vous pouvés compter bien positivement qu'une de ces deux choses seroit déjà faitte si on n'avoit pas perdu du tems à cette mauditte manœuvre d'Ostiglia. Enfin, avant la fin du jour, nous scaurons ce que M. de Vendosme veut faire et s'il a quelque ordre particulier qui l'ait empesché de faire passer son armée icy; si c'est de faire un détachement pour essayer de joindre M. de Bavière à Inspruck, qu'il le fasse donc; mais rien n'est pis que de ne prendre aucun party, de perdre le tems, et de demeurer dans l'inaction. C'est tout ce que les ennemis peuvent désirer, et ce qui leur est le plus avantageux.

Bien persuadé de vos bontés pour Patte de velour et pour moy, je ne crois pas vous importuner, en joignant à ce que j'ay eu l'honeur de vous mander par le dernier courier au sujet de M. de Boisquinot.

neveu bien aimé, que s'il se présentoit quelque raison qui s'opposat à ce que la compagnie vacante dans le régiment Dauphin luy soit donnée, je crois devoir vous faire souvenir, Monsieur, que celle de M. le prince d'Elbeuf, dans le Royal-Roussillon, est vacante, c'est-à-dire en cas que le Roy ne veuille pas qu'elle soit vendue, soit au profit des créanciers de feu M. d'Espinchal, soit à celuy de M. le prince d'Elbeuf. Enfin, encore un coup, comme je vous l'ay déja mandé, nous serons toujours très contents de tout ce que vous reglerés.

Croyés, je vous supplie, qu'homme au monde n'est plus vivement touché de toutes vos bontés, n'en a plus de reconnaissance ny ne vous est plus absolument dévoué que

CH. HENRY DE LORRAINE.

LXXI

LE PRINCE DE VAUDEMONT A CHAMILLART.

Au camp de St-Benedette, ce 10 juillet [1703].

Vous aurés vu, Monsieur, quand vous recevrés cette lettre, celles que M. de Vendosme et moy avons eu l'honneur d'escrire au Roy par un courier extraordinaire qui est party cette nuict; vous remarquerés qu'il a fallu en revenir au sentiment que j'ay toujours eu. Il est fascheux qu'on n'ait pas commencé la campagne par le mettre en exécution, et que l'on ait donné le loisir aux ennemis de se reconêtre, de se retrancher partout, et même recevoir quelques

chevaux de remonte; ce qui est fait est fait, il n'en faut plus parler, et tâcher de mieux faire.

L'inondation du Ladice rend l'affaire complette, et finit tout, à moins que toute l'Italie d'accord ne nous trompe sur l'effect que doit faire la coupure du Ladice. M. de Vendosme veut que le Roy luy ordonne positivement de la faire, quoyque je luy aye pu dire que, par la depesche qu'il a reçeu du Roy sur cette affaire, il me paroit que S. M. s'en remet absolument à luy, et que pour moy, si j'avois esté à sa place, je m'en serois chargé sans croire mal faire; nous attendons le retour du courier à ce sujet avec bien de l'impatience.

Je ne vous dis rien de plus, parceque vous verés tout ce qui se passe par deçà, dans la lettre de M. de Vendosme au Roy, et dans la mienne.

Je mis hier en mains de M. de Vendosme une lettre en chifre qui a esté prise à un bandit envoyé à M. de Staremberg par le gouverneur de Verceil, lequel M. de Toralta, commandant audit blocus, tient dans un cul de fosse. On tâche d'en tirer des connoissances, et puis on le fera pendre à la veue de la place. J'ay prié M. de Vendosme de vous envoyer ladite lettre en chifre pour qu'elle soit déchifrée, et qu'il vous plaise de me la renvoyer, car il importe que je sois informé de son contenu.

Le cheval que vous m'avés envoyé arriva le 5 à Milan. Madame de Vaudemont me mande qu'elle en est charmée, et que l'équipage est autant agréable que magnifique; elle me le dit en parfaitte santé et qu'elle auroit pu même me l'envoyer sur le champ pour satisfaire à l'impatience que j'ay de l'avoir,

mais qu'elle a voulu prendre soin de luy donner du repos pendant trois jours. Je le compte party d'hier de Milan et l'atens après demain icy.

J'ay receu hier des compliments de M. vostre frère qui est en parfaitte santé, comme aussy M. de Dreux ; ils sont tousjours aux Dui Castelli, et j'ai mil impatiences de les tenir icy. Patte de velour a parlé bien net et bien clair dans les conférences que nous avons tenu icy avec M. de Vendosme; il est homme qui va au fait sans autre égard qu'au bien du service ; ce normand ne doit pas faire de honte à son pays.

Faitte moy la justice, Monsieur, je vous supplie, de me croire sans réserve aucunne absolument à votre disposition pour toutte ma vie ; c'est mon cœur qui vous en assure.

Ch. Henry de Lorraine.

LXXII

LE PRINCE DE VAUDEMONT A CHAMILLART.

Au camp de St-Benedette, ce 17 juillet [1703].

Le précieux cheval que vous m'avés donné, Monsieur, vient d'arriver plus frais, plus gay et en aussy bon corps que s'il sortoit de vostre écurie. J'en suis charmé ; je crois que vous l'avés fais faire exprès, car il est tout comme il me le falloit, de taille et d'alure; ses jambes sont en très bon état, malgré le grand voyage, ses pieds n'en ont point du tout souffert, et je ne les trouve pas si délicats que

vous me l'aviés mandé. Ce qu'il y a de meilleur, c'est qu'il y a très peu de pierres en ce pays cy. Que vous diroy-je de l'équipage ? Je n'en ay jamais veu un où la richesse et le bon goût se soit autant rencontré ; il siet à perfection au cheval. Je luy ay mis un ruban verd à l'oreille ; il a très bien passé la nuit, et a très bien mangé, et beau et brillant. Je m'en va le monter, quoy qu'à heure de midy, et par un assés grand soleil, devant une très grosse foulle d'officiers qui se trouvent chés moy. Ne trouvés pas étrange que je ne vous en fasse pas des remercîments plus amples ; c'est que je ne parviendrois pas à vous marquer le plaisir et l'honneur que vous m'avés fais ; j'en suis pénétré.

Je n'auroy pas l'honneur de vous entretenir d'autre chose par ce courier icy, parce que je n'aurois qu'à répéter tout ce que je vous escrivis, Monsieur, par le dernier courier ordinaire qui partit d'icy le 13 ; en un mot, Saint-Frémont, qui revint hier de Mantoue où est M. de Vendosme, m'en rapporta qu'il prétend se mettre en marche le 20 de ce mois pour le Tirol, non seulement avec le détachement qui y est destiné, mais avec tout le reste de son armée. Quoyque nous n'ayons aucune nouvelle, jusques à cette heure, de M. de Bavière, depuis celles du 25, qui nous aprirent qu'il feroit son entrée à Inspruch le 26, et que nous n'en ayons pas ouï parler depuis, M. de Vendosme m'ayant envoyé les dépesches qu'il a receu du roy en datte du 6 et du 8, je vous avoue, Monsieur, que je suis surpris et touché de le voir résolu d'exécuter son départ et sa marche sans la circonstance des nouvelles de M. de

Bavière, et d'avoir concerté avec luy le lieu de la jonction en cas qu'elle se puisse faire, le Roy lui imposant si positivement ces deux circonstances dans les dittes depesches; si le retour de notre courier et de nos lettres du 9 n'apporte du changement à cette résolution et à notre séparation, je ne puis m'empescher de craindre que nous n'allions employer le reste de la saison de la campagne à tenter, sans aucun succès, d'un côté le passage du détachement dans le Tirol, et de rester sur une deffensive de celuy cy; il est bien fâcheux de se réduire à un tel party quand on peut en prendre un autre aussy praticable, aussy glorieux, et quasi aussy sûr que celuy qui se présente. S'il étoit encore tems, je vous prirois de faire faire réflexion au Roy qu'à coup sûr, par ce détachement, M. l'Électeur de Bavière ny M. de Villars ne seront pas en état de s'en servir cette campagne, posant le cas même qu'il puisse arriver jusques à eux, et que, dans ce doute, il est très certain que l'on laisse la guerre en Italie établie, et l'espérance de la voir finir absolument éteinte. Si je dis mal, Monsieur, ditte moy franchement que je suis un sot et vous me consolerés beaucoup, car je voudrois fort pouvoir me persuader que je pense mal; faitte moy la justice de me croire mil fois plus à vous qu'à moy même, et que j'ay l'honneur d'être, Monsieur, plus que homme du monde, votre très obéissant serviteur.

Ch. Henry de Lorraine.

En fermant ma lettre, je reçois ces nouvelles icy par M. de Besons; il y a des articles indiférents,

mais le dernier mériteroit considération par rapport à ce qui est contenu dans ma lettre, car vous verés comme M. de Bavière n'est point du tout avancé dans le Tirol.

LXXIII

LE PRINCE DE VAUDEMONT A CHAMILLART.

Au camp de St-Benedette, ce 31 juillet [1703].

J'ay receu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire du 18, au sujet du s^r de Tavagny. Je vous rend mille très humbles grâces, Monsieur, de la protection que vous voulés bien m'accorder pour luy; enfin vous ne laissés passer aucunne occasion de me donner des marques de votre bonté; j'en ay, je vous assure, le cœur pénétré de reconnessance et j'y suis toujours plus sensible.

J'ay été dans de grandes angoisses, ces jours passés; le cheval que vous m'avés donné a esté malade à la mort, mais je l'ay tiré d'affaire moy-même, luy ayant fait donner en ma présence tous les remèdes qu'il convenoit, et il est tellement guéri que je crois qu'il ne s'est jamais si bien porté. Patte de velour vous dira l'inquiétude où j'ay été, et les soins que j'en ay pris; enfin, dans peu de jours, je le remonteroy, et cette maladie icy le sauvera de celle du pays qui est bien plus dangereuse.

Depuis que je vous ay écris, Monsieur, que j'atendois l'ordre d'Espagne que M. le cardinal d'Estrées m'avoit promis qui me seroit envoyé au sujet des grains et des fourrages, le courier d'Espagne est

arrivé, mais il ne m'en a pas apporté. Je n'ay rien à ajouter à ce que j'ay eu l'honneur de vous mander là-dessus ; mais vous conessés l'importance dont il est que j'aye cet ordre.

J'attendroy ceux du Roy et ses volontés sur ce qui regarde Verceil ; cependant, vous verrés, Monsieur, le compte que j'ay l'honneur d'en rendre à Sa Majesté.

J'envoyroy au Roy par le premier courier un état de cette armée icy où il sera spécifié ce qui est en état de servir, et des officiers absents et présents.

Je ne scaurois m'empescher de vous dire que je regrette tous les jours plus le tems que nous avons laissé passer, et que nous avons si mal employé, parceque je vois toujours plus clairement la mauvaise scituation des ennemis, et leur état. Il n'est pas permis de douter que nous ne les eussions battus totalement ; je ne promés rien, mais pour peu que les ennemis se dégarnissent pour envoyer des trouppes au Tirol, il ne sera peut être pas impossible que je ne leur donne une tappe, s'ils ne demeurent après dans la scituation où ils sont ; c'est à quoy je suis fort attentif, et j'ay toutes mes dispositions faites. Compté que Patte de velour et moy nous ne nous endormirons sur rien.

Sur la proposition de la compagnie que le prince d'Elbeuf laisse vacante, je n'ay point receu de réponse ; je vous recommande toujours en cet occasion le neveu de Saint-Frémont.

Croyés-moy, Monsieur, bien sincèrement et au delà de toute expression, plus votre très humble et très obéissant serviteur qu'homme du monde,

Ch. Henry de Lorraine.

LXXIV

LE PRINCE DE VAUDEMONT A CHAMILLART.

Au camp de St-Benedette, ce 3 aoust 1703.

Il n'est plus permis de douter que l'Empereur n'ait pris le party de laisser son armée en Italie, puisqu'il la renforce tous les jours d'hommes et de chevaux, et cela sur conessance de nos forces en Allemagne et depuis qu'il a seu le détachement pour le Tirol ; ainsy, il faut compter que les ennemis commenceront à nous faire la guerre dans deux mois, et que vint mil hommes d'augmentation nous seroient bien plus nécessaires icy que partout ailleurs. Vous verrés ce que je me donne l'honeur d'en dire au Roy, que je ne vous répète pas, Monsieur ; faitte en sorte, je vous supplie, que sa bonté pardonne au zèle qui me porte à dire à S. M., aussy librement que je fais, ce que je pense. Que ne suis-je à portée d'avoir l'honneur de vous voir et de vous parler sur tout cecy ! Je me flatte que je vous ferois toucher au doigt le grand risque où se va trouver l'Italie par la diminution de cette armée icy, et le peu d'avantages que l'armée d'Allemagne en tirera. Vous verrés cy-joint l'état et la force des trente bataillons et des 52 escadrons que j'ay icy, comme aussy la quantité d'officiers absents par maladie, par libertinage, et par plusieurs qui sont en France et qui ne sont pas encore venus à leur charge, et cela de toutte espèce, par le compte que je m'en suis fait rendre. J'ay ordonné, dans toutes les places, qu'on en fasse sortir tous ceux qui s'y promènent et qu'on

les renvoye icy, et n'oublie rien pour empescher ce désordre ; mais, c'est à vous, Monsieur, de songer à y apporter le remède efficace par les ordres du Roy, que vous m'envoyés là-dessus, tels que vous jugerés à propos, comme aussy pour les officiers qui sont en France qui ne sont pas encore venus à leur charge cette campagne.

Le corps d'infanterie a grand besoin d'un inspecteur pour entrer dans tous les détails dont ce corps a besoin.

Je dois vous confier, Monsieur, que je receu ces jours passés une lettre du comte de Sant-Estevan, de Madrid, lequel se dit de mes amis depuis bien des années, c'est-à-dire à la manière d'Espagne. Il me dit, par un *post-scriptum* escrit de sa main, qu'une dépesche que j'ay fait au Roy mon maître, et qui a esté remise au conseil d'État, au sujet d'un jeune garçon, fils du duc de Saint-Pierre, nommé Espinola, qui est parvenu par des voyes extraordinaires et, sans jamais avoir vu tirer un coup de mousquet, a esté colonel d'un régiment d'infanterie espagnole dans ce pays cy, lequel après l'avoir ruiné et pillé, prétendant du Roy d'être fait mareschal de camp, et S. M. m'ayant fait l'honneur de me demander mon sentiment sur cette prétention, je luy ay répondu, selon le bien de son service et en homme d'honneur, qu'il me sembloit que ce Spinola méritoit plutôt un châtiment de la manière dont il servoit, qu'une charge de général, n'étant qu'un enfant, et n'ayant jamais vu une action. Cecy ayant été vu dans le conseil d'État, Sant-Estevan me dit que cet article a soulevé tout le conseil contre moy, mais que ce qui a

achevé de me détruire absolument en Espagne, c'est le portrait et la lettre dont le Roy m'a honoré, qui me faisoit regarder comme un vray françois; jugés, Monsieur, du bon fond de ces gens là pour l'union des deux roys, et de leur ingratitude empoisonnée par tout ce que S. M. T. C. fait pour le bien, la gloire, et la conservation de la couronne d'Espagne. En vérité, je tremble quand tous les avis de ce pays là me font considérer la multitude de mauvais esprits et de méchantes intentions qui sont autour du Roy; je ne puis m'empescher d'y désirer vingt fois le jour le petit Marcin dans la conjoncture présente de trouppes et de mouvements de guerre, ou quelqu'autre qui parle avec fermeté, et qui fasse suivre les conseils et les volontés du Roy son grand-père; comptés que si l'on croit gaigner les grands seigneurs et la noblesse d'Espagne par honêteté ou par mépris, on se trompe; il faut des actes violents sur les plus hauts huppés qui, par l'exemple, fassent peur au reste, chose facile à obtenir, car rien n'est plus timide que tous les grands, ny de plus impuissants. On me mande qu'il y a une cabale de ces MM. dont les chefs sont le duc de Medina-Celi, le comte d'Aguilar, le connétable, et le duc de l'Infantade; le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé; ces quatre chefs tomberoient, et toute leur sequelle au premier d'eux qu'on mettroit dans un trou. N'est-ce pas une honte de les voir tous ligués pour empescher qu'on ne déclare la sentence de rébellion de l'Admirante, qu'on ne touche à rien de ce qui luy appartient, et de ce que l'on favorise jusqu'à son frère bâtard que je tenois en prison par ordre du

Roy, dans un des châteaux du Final, et qu'on vient de m'ordonner de laisser venir à Milan à condition qu'il ira dormir tous les soirs dans le château, d'où il poura sortir tous les jours pour aller promener. J'avois fait sortir ce bâtard, nommé Jean Simon, du dit chateau de Milan, de crainte avec raison qu'il n'y attira des gens aussy méchants que luy, capables de faire sauter un magasin, ou quelque chose de pire, et aujourd'huy on m'ordonne de luy en laisser l'entrée libre à quelle heure de la nuict ce soit et quand bon luy semblera; enfin on préfère ce misérable là à l'importance de la conservation de cette citadelle qui est le boulevard de l'état de Milan. Vous pouvés croire que je n'ay pas manqué d'escrire en Espagne comme j'ay dû la dessus, mais dans l'état où y sont les choses, je n'attens pas que mes représentations y fassent grand chose. Voicy une lettre qui en est bien remplie; ne le trouvés pas mauvais; ce n'est qu'avec vous, Monsieur, que je puis soulager mon cœur, et l'ouvrir comme je fais, et cela par la conessance que j'ay des bontés du vôtre pour moy. Croyés, je vous supplie, que j'y ay toutte confiance; honorés-moy de l'honneur de votre amitié, et me croyés à vous, sans réserve, jusqu'à la mort.

Ch. Henry de Lorraine.

Je ne joins pas ici la force des bataillons et des escadrons parceque vous le verrés, Monsieur, dans la lettre du Roy en chiffre.

LXXV

LE PRINCE DE VAUDEMONT A CHAMILLART

Au camp de St-Benedette, ce 6 aoust [1703].

Comme vous verrés, Monsieur, la lettre que j'ay l'honneur d'escrire au Roy, vous jugerés de l'importance dont il est que Sa Majesté donne une prompte résolution, par rapport au détachement duquel je ne puis m'empescher de dire tousjours par dessus toutes les autres raisons, que la jonction est très difficile à faire avec M. de Bavière, pour peu que l'un ou l'autre trouve des trouppes qui s'y opposent dans les détroits, et je crains tousjours qu'on n'employe inutilement le reste de la campagne à tacher de faire passer ce détachement, et s'il passoit, ce seroit le pis qui nous puisse arriver. Je vous dis, Monsieur, comme je pense, et souhaite de penser mal.

Vous scavés trop, Monsieur, combien je suis véritable ami de M. le mareschal de Villeroy et combien je m'intéresse à ce qui le regarde, pour trouver mauvais que je vous parle en faveur de M. de Marteville, lieutenant-colonel de son régiment de cavalerie, qui est icy, homme de beaucoup de mérite et d'ancienneté, et de rang à avoir pu espérer une commission de colonel, parmy toutes celles qui ont été données ; le pauvre garçon se désespère ; je l'ay consolé et l'ay empesché de pousser trop loin son chagrin en l'assurant que je vous escrivois en sa faveur et que je le mettrois dans l'honneur de votre souvenir. Je scay combien le mareschal l'aime et l'estime, et le plaisir que vous lui ferés en procurant

à cet officier le brevet de colonel ; en voilà plus qu'il n'en faut pour émouvoir votre bonté pour M. le mareschal de Villeroy et pour moy dont vous nous honorés tant l'un et l'autre.

Votre cheval n'a jamais été si beau ny si bon qu'il est présentement, et je l'aime à la folie.

M^me^ de Vaudemont, charmée de la réponse que vous luy avés faitte, me l'a renvoyée ; je ne m'opposeroy pas, je vous assure, Monsieur, à une chaste amitié entre elle et vous. Ma santé n'est pas des meilleures et mon estomach devient tous les jours plus mauvais ; mais je ne vous parleroy de tout cela qu'après que M. de Vendosme m'aura rejoint.

Vous trouverés icy le plan de Verceil que je vous prie de faire voir au Roy, et un mémoire que j'ay fait faire à bon compte sur la démolition, au cas que le Roy l'ordonne.

Croyés moy, Monsieur, je vous supplie, du plus sincère et du meilleur de mon cœur, mille fois plus à vous qu'à moy même.

Ch. Henry de Lorraine.

LXXVI

LE PRINCE DE VAUDEMONT A CHAMILLART.

Au camp de St-Benedette, ce 10 aoust 1703.

J'oubliois, Monsieur, de rendre compte au Roy, par le courier passé, que j'avais fait scavoir aux ennemis que s'ils vouloient nous rendre M. de Barbesières, nous avions de quoy le changer à pro-

portion de ce qu'il faudroit d'officiers et de soldats tirés de la garnison de Verceil. M. de Staremberg m'a fait répondre qu'il en escriroit à Vienne, qu'il souhaittoit fort la liberté de M. de Barbesières, et qu'il me feroit scavoir aussitost la réponse qu'il en auroit receu.

J'ay receu hier une lettre de M. de Vendosme dattée du 8, par laquelle je vois qu'il n'a aucune nouvelle de M. de Bavière ; il n'est pas naturel que M. de Bavière soit marché d'Inspruck, le 19 de juillet, pour s'approcher du Trentin, et que le 8 d'aoust on n'en ait pas de nouvelles sur le lac de Garde.

Par des lettres qui se reçoivent icy des généraux de l'armée de M. de Vendosme, il paroit qu'il a résolu, quoy qu'il arrive, de rester sur les bords du lac de Garde où il est jusqu'à la fin de la campagne. Quand je dis, quoy qu'il arrive, c'est-à-dire que le détachement passe ou non ; je crois devoir vous dire cela confidemment, Monsieur, comme une chose qui seroit plus préjudiciable que tout autre, et qui causeroit de très mauvais effects dans une conjoncture comme celle icy; l'armée des ennemis a près de trente mil hommes; vous scavés la force de celle icy, laquelle doit garder actuellement soixante-huit milles de pays qu'il y a depuis Modène jusques à Desensane. Je crois qu'il est du service que M. de Vendosme revienne icy aussitôt qu'il verra la jonction du détachement faitte ou faillie ; il me demanda encore hier le second bataillon de Moragies que je luy ay envoyé.

Le marquis de Los Balbases, qui devoit passer à

Gênes, qui est son domicile naturel, pour y attendre la vacance de l'ambassade de Rome, vient de louer tout de nouveau une maison à Milan pour y passer l'hiver. Or, il faut scavoir que M. de Los Balbases est très préjudiciable à Milan et qu'il n'y a chose qu'il n'ait fait sous main pour empescher la livraison des grains et fourages que je fais donner par l'état pour les trouppes de France, comme vous scavés, Monsieur, faisant croire que ce n'étoit pas l'intention des ministres d'Espagne ny celle du Roy, enfin, appuyant les gens de mauvaise volonté en tout, et tâchant de soulever et de gâter ceux qui ont du zèle pour le service. Sa demeure à Milan est très dangereuse, et il n'y a que faire, n'ayant plus d'employ (1); il seroit naturel que l'on luy manda d'aller attendre à Gênes, qui est chés luy, le tems de passer à Rome, car l'on me mande de Milan qu'il y tient une très mauvaise conduitte. Je ne rend point compte de cecy en Espagne, parce que c'est se donner de la tête contre la muraille que d'escrire en ce pays là contre un homme qui y a des parens.

Il seroit, en vérité, bien nécessaire que le Roy ait la bonté de mettre auprès de la personne du Roy son petit-fils un homme qui soit authorisé et qui ait de la fermeté, surtout pour les affaires de guerre, car ce que l'on me mande de ce pays là fait pitié, et j'ay le cœur pénétré de douleur de voir le Roy mon maître, abandonné à tous les travers, à toute la mauvaise volonté, et à tous les caprices de ses indignes ministres ; je vous assure qu'il est tems d'y

(1) « A M. de Torcy », note de Chamillart.

apporter du remède, sans quoy, je vois que tout est à craindre; c'est ce que je puis ajouster à ce que j'ay eu l'honneur d'escrire au Roy, et de vous mander, Monsieur, par mon dernier courier du 6.

Faites moy la justice d'être bien persuadé que jamais personne ne vous sera plus sûrement attaché que moy, ny plus véritablement votre très humble et très obéissant serviteur,

Ch. Henry de Lorraine.

LXXVII

LE PRINCE DE VAUDEMONT A CHAMILLART.

Au camp de St-Benedette, ce 17 aoust [1703] (1).

Tout ce que je puis vous dire, Monsieur, depuis ce que j'ay mandé par la Vallée, c'est que j'ay receu une lettre de M. de Vendosme, du 14, de Trentonico; il me mande que l'on devoit attacher hier le mineur à la première enveloppe du château d'Arco, qu'il y en avoit une seconde, et puis le donjon, et que pour peu que celuy qui commande dans ce château soit opignatre, que cela pourroit bien durer jusqu'à la fin de ce mois ; au surplus, point de nouvelles de M. de Bavière.

M. Bouchu a escrit à M. d'Esgrigny de me de-

(1) En marge, cette note autographe de Chamillart : « Écrire à M. de Torsis ».

mander 200 chariots du Milanois, pour faire de nouveaux convoys de vivres de Mantoue à Desensane, ayant été résolu d'en pourvoir à Tortole pour l'armée de M. de Vendosme pour jusqu'à la fin du mois de septembre, c'est-à-dire que, quoy qu'il arrive, M. de Vendosme et son armée compte d'y rester jusqu'à ce tems là ; cette résolution et ce terme paroissent bien long pour toutes les affaires de par deçà.

Il est vray, comme vous le dittes, Monsieur, que j'ay beaucoup d'ennemis en Espagne, sans que je sache en vérité pourquoy, car je ne fais mal à personne et ne cherche au contraire qu'à faire plaisir, mais parce que l'on me mande de ce pays là, ils se sont réveillés de nouveau avec leur malice contre moy tout comme il y a deux ans, et voici ce que l'on me dit positivement, que c'est un nouvel effort que

M. de Savoye fait faire sous main contre moy
254. 356. 373. 44. 106. 407. 258. 32. 69. 331. 107.
pour tascher de me faire oster
276. 289. 197. 58. 42. 102. 315. 378. 44. 187. 361.
d'icy dans la vüe d'y mettre
245. 131. 192. 204. 388. 305. 113. 131. 183. 362.
M. de Léganez son intime
107. 9. 381. 323. 31. 241. 263. 345. 117. 164. 228.
amy
183. 17. 340. 222. et dont les bonnes inclinations vous sont connues. C'est pourquoy, je ne vous en dis pas davantage, mes ennemis essentiels qui tra-

vaillent actuellement contre moy dans cette veue le duc de Médina-Celi, sont 112. 387. 310. 56. 378. 131. 184. 358. 260. Aguilar, le Père Léganez 93. 379. 171. 221. 102. 68. 52. 351. 323. 31. 352. et Montalto, gens tout à fait à M. de Savoye, 3. 59. 205. 197. 341. 366. 375. 337. 17. 373. 344. 356. qui sont ceux qui se servent de toutes les ordures du monde contre moy pour parvenir à leur fin, à quoy je ne doute pas qu'ils ne réussissent, si le Roy n'y met la main en réveillant le Roy son petit-fils sur la protection qu'il doit à ceux qui le servent comme je fais et dont l'honneur ne doit pas se laisser déchirer impunément. M. le cardinal d'Estrées en est instruit, et m'escrit que ces Messieurs aboyent contre moy, mais qu'ils ne me mordront pas ; je ne puis, en vérité, vous dire les pauvretés dont ils se servent contre moy ; ce sont choses si indignes que je ne scaurois en parler, mais je vous avoue ingénuement que l'humanité ne s'accoutume point à de pareilles choses, et je voys que cela recommence tousjours si le Roy n'escrit au Roy son petit-fils et à M. le cardinal d'Estrées, quelque chose qui impose et qui marque leur protection pour moy et leur satisfaction de mes services; sans cela, il n'y a plus moyen d'y tenir, et je ne pouroy mettre mon honneur à l'abry de la persécution de ces Messieurs,

qu'en demandant au Roy, mon maître, d'aller luy faire ma cour à Madrid et de me tirer d'icy où je suis exposé à tous les effects de l'envie qui m'accableroient à la fin, et surtout s'il y arrivoit la moindre petite chose dont la pluspart du tems le sort décide et non les hommes. Voilà, Monsieur, vous ouvrir mon cœur ; je vous dis le remède ou le party qu'il faudra que je prenne pour éviter les coups qu'on veut porter dans le monde à l'honneur d'un homme qui luy est plus cher que la vie ; cependant, m'étant livré à vous, vos conseils feront tousjours entièrement ma règle. Je montoy hier votre cheval qui n'a jamais esté ny si gay ni si beau, depuis qu'il est icy ; j'eus bien voulu que La Vallée me le vit monter, mais il n'y a pas eu moyen ; enfin, j'en suis charmé, car jamais il n'y a eu cheval fait pour moy comme celuy-là, et si je pouvois me servir de mes mains, j'en ferois le même usage que vous pour tirer des perdreaux à la saison ; si j'avois pu être de ce délicieux rendés-vous de l'Estang, je l'eus monté l'après-dîné devant vous dans vos jardins, et je suis sûr que vous ne l'eussiés pas trouvé plus laid sans moy, mais il y a bien loin d'icy à un pareil bonheur. J'ay plus besoin que jamais, en attendant,

de prendre les eaux, car je souffre des vapeurs et des maux d'estomach qui m'accablent; ces eaux sont encore bonnes à prendre jusqu'au 15 de septembre, sans quoy j'ay tout lieu de craindre que mon estomach, cet hiver, ne me fasse quelque mauvais tour. C'est au Roy à considérer si cette séparation convient à son service quand elle ne seroit même que de deux mois, et c'est à Sa Majesté à y apporter le prompt remède qu'il convient, en cas qu'elle le juge nécessaire; c'est sur quoy vous pouvés croire, Monsieur, que j'atens des nouvelles avec bien de l'impatience; cependant, je rendroy compte au Roy de tout exactement.

Quoique le régiment Dauphin soit en état de faire le service pour deux escadrons, ensuitte de ce que vous me mandé, Monsieur, j'ay ordonné qu'il ne fasse le service que pour un jusqu'à tant que vous en disposiés autrement.

M. de Vendosme m'a envoyé un ordre du Roy pour que le s[r] Russel, capitaine réformé au régiment de Barwick, passe incessament auprès de M. le mareschal de Monrevel; comme ce capitaine est icy avec le dit régiment, je luy en ay donné l'ordre. Croyés-moy, je vous supplie, Monsieur,

mille et mille fois plus à vous qu'à moy même, et disposé de moy absolument et sans réserve aucunne en tout et par tout; c'est du fond du cœur que j'ay l'honneur de vous parler.

Ch. Henry de Lorraine.

LXXVIII

LE PRINCE DE VAUDEMONT A CHAMILLART.

Au camp de St-Benedette, ce 21 aoust 1703.

Ce n'est plus seulement le détachement qu'on va tâcher de faire passer à M. de Bavière qui ne peut, à ce qu'il paroit, ne venir chercher, icy ou icy comme il convenoit, mais c'est M. de Vendosme et toutte son armée qui s'en vont, et se séparent de l'Italie sans apparence de retour, car vous jugés bien, Monsieur, que M. de Vendosme, avec ce qui luy restera, séparé du détachement, ne luy suffira pas pour repasser tout le Tirol deffendu par les ennemis, et ayant Trente derière luy. Vous verrés ce que j'ay l'honneur d'en mander au Roy; cette résolution m'a terriblement surpris, comme vous pouvés vous l'imaginer, comprenant comme vous faite, Monsieur, l'état des affaires en Italie, la force de l'armée des ennemis qui y est, et la foiblesse de celle icy qui reste en opposition à tant de forces, c'est sur quoy ou je parleroy moy-même à M. de Vendosme, ou luy envoyroy M. le grand-prieur ou M. de Saint-

Frémont ; je luy en ay donné le choix, car cette dernière résolution qu'il vient de prendre est une séparation si totale, tout-d'un-coup, qu'elle ne peut s'exécuter sans prendre ensemble toutes les mesures que vous pouvés vous imaginer, Monsieur, après un changement pareil, mais vous pouvés compter que, quoyque M. de Vendosme veuille exécuter et résoudre, que pourveu que nous en soyons convenu et réglé, quoyque ce puisse être, qu'après cela, je feroy mon devoir, soulagé d'avoir dit mes raisons, et feroy gayement, comme Robbin en danse, c'est-à-dire tout de mon mieux, mais rien ne me paroit de si embarassant que de faire la guerre à la Billebaude et surtout dans des conjonctures comme celle icy. Voilà vous parler, Monsieur, à mon ordinaire, confidemment et à cœur ouvert. L'officier réformé auquel on avoit donné la compagnie qu'avoit M. le prince d'Elbeuf dans le Royal-Roussillon, n'en a pas joui longtems ; il mourut avant-hier de maladie ; comme il m'a paru que vous seriés bien aise, Monsieur, que le neveu de Patte de velour en ait une dans un régiment royal, je ne doute pas que vous n'ayés la bonté de luy procurer celle icy qui se trouve vacante dans le Royal-Roussillon.

Albergotti me remit la lettre cy jointe du général Pauluci, par laquelle vous verrés, Monsieur, tout le patras de choses qu'il dit, et le tout pour ne pas nous rendre de déserteurs ; il faut que M. le cardinal de Janson dise positivement au Pape que ce qu'il luy dit et ordonne à ce sujet ne s'exécute pas par ses généraux, ny par ses officiers. Voilà, Monsieur, tout

ce que je puis avoir l'honneur de vous dire, et que je suis à jamais mil fois plus à vous qu'à moy même ; n'en doutés pas, je vous en supplie.

Ch. Henry de Lorraine.

J'oubliois de vous rendre compte que, mercredy prochain 22, on commencera la démolition de Verceil et qu'actuellement on travaille à évacuer la place et à en faire sortir le canon et les munitions. Je ne perdroy pas un moment de tems à faire exécuter les ordres du Roy bien promptement et exactement sur cette démolition.

LXXIX*

« LETTRE DE M. DE CHAMILLART A M. DE PROVENCHÈRES, POUR RECEVOIR DANS LA CITADELLE D'ARRAS LES S^rs^ DE SAULIEU ET DE BORIA, PRISONNIERS JUSQU'A NOUVEL ORDRE. »

A Fontainebleau, ce 19^e^ octobre 1703.

Monsieur,

Le Roy n'ayant pas lieu d'estre content de la conduite de M. de Saulieu, colonel d'un régiment d'Infanterie, et de celle du s^r^ Boria, capitaine de son régiment, Sa Majesté les a fait casser tous deux et leur ordonne de se rendre dans la citadelle d'Arras qu'elle leur donne pour prison, et d'y demeurer jus-

ques à nouvel ordre d'elle ; je vous adresse ceux de Sa Majesté nécessaires pour les y faire recevoir, et suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

CHAMILLART.

LXXX*

LE MARÉCHAL DE MARSIN A CHAMILLART (1).

Au Camp devant Landau, le 24 octobre 1703.

Vous ne vous estes pas trompé, Monseigneur, quand vous avés jugé que je serois fort surpris de voir arriver courier sur courier pour le cas dont il s'agit ; il est certain que je n'avois pas bonne opinion de moy et que j'ay grand besoing de suivre le conseil que vous avés la bonté de me donner, de m'oublier moy-mesme en cette occasion. Comme je n'ay rien à adjouster à ce que j'ay l'honneur de mander au Roy sur ce sujet, dans ma lettre cy-jointe que je vous adresse ouverte, Monseigneur, il est inutile de vous répéter les mesmes choses et il me suffit d'avoir l'honneur de vous dire que sans changer de sentimens sur ce que je dois penser de moy-même,

(1) En note, de la main de Chamillart : « Vous serés du secret, Monsieur, ma confiance est sans réserve, je crois que je vous la doibs. »

j'obéis aveuglément parce que je le dois et que je feroy, dans toute la droiture de mon cœur, tout le mieux, ou pour parler plus juste, le moins mal qu'il me sera possible. Je puis, du moins, vous assurer, Monseigneur, que moyennant la grâce de Dieu, je ne changeroy pas d'humeur, et qu'autant que l'homme peut respondre de soy, ce n'est pas ce qui gastera les affaires. Je pars incessament et je ne perdroy que le temps absolument nécessaire pour donner quelques ordres indispensables à mon esquipage et à mes affaires, mais sans que cela m'empesche de me rendre à Schaffouse, le neuf du mois prochain, ou le dix au matin au plus tard, comme le Roy me l'ordonne précisément par sa despesche. Si quelque chose peut me soutenir dans un employ qui me paroist si difficile et si fort au-dessus de mes forces, c'est l'asseurance que vous me faites l'honneur de me donner de la continuation de vostre amitié. Pardonnez-moy, Monseigneur, la liberté que je prends de vous la demander très humblement et avec la dernière instance, en vous asseurant que je n'obmettroy jamais rien de ce qui poura despendre de moy pour la mériter et que vous n'aurés jamais de serviteur qui vous soit si sincèrement et si fidellement dévoué que moy. C'est pour quoy, agissant avec la confiance que je comte que vous voulés bien me faire la grâce de me donner, j'auroy l'honneur de vous dire, Monseigneur, que puisque le Roy et vous voulés absolument me faire tenir la place que vous m'envoyés occuper, je vous supplie de me faire la grâce d'oster M. d'Usson de cette armée et de le faire passer dans quelque autre, ce

que je ne vous demanderois pas si je croyois luy faire tort, mais au contraire estant mon ancien, c'est luy oster un desgoust et de plus, à vous parler franchement, Monseigneur, mais cela pour vous seul, je craindrois que ses manières, que je soupçonnerois volontiers d'estre un peu fines, ne puissent convenir avec les miennes très simples et très ingénues. Ayés la bonté, je vous en conjure, Monseigneur, de me délivrer de cette inquiétude, sans laquelle il me restera assés d'autres embarras.

Quoyque j'aye receu par ce courier la copie de l'instruction dont M. de Trestamanes estoit chargé pour moy, je ne manqueroy de retirer de M. de Seneric, en passant à Huningue, celle qu'il luy aura renvoyé avec le chiffre.

Je ne manqueroy pas aussy de me donner l'honneur de vous escrire, Monseigneur, de Strasbourg, d'Huningue et des autres lieux où j'en trouveroy la commodité, pour vous rendre comte de mon voyage, et cependant, je vous supplie de me permettre de profiter de cette occasion pour vous renouveller les asseurances du profond respect et de l'attachement inviolable avec lesquels j'ay l'honneur d'estre pour toute ma vie, Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Marcin (1).

(1) Au dos, on lit cette note de Chamillart : « Lettre de M. le Maréchal de Marcin, sur sa destination pour l'Italie. »

LXXXI*

LE MARÉCHAL DE MARSIN A LOUIS XIV.

Au Camp devant Landau, le 24 octobre 1703.

Sire,

La despesche de Vostre Majesté, du vingt de ce mois, m'a esté rendue ce matin, et comme elle est conçeue de manière à ne me pas laisser la liberté de délibérer sans courir le hasard de desplaire à Vostre Majesté, que je regarderois comme le plus grand de touts les maux, je ne scays qu'obéir et après luy avoir représenté, comme j'ay fait par ma lettre précédante, les raisons qui s'opposent à mon passage en Bavière et à l'honneur qu'elle veut me faire de me confier le commandement de son armée, je parts les yeux fermés sur toutes les considérations qui me retenoient, qui n'avoient d'objet que le bien du service de Vostre Majesté, et sans changer de sentiments sur ce que je dois penser de mon insufisance, j'ay toute la confiance que je dois au choix que Vostre Majesté a bien voulu faire de moy pour un employ si grand et si difficile, et j'ose espérer que Dieu n'abandonnera point de son secours la droiture de mes intentions; je supplie très-humblement Vostre Majesté de me faire la justice d'estre persuadée que ma répugnance n'a nul rapport à moy, et qu'en cette occasion comme en toutes les autres, je n'ay jamais eu et je n'auroy jamais eu veue que le bien de son service.

J'ay receu en mesme temps par ce courier la copie de l'instruction dont le s^r^ de Trestemanes

estoit chargé, sur quoy je ne puis répondre rien à Vostre Majesté avant d'avoir joint M. l'Électeur de Bavière, sinon que je n'oublieroy rien de ce qui poura despendre de moy pour exécuter selon ses intentions les ordres dont elle me fait l'honneur de me charger. Plust à Dieu, Sire, que la capacité et les moyens respondissent à ma bonne volonté et au zèle ardent qui m'anime pour vostre service.

Je suis, avec le plus profond respect,

Sire,

de Vostre Majesté,

le très-humble, très-obéissant et très-fidelle sujet et serviteur,

MARCIN.

LXXXII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 10 février [1704].

Je vous remercie, mon cher beau-père, de la retraitte que vous voulés bien me préparer ; vostre amour propre peut vous faire croire avec raison que la situation m'en plaist puisqu'elle est dans vostre voisinage. Je m'attendois bien qu'il y auroit beaucoup d'avis différens sur ma promotion, mais pourveu que je réponde dignement aux bontés de Sa Majesté et à vostre amitié, je prendroy tranquillement patience et laisseroy murmurer les envieux et raisonner les commentateurs.

Puisque vous n'avés montré à ces Messieurs

aucune de mes lettres, les discours qu'on peut avoir tenu sur l'affaire de M. Tanson ne m'inquiètent point; le mareschal ne scauroit se plaindre de moy, et puisque le contretemps de sa brouillerie avec M. de Vendosme m'amène un supérieur, il faut recevoir cette charge avec le bénéfice de lieutenant général et faire voir que j'ay l'humeur accorte et que je ne songe qu'au bien du service. L'envie que j'ay de vous plaire est telle que vous n'aurés jamais de moy aucune réplique sur tout ce que vous croirez convenable; conseillés, reprenés, remonstrés, exhortés, tout sera bien receu et exécuté, s'il est possible.

La jalousie de M. Desmarets, qui est au point de ne vouloir avoir ny esgal ni concurrent, mérite bien quelque réflexion, mais vous estes plus sage qu'homme du monde et reconnu de vostre maistre pour ce que vous valés; ainsi, vous serés toujours à portée de prendre tel parti qu'il vous conviendra. Je vous prie cependant de n'estre point trop bon et de scavoir punir comme récompenser ; cette qualité est nécessaire quand on est destiné à conduire les hommes; surtout soyez froid et sec avec les babillards de cour; le sérieux d'un ministre ne laisse pas quelquefois de retenir leurs langues.

Je fais réflexion qu'on pouroit m'appliquer avec raison le proverbe : « Voilà gros-jean qui remonstre à son curé. » Quoy qu'il en soit, l'amitié donne toute liberté.

Je passe à l'article des quatre pages ; j'en ay desjà un de moins que j'ay mis soubs-lieutenant dans mon régiment, les trois autres sont trop jeunes,

mais je me déferoy encore d'un à la fin de la campagne. Parlés moy toujours, mon cher beau-père, sans aucune complaisance ; c'est le moyen que vous ne vous repentiés jamais de m'avoir adopté et que je puisse passer dans vostre cœur pour le cadet de bonhomme.

J'attends avec impatience de vos nouvelles sur le projet de la jonction. Nos maîtresses ont à se plaindre de la délicatesse de nos sentiments, car je pense pour vous comme vous pensez pour moy. Si je ments, Dieu me punisse.

LXXXIII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 12 febvrier [1704].

Je vous asseure, mon cher beau-père, que j'ay compris toute l'importance du grade de lieutenant général que vous m'avés procuré, et je me trouve bien malheureux de ne vous en avoir pas assés bien exprimé ma reconnoissance ; effectivement ceux qui ont dit que vous avés les allures froides seront obligés de convenir que vous m'avés mené assés bon train. Quand j'y pense moy mesme, je crois resver et je me taste pour voir si je suis le mesme, mais vous pouvés conter que je mourroy de dépit, si je ne vous donne pas tout lieu de ne point vous repentir de mon élévation. Croyés que j'ay beaucoup plus de courage dans l'esprit que je n'ay de valeur, et cependant je ne passe point pour avoir plus peur que mes camarades.

Je vous rends mille grâces des lettres de noblesse que vous avés fait accorder au sieur Expilli. Je crois que vous n'aurés pas de peine à vous raccommoder avec Mme de la Feuillade ; je luy mande que j'accepte son excuse.

Je vous promets que M. de Tessé sera fort content de moy, et quand il vous reviendroit que Mme de Chateaudouble a quelque bonté pour moy, ne vous en mettés point en peine ; il ne m'en aimera que mieux. La commodité du logement a fait la familiarité, et la séparation en fera l'oubli, à l'exception de quelque bienséance. Je ne veux rien avoir de caché pour vous, mon cher beau-père ; je n'ay que faire de vous demander le secret.

Mon amie se méfie beaucoup des deux sœurs et prétend que vous avez trop de confiance en elles ; vous en userés comme vous jugerés à propos, mais je suis bien aise de vous avertir de tout, et j'attends de votre amitié la mesme franchise sur toute sorte de chapitres.

J'avoue que je n'ay rien remarqué en elles de mauvais ; j'ay sujet de m'en louer, il est vray que les femmes sont-très rarement secrettes. Adieu, mon cher beau-père ; je vous embrasse de tout mon cœur et suis à vous plus qu'à moy mesme.

Le Duc de la Feuillade.

Je souhaitte de m'acquitter assés bien de mon premier employ pour qu'on s'accoutume à me donner des corps séparés quand les occasions s'en présenteront.

LXXXIV

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 15 febvrier [1704].

Je ne puis m'empescher de vous dire, mon cher beau-père, que les projets de M. de Vendosme ne me paroissent nullement compassés, et qu'ils sont mesme si vagues qu'il est permis au maistre d'estre bien inquiet jusqu'à la réussite.

Je vous réponds sur ma vie que si Sa Majesté persiste dans le dessein qu'elle m'a confié, je l'exécuteroy à votre satisfaction ; je ne crains que le secret qui est toujours douteux par la quantité de gens auxquels on est obligé de se communiquer ; il n'y a pourtant, à ce qu'il me paroist, personne qui soit informé de cette entreprise que M. de Vendosme, M. de Tessé, M. Bouchu, M. de Nancré, et moy.

Je crois que mon affaire avec le parlement s'accommodera à l'amiable ; ils sont en dessein de me faire faire des excuses, et prétendent me donner des preuves certaines que la chose s'est passée comme ils le disent, et que le cardinal m'a menti. Je scay sans en pouvoir douter que cet honneste homme s'en est effectivement dédit ; il n'a pas osé faire la procession qu'il avoit ordonné ; il s'est contenté de la soumission des trois masques qui ont esté luy demander l'absolution (1). J'avois eu envie de les

(1) Pour une mascarade assez étrange qu'il donna, dit Saint-Simon, La Feuillade fut menacé d'excommunication par le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble. Il ne fallut pas moins que l'intervention royale pour terminer ce scandale.

empescher et de faire appeller, par le Parlement, de son ordonnance comme d'abus ; mais j'ay cru, tout bien pesé, que j'avois des affaires plus importantes à discuter et qu'il falloit mieux ne point faire d'éclat.

Je suis parfaitement raccommodé avec M. de Vendosme ; sa sincérité et sa bonté le rendent estimable et aimable, et je me conduiroy de façon qu'il sera content de moy. Je luy ay mandé qu'il m'estoit revenu que M. de Pontchartrain (1) faisoit de son mieux pour nous brouiller avec lui et qu'il se servoit de Chemerault (2) pour parvenir à cette fin ; que je n'en croyois point Chemerault capable, le connoissant pour honneste homme, mais que ce vilain borgne estoit assés meschant pour cela, mais que je le priois de me choisir pour médiateur dans les discutions qu'il pouroit avoir avec vous ; que je luy répondis qu'il ne s'en repentiroit point et qu'il n'avoit lieu jusqu'icy que de se louer de vous dans toutes les choses qui l'avoient regardé. J'ay cru ne point mal faire de luy mander cela en général comme venant uniquement de moy ; je seroy sur ma situation aussi muet que vous me l'ordonnés ; laissons les dire et qu'ils nous laissent faire ; mais conservés vous, mon cher beau-père, sans quoy je n'envisage aucun bonheur. M^me^ de Chamillart m'a mandé que vous estiés un peu incommodé ; j'en suis très inquiet.

(1) Il s'agit ici de Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain, secrétaire d'État de la marine, contre qui s'élèvent Saint-Simon et la plupart des historiens contemporains.

(2) Chemerault avait été nommé maréchal de camp après la capitulation de Barcelone en 1697 ; il fut tué à la bataille de Malplaquet en 1709.

Je garderoy mes discours ammiellés pour mes Dauphinois, mais je vous dis vray en vous asseurant que je vous aime autant que moy-mesme, et que je vous estime davantage, quoyque, malgré ma modestie, je m'estime bien raisonnablement.

LXXXV

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 16 febvrier [1704].

Je crois, mon cher beau-père que le courier de M. Bouchu est venu sur le cheval de Pacolet; il vient d'arriver et il n'est que deux heures après midy. Je n'ay jamais rien vu de si délié, ny de si plein d'esprit que vostre lettre au cardinal. Quoyqu'il ait résolu de ne plus faire de procession, comme je vous l'ay mandé hier, et qu'il se contentera de faire donner la bénédiction du saint-sacrement, je ne laisseroy pas de la luy envoyer; tout fol qu'il est, il a assés d'esprit pour sentir le ridicule que vous luy avés si bien assaisonné, et ce sera pour moy une douce vengeance. J'estois fort bien avec luy, du moins en apparence; quand j'appris qu'il méditoit cette excommunication, je passoy chés luy pour luy représenter mes raisons; il en estoit sorti exprès. Je luy envoyoy le soir M. de Saint-Paul, ayde-major des gardes; il luy fit beaucoup de complimens pour moy, mais il le chargea de me dire qu'il ne pouvoit s'empescher de remédier à un si grand mal. Nous ne nous sommes pas parlé depuis, et je continueroy de mesme, hors qu'il n'y aille du service du Roy. Je

ne crois pas que vous puissiés blasmer ma conduite après qu'il m'a autant manqué de considération ; je me trouve bien de la retenue de n'avoir pas voulu engager le Parlement à en appeller comme d'abus. Il a obtenu, il y a plusieurs années, un committimus par lequel il évoque toutes les causes qu'il a icy ; c'est la chose du monde la plus injuste, et rien ne le mettroit tant au désespoir que de le luy faire casser. Vous ne m'avés jamais vu vindicatif, mais en cette occasion, cela me feroit un grand plaisir, à tout le Parlement et à toute la ville.

Il m'est venu une idée après-disner, qui est de lever en Savoye deux bataillons de milice et d'en faire, avec un peu d'ayde, quatre au lieu de trois de la milice de Dauphiné. Nous allons, M. Bouchu et moy, voir ce qui se peut faire là-dessus, afin que tout soit préparé, si Sa Majesté l'approuve ; moyennant ces trois bataillons, nous ne vous demanderions plus que de nous en envoyer deux d'Alsace et deux de Flandres, moyennant quoy, je vous répondrois du Dauphiné et de la Savoye, et les projets de Sa Majesté s'exécuteroient avec tant de succès que M. de Savoye se repentiroit de sa perfidie.

En cas que vous ayés résolu de tirer du Languedoc les bataillons de la marine pendant l'esté, ne pouroit-on pas leur faire garder Nice et ses dépendances, et faire passer quatre bataillons de plus en Piedmont? Je vous embrasse, mon cher beau-père, de tout mon cœur,

Le Duc de la Feuillade.

Je ne vous enverroy plus de courier que pour des

cas pressants. M. le comte de Roussi m'a mandé qu'il estoit charmé des bontés que vous avés pour luy; vous sçavés combien il est estimable et combien je l'ayme. J'ay bien de l'impatience que mon ami Chamarante se ressente des marques de vostre protection.

LXXXVI

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 16 febvrier [1704].

Comme la destination des armées se fera apparemment d'abord après la promotion, je vous prie, mon cher beau-père, de vouloir bien remplir de mes anciens le nombre des lieutenants généraux qui serviront dans l'armée de la Secchia, afin que je me trouve des premiers de celle de M. de Vendosme, et que cela me mette plus à portée des distinctions qu'il pourra trouver lieu de m'accorder soubs le bon plaisir du Roy et à vostre recommandation. Vous prévenez si fort en tout ce qui peut me faire plaisir que je me trouve indiscret de vous proposer quelque chose de moy; mais vostre amitié est telle que je ne crois pas qu'il soit nécessaire de garder de pareilles mesures. Vous m'avés fait nager en grande eau, j'espère que je m'en tireroy avec honneur. Adieu, mon cher beau-père, je vous embrasse de tout mon cœur,

Le Duc de la Feuillade.

Il faut que M. Desmarets ne soit pas content de

vous à la façon dont il m'écrit ; au commencement qu'il a esté directeur, il m'a écrit : « Monseigneur, » depuis que je suis icy, il ne m'a écrit que « Monsieur », mais il a fini sa première lettre, « je suis avec respect » ; la dernière qu'il m'a écrit, le respect a esté retranché, et il ne s'est servi que du mot d'attachement. J'ay pensé luy mander que je n'estois pas glorieux, mais que comme il n'estoit pas devenu plus grand seigneur et que j'estois toujours le mesme, je le priois de me traitter d'une manière fixe ; que, du reste, ce seroit comme il luy plairoit.

LXXXVII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 21 febvrier [1704].

Je ne puis m'empescher de verser dans le sein de mon beau-père seulement, ce que je pense sur le projet concerté entre M. de Vendosme et M. de Tessé.

Ce dernier a surpris l'autre par une idée purement imaginaire et a prétendu par là se conserver le commandement de toutes les troupes qui sont en ce pays cy, en scachant assés pour connoistre que la jonction seroit impossible malgré le siège de Suse, hors que M. de Vendosme ne gagnât une bataille, et que mesme il trouveroit peut estre assés de difficulté à ce siège pour ne pas oser l'entreprendre, et qu'il pouroit ensuite s'en excuser sur M. de Vendosme et demeurer toujours général sur ces frontières avec toute son armée. Je vous avoue qu'ayant leu une

lettre que m'écrivoit M. de Vendosme par laquelle il me mandoit que je verrois dans celle qu'il m'envoyoit chiffrée, un projet qui étourdiroit bien M. le duc de Savoye, puisqu'il se trouveroit attaqué par trois costés à la fois, je m'imaginoy que c'estoit un arrangement fort au-dessus de mes vues et dont je pourois profiter pour l'avenir, mais je fus bien surpris quand je vis que cela se réduisoit à les attaquer, d'un costé, sur la Secchia où ils ont des postes et des troupes pour nous tenir teste, et que les deux autres costés estoient le siège de Suse et celuy de Verceil, qui ne se peuvent communiquer en aucune façon, puisque Turin est entre deux, et qui donnent aux ennemis la facilité de se porter avec toutes leurs forces dans l'endroit qu'ils jugeront le plus foible.

A l'égard de l'idée du siège de Turin, elle est si fort au-dessus de moy que je ne me donne pas la peine d'y réfléchir, et j'aime mieux *jurare in verba magistri.*

Ce peut estre un projet que le siège de Suse dans le dessein de fermer aux ennemis l'entrée de la Savoye; cependant, dans la situation présente, après la jonction des Allemands, il est hazardeux; mais en cas qu'il s'exécutast heureusement, l'idée de la jonction par Pignerol en devroit estre la suite.

Je conviens qu'elle ne se peut faire sans se commettre à un combat, si M. de Savoye le veut risquer; mais enfin, c'est le seul moyen de continuer la campagne avec supériorité et de s'en pouvoir promettre un heureux succès. Le projet de Nice et la jonction par mer est sans comparaison plus avantageuse et

moins dangereuse. Je vous jure, foy de vostre ami, dont le nom m'est plus prétieux que tous les biens du monde, que je vous dis avec vérité ce que je pense, comme si cette entreprise ne me regardoit en aucune façon. Vous devés me rendre la justice que j'ay représenté toutes les difficultés qui pouvoient s'y rencontrer par l'inconvénient de dégarnir la Savoye et le Dauphiné. J'ay parlé en bon serviteur du Roy, et point en jeune homme prévenu par l'éclat d'une conqueste confiée à sa conduite.

Je vous embrasse, mon cher beau-père, de tout mon cœur, et ne songe qu'à me rendre digne de vous.

LXXXVIII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 21 febvrier [1704].

C'est peu que de dire aimer, mon cher beau-père, je vous adore, et s'il n'y avoit pas un bout aux sentimens les plus tendres comme à toute autre chose, les miens augmenteroient tous les jours pour vous. Je suis charmé de vostre confiance ; je n'en abuseroy jamais, et la mienne y répondra sans bornes.

Vous pouvés faire la connoissance que vous scavés. M^me^ de Chamillart vous rendra conte des raisons que j'ay eu de vous prier de la suspendre. Je puis vous asseurer que je me suis bien conduit et qu'on est fort bien disposé; du surplus, la retenue dont vous êtes capable fera beaucoup mieux que l'empressement de beaucoup d'autres.

Je suis convaincu que vous ne scauriés avoir à la cour deux meilleures amies que les deux sœurs (1); pour moy, jusqu'à ce que j'y aye reconnu quelque chose de mauvais, j'en veux fort bien estre la dupe, et quand elles ne seroient pas telles qu'on pouroit les désirer, elles sont prétieuses par rapport à la perversité du pays. Je suis mesme entièrement persuadé de tout ce que vous me mandés de la première; le désintéressement en est une bonne preuve.

Il est certain qu'il vous est indispensable d'avoir quelques amies de confiance parmy les femmes de la cour. Je ne crois pas que vous eussiés pu faire un choix plus convenable; à l'égard de la duchesse de Guiche (2), je scay quels sont les charmes de son esprit, mais je ne la crois ny si naturelle, ny si désintéressée que la cadette des deux autres.

Je ne connois pas du tout l'autre dont vous me parliés, mais vos réflexions me paroissent fort justes. Vous avés bien raison de vous méfier du chancelier ; il est dans le cœur vostre ennemi mortel, et tous les raccommodemens ne seront que des palliatifs de cour, nécessaires quelquefois par bien-

(1) La Feuillade parle, sans doute ici, des deux filles de François-Marie de Lorraine, duc d'Elbeuf : Béatrix-Hiéronyme de Lorraine, dite Mlle de Lillebonne, née le 1er juillet 1662, qui devint abbesse de Remiremont, en 1711, et Élisabeth de Lorraine, née le 5 avril 1664, qui épousa, le 8 octobre 1691, Louis de Melun, prince d'Espinoy. — On peut voir, sur ces deux femmes, les longs détails que donnent les *Mémoires* de Saint-Simon.

(2) Marie-Christine de Noailles, née le 4 août 1672, avait épousé, le 13 mars 1687, Antoine de Gramont, duc de Guiche. Saint-Simon n'omet pas de nous faire son portrait qui s'accorde bien avec ce que dit ici La Feuillade.

séance ou par rapport au service du maistre, mais sur lesquels on ne doit jamais compter. Si l'on vous parle là-bas de M^me^ de Chateaudouble, ayés la bonté de dire que vous scavés que je l'ay vue plus souvent qu'une autre, parce qu'elle est plus sociable et de meilleure compagnie, mais que la familiarité ne va pas plus loin. Pour ce qui est du mareschal, elle le mène de façon qu'il m'en scaura gré ; effectivement, il m'avoit prié instamment, en partant, d'avoir de la considération pour elle et m'avoit fort assuré qu'elle estoit simplement son amie et nullement sa maistresse. Ainsi, il me doit estre obligé de mes honnestetés et ne doit pas se plaindre des traittemens plus doux.

Les biens qui vous sont revenus de M^me^ de Coligny sont très-véritables ; je n'ay jamais vu une plus estimable amie. C'est la reine du monde sur le fait de l'intérest, et elle a pour moy un attachement qui est si fort sans réserve que je ne puis en avoir trop de reconnoissance. Que vous estes aimable, mon cher beau-père, de vous intéresser à tout ce que j'aime ! Je puis vous dire aussi avec vérité que l'amitié n'a jamais esté portée plus loin que je la ressens pour vous.

Je conte que vous aurés eu la bonté de faire prendre à M. de Chamarante son rang de mareschal de camp dans la promotion des lieutenants généraux, quoyque celle d'Italie me paroisse faite seule. Je vous dis encor une fois que je cède à bonhomme, mais c'est tout.

LXXXIX

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 27 febvrier [1704].

Je pars demain au point du jour, mon cher beau-père; permettés-moy de me plaindre de vous de n'avoir pas receu un mot de vostre main depuis mon départ. Je connois mieux qu'un autre combien vous estes accablé, mais il ne vous auroit pas cousté beaucoup de me mander que vous m'aimés et que vous m'estimés; je serois inconsolable si vous cessiés d'avoir ces sentimens pour moy. Vous me devés donc l'attention de me les réitérer quelquefois; je vous embrasse de tout mon cœur.

Le Duc de la Feuillade.

Souvenés-vous que vous m'avés promis de ne jamais rien garder sur vostre cœur contre moy.

XC

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 28 febvrier [1704].

Je vis à merveille avec M. le mareschal de Tessé; il n'y a jamais eu un pays si tracassier que celuy-cy, et les femmes ne demanderoient pas mieux que de nous brouiller. Elles courent après un gouverneur de trente ans comme si c'estoit un Adonis; cela ne doit pas nous étonner, puis qu'elles font grand cas d'un intendant de cinquante et de plus cul-de-jate. Je me démesleroy bien de tout cela, et quand je

quitteroy mes Dauphinois, ils seront tous obligés de m'estimer et la plus part de m'aimer. Je vous demande en grâce de vouloir bien finir l'affaire du maire; elle me tient tout à fait au cœur par rapport à la façon frauduleuse dont M. Bouchu l'a conduit. Cela n'empeschera pas la création des autres charges qui se rembourseront de mesme dans des temps plus heureux. Ne croyés pas que je me brouille pour cela avec M. Bouchu; je scais dissimuler; il convient que je sois très-modéré dans les commencemens. Il ne me pardonne pas, dans le fond de son cœur, d'avoir fait cesser son règne pendant trois mois, et d'avoir eu pour la noblesse et pour le Parlement des manières bien différentes des siennes; mais je passe volontiers par dessus cette petite foiblesse, et je considère en luy son esprit fertile en expédients pour le service du Roy et très-propre à fournir tous les arrangemens nécessaires.

Quoyque mon authorité ne puisse jamais estre bien establie en Dauphiné tant qu'il sera intendant, j'aime pourtant bien mieux qu'il y reste que si vous en aviés fait un intendant des finances; il seroit bien du moins aussi capable d'ingratitude que celuy que vous soupçonnés. Le cardinal veut se raccommoder avec moy; il a parlé à M. de Tessé; je feroy ce qui conviendra, mais je ne l'en estimeroy pas davantage. Je seroy beaucoup plus aise, mon cher beau-père, de me trouver à la teste d'un corps d'armée que d'avoir à ménager tous ces esprits difficiles et dont la probité est bien enveloppée. Je vous embrasse de tout mon cœur, et suis à la vie et à la mort vostre fidèle ami.

XCI

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 2 mars [1704].

Vostre gendre est un étourdi, mon cher beau-père, de se confier à ses secrétaires qui sont des sots; mais il ne m'arrivera plus de pareil inconvénient, parce que je mettroy toujours moy-mesme le dessus des lettres que je vous écriroy. Je me trouve bien heureux que la méprise ait été pour un aussi honneste homme que le comte de Roussi qui est incapable d'en abuser.

Je suis raccommodé avec le cardinal; il a fait tous les pas, et après avoir fort chanté mes louanges à tout le monde, il m'a fort asseuré qu'il désiroit mon amitié, qu'il n'y a rien qu'il ne fit pour la mériter, et que s'il y avoit eu de l'humeur dans son procédé, cela n'avoit point eu de rapport à moy. La vérité est qu'il hait l'intendant mortellement, et il nous dit hier, à M. le mareschal de Tessé et à moy, que le Roy pouroit doubler la capitation de Dauphiné, s'il vouloit l'en oster et qu'il se chargeoit de la lever. Toute la province voudroit le voir mort; le mareschal a pour luy une aversion qui ne se peut exprimer; mais au bout du conte, il a les qualités nécessaires pour bien servir le Roy, et cela me le fera toujours ménager, quoy qu'il me paroisse aussy ingrat qu'il est dur.

Je vous supplie d'avoir la bonté de faire donner l'arrest nécessaire pour la suppression de la charge de maire. Je viendroy à bout du reste par

mon crédit, et cela n'empeschera point que les charges subalternes ne se vendent en attendant qu'on puisse les rembourser dans des temps plus favorables.

Je vous demande pardon de vous tant importuner pour une si petite affaire, mais elle m'intéresse infiniment, et ce sera une joie sensible pour toute la ville qui désire passionnément que je prenne connoissance de toutes leurs affaires. Je vous en auroy une sensible obligation.

J'enverroy, si vous voulés, vostre lettre à M^lle^ de Lislebonne. Je suis bien seur qu'elle sera de son goust. Je l'ay monstré, comme je vous l'ay dit, mais elle n'a certainement point couru. M. le mareschal de Tessé m'a dit vous avoir écrit sur les milices de Savoye; ce n'est plus mon affaire.

Permettés-moy de vous marquer encor ma reconnoissance de vos bontés pour mon amy Chamarante; soyés seur qu'il vous sera toute sa vie attaché comme il le doit. J'ay peur que mes envieux n'augmentent encor et ne s'acharnent sur moy quand ils ne se trouveront point adoucis par une promotion.

Adieu, mon cher beau-père, aimés toujours vostre gendre et surtout ne luy cachés aucun de ses défauts ny aucune de ses fautes. Profités de ses bonnes intentions, il taschera de vous contenter et vous sera toute sa vie bien tendrement attaché.

Le Duc de la Feuillade.

XCII

CHAMILLART A JULES MANSARD, ARCHITECTE (1).

Ce 14 mars 1704.

J'ai exécuté vos ordres, Monsieur. La pièce est en décharge, elle ne sera pas en estat de quatre jours. On emploira touts les moiens possibles pour faire diligence, mais pour inonder Villeneuve, c'est ce qui m'est deffendu. J'espère que vous pourrés choisir les carpes mardi au plus tard. Je ne pouroi pas vous accompagner ; l'abbé de la Proustière y suppléra, car jusques à jeudi, je ne scaurés disposer de moi un moment. Je suis, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

CHAMILLART.

XCIII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 16 mars [1704].

Vostre honneur est effectivement engagé, mon cher beau-père, mais le mien l'est doublement, puisque le vostre ne l'est que par l'envie que vous avés eu d'élever un gendre que vous aimés. J'ose dire que je vous tireroy d'affaire ou

(1) Cette lettre fait partie de mon cabinet.

que la chose ne sera pas possible ; elle est d'une nature que j'en puis répondre sans présomption. J'ay assés fait la guerre pour porter un jugement sain sur une entreprise méchanique, quand je connoistroy les lieux par moy-mesme. Je crois que vous trouverés mon autre lettre sensée, et que Sa Majesté verra que je ne veux ny promettre aisément ny mé faire valoir. Je n'entreprendroy rien de téméraire, mais aussi je ne me forgeroy point des chimères.

Je ne recevroy jamais vos avis que comme des nouvelles marques de vostre amitié. Je suis docile pour tout le monde, si je le seroy pour vous. Il n'est point question pour moy présentement d'aimer la table qu'autant qu'il en faut pour contribuer au plaisir des autres ; je souperoy très frugalement et j'auroy à peu près la mesme règle à disner. Ce n'est point par air que j'ay dit que je suis d'un tempérament robuste ; si tout autre avoit fait les excès que j'ay fait, il en seroit peut-estre crevé. J'estois naturellement fort porté à outrer les plaisirs, je me suis trouvé incommodé par m'estre extraordinairement échauffé le sang ; le mauvais air d'Italie, joint à la mauvaise disposition, me causa une assés longue maladie. Je puis vous asseurer que la bonne nature, sans avoir employé de régime, a entièrement pris le dessus ; je me porte en perfection, et je vous asseure que je n'ay pas laissé icy d'avoir de besoin de santé. Vous l'entendrés tout comme il vous plaira ; enfin je me conserveroy par bien des raisons ; mais croyés que vostre volonté me suffira toujours en toutes choses en me conservant simple-

ment le droit de représentation dans les choses qui ne seront pas d'abord de mon goût.

Je ne scaurois vous mander les faits graves que ces Messieurs se reprochent, cela seroit trop long. L'intendant n'impute au mareschal que des ridicules, mais le mareschal attaque fortement le cœur dudit intendant. Je ne sçay ce qui en est, ou du moins, je veux suspendre mon jugement; je n'ay pas voulu retrancher rien au maire des trente mil francs auxquels M. Bouchu a fixé son remboursement; il m'y a paru trop acharné. Il m'avoit caché qu'un fermier doit à la ville trente-huict mille livres, il a esté fort étonné quand il m'a sceu si bien informé de ce fonds et il n'a sceu que me répondre. Ne luy en mandés rien, je vous prie, et marqués luy simplement que vous le remerciés des soings qu'il s'est donné pour terminer cette affaire à mon entière satisfaction. Si je n'avois pas pris la chose comme je l'ay pris, elle n'auroit jamais esté finie; toute la ville m'en donne des bénédictions.

Adieu, mon cher beau-père, ma vie ne scauroit suffire pour vous prouver combien je vous aime ; j'ay envoyé à M^me^ de Chamillart une copie de vostre lettre au cardinal, vous n'avés qu'à luy demander.

XCIV

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 6 avril [1704].

J'ay pensé sur l'affaire de M. de Bérulle (?), Monsieur, de la façon dont vous m'avés fait l'hon

neur de m'y répondre, mais je n'ay pas cru devoir luy refuser de vous en écrire sur l'assurance qu'il m'avoit donné que vous luy aviés dit qu'il n'avoit qu'à faire faire cette délibération par la ville. Vous m'obligerés de luy faire plaisir quand vous en trouverés quelque autre occasion ; j'ay tout à fait sujet d'estre content de luy. Je vous remercie de la grâce que vous avés obtenu pour le chevalier de Montauban ; il est capitaine de carabiniers dans la brigade d'Aubeterre ; il s'adressera à M. de Torcy comme vous me le marqués. Je suis, mon cher beau-père, bien tendrement à vous,

Le Duc de la Feuillade.

L'affaire de Nice seroit desjà bien avancée, mais je tombe d'accord avec vous qu'elle sera encor plus seure quand M. de Vendosme sera en campagne. J'ay le plus beau régiment de France, le plus complet et le mieux vestu.

XCV

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 6 avril [1704].

Je viens de recevoir, mon cher beau-père, vostre lettre du 17 mars qui a esté jusqu'à Toulon. Vous me croyiés en chemin de la gloire dans le temps que vous l'avés escrit, et vous étiés bien inquiet pour vostre pauvre gendre. Je vous asseure que vous pouvés avoir confiance en moy et que je n'hazar-

deroy rien mal à propos dans les entreprises dont je seroy chargé. Laissés mettre M. de Vendosme en campagne, et je vous réponds de prendre le comté de Nice. Si M. de Tessé continue d'avoir la mesme envie de s'en retourner à la cour et qu'on veuille ne point faire passer des troupes à M. de Vendosme et m'honorer de ce commandement, je vous réponds de faire le siège de Suze et de me communiquer avec M. de Vendosme par la val d'Aost, pourveu qu'il prenne Verrue et qu'il me preste la main jusqu'à Yvrée. Rien ne seroit si capital que la réussite de cette entreprise ; elle osteroit aux ennemis la communication de la Suisse et de l'Allemagne, et vous en donneroit une par terre, laquelle est absolument nécessaire si la guerre d'Italie dure. Avoués que si votre gendre exécutoit tout cela, vous seriés bien content de luy. On ne peut entièrement répondre de l'événement, mais tout ce que je vous avance est fondé sur la vraysemblance, et de plus, je me sens des ressources pour les affaires difficiles. Enfin, malgré l'arrivée de M^me^ la mareschale de Villars et les bonnes grâces de la belle Château, dont je vous prie de ne jamais faire aucune plaisanterie à cause du mareschal de Tessé qui ne pouroit digérer cette pillule, je vous asseure que la gloire m'occupe plus que l'amour. Les deux régiments de cavalerie qui reviennent de Provence pouront, si vous le voulés, passer en Languedoc. Le régiment de Châtillon demeurera en Savoye, et vous me donnerés le régiment de dragons du second Languedoc qui me sera très-utile dans mon expédition. M. de Villars aura quatre escadrons au lieu de trois, et je receve-

roy beaucoup plus de secours du régiment de dragons.

Je vous prie de me mander si Sa Majesté continue à estre contente des contes que je vous rends.

C'est estre trop parfait que de vous repentir de la lettre que vous avés écrit au cardinal ; l'amour-propre est la source des bonnes qualités comme des mauvaises ; ne vous defaistes pas du vostre ; il ne vous conduira jamais qu'à de bonnes actions. Il y a mesme eu des moments où on a esté obligé de le réveiller en vous. Adieu, mon cher beau-père ; j'ay peur de mourir de joye si je suis assés heureux pour faire voir que je suis digne de votre amitié et de vostre attention pour moy.

Faites-moy scavoir si vous approuvés la destination des troupes que je vous fais. Je vous embrasse de tout mon cœur.

LE DUC DE LA FEUILLADE.

XCVI

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 17 avril [1704].

Je suis charmé, mon cher beau-père, que Sa Majesté soit contente de moy, et je suis persuadé qu'elle le seroit encor davantage si je pouvois sauver Chambéry. Je n'oublieroy rien sans trop hazarder de tout ce que l'art y peut mettre. Que je serois heureux, si le Roy pouvoit dire à mon cher beau-père : « Je vous remercie de tout mon cœur de m'avoir porté à élever vostre gendre ! » J'extrava-

guerois, si je m'entretenois longtemps d'une pensée si douce; je vous dispute et vous disputeroy toute ma vie que je vous aime, quoy que vous puissiés dire encor plus que vous ne m'aimés. J'y suis aussi bien obligé; vous me faites tous les jours de nouveaux plaisirs pour moy ou pour mes amis, et je ne puis vous payer de tant de bienfaits qu'en faisant mon debvoir, à quoy je suis engagé par bien des raisons et en vous aimant de tout mon cœur, ce que je ferois par pure inclination quand vous ne seriés, ny mon beau-père, ny mon bienfaiteur.

Vous voulés bien que je vous recommande le chevalier de Miane pour luy faire avoir une commission de colonel quand cela sera possible ; il n'y a pas un plus honneste garçon ny un meilleur officier ; il m'a esté dans cette occasion cy d'un secours infini par son intelligence.

Je suis entièrement raccommodé avec M. Bouchu ; il est présentement souple comme un gand. Je vous embrasse de tout mon cœur, mon cher beau-père, et vous fais mes compliments sur la nouvelle charge de M. de Senlis. Je crois que vous ne doutés pas qu'il ne peut arriver à toute vostre famille tant de bien que je luy en souhaitte.

Le Duc de la Feuillade.

XCVII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 25 avril [1704].

Je vous avoue, mon cher beau-père, que je suis douloureusement affligé de voir abandonner l'entreprise de Nice, mais il faut obéir et avoir assés de foy pour croire que nos supérieurs prennent toujours le bon parti. Je ne doute pas que je ne sois chargé du siège de Suze. M. le mareschal de Tessé est aussi mal que jamais, et il est certain que, quand il se tireroit d'affaire aussi heureusement que je le souhaitte, il ne sera de longtemps en estat de souffrir aucune fatigue. Si malgré le peu d'apparence qu'il y a, il se remettoit promptement, je vous prierois de m'envoyer joindre M. de Vendosme. En cas que vous pensiés différemment, faites-moy l'honneur de me demander vos raisons.

Je serois bien fasché de rendre de mauvais services à personne, mais je suis obligé de vous dire la vérité. Je ne puis en aucune façon m'accommoder de M. de Valière ; c'est le plus malhonneste homme et le plus grand menteur de France, qui fait tout, à ce qu'il dit, et qui cependant ne remédie à rien et est absolument incapable de prendre un bon parti. Enfin, quand il s'est retiré d'Aiguebelle à Pontchara avec cinq bataillons et deux régiments de dragons, et qu'il n'avoit qu'à conserver le poste de Conflans qu'il pouvoit fortifier, le lendemain, de deux bataillons qui arrivèrent, il avoit la teste si tournée qu'il me proposa d'abandonner la vallée de Grésivaudan,

disant que Pontchara n'estoit pas soutenable. Il ne vous reviendra pas que je suis difficile à vivre ; je m'accommode de tout, je tire d'un chacun ce qu'on en peut tirer. J'ay toléré longtemps, avant de vous en rien témoigner, mais je vous demande en grâce de ne point laisser cet homme là avec moy. Faites luy du bien ailleurs ; assaisonnés ce changement auprès du Roy tout comme il vous plaira, pourveu que nous ne servions pas ensemble. Je suis content de tout. M. le mareschal de Tessé en fait encor beaucoup moins de cas et ne peut le souffrir. Au nom de Dieu, que cela ne vous passe pas. Je veux bien aller en Piedmont et qu'il reste commandant en Savoye, mais je déserterois plustost que de l'avoir soubs moy, et il m'a fallu une modération infinie pour ne luy pas parler durement. J'attends de vos nouvelles avec impatience et vostre décision sur ma destinée. L'abbé de la Proutière m'a mandé que vous avés eu trois accès de fiebvre tierce ; je vous scay mauvais gré de ne m'en avoir rien mandé. Il est bien seur que je ne puis en estre informé sans estre fort inquiet, mais quand je l'apprends par d'autres, je le suis encor bien davantage, car je m'imagine que la chose est assés considérable pour qu'on veuille me la cacher. Ayés la bonté de ne me rien déguiser sur l'estat de votre santé que je conserverois bien volontiers aux dépens de la mienne. Adieu, mon cher beau-père, je suis bien tendrement à vous.

Le Duc de la Feuillade.

Je vous promets que les ennemis seront tous au-

delà des monts dans trois jours ; ce qu'on poura vous mander de différent ne sont que des visions. Permettés-moy de vous dire qu'il n'y a pas icy un officier général et qu'on ne doit pas conter qu'un homme puisse tout faire sans estre soulagé. M. de Saint-Laurens est d'un très-médiocre secours.

L'on m'a asseuré que les troupes qui sont resté en Provence ont receu beaucoup de recrues et qu'elles sont fort belles ; mon bataillon ne cède qu'aux gardes et tout au plus au régiment du Roy ; il est entièrement complet.

Quatre bataillons en Provence sont plus que suffisans, et un régiment de dragons y sera absolument inutile ; vous ne devés pas douter que M. de Savoye ne diminue beaucoup les garnisons du comté de Nice, quand il verra que vous ne songés plus à en faire la conqueste. Permettés-moy de vous dire qu'il faut se faire un plan général, le suivre et ne point écouter les criailleries mal fondées de beaucoup de gens qui manquent ou de bonne volonté ou de capacité.

XCVIII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 28 avril [1704].

Conservés-vous, mon cher beau-père, et je seroy le plus heureux des hommes. Je suis pénétré de reconnoissance de toutes les marques que vous me donnés de vostre amitié ; quand chaque moment de ma vie ne seroit employé qu'à vous prouver mon

attachement, je sens bien que je ne pourois satisfaire à tout ce que je vous dois. Il est bien vray que depuis le jour de mon mariage, la source de mes bonheurs, vous ne vous estes démenti en rien, que vous n'avés laissé passer aucune occasion de me faire plaisir et que vous avés redoublé vostre confiance, vostre estime et vostre tendresse à mesure que je m'en suis rendu digne. Si jamais je m'eslève au-dessus du commun, c'est à vous seul à qui j'en seroy redevable. Vous m'avés fait perdre mes mauvaises habitudes et vous avés ranimé mes bonnes qualités. J'auroy toute l'attention possible à les épurer et à mériter touts les jours, de plus en plus, les sentiments que vous avés pour moy. Vous me demandés que je me souvienne que je vous ay promis d'estre l'appuy de vostre famille. Je ne puis penser, sans avoir les larmes aux yeux, qu'elle puisse jamais avoir besoin de moy. Je passerois mesme le vraysemblable si je disois ce qui me passe par la teste ; mais croyés que tout ce qui vous appartient prospérera ou que je seroy entraisné dans leur ruine. Je vous jure que cette lettre me coûte bien plus que ne m'a coûté celle à laquelle vous avés eu tant de regret par rapport à son peu de succès. J'ay le cœur percé de douleur ; cela peut-il estre autrement, quand je me représente vivement toutes les obligations que je vous ay et à quel point vous m'aimés, et que je songe en mesme temps que vous estes si accablé d'affaires que vous courés risque journellement d'y succomber. Abandonnés plus tost les finances; j'y consens de bon cœur et ne m'en dédiroy jamais. Vous m'avés mis en place, peut-estre

serois-je assés heureux pour rendre des services qui pouront estre utiles à l'establissement de vostre famille; mais, en un mot, si vous périssiés, que deviendrions-nous tous ?

Adieu, mon cher beau-père; je suis charmé de ce que vous me mandés de M^lle^ de Lislebonne, et je vous remercie de l'attention que vous me promettés d'avoir pour le chevalier de Mianne.

M. le mareschal de Tessé est plus malade que jamais; la longueur de son mal, sa maigreur extrême et l'abattement où il est commencent à me faire craindre. Il n'y a nulle apparence qu'il soit en estat d'agir de longtemps. Mandés-moy, je vous prie, par le retour de son courier, à quoy vous me destinés déterminément. Je ne parle plus du siège de Nice, une remonstrance trop réitérée viseroit à une opiniastreté ridicule. M. de Tessé vous mande tout ce qu'il pense sur celuy de Suze. J'adjouteroy simplement qu'en voulant remédier trop seurement à tout on ne remédie souvent à rien, et que pourveu qu'on soit en force dans le centre quand il n'est pas trop éloigné de la circonférence, on est en estat de parer les coups réels et de ne se point inquiéter des démarches qui ne sont que tentatives pour vous inquiéter dans vos projets et pour vous faire prendre le change. Les ennemis doivent, par les nouvelles que nous avons, passer aujourd'huy ou demain le Saint-Bernard; il leur a déserté plus de mil hommes. M. de Savoye ne recevra pas trop bien M. de Saint-Rémy.

Je vous demande en grâce, en vous remerciant de la manière dont vous avés bien voulu parler au

chevalier de Villars, de vouloir bien écrire à M. de Ricouse pour luy marquer qu'il vous fera plaisir d'insinuer à M. l'Électeur de Bavière que vous vous intéressés vivement à M. de Chamarante et que ce seroit vous obliger que de demander des grâces pour luy. M. de Chamarante soutiendra bien ses premières impressions, et son caractère doux, modeste et vertueux, plaira sans doute à un prince aussi estimable que M. l'Électeur. Je ne scay si ce que je vous propose est une vision, mais je me creuserois tout le jour l'esprit avec joye pour rendre quelque service à mon ami. C'est ainsi que je scay aimer, et si vous me contentés sur son chapitre, ne vous confiés jamais en moy si vous me voyés de l'impatience sur mes propres intérests. Ricouse est de plus mon ami, et vous m'obligerés de luy témoigner que vous le servirés volontiers dans les occasions. Je vous embrasse.

Je me réjouis qu'on ait battu les fanatiques ; on dit qu'ils ont accepté l'amnistie. Faites-moy le plaisir de me faire mander ces bonnes nouvelles.

XCIX

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 4 may [1704].

M. de Rochefort, gentilhomme savoyard, homme entendu et qui a esté parmy les ennemis dans le temps qu'ils ont resté en Savoye, vient de m'asseurer, mon cher beau-père, que Suze est entièrement

miné et que M. de Savoye a résolu de le faire sauter. Si cela est, cette conqueste ne nous coûtera pas cher.

Faites moy le plaisir de m'envoyer copie de l'estat que vous avés des troupes de M. de Savoye et de celles de M. de Staremberg. M. de Vendosme n'entre dans aucun détail et écrit d'une façon qu'on ne peut conter sur rien. Je vous avoue, de vous à moy, que cela me met au désespoir, et il faut avoir plus d'ordre dans l'esprit pour réussir à la guerre. Faites réflexion qu'il a proposé le siège de Turin comme une chose faisable, et qu'il est bien loin présentement de répondre de celuy de Verrue; il ne rapproche d'autres moyens que de dire qu'il combattra les ennemis s'ils se présentent à luy. Je souhaitterois bien qu'il voulust entrer avec moy en matière sur la communication par la Val d'Aost que je crois un coup capital; il l'approuve bien, mais ce n'est pas le tout, il faut détailler pied à pied ce que nous pouvons faire tous deux de nostre costé pour y parvenir.

Je me trouve, en vérité, bien heureux, mon cher beau-père, d'avoir conservé la Savoye et empesché qu'aucun village de Dauphiné n'ait contribué. Tous ceux qui ont veu les mouvemens que j'ay fait seront obligés de convenir que je n'ay rien oublié pour rémédier à nostre mauvaise situation; mais, malgré tout cela, je suis trop vray pour ne vous pas dire que j'ay bien de l'obligation à l'incapacité de M. de Saint-Rémy. J'avois trop de pays à garder et de trop mauvaises troupes pour qu'il ne m'eust pas entamé s'il s'y fust bien pris ; ce n'auroit pas esté ma faute,

mais le contre-temps m'auroit paru bien triste, quand j'aurois songé que j'estois destiné naturellement à faire la conqueste de Nice.

Mandés moy ce qu'en dit le public et les plus malins courtisans. Adieu, mon cher beau-père, portés vous bien et aimés moy ; je n'auroy rien à désirer qu'un peu de gloire que j'espère acquérir si la fortune me seconde.

LE DUC DE LA FEUILLADE.

J'avois oublié de vous mander que M. de Saint-Rémy avoit envoyé un ordre à Chaparillan de contribuer soubs peine d'estre bruslé; j'y fis réponse que, pour un hameau bruslé on brusleroit cent villages, et que s'il vouloit envoyer chercher la contribution on tascheroit de le bien recevoir. Vous avés sceu l'inutile tentative qu'il fist.

Si le Roy trouvoit bon que Contade (1) vint servir de major général en ce pays-cy, cela me feroit un véritable plaisir. Bernard m'a dit que vous l'aviés choisi pour estre mareschal des logis de nostre petite armée.

(1) Georges-Gaspard de Contades, né à Angers, le 17 juin 1666, entra aux gardes en 1683, y devint capitaine le 7 mars 1697, fit la campagne de Flandre avec Villeroy, puis fut nommé major par brevet du 16 juin 1706. A Denain, Contades était major-général de l'armée de Villars; il se retira du service en 1735, et mourut à Bourbon, le 3 octobre de cette même année, à l'âge de soixante-dix ans.

C

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 6 may [1704].

Vous ne scauriés me faire un plus sensible plaisir, mon cher beau-père, que de ne me rien déguiser et de m'avertir en ami véritable des moindres fautes que je puis faire. Je me pareroy de la vivacité qui peut m'estre héréditaire et je tascheroy que Sa Majesté ne retrouve point en moy ce qui luy a déplu dans feu M. de la Feuillade. Je vous diroy cependant, sans vouloir m'excuser, que ce n'est nullement par impatience que je vous ay envoyé mon dernier courier et que je ne seroy jamais en peine que vous ne vous portiés avec empressement à tout ce qui peut m'estre utile ou agréable. De plus, s'il estoit possible que vous m'oubliassiés en quelque chose, je vous ay tant d'obligations qu'il ne me seroit seulement pas permis de le remarquer.

La vérité est que j'ay cru que vous pouriés estre prévenu que les ennemis voudroient garder la Tarentaise et que vous seriés bien aise d'apprendre qu'ils avoient repassé le Saint-Bernard, car je scavois bien, du reste, qu'il estoit inutile de vous envoyer un courier. Je seroy doresnavant plus circonspect, et je n'en dépescheroy qu'à propos.

M. le mareschal de Tessé est dans un estat pitoyable et je crains fort qu'il ne relève pas de cette maladie. Nous avons vécu ensemble d'une manière

si honneste que j'en serois véritablement affligé. Je vous enverroy, par le premier ordinaire, copie de la lettre que M. de Vendosme luy a escrit et de la réponse qu'il m'a chargé de luy faire.

Je ne vois point d'apparence que le siège de Suze puisse se commencer avant le dix de juin. Je conte que j'auroy alors abondamment de tout ce qui me sera nécessaire. A l'égard de M. de Valière (1), je vous ay desjà mandé qu'il peut estre utile au siège de Suze par la connoissance qu'il doit et qu'il dit avoir de cette place et des postes qu'on peut occuper pour empescher les ennemis de la secourir. Cela me suffit pour vous prier de me le laisser; de plus, je ne scay point faire de mal qu'à la dernière extrémité et ce seroit pour moy un tourment que d'avoir à me reprocher d'en avoir fait à quelqu'un. Il m'a demandé pardon et m'a juré que je n'aurois jamais aucun sujet de me plaindre de sa conduite. Cela me contente, et je serois véritablement fasché qu'il crust que je luy ay rendu ce mauvais office. J'ay prié M. le mareschal de Tessé de ne luy point donner avis de ce changement et je vous supplie d'obtenir du Roy qu'il soit nul. J'auroy, par ce moyen, quatre mareschaux de camp. M. de Narbonne (2) servira fort bien en Provence; il se portera bien mieux dans un pays chaud que dans celuy-cy, et outre cela, il ne faut pas prendre beaucoup de fatigue pour

(1) De Valière avait d'abord servi dans les mines, puis avait passé dans l'artillerie, en 1699; il avait été nommé commissaire provincial d'artillerie, le 28 avril 1703.

(2) François-Raymond, comte de Narbonne, capitaine de dragons, né le 21 janvier 1681.

placer quatre bataillons le long du Var. Je vous asseure que je suis assés bon serviteur du Roy et de l'Estat pour acheter la fin de la guerre de Languedoc du petit chagrin de me voir arriver un nouveau maistre. La teste ne m'a point tourné et mes prospérités ne m'ont point assés aveuglé pour que j'aye conté ne devoir plus avoir dans ma vie que des jours filés de soye. Vous croyés bien, après cela, que je seroy ravi de rester en chef, si cela est possible ; mais je ne seroy point étonné qu'on préfère un gagneur de batailles à un pauvre petit compagnon qui a, pour tout mérite, donné quelque lieu de penser qu'il a des talents. Adieu, mon cher beau-père, portés-vous bien et aimés-moy.

Le Duc de la Feuillade.

CI

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 10 may [1704].

Je me réjouis avec vous, mon cher beau-père, de la manœuvre honteuse que M. de Savoye vient de faire ; ce commencement heureux nous donne lieu d'espérer que M. de Vendosme soutiendra en Piedmont la gloire des armes du Roy. Je conte toujours de commencer le siège de Suze dans un mois ; il n'est pas possible que ce soit plus tost. Mandés-moy, je vous prie, au juste quand les canonniers, bombardiers et mineurs arriveront, aussi bien que

les officiers d'artillerie, et si Lapara (1) est destiné à conduire ce siège. Je suis, mon cher beau-père, bien tendrement à vous.

Le Duc de la Feuillade.

Conservés-vous pour le Roy et pour moy; je vous remercie de la compagnie franche que vous avés envoyé à Grenoble. C'est le comble de vos bienfaits envers nostre capitale.

CII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 13 may [1704].

J'espère, mon beau-père, que je me tireroy avec honneur des entreprises dont je seroy chargé et que Sa Majesté ne se repentira pas d'avoir eu plus de confiance en moy qu'il n'a encor eu en aucun homme de mon aage.

J'attends avec bien de l'impatience des nouvelles de M. de Vendosme; tout dépend de ses premiers mouvemens. Je ne puis m'imaginer que M. de Savoye abandonne Verrue; cette conqueste est d'une trop grande conséquence. Elle le resserreroit

(1) De Lappara était alors un des ingénieurs français les plus distingués; il fut nommé lieutenant général en 1704 et envoyé en Italie, auprès du duc de Vendôme. Il assista d'abord au siège de Verrue, puis au siège de La Mirandole où il commanda les troupes comme officier général, et les travaux comme ingénieur en chef. — Voir *Notice sur le lieutenant général Lapara de Fieux et sur les sièges dont il a dirigé les attaques*, par Augoyat, 1839, in-8.

infiniment, asseureroit à M. de Vendosme la prise de Vercel, dans le temps qu'il la jugeroit nécessaire, le mettroit en estat de rassembler toutes ses forces par la facilité qu'il auroit de se porter de tous les costés par son pont sur le Pô, et rendroit la communication par la val d'Aost vraysemblablement seure, ce qui mettroit M. de Savoye hors d'estat de soutenir la guerre. Il me paroist plus raisonnable de penser que M. de Savoye, en couvrant Verrue, attendra M. de Vendosme dans un poste avantageux, et s'exposera à de certaines conditions au risque d'une bataille. Je ne scaurois approuver le mouvement qu'a fait M. de Savoye de venir à Villanova pour s'en retirer précipitamment; mais il seroit trop ridicule qu'après l'avoir fait il se retirast derrière la Doire Baltée et abandonnast Verrue. Mon avis est qu'il ne s'est avancé si près que pour hazarder de vous imposer par cette marche hardie, consommer le plus de fourages qu'il pouroit pour vous retrancher quelque subsistance, et qu'il a conté que si vous débouchiés pour marcher à luy, son pis aller seroit de se retirer dans quelque poste qu'il a eu le temps de se choisir.

Après ce beau raisonnement, il se peut fort bien que M. de Savoye prenne trop de confiance en ses troupes, que je tiens très-inférieures en valeur à celles de Sa Majesté, et qu'il se commette à un combat avec moins de précaution que je ne l'imagine. Si cela est, je ne doute point que M. de Vendosme ne le batte bien; c'est une punition que le ciel doit à sa perfidie. En ce cas, faites souvenir Sa Majesté que qui pardonne aisément de certaines injures invite à l'offense;

pour moy, je ne seroy point content, par rapport à la gloire du Roy, que je ne voye M. de Savoye sans places et sans troupes. Je consentiroy alors qu'il reste souverain, mais pour exécuter ce beau dessein, il faut gagner une bataille aussi complette que celle de Spire, et cela n'est pas toujours aisé.

Il ne m'estoit rien revenu de désavantageux pour moy sur les mouvemens de la Savoye; c'est une simple curiosité que j'ay eu parce que je connois les courtisans très-capables de condamner sans fondement, et de plus, comme je ne me crois nullement infaillible et que j'ay envie de m'instruire, je seroy toujours ravi d'estre informé de ce que dira le public. Cela ne me fera nulle peine quand je n'auroy point eu de tort, et quand j'en auroy eu, je l'avoueroy volontiers et tascheroy de n'y plus retomber.

Je suis charmé que le Roy soit un peu satisfait de moy. Je ne suis pas ingrat pour le moindre particulier que je crois me vouloir du bien. Jugés donc ce que je pense pour un maistre à qui je dois autant. Je scay comme vous m'aimés et vous devés scavoir comme je vous aime. J'espère que je vous confirmeroy tous les jours dans cette opinion; il est seur de réussir dans les choses qu'on ressent avec vérité et vivacité et auxquelles on a attention tous les momens de sa vie.

Le Duc de la Feuillade.

CIII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART

A Grenoble, ce 14 may [1704].

Vous verrés, mon cher beau-père, par la lettre que je vous écrivis hier, que j'ay jugé juste des mouvemens de M. de Savoye en pensant qu'il n'abandonneroit point Verrue. L'avantage que M. de Vendosme a remporté fera toujours un fort bon effet, mais s'il avoit pu prendre son cousin, comme on dit qu'il ne s'en est guères fallu, c'estoit un beau coup de filet. Il me paroist qu'il n'est plus question que du siège de Vercel; il se fera aisément, et cette conqueste ne laissera pas d'estre d'une grande conséquence, parce qu'elle couvrira entièrement le Milanois et qu'elle réunira davantage les forces de M. de Vendosme.

Celle de Suze sera considérable, et de la façon dont les ennemis sont campés, je crois qu'ils auront bien de la peine à nous empescher la communication par la val d'Aost. M. de Vendosme est maistre d'un pays assés grand et assés fertile pour pouvoir y subsister tout le temps qui sera nécessaire, et par conséquent estre toujours en estat de me prester la main. Si ces projets s'exécutent et que M. de Villars, après avoir fini l'affaire des fanatiques, fasse le siège de Nice et de ses dépendances à la fin de septembre, ce que je tiens très-aisé, M. de Savoye ne laissera pas d'avoir perdu quelques fleurons de sa couronne. Quand j'apprendroy le passage des recrues en

Bavière ou la nouvelle de quelque grande entreprise en Allemagne, je feroy un feu de joye. Adieu, mon cher beau-père, je suis bien tendrement à vous.

Le Duc de la Feuillade.

Vous scavés mes raisons sur le changement de M. de Valière ; je vous prie d'y avoir attention. Je vous envoie une lettre que je reçois de M. de Marcilly, dans le moment ; je le laisse commander au blocus ; il est vigilant et industrieux, il s'en acquittera à merveille. Faites-moy le plaisir de me mander à quoy vous destinés M. de Narbonne; il peut fort bien servir dans un lieu fixe comme le commandement de la Savoye en cas que le Roy ne veuille pas y laisser M. de Valière.

CIV

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 16 may [1704].

Je suis pénétré, mon cher beau-père, des marques d'amitié que vous me donnés tous les jours. La lettre que vous m'avés écrit par le courier de M. de Vendosme est pleine de tendresse ; je le ressens au delà de ce que je puis vous dire ; imaginés à quel point l'homme le mieux né peut pousser l'amitié, c'est ainsi que je vous aime.

Je partiroy d'icy le vingt quatre et je conte investir Suze le deux de juin, après quoy, je tascheroy de mettre le canon en batterie le plus tost qu'il me sera possible ; il n'y a point de tranchée à faire à ce siège,

il n'est question que de ruiner les défenses, après quoy, il faudra faire le logement du chemin couvert avec des gabions, des sacs à terre et des sacs à laine; je ne crois pas qu'ils attendent plus longtemps pour se rendre. La garnison qui y est jusqu'icy est fort mauvaise. Le mémoire que vous m'avés envoyé est fort bon ; celuy qui l'a fait juge qu'il faut vingt bataillons ; je n'en auroy cependant que dix-neuf. Quand M. de Grignan (1) se contenteroit du nombre que je luy ay d'abord marqué, cela suffiroit, mais vous conviendrés avec moy que c'est bien peu que dix sept; il ne seroit certainement point prudent de tirer ceux de Tarentaise. Je fais fortifier Conflans. C'est un poste nécessaire, M. de Prade y demeurera. J'apprends, dans le moment, que les fanatiques ont accepté l'amnistie; je vous en fais mon compliment de bon cœur. M. le maréchal de Villars poura faire le siège de Nice pendant, qu'après celuy de Suze, je songeroy à seconder M. de Vendosme dans ses projets. Je vous manderoy par son premier courier tout ce que je pense sur le cours de la campagne ; si je parle mal, vous me redresserés, vous scavés que je suis docile, quoy que fils d'un père qui ne l'estoit pas. Je vous embrasse de tout mon cœur, mon cher beau-père.

Le duc de la Feuillade.

(1) Louis-Provence-Adhemar de Monteil, marquis de Grignan, né en 1671, brigadier des armées du roi, était fils unique de François de G., et de Françoise-Marguerite de Sévigné, fille de la marquise de Sévigné. Il se trouva à la malheureuse journée d'Hochstedt où il se distingua, et mourut à Thionville, en octobre 1704.

CV

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 20 may [1704].

Si tous les gouverneurs des places de Portugal ressemblent à celuy de Salvatierra, je crois, mon cher beau-père, que l'archiduc n'a d'autre parti à prendre que d'aller demander à l'empereur quelque autre apanage que celuy du royaume d'Espagne.

Les troupes que Sa Majesté a soubs le commandement de M. de Marsin et soubs celuy de M. de Tallard sont si supérieures en valeur à celles des ennemis que je ne doute pas que la jonction ne soit faite. De plus, comme il y aura eu un grand secret pour le véritable dessein, la jalousie que nos généraux auront donné de différents costés aura fort bien pu leur faire trouver le passage dégarni. Personne ne désire plus que moy que les armes du Roy prospèrent de tous les costés.

Je vous donne avis, en vous priant de n'en rien dire encore à Sa Majesté, que j'ay si bien fait ménager l'esprit des Vaudois qu'ils sont entièrement portés à faire un accommodement; si je puis réussir, ce sera un coup capital. Comme je vais estre à la porte de leur pays avec un corps assés considérable pour pouvoir les intimider, je joindroy les menaces aux appas des conditions favorables.

Julien mande à M. Bouchu qu'on peut présentement retirer de Languedoc dix bataillons et un régiment de dragons ; si vous vouliés me l'envoyer

avec six et faire marcher les quatre autres en Provence, avec le régiment de dragons, je vous répondrois bien de finir un traitté avec les Vaudois ou de les exterminer et de ruiner toutes leurs habitations sans que cette expédition retardast en aucune façon les projets qu'il faut suivre après le siège de Suze.

Si le dessein du siège de Coni n'est pas du goust de Sa Majesté ou que M. de Vendosme y trouve des difficultés que je ne prévois pas, il faudra du moins faire la conqueste du comté de Nice et soutenir les peuples du Mondovi qui suivront volontiers l'exemple des Vaudois. Si M. de Vendosme prend Verrue, comme il me l'asseure sur sa teste, après quoy on ne doit pas luy faire l'injustice d'en douter, il pourra ensuite assiéger Ivrée, et l'on poura encor faire la communication par la val d'Aost avec quatorze bataillons et quatre régiments de dragons, malgré le siège de Nice que l'on feroit en mesme temps avec quinze bataillons, deux régiments de dragons et les troupes de la marine. L'on laisseroit outre cela sept bataillons dans le haut Dauphiné; si l'armement de la flotte empeschoit qu'on ne put estre aidé par la marine pour l'entreprise de Nice, il faudroit la remettre au mois d'octobre. C'est un pays si chaud que cette saison conviendroit encor mieux.

Je trouve qu'il faut prévoir à tout; ainsi, s'il estoit possible que M. de Vendosme ne prist pas Verrue, le siège de Vercel seroit son pis aller, après quoy, comme le Milanois seroit entièrement couvert, il n'auroit de parti à prendre que de repasser le Pô et d'aller achever sa campagne du costé de Carmagnole. M. de Savoye se trouveroit encor bien

resserré dans ses quartiers d'hyver, et il seroit très-aisé de faire la jonction au commencement de la campagne prochaine et d'employer des forces si formidables contre M. de Savoye qu'on seroit en estat, en s'arrangeant, d'exécuter tout ce qu'on voudroit entreprendre.

Voilà le pis aller, car si M. de Vendosme prend Verrue, il est seur, pour peu qu'on fasse des mouvemens concertés, que M. de Savoye sera obligé cet hyver de demander au Roy la paix, hors qu'il ne soit aussi extrême dans son désespoir qu'il est perfide dans ses traittés.

Que je serois heureux si je pouvois, dans le cours de cette campagne, marquer au Roy par quelque service éclatant la vive reconnoissance que je sens de toutes ses bontés. Avoués, mon cher beau-père, que vous seriés quasi aussi aise que moy, et comme je suis certain que l'amitié que vous avés pour moy suffiroit seule pour vous causer un excès de joye, jugés ce que je pense pour vous. Je suis aussi long qu'un mauvais prédicateur, mais je ne finis qu'avec peine, et je songe fort peu aux beautés de Grenoble quand j'ay commencé à vous entretenir. Adieu, mon cher beau-père, je vous aime autant que vous m'aimés; vous me donnés tout lieu de croire que je ne puis vous aimer davantage.

Le Duc de la Feuillade.

Je suis plus sensible que je ne puis vous le dire à la bonté que le Roy a eu de consentir que M. de Valière conservast son premier commandement. M. de Narbonne partira après-demain pour la Pro-

vence. La santé de M. le maréchal de Tessé est beaucoup meilleure depuis quatre ou cinq jours ; il y a apparence qu'il se tirera d'affaire avec le temps.

Je vous remercie des soins que vous avés bien voulu prendre pour me tirer d'affaire avec Arnauld et de la résidence de Saint-Omer que vous avés accordé au commissaire d'Albigni.

CVI

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 22 may [1704].

Vous avés bien raison, mon cher beau-père, de dire que je ne scaurois douter de l'envie que vous avés de contribuer à ma satisfaction. Permettés-moy seulement de vous écrire toujours naturellement et de vous confier tout ce que je puis désirer pour moy ou pour les autres; vous connoissés ma docilité et, j'ose dire, ma justice; je suis bien éloigné de ces caractères indignes, lesquels après avoir receu cent grâces scavent mauvais gré d'un refus. Je penseroy toute ma vie que ce que vous ne m'accorderés pas ne sera pas en vostre pouvoir ou que vous ne jugerés pas avec raison qu'il soit convenable de le demander, et je n'emploirois jamais vostre crédit en rien si je croyois que vous soupçonnassiés que je fus capable de penser différemment.

Je tascheroy de faire trouver au pauvre Morin, quelque dédommagement du malheur qui luy est

arrivé. M. Bouchu est cause que mon départ est retardé d'un jour parce qu'il veut arriver à Briançon en mesme temps que moy. La vie oisive ne sera jamais douce pour moy que par occasion, hors qu'il ne me soit pas permis d'en mener une glorieuse.

Je conte investir Suze le deux ou le trois, au plus tard; conservés-vous, mon cher beau-père; s'il est possible, tenés-vous à l'Estang souvent, et cultivez promptement les talents de bonhomme; il vous est bien nécessaire et il vous donnera lieu de jouir d'un repos que vous aurés bien dignement mérité. Adieu, mon cher beau-père; si le général d'armée pouvoit égaler le ministre, la troupe des envieux augmenteroit de nombre et de venin. Dieu le veuille, et que vous m'aimiés toujours autant que je vous aime.

Le Duc de la Feuillade.

CVII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 25 may [1704].

Je pars dans le moment, mon cher beau-père, et j'espère que je vais mériter les bontés de Sa Majesté. J'ay tiré de Savoye les deux bataillons de Sansay; le blocus est parfaitement bien formé et M. de Marcilly, de qui je ne puis trop vous louer l'intelligence et l'application, se fait fort de rompre

leur pont incessamment. Il leur déserte tous les jours du monde. Je leur ay fait jetter des billets qui aideront à les maintenir dans cette bonne disposition. Il ne reste en Tarentaise, c'est-à-dire à Conflans, qu'un bataillon, et il y a cinq compagnies de dragons à Moustiers; ce dégarnissement ne me donne nulle inquiétude parce que je trouve que, pourveu que je sois bien averti, comme il y a apparence, par les précautions que j'ay pris, les ennemis courroient trop de risque en s'avançant jusques là. De plus, il y a tout lieu de croire que M. de Savoye est fort foible; mais les désespérés sont quelquefois à craindre, et je ne le crois pas éloigné d'un état aussi violent. Je me sens obligé de vous marquer encor touts les sujets que j'ay d'estre satisfait de M. le mareschal de Tessé; j'en ay toute la reconnoissance possible, et je vous prie de l'en asseurer en y joignant des remerciemens de vostre part. Il m'a donné M. son fils pour venir au siège de Suze avec moy; si je suis assez heureux pour réussir dans cette entreprise, j'ay envie de luy en donner la nouvelle à porter. Mandés moy ce que vous en pensés.

Si M. le mareschal de Villars fait actuellement la conqueste de Nice, comme c'est dans le Parlement de Dauphiné qu'on choisit un premier président dans l'autre guerre, je vous supplie de demander au Roy cette place pour un conseiller de ce parlement nommé Renaud ; il est très honneste homme, a beaucoup d'esprit et s'applique fort à son mestier. Il n'y a pas un meilleur sujet. Je me flatte que Sa Majesté voudra bien luy accorder cette grâce à ma

recommandation, quand vous aurés la bonté de l'appuyer. Adieu, mon cher beau-père ; je suis bien tendrement à vous.

Le Duc de la Feuillade.

J'attends avec bien de l'impatience des nouvelles de M. de Vendosme. Le Roy doit tout employer pour écraser M. de Savoye ; après quoy il donnera la loy. Envoyés sur la fin de la campagne une vingtaine de bataillons et un vingtaine d'escadrons en ce pays-ci, soit de Flandres, soit d'Allemagne, et il ne poura prendre de quartiers d'hyver que dans Turin. Jugés de sa situation. Je scay bien que si l'on veut s'y bien prendre nous avons assés de troupes pour réussir à la mesme chose, sans ce nouveau secours, mais dans des faits de cette importance, on ne peut trop agir à coup seur, et je tiens ce que je propose très-aisé par ce que j'entends dire de nostre supériorité en Flandres et par l'estat florissant où la jonction met les affaires d'Allemagne. Vous m'avouerés bien que si M. de Savoye estoit authentiquement et rigoureusement puni, ce seroit le comble de la gloire du Roy. Si je vois cela, je seroy trop heureux. Que sera-ce si je puis y avoir contribué en quelque chose ! Faites moy le plaisir de me mander si les nouvelles que vous avés receu depuis une quinzaine de jours ne vous sont pas du moins aussi salutaires que le quinquina. Le poids dont vous estes accablé n'en est plus un quand les événemens sont glorieux et qu'on peut se vanter avec justice d'y avoir grande part.

CVIII

LE MARQUIS DE DREUX A SON BEAU-PÈRE CHAMILLART.

A Fontanette, ce 26 may 1704.

Monsieur,

Le parti que vous voulez que nous suivions est certainement le plus advantageux pour le Milanois, et coûtera bien moins de monde que celuy auquel l'on s'estoit arresté, et il me semble que c'est là une des grandes attentions que l'on doive avoir à l'heure qu'il est, que les recrues n'ont point remis l'infanterie au point qu'elle estoit il y a un an. Il faut rendre justice à M. le duc de Vendosme, il fait ce qu'il faut pour conserver son armée. Cette année, la discipline a esté parfaitte pendant le commencement cy et si vous pouvez l'engager encore davantage à contenir son armée de mesme toutte la campagne, M. de Savoye, qui espère de nous détruire par la maraude, trouvera bien de l'erreur à son conte.

Nous avons apris, depuis peu, bien de bonnes nouvelles; celles du Languedoc me donnent d'autant plus de joye que j'espère que vous pourez bientôt rejetter des trouppes de ce pais là du costé de M. de la Feuillade qui, avec une plus grosse armée, sera plus en estat de s'approcher des ennemis, de les serrer et d'entreprendre avec plus de hardiesse.

Je suis avec toutes sortes de respects,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

DREUX.

CIX

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

Au Camp devant Suze, ce 10 juin [1704].

Je ne puis m'empescher de vous dire, mon cher beau-père, que vous m'avés envoyé un lieutenant général qui seroit beaucoup mieux en repos chez luy qu'il n'est icy. C'est l'homme le plus borné que j'aye jamais vu ; la volonté de plus est très-médiocre. A vous parler franchement, c'est une véritable emplâtre ; son ancienneté seule mérite quelque considération, mais un jeune homme avec des talents communs seroit beaucoup plus utile que luy.

L'amie de mon amie (1) m'a mandé que je devois continuer d'écrire quelquefois à son ami (2) et qu'on se plaignoit de mon silence. J'écriroy après la prise de Suze, mais il faut que vous attendiés pour luy rendre ma lettre que vous soyés en mesme lieu que luy. L'on prétend que cela sera beaucoup mieux, et que celle que vous envoyastes à Meudon fist trop de bruit.

Si je puis, mon cher beau-père, faire une campagne qui vous fasse honneur, je ne demande plus rien à Dieu, j'auroy vécu assés heureusement. Adieu, si je pouvois vous dire à quel point je vous aime, je ne vous aimerois pas autant que je le dois.

LE DUC DE LA FEUILLADE.

La lenteur de nostre canon nous retarde beaucoup, nous n'avons point encore de canonniers.

(1) Mlle de Lillebonne et Mlle Choin.
(2) Monseigneur le grand Dauphin.

Chantelou est d'une volonté et d'une activité infinie; je ne puis trop me louer de ses soins.

CX

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

Au Camp devant Suze, ce 12 juin [1704].

Vous ne scauriés me faire un plus sensible plaisir, mon cher beau-père, que de marquer à M. de Lapara la reconnoissance que vous devés avoir des peines qu'il s'est donné pour me faire réussir dans la première entreprise dont le Roy m'a fait l'honneur de me charger. Vous avés trop d'amitié pour moy pour ne pas avoir toute l'attention possible à luy rendre les services qui dépendront de vous; il mérite des distinctions par bien des endroits, et je connois présentement assés son caractère pour voir que sa franchise seule peut luy avoir fait tort. Je dois vous rendre aussi témoignage que Bernard, que vous m'avés envoyé pour faire la charge de mareschal des logis, est un des hommes du monde le plus actif et de la meilleure volonté. Je suis, mon cher beau-père, bien tendrement à vous.

LE DUC DE LA FEUILLADE.

Comme je ne prévois pas que M. de Lapara puisse estre présentement fort utile au service du Roy, je conte de le renvoyer dans peu de jours, afin qu'il soit à portée que vous puissiés vous en servir, si vous en avés besoin ailleurs.

CXI

LE DUC DE LA FEUILLADE A M. DE CHAMILLART.

Au Camp devant Suze, ce 12 juin [1704].

Je suis bien fasché, mon cher beau-père, de n'avoir pas esté plus tost informé de vos intentions ; je vous asseure que je ne me serois pas engagé avec M. le chevalier de Tessé (1), et que M. de Raffetot (2) auroit porté la nouvelle de la prise de Suze. J'ay cru devoir, par cette petite attention, marquer à M. le maréchal de Tessé la reconnoissance que j'ay de toutes les honnestetés que j'en ay receu. Je vous promets que si, pendant le cours de cette campagne, il se présente quelque occasion favorable dont je puisse profiter avec succès, j'en donneroy la nouvelle à porter à M. de Raffetot ; je vous avoue que j'ay un véritable regret de ce contretemps à l'égard de M. de Montmège. Je vous supplie de demander au Roy en grâce singulière de lui accorder un brevet du colonel réformé de dragons ; il est de si bonne volonté que j'espère qu'il méritera les bontés de Sa Majesté.

Aimés-moy toujours, mon cher beau-père ; je ne vous ay pas, grâces à Dieu, donné encor lieu de vous repentir de ce que vous avés fait pour moy.

Le Duc de la Feuillade.

Je vous envoie une lettre pour Monseigneur que je vous prie de luy faire rendre quand vous vous trou-

(1) Suze capitula le 16 juin ; le chevalier de Tessé en apporta aussitôt la nouvelle à la cour. « Cette honnêteté, dit Saint-Simon, était bien due à la complaisance de son père. »

(2) Antoine-Alexandre de Canonville, marquis de Raffetot, colonel du régiment de Berry, devint lieutenant général en 1718.

verés dans le mesme lieu que luy ; s'il est à Meudon, ayés la bonté d'attendre qu'il soit de retour. Je vous en ay mandé la raison par le dernier ordinaire.

CXII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

Au Camp de Suze, ce 17 juin [1704].

Je vous envoie, mon cher beau-père, le détail du projet de mon entreprise sur les Vaudois. J'espère que la fortune me secondera ; il est, du moins, très-apparent qu'il ne peut m'en arriver aucun inconvénient. Je fais partir demain six ingénieurs pour le siège de Vercel ; je souhaitte qu'ils arrivent trop tard. Vous serés de bien mauvaise humeur si vous m'en dédites. Vous m'asseurés, mon cher beau-père, que je ne puis augmenter l'amitié que vous avés pour moy ; j'en suis fasché, car je veux absolument que ma tendresse l'emporte sur la vostre, cela est plus que raisonnable. Adieu ; croyés que je vous adore.

Le Duc de la Feuillade.

Je seroy trop riche et trop honoré d'estre payé comme Messieurs les lieutenants généraux en chef : j'aurois tort d'en demander davantage.

CXIII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

Au Camp de Buffolin, ce 21 juin [1704].

Je ne puis assés vous marquer, mon cher beau-père, la joye que j'ay de ce que le Roy est satisfait

de mes services. Je ne me repens point de n'avoir pas pris la liberté de luy écrire malgré l'honneur que vous m'asseurés que j'aurois eu d'en recevoir une réponse. Vous pouvés luy dire, si l'occasion s'en présente, que je me ressouviendroy longtemps des impressions qu'on luy avoit donné de moy, et qu'il me trouvera toujours modeste, respectueux, reconnoissant des grâces qu'il m'a fait, et surtout éloigné de l'importuner par de nouvelles demandes, hors que ce ne soit pour ceux qui le serviront avec zèle, application et capacité.

A l'égard de l'autre reproche que vous me faites, je demeure pareillement dans mon erreur, quoyque naturellement peu opiniastre. J'avoue qu'il n'est pas en moy de n'avoir pas regret d'avoir manqué une occasion de me conformer à vostre volonté ; vous pouvés regarder ce sentiment comme un excès de délicatesse, mais je vous aime au point que je trouve toujours que je ne vous aime pas assés. Je vous jure avec vérité que jamais l'amour ne m'a donné une pareille idée. Je relis dans le moment la fin de vostre lettre ; si elle est présente à vostre mémoire, vous ne serés point étonné des sentimens que vous m'inspirés.

Le Duc de la Feuillade.

Je devine, à ce que je crois, les deux hommes qui se sont distingués ; mais je me passeroy aisément de leur approbation pourveu que je la mérite toujours.

CXIV*

DE MONTVIEL (1), INGÉNIEUR, A CHAMILLART.

Au Camp d'Offenbourg, le 10 juillet 1704.

Monseigneur,

Dans le plan que j'ay l'honneur de vous envoyer, les étendarts qui sont à droite et à gauche marquent à l'ordinaire que ce qui est entre deux est de la cavallerie ou des dragons ; ce qui est marqué sans étendarts est de l'infanterie. Je suivroy la même méthode dans les autres camps que nous prendrons à l'avenir, et ainsy je ne vous le répéteroy plus.

L'armée est campée, la droite débordant Offenbourg, et la gauche appuyée au village de Bihel. Voicy la disposition des troupes. Les régiments de dragons du Colonel-général et du Roy sont campés en potence sur les droites de la première et seconde ligne.

La brigade de Picardie est à la droite de la première ligne ; elle a à sa gauche celle du Roy après laquelle suivent, dans l'ordre que je les nomme, la Maison du Roy, la brigade de Bar, le régiment de Roze, celuy de Courcillon, les carabiniers et les gardes d'Espagne. La brigade de Grosbendoncq ferme la gauche de la première ligne et est appuyée au village de Bihel.

(1) Dans le dossier de Montviel, que possède M. Brière, je trouve en outre : « Plan de Landau, 17 octobre 1703. » — « Plan du camp de Belheim, envoyé de celuy d'Haguenau, le 12 septembre 1704, par M. de Montviel. » — « Plan du camp de Bedué (pris le 27 juin 1705), envoyé par M. de Montviel le 29 juin 1705. »

La brigade de Gondrin est à la droite de la seconde ligne ; elle a à sa gauche la brigade de Saint-Sulpice après laquelle suivent, dans l'ordre que je les marque, la brigade de cavalerie de Mimurre et celle de Fraula, la brigade de Beauvoisis et celle de Charost, la brigade de Louvigny, et enfin celle de Talmont qui ferme la gauche de la seconde ligne.

Les régiments de dragons de Ferrare et d'Aubigné couvrent le village de Vihr de l'autre côté de la Kingche.

Les quatre bataillons des gardes françoises sont campés à la droite d'Offenbourg.

L'artillerie est campée entre la Kingche et l'infanterie qui est à la droite de la seconde ligne.

J'espère, Monseigneur, que le plan que je vous envoye, joint à cette explication, vous donnera une idée juste et aisée de notre situation.

Vous verrés aussy, d'un coup d'œil, que le voisinage de la montagne a obligé de porter de l'infanterie à la droite des deux lignes, et que pour s'appuyer au village de Bihel, il a fallu mettre de l'infanterie à la gauche de la première.

Il ne me reste plus, Monseigneur, qu'à vous supplier de me faire la justice de croire que je ne perds pas un moment de temps à faire travailler aux plans des camps que nous occupons, et que celuy cy seroit party ce matin, si, après avoir hier marqué le camp, je n'avois pas été obligé de faire une tournée qui ne me laissa pas un moment de loisir.

Il paroit que nous pourrons subsister quelque temps encore dans ce camp, et comme M. le duc de Villeroy doit avoir assuré aujourd'huy notre com-

munication avec M. le maréchal de Tallard, rien ne nous empêchera désormais de prendre un camp plus en avant dès que les subsistances de celuy cy deviendront trop éloignées. Nous n'entendons presque pas parler des ennemis. Il passe pour constant que M. le prince Eugène n'est plus dans les lignes de Stolhoffen, et ainsy il n'y a pas lieu de doutter que de là jusques au Neckre, M. le prince de Bade n'a laissé que la quantité de troupes absolument nécessaire pour garder ces lignes et défendre le passage du Rhin.

Je suis avec tout le respect et tout l'attachement que je dois,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

MONTVIEL.

Un canon marque que c'est l'artillerie auprès de laquelle campent toujours le bataillon de Royal-artillerie et celuy des bombardiers.

CXV

LE COMTE CHARLES DE LA MOTHE-HOUDANCOURT, LIEUTENANT GÉNÉRAL, A CHAMILLART.

Au camp sous Bruges, le.. aoust 1704.

Monseigneur,

Les ennemis font desmolir le fort Isabelle, et tout le monde croit qu'après cette expédition, ils iront bombarder Ostende, ce que l'on ne pourra empes-

cher à moins d'avoir deux régiments de dragons et autant de bataillons à leur opposer qu'ils en ont. Trois ou quatre bataillons de plus de vieilles trouppes pour mener les autres et deux régiments de dragons, non seulement empescheront présentement les ennemis de ne rien entreprendre, mais les auroient empeschés de bombarder Bruges et de prendre le fort Isabelle. Quoyque cette conqueste soit très médiocre, il est toujours désagréable de perdre la moindre chose. Je suis très persuadé que ne voulant estre que sur la deffensive, l'on peut et l'on pouvoit fort bien se passer de ce nombre de trouppes.

J'ay l'honneur d'estre avec un très profond respect,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

C. de la Mothe Houdancourt.

Je me donne l'honneur de vous envoier le plan de la nouvelle ligne que j'ay fait faire pour couvrir la ville de Gand du bombardement, et pour pouvoir communiquer plus aisément du canal de Bruges dans le pais d'Anvers sans passer dans cette ville, ce qui raccourcit beaucoup le chemin, passant par les ponts de Marisserque et de Mulltay (?).

CXVI

DE MONTVIEL A CHAMILLART.

Au camp du Wolffsteig, le 27 aoust 1704.

Monseigneur,

Vous verrés par le plan cy joint la situation d'une partie de l'armée de Monsieur le maréchal de Villeroy, avec le plan des camps de l'armée de Monsieur le maréchal de Tallart et de celle de Monsieur l'Électeur de Bavière. Je me suis borné, entre Hornberg et Villinghen. Il y a plusieurs camps entre Strasbourg et Hornberg, mais il faudroit une mappemonde pour les envoyer tous. Si je n'avois pas été incommodé aussi bien que le dessinateur dont je me sers, vous auriés eu plutôt ceux que je fais partir aujourd'huy.

Nous sommes campés sur le Wolffsteig, l'armée de M. le maréchal de Tallart sur le Penseben, M. de Montfort avec la brigade de Fraula, celles de Gondrin et de Mortemar, trois bataillons de l'armée de Tallart et une brigade de cavalerie de la mesme armée à Proughe, et Monsieur l'Électeur de Bavière et M. le maréchal de Marsin à Munichveyler.

Les blessés des armées de Bavière, leurs équipages, ceux des morts et le plus de gros bagages que l'on a pu les engager à envoyer ont passé aujourd'huy dans notre camp et doivent passer Hornberg.

Il y a beaucoup de biscuit dans des tonnes à la tête de notre camp pour distribuer à ces armées quand elles passeront; celle de M. de Tallart, qui

n'est pas à un quart de lieue de la nôtre, est en état de le prendre.

Le bruit du camp est que nous marcherons demain; je n'en sçais pas davantage.

Il s'est répandu un bruit que M. le prince Eugène est arrivé dans les lignes de Bihel et qu'il se prépare à charger notre arrière-garde quand nous passerons près d'Offenbourg. Je crois la nouvelle très-fausse.

Souffrés, Monseigneur, que je vous supplie encore de vous vouloir souvenir de moy dans la distribution des régiments que l'affaire de Bavière rend vacants, et qu'il y a vingt cinq ans que j'ay l'honneur de servir le Roy à compter du jour que je suis entré lieutenant dans son régiment d'infanterie. Je me flatte que la longueur de mes services et vos bontés pour moy me procureront enfin cette récompense.

Le bruit général est que les bataillons et escadrons Bavarois que Monsieur l'Électeur attendoit ne viendront point, et que Madame l'Électrice les retient pour faire son accommodement. On a beaucoup de regrets aux dragons de Bavière que l'on assure être très bons.

Des avis portent que les ennemis ont déjà investi Ulm, et qu'ils se préparent à en faire le siège. On croit la reddition d'Ingolstat sûre.

Au camp du Wolffsteig, le 28 aoust 1704, à sept heures du matin.

Ma lettre n'ayant pu partir hier par la poste, je la continue, Monseigneur, pour avoir l'honneur de vous faire part des nouvelles suivantes.

La maison du Roy part aujourd'huy de ce camp et sera à Lavautrenau le 31.

Les brigades de Talmont et de Louvigny, qui partent aussi de ce camp aujourd'huy, seront le 31 sous Kell.

Les brigades des Gardes et de Picardie vont aujourd'huy à Hauren (?) jusques à nouvel ordre.

Les dragons de la Générale et du Roy à Haslach, jusques à nouvel ordre ; ils estoient à Hornberg.

Les brigades de Gondrin, de Mortemar et de Fransa (Fronsac) (?) reviennent aujourd'huy du Cabaret (?) de Proughe camper icy où Monsieur le maréchal demeure.

Les troupes qui étoient dans le Kinskerthal se vont allonger sur Strasbourg.

L'armée de Tallart séjourne aujourd'huy sur le Penseben, et celle de Bavière à Munichveyler.

Si j'étois, Monseigneur, informé d'avance de nos mouvemens, j'aurois l'honneur de vous les écrire de meilleure heure ; mais je ne scais que dans le temps mesme ceux qu'il faut de nécessité que je sçache.

Je suis avec tout le respect et tout l'attachement que je dois,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

MONTVIEL.

CXVII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

Au camp de la Pérouse, ce 2 septembre 1704.

J'avois desjà bien senti, mon cher beau-père, que j'avois mal interprété la lettre que vous me mandés de vous renvoyer; mais la manière dont vous avés pris ma délicatesse mal fondée me couvre de honte, et je ne puis m'empescher de convenir qu'il est injuste d'exiger que celuy qui est chargé dans ce temps cy de la guerre et des finances, aye attention à tous les termes dont il peut se servir. Je seroy plus raisonnable à l'avenir, mon cher beau-père, et je mériteroy, si je puis, tous les jours davantage vostre tendresse; je prendroy bien garde à ne rien mesler d'étranger à ce dont je suis chargé dans les lettres que vous estes obligé de monstrer au Roy; mais de vous à moy, je dépeindroy toujours les hommes tels qu'ils sont et je crois le devoir faire. Vous estes si incapable de vous prévenir mal à propos qu'on ne coure aucun risque avec vous. Adieu, mon cher beau-père; aimés-moy toujours et ne corrigés point vostre stile; j'aurois grand tort de n'en estre pas content.

Le Duc de la Feuillade.

Par tout ce qui me revient de l'affaire de Bavière, il me paroist que toutes nos troupes revenues sur le Rhin avec celles de Monsieur l'Électeur, nous ne laisserons pas de pouvoir estre en estat d'opposer aux ennemis une armée égale depuis le Pô jusqu'au Min-

cio, et en mesme temps d'enlever Turin à M. de Savoye; tout dépend de là, il faut faire de grands efforts, mais je crois que j'en démonstrerois bien la possibilité, pourveu que l'argent ne manque pas. Vous dirés, sans doute, maudit soit le raisonneur, mais si j'ay le plaisir de vous embrasser cet hyver, nous nous entretiendrons plus au long.

CXVIII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

Au camp de la Pérouse, ce 8 septembre [1704].

Les mauvais bruits qui ont couru à Grenoble de ma retraitte de Pignerol et de Saint-Germain me font craindre, mon cher beau-père, qu'ils n'ayent pu aller jusqu'à la cour. C'est ce qui m'oblige de vous prier d'asseurer Sa Majesté que je me suis retiré sans aucune précipitation, que j'ay fait enlever tout le grain et la farine qui estoient dans nostre magasin de Pignerol, et que de tous les coups de fuzil que les Vaudois ont tiré à nostre arrière garde, il n'y a eu qu'un soldat de blessé. Je vous avois desjà mandé tout cela, mais je suis bien aise de vous le répéter en vous disant que je consens que Sa Majesté n'ait jamais aucune confiance en moy si j'altère la vérité d'un seul mot. J'attends avec impatience vostre réponse sur le passage par la val d'Aost. J'ay envoyé deux bataillons en Savoye et ay mandé à M. de Valière d'en pousser à Moustier deux du blocus afin d'estre plus à portée au premier ordre

de se saisir, s'il est possible, du passage de la Tuile. Il y a encor bien d'autres difficultés pour exécuter ce que M. de Vendosme désire, mais celle-là est la première qu'il faut surmonter. J'ay envoyé deux bataillons à Suze avec les trois escadrons de Chatillon. Les ennemis, à ce que m'a mandé M. de Masselin, se sont avancés jusqu'à la hauteur de Buffolin avec cinq cents hommes de pied et cinq cents chevaux, et ont fait raser derrière eux quelques défenses du château de Brézol, par un grand nombre de paysans qu'ils avoient emmené. Il est certain que si j'estois resté à Pignerol aussi séparé que j'estois par la quantité de postes qu'il me falloit occuper, la jalousie que les ennemis m'auroient pu donner en mesme temps par la vallée de Suze et par celle de Saint-Germain et par mes postes de la vallée de Saint-Martin, m'auroit beaucoup inquiété. Il ne m'estoit pas possible sans cavalerie d'empescher M. de Martigni de faire prendre les armes à tous les paysans ; de plus, le malheureux événement de Bavière a fort changé les bonnes intentions des Vaudois ; ils me font espérer qu'ils feront leur traitté pendant l'hyver ; mais qui peut en répondre ? Vous scavés, outre toutes ces raisons, quel est l'esprit du François ; loin de diminuer ses postes, il ne songe qu'à les augmenter. Le moindre malheur leur en fait craindre beaucoup d'autres auxquels il n'y a point d'apparence, et ils songent bien plus à condamner, souvent mal à propos, ceux sur qui les affaires ont roulé qu'à chercher des remèdes au mal présent. J'adjoute qu'il est dangereux de les faire agir entièrement contre leur goust, et ils se sont formé l'idée (sans qu'aucune espérance

de bon traitement les en ait pu faire revenir) que la conservation de Pignerol pendant l'hiver entraisnoit la perte des troupes. Enfin, j'ay cru que tout ce que je viens de vous détailler me devoit engager à prendre ce parti. Je suis toujours le maistre, quand Sa Majesté le jugera à propos, d'occuper ce poste. Adieu, mon cher beau-père, je vous embrasse de tout mon cœur.

Le Duc de la Feuillade.

Je ne scay pas pourquoy les ennemis ont rasé le château de Brézol; il n'empesche en aucune façon de passer dans la vallée. Ils ont toujours le mesme corps de cavalerie dans la plaine; ils n'ont fait aucun mal à la ville de Pignerol.

CXIX

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

Au camp de la Pérouse, ce 8 septembre [1704].

J'ay appris, mon cher beau-père, que le fils de M. de Chamarante s'est extrêmement distingué à la bataille d'Hocstett (1); je vous seroy sensiblement obligé si vous voulés bien luy accorder vostre protection en cas que le Roy fasse quelques brigadiers. Pardonnés moy mes importunités sur ce qui regarde mes amis. Je suis, mon cher beau-père, bien tendrement à vous.

Le Duc de la Feuillade.

(1) La malheureuse journée d'Hochstedt a inspiré à Saint-Simon des pages qu'on relit toujours volontiers, et dans lesquelles il signale la bravoure de Chamarante.

CXX

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

Au camp de la Pérouse, ce 9 septembre [1704].

Il nous revient des choses sur la bataille d'Hocstett qui sont bien surprenantes. Je vous avoue, mon cher beau-père, que je voudrois bien pouvoir vous en entretenir une heure. M. le Maréchal de Tallard a senti, dans cette occasion, l'inconvénient d'avoir de mauvais yeux. Il paroist qu'il n'a pas connu son terrain. Je suis obligé de vous dire que j'apprends tous les jours qu'il s'est fait en ce pays cy des fripponneries indignes pendant l'autre guerre et qu'elles se continuent dans celle-cy. M. Bouchu, pour luy ou pour ses putins, a volé à la province dix mil écus sur l'habillement des trois régiments de milice. Vous scavés ce qui s'est passé dans les hospitaux d'Italie jusqu'à ce que vous y ayés mis le commissaire qui y est actuellement. Adieu, mon cher beau-père ; quelque bien que vous fassiés, vous ne scauriés avoir plus de bénédictions que nostre intendant a de malédictions. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Le Duc de la Feuillade.

M. l'abbé de Maulevrier (1) m'a mandé que M^me^ de Chamarante vous avoit prié d'accorder vostre protection à son mari pour la direction d'infanterie. Vous scavés combien je l'aime et l'estime et je scay trop à

(1) Louis-Charles Colbert, fils de Charles Colbert, comte de Maulevrier; il ne reçut jamais les ordres sacrés, renonça très tard à l'état ecclésiastique et se maria en 1724.

quel point vous m'aimés pour douter que vous ne vous employiés de vostre mieux pour luy ; je vous en auroy une obligation nouvelle, mais je ne puis pas dire qu'il soit possible que cela augmente rien à mes sentimens. Souvenés-vous, je vous prie, de Beauveau (1), de la gendarmerie, qu'on m'asseure estre en bonne santé.

CXXI

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

Au Camp de la Pérouse, ce 10 septembre [1704].

Les officiers de l'armée, mon cher beau-père, qui haïssent tous M. Bouchu au suprême degré, m'ayant vu témoigner mon mécontentement sur le mauvais pain qu'on a souvent donné aux troupes et sur la frauduleuse distribution de la viande, m'avoient aussi asseuré que les hospitaux estoient en grand désordre et que les soldats y estoient fort maltraittés ; mais, ayant pris soin de m'en informer à fonds, je suis obligé de rendre justice à la vérité en vous disant que les directeurs font fort bien leur devoir, que les soldats ne se plaignent point et que par conséquent M. Bouchu n'a aucun tort sur cet article.

Je suis, mon cher beau-père, absolument à vous.

Le Duc de la Feuillade.

(1) Jacques-Louis de Beauvau, enseigne de gendarmerie, fils de Jacques de B. et de Diane-Marie de Campet.

CXXII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART

Au camp de Donax, ce 6 octobre [1704].

Si M. de Vendosme n'est pas parfaitement content de moy, mon cher beau-père, ce n'est pas ma faute, mais je me flatte qu'il l'est au point que les mauvais discours finiront, et que les courtisans les plus envieux et les plus envenimés seront obligés d'avouer que je ne cherche que le bien du service, que je conte mon intérest particulier pour rien, et que la bonne fortune ne m'inspire que de la modération.

J'ay passé le col d'Herback à pied pour pouvoir m'entretenir avec M. de Vendosme, parce que j'ay cru nostre entrevue très-nécessaire. On luy avoit persuadé qu'il ne devoit point laisser de troupes dans la val d'Aost pour se conserver une communication avec la France, et qu'il devoit se servir de toutes celles que je luy ay fait passer pour grossir son armée au siège de Verrue. Je l'ay détrompé d'une opinion aussi fausse et je luy ay fait voir la conséquence d'establir des postes depuis la Thuile jusqu'à Bard ; il luy reste cinquante bataillons pour le siège de Verrue, après en avoir envoyé dix à M. son frère, et je vous jure que M. de Savoye n'a point en tout six mil hommes d'infanterie. Comme je ne veux point faire l'important, je ne vous en diroy point davantage que vous ne m'ordonniés de vous mander tout ce qui me passe par la teste.

J'ay pris l'ordre de M. de Vendosme ; je le pren-

droy encor ce soir, et je partiroy demain pour m'en retourner en Savoye. M. de Vendosme m'a laissé le maistre de disposer les troupes qui restent dans la val d'Aost pour la seureté de la communication; il a eu l'honnesteté de me proposer de les laisser soubs mes ordres, je n'ay pas voulu l'accepter. Je me flatte que Sa Majesté sera contente de toute ma conduite. Je vous prie, mon cher beau-père, de me le mander ingénuement et de croire que je travailleroy toute ma vie à mériter vostre estime et vostre amitié. Ce bonheur me suffira.

LE DUC DE LA FEUILLADE.

Si M. de Richeran ne veut pas faire d'une souris une montagne, le siège de Bard ne doit pas estre long. J'ay eu le plaisir de voir M. le comte de Chamillart et M. de Dreux; je me flatte que nous sommes bien ensemble.

CXXIII

MÉMOIRE SUR DIVERSES AFFAIRES (1).

A Fontainebleau, le 8e octobre 1704.

Dans l'estat où sont les choses en Alsace (c'est-à-dire, estant sur le point de perdre Landaw), on a fait fort prudemment de retrancher les bords de la Moter, depuis Drusenheim jusqu'à Ingweiller, et de barrer, par plusieurs retenues, cette rivière, non

(1) Quoique aucune indication ne révèle le nom de l'auteur de ce Mémoire, nous n'hésitons pas à l'attribuer à Chamlay

seulement pour l'élever dans son lit et pour la rendre plus dificile à passer, mais encore pour répandre le dégorgement de ses eaux, du costé du fort-Louis, et former vis-à-vis, en deçà du Rhin, une inondation qui rende l'approche et l'attaque de cette forteresse plus dificiles.

Il reste (à mon sens, que je soûmets avec respect à celuy du Roy) à ajouter deux choses à ce retranchement.

La première, de prolonger le dit retranchement, d'Ingweiller à Phalzbourg, et de Phalzbourg à Sarbourg.

La seconde, qui n'est pas de moy, et que M. le Mareschal d'Harcourt m'a proposée, de faire un bout de retranchement, de la Moter à la Sorr, soit de Pfassenhouen à Dettweiller, soit de Pfassenhouen, ou de l'abbaye de Neuboug, à Hochfeld.

Les propriétés de la première chose sont : de barrer entièrement le pays, entre le Rhin et la Saare ; d'empescher les partys ennemis de pénétrer en Alsace ; de porter, diligemment et sûrement, les armées du Roy en Lorraine, au cas que les ennemis voulussent pénétrer dans cette province, ou après la prise de Landaw (à quoy il y a peu d'apparence, parce qu'alors ils seront affoiblis et auront vrayssemblablement besoin de repos), ou au commencement de la campagne prochaine.

On fera sur cela, sans doute, deux objections.

La première, que ce retranchement sera d'une trop grande estendue, et par conséquent trop dificile (pour ne pas dire impossible) à garder.

La seconde, qu'il sera inutile, du moins pour

empescher les partys ennemis de passer, parce que la Saare estant guéable en plusieurs endroits, ils la passeront, vers Bartelmin ou Fenestranges, au-dessous de Sarrebourg, et la repasseront ensuite vers Immeling, au-dessus de Sarbourg, d'où, laissant le retranchement de Phalzbourg à gauche, ils se porteront, par Dachsbourg, ou Dabo, ou par le costé de Schirmeek et de la Breusch, en Alsace.

Je répliqueroy sur la première objection, que l'estendue de ce retranchement, qui ne sera au plus que de 15 lieues, n'est rien, par proportion à celle des lignes du Pays-Bas, qui constamment ont esté d'une grande utilité et d'un grand secours, tant pour couvrir le pays contre les courses des ennemis, que pour donner aux armées du Roy le moyen de se mouvoir aisément et promptement; qu'on ne saûroit disconvenir que l'armée du Roy qui agira en Alsace, ne puisse aisément se porter, au besoin, partout, derrière le dit retranchement, pour le défendre, et qu'avec peu de trouppes, on ne puisse parvenir à le garder contre les partys ennemis, surtout du costé de Phalzbourg, à cause de la situation de cette place, et si l'on a soin de faire, devant le dit retranchement, des abbatis de bois, dans la forest qui est entre la dite place et Sarbourg, et qu'enfin, quand même les ennemis forceroient le dit retranchement, surtout entre Ingweiller et Sarbourg, ils n'en seroient pas plus avancés, et l'armée du Roy ne seroit pas dans une pire condition qu'elle l'auroit esté, s'il n'y en avoit pas eu.

Je répliqueroy sur la seconde objection, qu'à la vérité la Saare est guéable en plusieurs endroits,

mais qu'elle l'est beaucoup moins au dessus de Sarbourg qu'au dessous, l'ayant pratiquée long-temps dans ces endroits-là, et que, quand même les partys ennemis trouveroient le moyen de passer la Saare au dessous de Sarbourg, et de la repasser au dessus, cela leur augmenteroit beaucoup la difficulté, surtout pour la retraite ; et d'ailleurs, qu'il n'est pas aisé d'entrer en Alsace, par le costé de Dabo, en occupant le chasteau de ce nom, ny par celuy de la Breusch, en occupant certains postes de ce costé-là.

Si on ne juge pas à propos de faire le retranchement proposé cy-dessus, entre Ingweiller, Phalzbourg et Sarbourg, il faut du moins occuper, par des redoutes et par des retranchements, le col de Saverne, afin de s'assûrer entièrement de ce passage, dont la manutention est d'une grande conséquence, pour la communication avec la Lorraine et avec l'Évesché de Metz.

Je ne parle point de fortifier Saverne, ne sachant point si la situation bizarre de cette ville permet de le faire.

Les propriétés de la seconde chose sont : de se former et de s'establir de bons postes, qui donnent, à tout événement, moyen à l'armée du Roy de soûtenir l'Alsace et de pouvoir se porter sur la Haute-Saare, si les ennemis gagnoient cette rivière ; car, suivant la disposition présente des affaires, on doit avoir pour objet de couvrir l'Alsace et de conserver en même temps une main avec la Saare. Par exemple, si les ennemis venoient à forcer le retranchement de la Moter, du côté d'Ingweiller, il

faudroit alors que l'armée du Roy, n'ayant point le poste susdit retranché entre la Moter et la Sorr, prist le party : ou de se mettre auprès de Saverne, pour conserver sa communication avec la Lorraine et d'abandonner l'Alsace, ou de se rapprocher de Strasbourg, et peut-estre même de la Breusch, pour soutenir l'Alsace et les places fortes de cette province et d'abandonner la communication avec la Lorraine, au lieu qu'en faisant le retranchement proposé cy dessus entre la Moter et la Sorr, on fait les deux, c'est-à-dire, on conserve l'Alsace et la communication avec la Saare.

Quoyque presque tout soit sujet à des inconvénients, je ne vois pas qu'il puisse y en avoir à ce retranchement, qui ne sauroit jamais ny servir aux ennemis ny nous nuire, et qui, dans la situation où il sera, ne désirera aucune garde, tant qu'on tiendra la Moter.

Je ne propose point de faire de retranchement entre la Moter et la Sorr, plus bas que l'abbaye de Neubourg, parce que, si les ennemis ont à forcer les retranchements de la Moter, ce sera vraysemblablement plustost au dessus de Neubourg qu'au dessous, attendu que la Moter est bien plus foible d'eau et plus aisée en haut qu'en bas.

L'affaire susdite est, à mon sens, de grande conséquence, et mérite beaucoup d'attention de la part du Roy.

Il y a, entre Saverne et Strasbourg, un ruisseau appellé le Rhorach, qui passe au pied du Kokersberg et qui s'embouche à droite dans la Sorr, un peu au dessous de Hochfeld, lequel n'est pas mau-

vais, et pourroit fournir, au besoin, un assez bon poste.

Quand on feroit encore un retranchement, entre Dettwiller et Waslenheim, on feroit bien, et cela pourroit servir en certaines occasions ; ce retranchement, jusqu'au moment arrivé d'en faire usage, ne désireroit aucune garde.

On a objecté cy-dessus que les partys ennemis pourroient bien passer la Saare au dessous de Sarbourg, et la repasser ensuite au-dessus de cette ville, pour se porter de là en Alsace, par le costé du chasteau de Dabo. Les ennemis, en ce cas, au lieu de passer par le chasteau de Dabo, pourroient peut-estre plustost, ainsy qu'ils ont déjà fait pendant la première guerre de Hollande, songer à entrer en Alsace, par le col de Sainte-Marie-aux-Mines et par le Leberthal ou le Val-de-Lièvre. C'est pourquoy, il est à propos, ainsy que feu M. de Turenne a fait autrefois pendant la dite guerre, et qu'on en trouvera encore des vestiges, de faire faire quelques redoutes, sur le haut et dans la descente du dit col, pour s'en assurer et pour oster ce passage aux partys ennemis.

Pour empescher les partys ennemis de passer le Rhin, il faut bien restablir les retranchements qui sont le long de ce fleuve depuis Huningue jusqu'à Drusenheim, au-dessous duquel est l'embouchûre de la Moter, et faire quelques redoutes, avec des abattis de bois, dans les principales isles, pour s'en assurer, et pour empescher, autant qu'il sera possible, la construction des ponts de bateaux. Pour bien faire, il faut enlever tous les bateaux des villages

ennemis situés sur le bord du Rhin, de l'autre costé, et vis-à-vis de l'Alsace, afin que les ennemis ne puissent point s'en servir pour faire passer des partys dans cette province.

Comme si les ennemis trouvoient le moyen de faire pénétrer quelques gros partys ou plusieurs petits partys en Alsace, ils pourroient songer à les faire retirer par Rhynfeld, il est, ce semble, de la prudence du Roy, de prévenir sur cela les Suisses, à cause de la protection qu'ils donnent aux villes forestières, et de les engager à ne pas souffrir qu'aucun party ennemy puisse passer le Rhin, de ce costé-là.

Il est important de faire venir de Champagne et de Franche-Comté, en Alsace, le plus de bleds et d'avoines que l'on pourra, pour maintenir l'abondance et le bon prix des denrées, dans cette dernière province.

Comme, par rapport à ce que dessus et au transport des munitions de guerre, on aura de grands convoys à faire, il est à propos de faire accommoder au plustôt les chemins d'Alsace, particulièrement entre Beffort et Cernay, où ils sont estroits et mauvais. Quand on accommodera aussy les autres chemins de cette province, quoy qu'il y en ait plusieurs larges, on ne fera que bien, et cela facilitera les mouvements des troupes et des chariots.

Je ne parle point des approvisionnements des places de guerre d'Alsace, estant persuadé qu'elles sont suffisamment munies.

Il est important de faire accommoder Sarbrick et Saint-Jean ; ces deux petites places, aussy bien que

Bouquenan, estant importantes pour tenir la Saare.

A l'égard des petites villes de Bitsche et de Hombourg, il conviendroit de les faire visiter, et si elles ne sont pas tenables, comme je crois qu'elles ne le sont guères, de les raser, afin que les ennemis ne puissent y establir personne pour faire des courses sur la Saare.

Il est de conséquence d'achever Marsal et Toul, et particulièrement Marsal, qui est sur la route de Metz à Sarbourg.

Il conviendroit aussy d'accommoder un peu Sarbourg, c'est-à-dire autant que la foiblesse de cette petite ville le désire et le comporte.

Les ennemis, ayant publié qu'ils prendroient des quartiers d'hyver dans le duché de Deux-Ponts, il conviendroit, ce semble, de faire prévenir sur cela le Roy de Suède et de l'engager à ne le souffrir pas; parce que l'occupation du dit duché, à cause de la proximité dont il est de la Saare, donneroit moyen aux ennemis d'incommoder beaucoup cette frontière.

J'ay pris la liberté de proposer plusieurs fois au Roy de faire fortifier Ramberwiller, petite ville de l'evesché de Metz, située sur la rivière de Mortane au milieu de la Lorraine. Je n'ose en importuner encore Sa Majesté, d'autant plus que le temps ny les moyens de le faire ne paroissent pas présentement favorables. Cependant, ce poste, par rapport à M. le duc de Lorraine, qui est obligé de faire passer à flot, sur la Mortane, pour la dite ville, tous les bois qui s'employent aux salines de Rosières, et pour couvrir, en cas de besoin, la haute Moselle, seroit fort important à occuper et à accommoder.

Voici, ce me semble, le temps propre à insinuer à M. le duc de Lorraine de prendre auprès de l'empereur et de ses alliés, de nouvelles mesures et de nouvelles assurances pour la conservation de la neutralité de la Lorraine, et pour empescher que les ennemis n'y entrent. Dans quelque goust et dans quelque disposition d'esprit que soit M. le duc de Lorraine, rien ne sauroit tant convenir à ses intérêts et au bien de son estat, qu'une parfaite neutralité; ainsy l'insinuation susdite ne peut ou ne doit estre receu que très agréablement par luy.

Quoyque, suivant toute sorte d'apparences, il n'y ait rien à craindre pour Nancy, il est, ce semble, cependant, de la prudence de munir, à telle fin que de raison, cette place,

Il est bien important de pourvoir à loisir abondamment Thionville de toutes les choses nécessaires à la guerre et à la vie.

S'il y avoit quelque chose à ajouter aux fortifications de la dite place, pour la rendre meilleure, il seroit bon d'y travailler.

Idem à l'égard de Sarrelouis.

Si les ennemis, après l'expédition de Landau, ne prennent point Traerbach, ils ne s'établiront vraysemblablement point à Trèves. Mais, soit que leur dessein soit de s'y establir ou non, indépendamment de la prise de Traerbach, je ne vois pas qu'il y ait d'inconvénient d'accommoder au plustost le dit poste de Trèves; ce sera toujours une chose faite, qui ostera peut-estre aux ennemis la pensée et l'envie de s'en saisir, et de s'y establir à tout hazard; si cela ne les détourne pas de leur dessein, et qu'on ne

croye pas pouvoir soûtenir le dit poste devant eux, on n'aura qu'à l'abandonner, avant qu'ils soient à portée d'y venir, et le peu de fortification qu'on y aura fait, ne leur apportera pas une grande avance ny un grand profit, ny au Roy un grand dommage.

Le Roy me permetra, s'il luy plaist, de luy répetter ce que j'ay pris la liberté de luy représenter plusieurs fois, qu'il est de sa prudence, et particulièrement plus depuis le retour de M. l'Électeur de Bavière aux Pays-Bas, de prendre des mesures si justes, qu'il soit toujours maître de Luxembourg, de Charleroy, de Mons et d'Ostende. S'il le pouvoit estre de Namur, cela seroit aussy fort bon; mais cette dernière place est moins importante à la France que les autres; on pourroit aussy, au besoin, se passer d'Ostende. Si par malheur, la présente guerre continuoit à ne pas tourner aussi bien qu'il seroit à désirer, il faut, du moins, que le Roy s'assure de Luxembourg, et de Mons, comme aussy, du costé d'Espagne, de Pampelune et de Saint-Sébastien.

Il ne seroit peut-estre pas hors de propos que M. l'Électeur de Bavière remist au plustost des trouppes allemandes sur pied : cela ne pourroit que fortifier le party du Roy.

Si cela est du goust de Sa Majesté, il ne sera pas difficile à mon dit sieur l'Électeur de le faire, au moyen des hommes qu'il pourra tirer des estats de la basse Allemagne qui sont en deçà du Bas-Rhin, et des pays de Luxembourg et de Liège, et au moyen d'un partie considérable de ses officiers, qu'il peut faire venir de Bavière, par la Suisse, particulièrement

de ceux qui sont des soldats de fortune, et qui n'ont ny establissement, ny bien en Allemagne.

Après cela, tout bien considéré, je ne say s'il convient au Roy, par rapport particulièrement au besoin pressant qu'il a de se maintenir toujours dans la maîtrise, s'il est permis de parler ainsy, de Luxembourg, de Mons, etc., ny s'il est de l'intérêt du Roy d'Espagne, que Monsieur l'Électeur soit aux Pays-Bas, puissant de ses propres forces ; c'est ce qu'il plaira au Roy d'examiner.

Le plus qu'on pourra rompre les gués de la Saarre, ce sera le mieux ; cela se peut faire, soit en creusant un peu le fond de la rivière, dans les endroits où il n'y a guères d'eau, soit en plantant dans les dits endroits, des pieux difficiles à arracher, soit en mettant au travers des dits passages, plusieurs grands arbres, avec toutes leurs branches, ce qui est fort difficile à ranger. Je say bien qu'on ne parviendra peut-estre pas à oster absolument tous les gués de la dite rivière, mais on en supprimera la meilleure partie, et ce sera toujours beaucoup. A l'égard des ponts qui sont sur la dite rivière, il faudroit destruire tous ceux qui sont inutiles, et conserver seulement ceux que l'on peut garder.

Dans les endroits de la Moter, le long et au devant du retranchement que l'on y a fait, où l'on ne pourra pas soûtenir beaucoup d'eau, il faudroit y jetter des grands arbres ; rien n'est meilleur que cela pour embarrasser des passages.

Je suis persuadé que le traitement que le Roy fera aux officiers, surtout de ses troupes d'Allemagne, sera bon, conforme, autant qu'il sera possible, à leurs

besoins, et capable de les mettre en estat de les restablir; ainsy je n'en parleroy point.

Je diroy seulement que, pour encourager les dits officiers à bien faire leur devoir, il convient, ce me semble, que Sa Majesté promette des gratifications et des distinctions dans la suite, à l'égard des récompenses, et de l'avancement à ceux qui auront le plus travaillé, et le mieux et le plus promptement remis leurs trouppes.

Et comme, quelque précaution que l'on prenne, et quelque application et bonne volonté qu'ayent les officiers, il manquera toujours quelque chose aux trouppes, particulièrement à la cavallerie, pour remédier à cet inconvénient, il seroit, ce semble, de la prudence de faire achetter, sous main, un certain nombre de chevaux, qu'on distribueroit, au commencement de la campagne, aux compagnies qui ne seroient pas complettes, moyennant quoy, outre l'avantage qui en reviendroit au service du Roy, par le plus grand nombre, les compagnies se soutiendroient mieux, parce qu'elles seroient plus fortes, au lieu que la foiblesse les ruine promptement, à cause de l'obligation où elles sont de faire le service comme si elles estoient complettes.

Rien n'est plus important au Roy, dans la conjoncture présente, que la conqueste de Verrüe. Si M. le duc de Vendosme la peut faire avant la fin de la campagne, il rendra un service très essentiel à Sa Majesté. C'est tout ce qu'il y a à faire présentement en Piémont, pour accabler M. le duc de Savoye et pour se mettre en estat, si l'Empereur et ses alliés n'envoyent pas de grandes forces en Italie, d'entre-

prendre, au commencement de la campagne prochaine, sur Turin.

Cependant, pour empescher que M. le duc de Vendosme ne soit troublé dans ses desseins sur Verrüe, il faut que M. le Grand-Prieur mette tout en usage pour s'opposer à la rentrée des Allemands en Italie. Il me paroist qu'à Medoli, où il est, il est, veu la situation où les ennemis sont auprès de Gavardo, à portée de se porter partout et de remédier à tout.

Si les ennemis ne sont pas fortifiés par de nouvelles trouppes, j'espére que M. le Grand-Prieur parviendra à les contenir dans les montagnes.

Il est bien important de pourvoir abondamment Mantoüe de toutes les choses nécessaires à la guerre et à la vie.

Quoy qu'on puisse dire que le Roy a beaucoup travaillé pendant cette campagne en Piémont pour les Espagnols et peu pour luy, cependant, en affoiblissant M. le duc de Savoye par des conquestes, Sa Majesté a toujours opéré pour elle.

Dès qu'on pourra trouver l'occasion et la jointure d'assiéger Montmélian ou Nice, il ne faudra pas les laisser échapper ; car la conqueste de ces places est d'une grande conséquence pour la France. C'est pourquoy, il est de la prudence du Roy de s'arranger au plustost en Dauphiné et en Provence, et de se mettre en estat d'entreprendre les sièges des dites places, quand on le pourra et qu'on le jugera à propos. Il y a dans ces entreprises un grand avantage, en ce qu'on peut les faire l'hyver, et que, d'un costé, l'Isère porte tout à Montmélian, et de l'autre, la mer porte tout à Villefranche et à Nice.

Si les Espagnols pouvoient faire un effort, la campagne prochaine, ils auroient lieu d'espérer de finir la guerre de Portugal, mais, s'ils se conduisent comme ils ont fait cette année, la guerre languira et traînera, et pourra avoir des suites fâcheuses qui influeront ailleurs.

CXXIV

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 15 octobre [1704].

Ais-je eu tort, mon cher beau-père, de vous écrire souvent, cette campagne, en stile de philosophe, et ne serois-je pas dans une situation bien heureuse, si je m'estois laissé aller à toutes les espérances que le brillant de ma fortune auroit pu me donner? Je vous avoue que rien ne pouvoit arriver en pareil genre qui me touchast si vivement que la préférence qu'on vient de donner sur moy à M. le duc de Guiche. Je me trouvois dans des circonstances aussi favorables que luy, puisque nous pouvions regarder tous deux la charge de colonel des gardes (1) comme estant sortie de nostre maison ; j'avois mesme encor en ma faveur que les idées les plus rapprochées sont ordinairement les plus fortes. Je me remets au public des autres jugemens qu'on peut porter sur nos personnes. La campagne que je viens

(1) Le duc de Guiche venait d'obtenir cette charge grâce au crédit de sa femme et de Mme de Maintenon. Saint-Simon raconte au long tous les détails de cette intrigue.

de faire paroistroit avoir deu faire pencher la balance; les intrigues de cour l'ont emporté. Je ne m'en étonne point, mais je me scais bon gré de l'avoir pensé comme Mme de Chamillart peut m'estre témoin que je luy ay dit, et de n'avoir point cru voir les cieux ouverts en songeant que j'estois le gendre bien-aimé du secrétaire d'estat de la guerre et du controlleur général des finances, dans le temps le plus difficile qui fust jamais, et qu'à trente ans je commandois une armée avec approbation, malgré l'envie. Quelque mareschal de France qui eust eu le régiment des gardes, j'aurois trouvé la distinction juste par l'usage où l'on est de déférer à l'âge; je ne craignois que ce coup; il est arrivé ; la leçon est belle.

J'ay, grâces à Dieu, l'esprit et le cœur faits de façon que j'en profiteroy. Je suis pénétré des bontés que Sa Majesté a eu pour moy et de ce qu'elle a bien voulu demesler, dans les égaremens de ma jeunesse qui n'ont pourtant jamais esté qu'à un degré très-pardonnable, que je n'estois pas indigne de le servir et que j'avois des talents dont on pouvoit faire usage. Je désire de pouvoir luy sacrifier ma vie avec utilité, mais si les bons événemens cessent d'accompagner mes démarches, je me contenteroy de vivre avec l'estime simple que peut s'attirer un homme qui n'est pas chargé d'affaires publiques. Voilà mon plan, rien ne le dérangera, pas mesme l'amitié que j'ay pour vous. Je ne puis dire davantage; ça esté pour moy une consolation de me souvenir que Mme la duchesse de Guiche est de vos intimes amies. Je ne crois pourtant pas qu'elle vous ait fait confi-

dence de l'adresse avec laquelle elle a conduit cette affaire. Croyés-moy, mon cher beau-père, quoyqu'aussi peu propre que vous à de certains manèges, je m'y connois mieux, et si vous continués d'avoir confiance à des gens dont les caractères flatteurs et insinuants dénotent la fausseté ordinaire aux courtisans, vous en serés souvent la dupe. Je ne pensois point à la charge de capitaine des gardes du corps; je suis frustré pour jamais de celle que je désirois avec empressement; ainsi mes vues sont bornées. Vous ne m'avés point parlé dans vostre lettre de celle de colonel général des dragons; si le Roy me faisoit l'honneur de me la donner, marqués luy, je vous prie, de la reconnoissance sans luy témoigner trop de joye, mais je vous prie instamment de ne la luy pas demander. Je vous diroy pour vous développer mon cœur sur tout, que si l'année prochaine je ne sers pas en chef, je remercieroy parce que je ne pouroy pas penser que l'on croye mes services nécessaires. Contés sur ce que je vous dis; l'humeur n'y a point de part. Je scay que j'ay en vous le plus estimable et le plus aimable des hommes pour ami; je mets ce bonheur au-dessus de tout. Croyés-le, si vous voulés me rendre justice.

J'ay pris toute la part possible à la perte que vous venés de faire de M. de Coigni (1); vous l'aimiés tendrement, cela suffit pour m'affliger ; mais, outre cela, je luy connoissois une probité bien rare dans

(1) Robert-Jean-Antoine de Franquetot, comte de Coigny, était lieutenant général, directeur général de la cavalerie et chevalier de Saint-Louis. Il mourut à Conigsmakeren, près Thionville, le 10 octobre 1704.

le pays que vous habités, et j'estois en commerce de lettres et d'amitié avec luy.

Je vous asseure que l'honnesteté que j'ay eu pour M. de Vendosme n'a eu de but que de faire ce que je croyois le plus convenable ; la val d'Aost ne m'auroit donné ny inquiétude ny embarras ; il n'y peut rien arriver, hors que les Suisses ne se déclarassent contre le Roy, ce qui est hors de toute vraysemblance.

Je ne puis m'empescher de vous dire un mot sur les louanges données en plein conseil. Le seigneur Juppiter a sceu dorer la pilule, mais il y a un proverbe italien qui dit : « chi ti loda, e non ti dona, ti coyona ». Cependant, j'ose dire que le Roy ne doit pas s'étonner que son ministre ne trouve pas aisément des millions dans un temps aussi difficile, quand il aura pour luy aussi peu de considération et qu'il luy donnera des dégousts aussi marqués. Songés, je vous prie, que Monsieur le vidame d'Amiens (1) a eu la compagnie des chevaux légers de la garde. M. de Beauvilliers et M. de Chevreuse ont fait pour le plus indigne des sujets ce que n'a pu faire le premier ministre pour un homme auquel le public accorde du mérite. Je crois que la cour ne laisse pas d'en estre surprise. Adieu, mon cher beau-père ; aimés moy toujours et je seroy dédommagé ; mais je scauroy vivre pour moy quand je ne

(1) Louis-Auguste d'Albert de Luynes, fils du duc de Chevreuse et de Jeanne-Marie Colbert, né le 20 décembre 1676, fut d'abord connu sous le nom de vidame d'Amiens. Au mois d'octobre 1711, la seigneurie de Chaulnes fut érigée en sa faveur en duché-pairie. D'abord sous-lieutenant des chevau-légers de la garde en 1702, il avait obtenu une compagnie en 1704.

pouroy vivre pour la gloire. Faites vostre fils secrétaire d'estat, et nous pourons ensuite estre tous deux tranquilles.

CXXV

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 16 octobre [1704].

M. de Dreux souhaitte passionément de servir avec moy et d'y faire mesme pendant cet hyver sa charge d'inspecteur. Je l'aime de tout mon cœur, et désire autant que luy que nous nous trouvions ensemble ; vous pouvés, si vous voulés, contenter vos deux gendres. Je vous demande pour seconde grâce de m'accorder une lieutenance de dragons dans un régiment qui ne coure point de risque d'estre réformé ; c'est pour un homme auquel l'amie de mon amie s'intéresse particulièrement. Je vous supplie de vouloir bien avoir cette petite attention le plus promptement qu'il vous sera possible. Je suis, mon cher beau-père, absolument à vous.

Le Duc de la Feuillade.

J'ay fait hier bonne mine en public et il ne vous reviendra point qu'il me soit rien échappé de mal à propos, mais je vous avoue que je n'ay pas fermé l'œil de toute la nuit et que j'ay le cœur serré. J'ay avec cela un gros rhume qui n'est pas diminué. Je me trouve trop sensible à ce revers de fortune ; j'en ay quasi honte ; je devrois desjà avoir passé au mé-

pris ; il est vray pour ma justification que cela seul pouvoit me toucher vivement; je vous l'avois dit et à Mme de Chamillart. Quand, à la cour, on ne prendra pas des mesures d'avance, on sera toujours trompé.

Je vous jure en honneste homme que j'ay pensé plusieurs fois cette campagne à cette préférence.

CXXVI

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 22 octobre [1704].

Je ne puis m'empescher de vous dire, mon cher beau-père, qu'il me paroist que vous vous estes bien pressé de faire avoir la charge de colonel général des dragons à M. de Coigni (1); il pouvoit suffisamment se ressentir des services de son père et de vostre protection sans une grâce si considérable. Il n'est pas, de vous à moy, de naissance à occuper un pareil employ et n'a aucun acquis. C'est un dégoust marqué pour tout le corps des dragons. Je ne parle pas par rapport à moy, quoy que toute charge de guerre soit honorable pour tout le monde et qu'elle m'eust peu convenir avec de certaines circonstances. Je ne suis point assés fol pour envisager présentement aucun établissement solide. Tout est possédé

(1) François de Franquetot, duc de Coigny, né le 16 mars 1670, nommé inspecteur général de cavalerie en 1703, devint maréchal de camp et colonel général des dragons en 1704. Saint-Simon constate, en effet, que Coigny obtint cette charge « par la protection de Chamillart ».

par des gens de mon âge ou par des pères qui sont à portée de faire avoir les survivances à leurs fils ; je ne vous demande pour toute grâce que de finir mon échange d'Aubusson et de m'obtenir quelque gouvernement ou quelque lieutenance du Roy à vendre qui puisse m'acquitter d'une partie de mes debtes, afin qu'il me reste de quoy vivre honnestement sans affaires, si les dégousts de la cour ou l'inconstance de la fortune à la guerre, me faisoient jamais prendre la résolution de me retirer, ce qui peut arriver, quelque peu d'envie que j'en aye. Adieu, mon cher beau-père; si vostre fils pouvoit estre demain secrétaire d'estat, je vous prierois de sortir aussy d'intrigue et de racheter Montfermé où nous chasserions ensemble. Croyés que je vous aimeroy toute ma vie avec la dernière tendresse.

Le Duc de la Feuillade.

Je vous répète encor qu'il ne vous reviendra pas que je me sois échappé en rien, mais je n'en ay pas le cœur moins pénétré de douleur, quand je songe que le plus sot homme du monde et le plus indignement intéressé l'a emporté sur moy, après une campagne où je puis dire avec vérité avoir rendu des services essentiels. Je suis juste, et je veux croire qu'il a de la probité et du courage, mais je n'ay jamais passé pour un frippon ny pour un poltron ; ainsi ces qualités ne peuvent l'élever au-dessus de moy. Je souhaitte de bon cœur qu'il rétablisse sa santé et jouisse longtemps de son bonheur. Mandés moi, mon cher beau-père, que vous m'aimés et je seroi parfaitement content ; mais pour tous les raisonnemens

de consolation et d'espérance pour l'avenir, je vous supplie simplement d'avoir égard aux recommandations que je vous feroy cet hyver en faveur des officiers du mérite desquels je vous répondroy.

CXXVII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 26 octobre [1704].

M. de Bouzols (1) en second, mon cher beau-père, ne m'a pas moins surpris que M. de Coigni. Je ne vous parleroy plus de mon congé; je crois vous en avoir assés importuné. Je le recevroy avec plaisir quand il viendra. Du surplus, j'aimeroy toute ma vie mon cher beau-père, et désireroy avec passion la continuation de son amitié.

Le Duc de la Feuillade.

Je suis obligé de vous répéter encor que j'ay un besoin indispensable de quatre bataillons pour la Pérouse ou pour le blocus. Permettés moy de vous dire que je ne comprends pas pourquoy vous laissés six bataillons en Provence. M. le Grand-Prieur a mandé à M. de Vendosme qu'il n'en avoit point besoin; ne pouvés-vous point m'en envoyer un de ceux du Languedoc que vous luy aviés destiné et tirer les trois autres de Provence. Vous

(1) Louis-Joachim de Montaigu, marquis de Bouzols, né le 22 décembre 1662, nommé maréchal de camp en 1704, devint lieutenant général en 1708; il avait épousé, le 15 mai 1696, Marie-Françoise Colbert de Croissy, fille du ministre.

avés veu que j'ay fait passer à M. de Vendosme tout ce qui m'a esté possible. Si vous me laissés sans troupes, exposé à un mauvais évènement, je me corrigeroy une autre fois d'une bonne volonté si outrée, et je ne me dégarniroy pas en faveur d'un autre. Je suis persuadé que vous avés assés d'amitié pour moy pour donner vostre attention pour empescher que M. de Savoye ne chasse de la Pérouse et de la vallée de Saint-Martin les troupes que j'y ay establi ; et à l'égard du blocus, il est triste d'entendre tous les jours parler de partis qui courent le pays.

CXXVIII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 29 octobre [1704].

Je vous asseure, mon cher beau-père, que je suis plus philosophe et plus insensible aux événemens que vous ne le pensés ; mais regardés dans cette occasion ma vivacité comme celle d'un amant auquel on ravit sa maîtrese. Je ne désirois que la charge de colonel des gardes ; je m'en vois privé pour toujours selon toutes les apparences. Le premier mouvement est pardonnable en pareil cas ; je n'en veux plus parler, en pensant cependant avec fermeté que de certains dégousts et de certains malheurs me feront prendre sans peine le parti de la retraitte. Il n'en est pas temps. Ainsi, n'ayés pas peur que je tienne avec qui que ce soit aucun discours qui tende à faire croire que j'en aye l'intention. Je scay bien

que c'est un pas auquel il faut estre entièrement déterminé avant de témoigner en avoir envie. Adieu, mon cher beau-père ; croyés que si vostre tendre amitié pour moy ne s'amortit jamais, rien ne peut m'empescher d'estre heureux ; ma conduite vous le prouvera toujours.

LE DUC DE LA FEUILLADE.

Je ne puis me refuser de vous dire encor que j'ay impatience de vous embrasser.

CXXIX*

DE LOSIÈRES D'ASTIER, INGÉNIEUR, A CHAMILLART.

Au camp soubs Verrue, ce 6me novembre 1704.

Monseigneur,

Vous apprendrés avec plaisir la prise du fort de Guerbignan qui n'a pas esté autant difficile qu'elle le paraissoit. Je ne doutte pas que ce ne soit le grand dessein de S. A. qui a esté cause que les ennemis l'ont abandonné un quart d'heure avant que nos mines jouassent ; celle de la droite a fait un effet terrible et nous a tué ou blessé 100 hommes.

J'ay monté aud. fort après les grenadiers pour faire chercher leur mine et pour faire le retranchement, le parapet n'estant point à l'épreuve du canon de Verrue qui a beaucoup tiré sans nous tuer qu'un homme, bien que le front à plusieurs étages nous présente 48 embrasures.

Il est très facheux qu'il pleuve à verse, mais cela

ne nous empêchera pas de prendre la place, et par ce que j'en ay recogneu aujourd'huy, je n'y vois aucune difficulté ; mais il faut que l'artillerie et les bombes y contribuent beaucoup.

Nous ouvrirons demain la tranchée, et nostre première parallèle sera très près de la place, ainsy que nos batteries qui d'abord battront en brêche ; nous sommes maistres de toutes les communications, et il n'y a aucun retranchement entre les ennemis et nous. Guerbignan ne m'a pareu éloigné de Verrue que d'environ 400 t.

J'ose me flatter, Monseigneur, que cette affaire sera conduite de manière que vous serés content de nostre diligence et de nostre application à bien faire ; S. A. vous a témoigné l'estre beaucoup. Je m'estimerois très-heureux sy mon zelle et la bonne volonté que j'ay pour le service pouvoit m'attirer l'honneur de vostre protection.

M. le duc de Savoye doit bien avoir de l'obligation au mauvais temps ; je ne crois pas qu'il reste au delà du Pô. Il laissera deux bataillons dans Verrue et peut-estre un à Cressentin, que nous luy prendrons.

J'ay l'honneur d'estre, Monseigneur, avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Losières d'Astier.

CXXX*

LE DUC DE GRAMONT A CHAMILLART.

A Madrid, ce 16e novembre [1704], à 9 heures du soir.

Je rouvre mon paquet, Monsieur, pour vous dire que j'ay encore une lueur d'espérance pour notre affaire de Gibraltar. Vous en jugerés, Monsieur, par copie cy jointe de la lettre de Renaud que je me donne l'honneur de vous envoyer (1), comptant bien qu'elle vous fera plaisir. Si notre batterie de douze pièces commence une fois à tirer, ce qu'on me promet pour le 14e, je ne désespère pas que la muraille de la courtine, qui n'est ny espaisse ny bonne, ne soit bientôt comme le bastion, après quoy le secours qui est entré dans la place n'étant pas fort considérable, l'on pouroit bien avoir gain de cause, car vous pouvés compter certainement que les Espagnols sont piqués au jeu, et que Villadarias ne balancera pas un moment de donner son assault. Vous serez ponctuellement averty de tout ce que je scauroy (2). [Je ne vous diroy rien de nouveau quand je vous assureroy de mon tendre et sincère attachement pour vous.

Le Duc de Gramont.

Sur cette lettre même, Chamillart a écrit la minute de sa réponse.

(1) Cette lettre manque. — Il faut lire, dans Saint-Simon, les détails biographiques qu'il donne sur cet officier de marine fort distingué, qu'on appelait alors « le petit Renault ».

(2) La fin de cette lettre seulement est autographe.

« Je vous rend milles grâces de vostre régularité à m'aprendre les nouvelles du siège de Gibraltar ; quoi qu'en puisse mander M. Renault, j'apréhende que cette entreprise ne finisse pas aussi heureusement qu'il seroit à désirer (1). Il fault de bonnes trouppes pour prendre une ville d'assault ; celles qui sont aux ordres de M. de Villadarias ne valent rien. »

CXXXI*

DE LOSIÈRES D'ASTIERS, INGÉNIEUR, A CHAMILLART.

Au camp soubs Verrue, ce 21me novembre 1704.

Monseigneur,

J'ay receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 9e de ce mois.

Par le plan cy joint (2) vous aurés la bonté de voir que nous faisons nostre chemin ; j'espère que nous serons bien tost au chemin couvert ; les déserteurs nous assurent qu'il est tout contreminé. Nous prendrons nos précautions là dessus et ne ferons rien que dans l'ordre.

Nostre canon va toujours fort lentement ; il n'y en avoit hier que 15 pièces en estat de tirer ; la batterie E tirera demain, la batterie F n'est pas

(1) Les prévisions du ministre se réalisèrent : n'ayant pu arrêter les secours que les alliés y firent pénétrer, les Français furent obligés de s'éloigner de Gibraltar, après six mois de siège.

(2) En outre du plan joint à cette lettre, nous avons sous les yeux, deux autres plans dressés par Losières d'Astier, les 12 janvier et 6 février 1705, représentant l'état du siège à ces dates.

encore commencée. Les ennemis font toujours gros feu qui, par la disposition de nos tranchées et par le soin que nous prenons de nous enterrer, ne nous fait pas grand mal.

Le petit plan de Verrue est pour vous donner une idée assés juste de nostre gauche et du pont des ennemis. La journée d'hier fust sy belle que nous avions lieu d'espérer que le beau temps continueroit; mais le brouillard a recommencé aujourd'huy, et sy espais qu'on n'y voit goutte, ce qui empesche nostre canon de tirer, et celluy des ennemis va toujours son train.

Ils ont fait une sortie, la nuit dernière, de cent hommes, par le front de leur chemin couvert; un moment avant d'en partir, un déserteur est venu nous en avertir. On s'est mis en estat de les recevoir, et [ils] sont venus à nous avec grand bruit; le commandant y a esté tué et 20 soldats; 15 se sont rendus à nous.

J'ay l'honneur d'estre avec un très profond respect,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Losières d'Astier.

CXXXII*

TARDIF, INGÉNIEUR, A CHAMILLART.

Au camp devant Verrue, ce 24 novembre 1704.

Monseigneur,

Je prends la liberté de vous rendre compte, par le plan cy joint, de l'attaque de cette place ; ceux qui vous en ont esté précédemment envoyés vous ont fait connoistre la situation ; vous avez pu remarquer, Monseigneur, que l'armée des ennemis estant à Crescentin, ayant communication à Verrue par plusieurs portes, les troupes qui sont pour la défense de la place sont relevées et rafraîchies de temps en temps. Il est encore à remarquer que le canon de la place est supérieur au nostre, et que lorsque nous en avons vingt pièces en batterie, peu de temps après il y en a une partie de démontée. J'adjouste encore, Monseigneur, que n'ayant pas assez de troupes pour investir la place ny mesme pour faire deux attaques, nous sommes obligés de nous en tenir à celle que ce plan représente, qui est exposée à tout le feu de ce front, ne pouvant luy causer aucune diversion. Cependant, nous espérons estre incessamment logés sur le chemin couvert et faire en sorte d'y establir une batterie qui sera moins exposée. Les déserteurs nous disent qu'ils ont fait des fourneaux et poussé des rameaux jusque sous le glacis, ce qui nous obligera à faire des puits, de distance à autre, pour les éventer. Quoyque nostre canon n'ait quasi battu, jusqu'à présent, que ces dé-

fenses, le front de l'attaque commence à s'écorcher, et s'il n'estoit pas suffisant pour faire bresche, nous aurons recours à la mine. Ç'auroit bien esté le meilleur expédient s'il n'y avoit eu qu'une enceinte, mais comme il y en a plusieurs, il faudroit considérablement de temps pour en faire à toutes. Je vous supplie très humblement de croire que j'ay en mon particulier toutte l'attention qu'on peut avoir à ce qui peut convenir à l'avancement de ce siège, estant à portée, jour et nuit, d'y faire tout ce qui peut y contribuer.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

TARDIF.

CXXXIII

LE DUC DE LA FEUILLADE A SA FEMME.

A Grenoble, ce 25 novembre [1704].

Je suis las de vous écrire, Madame ; je voudrois bien qu'il me fust permis de vous aller voir. M. de Chamillart m'a mandé qu'il le désiroit fort, mais il ne me marque point positivement le temps auquel il m'enverra mon congé. Si je n'avois craint de luy marquer trop d'impatience, je l'aurois asseuré que M. de Savoye estant aussi foible qu'il l'est, le siège de Verrue n'influe en aucune façon de ces costés-cy. J'ay un nombre suffisant de troupes dans les

vallées et elles sont assés bien establies présentement pour n'avoir rien à craindre. A l'égard de la Savoye, nous en tenons les deux portes ; ainsi M. de Savoye ne peut y tenter aucune entreprise. La seule chose qu'on auroit peu appréhender estoit que les Suisses eussent assés de complaisance pour nos ennemis pour les laisser assembler chés eux un corps assés considérable pour essayer d'entrer en Savoye ; mais il me paroist, par les lettres de M. de Chamillart, qu'il ne croit pas que les Suisses monstrent autant de partialité, et de plus, quand j'ay approfondi tous les avis qu'on m'a donné de l'arrivée de M. de Miremont et de ses projets, je n'y ay entreveu aucune apparence de réalité.

Je crois, toute réflexion faite, que puisque je me suis laissé aller à faire un si long raisonnement, vous devés monstrer cette lettre à M. de Chamillart, laquelle le déterminera peut estre à me procurer un prompt retour. Adieu, Madame; conservés moy vostre amitié et faites mes complimens à Mesdames vos sœurs et à Monsieur vostre frère.

CXXXIV

LE DUC DE LA FEUILLADE A SA FEMME.

A Grenoble, ce 26 novembre [1704].

Je vous asseure, Madame, que j'ai bien de l'impatience d'avoir l'honneur de vous voir, et que je recevroy mon congé avec un sensible plaisir (1). Je

(1) La Feuillade, dit Saint-Simon, arriva à Paris au commencement de janvier 1705, fut présenté au Roi par Chamillart, et reçu en conquérant.

ne doute pas que M. de Chamillart ne soit accablé d'affaires, et il est certain que les temps deviendront tous les jours plus difficiles. Je conviens qu'une bonne et solide paix seroit bien désirable, mais il n'y a de moyen d'en avoir une de cette espèce qu'en faisant la guerre avec succès. C'est à quoy il faut travailler en prenant des mesures justes et en se servant des gens capables de servir utilement. Ce sera une grande consolation pour moy de pouvoir parler librement à M. de Chamillart sur la situation présente.

A l'égard de mon appartement, je vous remercie de la bonté que vous avés eu de le faire perfectionner; je n'y feroy pas grande dépense en meubles jusqu'à ce que j'en puisse jouir plus tranquillement. Je suis très-sensible aux soins que le pauvre abbé s'est donné pour faire réussir mes mines; je luy en témoigneroy volontiers ma reconnoissance. Adieu, Madame, conservés moy vostre amitié. Je la mérite par mon tendre et respectueux attachement pour vous.

Je pars demain pour aller faire un tour de quelques jours au blocus de Montmélian.

CXXXV

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Pont-chara ce 28 novembre [1704].

Vous m'avés rendu la vie, mon cher beau-père, en m'assurant que mes extravagances n'ont point diminué vostre amitié ny vostre confiance pour moy.

Je crois pouvoir vous répondre que les événemens qui pouront m'intéresser le plus vivement pendant le cours de ma vie ne me feront point tomber dans un pareil égarement. Je suis très-aise que vous en ayés fait confidence à M^lle^ de Lillebonne, car comme je ne puis croire que vous l'ayés fait sans avoir une connoissance parfaite de sa discrétion de la seureté de son commerce, je suis charmé qu'elle soit devenue de vos amies à ce point, et je feroy mon possible pour augmenter en elle les sentimens avantageux qu'elle m'a paru avoir pour moy. Enfin, nos amis et nos ennemis doivent estre les mesmes, et je suis trop attaché à mon cher beau-père pour me séparer jamais en rien de luy. J'ai bien de l'impatience de vous entretenir sur la campagne prochaine, et je serois bien mortifié de rester sans occupation brillante. Adieu, mon cher beau-père; je vous embrasse de tout mon cœur.

Je ne vous réponds point sur l'article de M. de Quintin (1); je ne crois pas que vous soyés jamais en balance entre nous deux. J'y souhaitterois quasi de l'égalité, tant je désirerois qu'il pust vous donner la satisfaction que vous mérités; mais il n'y a point d'étoffe et par conséquent nul retour à espérer, quand mesme le pas qu'il a fait seroit réparable.

Je monte à cheval dans le moment pour aller visiter les lignes que je fais faire autour de Montmélian; il est certain que cette place bien resserrée comme elle va estre, ne peut demeurer plus d'un an

(1) Guy-Nicolas de Durfort, duc de Lorges, beau-frère de La Feuillade et gendre de Chamillart.

sans se rendre ; par tous les avis que j'ay, il y a tout au plus du bled pour ce temps-là.

CXXXVI*

DE LOSIÈRES D'ASTIER, INGÉNIEUR, A CHAMILLART.

Au camp soubs Verrue, ce 1er décembre 1704.

Monseigneur,

Le plan cy joint vous fera voir l'estat de nos tranchées, qui seroit bon sy la pluye continuelle ne les emplissoit d'eau et de boue et ne nous faisoit souffrir une fatigue très-considérable. Nostre infanterie commence à la ressentir, et il n'est pas possible que des hommes puissent y résister longtemps.

Nous sommes environ à 15 toises de la palissade, et comme le chemin couvert est tout contreminé, nous avons poussé trois mines pour éventer celle des ennemis. Le centre et la gauche sont à 3 et à 5 toises en avant; le terrain estant très-dur, on n'y doit pas compter ; la droite a 10 toises, et sera preste du 4 au 5, s'il n'arrive nul accident. Nous la ferons jouer et nous logerons sur l'angle ; tout cela est fort long, et j'aurois esté du sentiment d'aller un peu plus viste.

Nostre artillerie n'a encore fait nul effet ny n'en fera, ce qui est bien fâcheux ; elle ne tire point du tout, j'en ay esté persuadé avant le siège.

Le Pô ayant crû considérablement la nuit avant la dernière, le pont des ennemis a esté tout emporté ; il ne nous paroist mesme pas qu'il y aye aucun ba-

teau de reste. Hier au matin, nous fûmes avec S. A. examiner quel avantage nous pourrions tirer de cet inconvénient, et après avoir bien considéré le terrain, nous n'avons rien peu faire de mieux que de proposer une batterie de deux ou trois petites pièces au bord de la rivière, afin d'empêcher la descente d'autres bateaux; mais par la scituation dont elle est, et à la faveur de la nuit, difficilement nous réussirons.

Le même accident est arrivé au pont de la Doria; je ne say sy c'est pour avoir des bois afin de refaire les d. ponts que les ennemis découvrent les bâtiments de Verrue.

La bombe qui mit le feu environ à 50 barils de poudre qui estoient derrière les batteries, tua ou blessa 80 hommes; sans le mauvais temps et avec une plus nombreuse et meilleure artillerie, nous eussions rompu la communication de Cressentin et fait une attaque entre le donjon et celle où nous sommes, le terrain n'estant pas tout à fait difficile.

J'ay l'honneur d'estre avec un très profond respect,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Losières d'Astier.

CXXXVII

DE SAINT-LOUIS, INGÉNIEUR, A CHAMILLART.

Au camp devant Verrüe, le 1er décembre 1704.

Monseigneur,

Vous trouverés ci-joint le plan (1) de Verrue avec les attaques, sur lequel vous verrés que la dernière parallèle est environ à 15 toises de la palissade du chemin couvert. Il y a trois mines qui travaillent, celle de droite est à 10 toises, et dans peu on commencera de travailler aux rameaux, en sorte que dans quatre jours elle sera faite. Celle du centre est à 3 toises, à cause qu'on trouve le roc, et celle de la gauche n'est pas plus avancée, le terrain estant de même.

La pluye continue depuis cinq ou six jours; à peine les travailleurs qui sont à la tranchée peuvent-ils égouter le camp, relever les tranchées, et avec toute la diligence qu'on fait, il y a de l'eau jusqu'aux genoux. Jugés, Monseigneur, la peine qu'on a; les rivières ont tellement grossi, que le pont des ennemis qui estoit sur la Doria a esté emporté aussi bien que celui qui communique de Cressentin à Verrue.

Nostre canon ne peut point servir à cause de la pluye, faut espérer que le beau tems viendra, et je

(1) Manque.

ne manqueroi pas, Monseigneur, de vous rendre compte de tout ce qui viendra à ma connaissance.

J'ai l'honneur d'estre avec un très profond respect,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

SAINT-LOUIS.

CXXXVIII

LE DUC DE LA FEUILLADE A CHAMILLART.

A Grenoble, ce 7 décembre [1704].

Vous verrés assés, mon cher beau-père, par les fréquentes recommandations que je vous fais, que je ne me lasse point de vous importuner pour faire du bien. Pardonnés moy d'avoir mal pris ce que vous m'aviés écrit sur M. de Masselin, mais je suis bien éloigné d'estre assés déraisonnable pour croire que tout ce que je vous demanderoy puisse réussir. J'espère seulement de vostre amitié que vous recevrés mes sollicitations en bonne part et que vous rendrés service quand vous le pourés à ceux que vous en trouverés dignes.

Je suis très-sensible à la vivacité que M^lle^ de Lillebonne vous a marqué sur l'événement qui m'a fait trop de peine. J'avoue que j'ay désiré que vous ne luy eussiés pas fait confidence de mon égarement; quelque bonne opinion que j'aye de sa pro-

bité et quelque confiance que j'aye en son amitié, j'ay trouvé que j'avois trop de tort pour que tout autre que vous en fust informé. Je suis mesme persuadé que vous ne désapprouverés pas ce sentiment quand vous y aurés réfléchi; je vous connois cependant trop sage et trop rempli de discernement pour restreindre l'ouverture de vostre cœur. Je vous permets les deux sœurs et toute autre que vous jugerés le mériter; les deux sœurs me sont chères par elles-mesmes, mais j'aimeroy toujours tout ce que vous aimerés. Pour parler de choses plus sérieuses par rapport à l'Estat, j'espère que le prince Eugène n'empeschera pas la perte de son cousin. Je crois en une demie heure de conversation pouvoir vous persuader aisément que l'Europe entière ne peut pas le sauver, que le Roy ne doit écouter de sa part que des propositions de paix très-avantageuses et qu'il doit cet exemple éclatant à sa vengeance. Il n'est pas question que M. le Grand-Prieur se batte; il faut qu'avec une armée égale, il n'épargne rien pour se prévaloir de la bonté des postes en y joignant l'art à la nature. Moyennant ces précautions, Turin sera au Roy à la fin de juin au plus tard. Je ne tiens pas qu'il fust impossible que Nice et Montmélian eussent plustost le mesme sort. Adieu, mon cher beau-père; je connois trop l'estat violent où vous vous trouvés pour ne pas vous plaindre et ne pas admirer vostre courage.

Le Duc de la Feuillade.

CXXXIX*

TARDIF, INGÉNIEUR, A CHAMILLART.

Au camp devant Verrue (1), ce 12 décembre 1704.

Monseigneur,

Comme par un courier extraordinaire de Monsieur de Vendosme, vous avez esté informé du logement que nous avons fait sur le chemin couvert après en avoir chassé les ennemis, je ne puis que vous marquer sur ce bout de plan (2) le logement ainsy qu'il est ; les batteries de canon qui y sont marquées seront achevées aujourd'huy et le canon pourra bien tirer demain, celles des mortiers ont commencé de hier. Le mineur travaille à pousser les galeries A. B. C., celle cottée A passe par dessous le reversement de contrescarpe et va rendre en E, à la face de ce bastion ; celle qui est en B va à la galerie F, pour la destruire, afin que les ennemis ne puissent plus s'en servir ainsy qu'ils ont fait cy devant pour conduire des saucissons à plusieurs fougasses et mines qu'ils avoient sous le glacis. Je doutte cependant qu'ils en aient davantage, puisque, pendant cette pénultième nuit que j'estois de tranchée, il n'en a joué aucune. Celle qui est en C va à la face de la fausse braye, et ensuite à celle du bastion G.

C'est, Monseigneur, l'estat où sont actuellement les choses ; j'espère que nous travaillerons avec plus

(1) Note de Dupuy, commis au ministère : « On est arrivé devant la place le 14 octobre. »

(2) Manque.

de succès lorsque le canon sera en estat de nous ayder, ce qu'il n'a pas fait cy devant.

Je suis avec un très-profond respect,

Monseigneur,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

TARDIF.

CXL*

DE LANGRUNE, INGÉNIEUR, A CHAMILLART.

Au camp devant Verrue, le 19e décembre 1704.

Monseigneur,

Je prends la liberté de vous faire mes très-humbles remerciements de la croix de Saint-Louis que vous avés eu la bonté d'envoyer pour moy à Monseigneur le duc de Vendosme qui m'a fait l'honneur de me recevoir hier chevalier. Je feroy de mon mieux dans les occasions qui se présenteront à ce siège pour mériter la continuation des grâces du Roy et de l'honneur de votre protection. Le mauvais temps qu'il a faist depuis que je suis arrivé en ce pais icy m'a empesché de vous pouvoir envoyer plus tost le plan des attaques de Verrue aussy rectifié que l'est celuy cy joint, et de vous informer de tout ce qui se passe à ce siège. Vous aurés appris, Monseigneur, comme nous avons faist le logement de contrescarpe, la nuist du 8 au 9, dont j'ay esté chargé en chef. L'action n'auroit pas esté si vigoureuse qu'elle l'a

esté, s'il n'avoit pas esté manqué, la nuist précédente, faute d'une bonne disposition. Nous y avons réussy au gré de tous messieurs nos généraux, et quoyque les ennemis n'oublient rien pour nous en rechasser par les mines continuelles qu'ils y font jouer, nous y sommes encore aujourd'huy bien établis, et il n'est pas à douter que celle qu'ils ont fait jouer, la nuist passée, ne soit leur dernière. Il y a huict pièces de 24 sur le chemin couvert qui battent en brèche; nos canonniers commencent aujourd'huy à prendre le dessus sur le canon des ennemis qui leur a imposé jusqu'à présent. Nos mineurs qui, vont par dessous le fossé à la droite et à la gauche, se loger soubs le rempart de la place, n'en sont pas fort éloignés ; mais ils entendent les ennemis travailler auprès d'eux sur leur droite et sur leur gauche. Le bon succès dépend de leur vigilance ; mais ceux des ennemis sont en plus grand nombre que les nôtres et les préviennent toujours. J'ose vous asseurer, Monseigneur, que notre corps s'y distingue de manière que Monseigneur le duc de Vendosme en est très-satisfait, de même que tous messieurs les généraux. Je continueroy de vous informer de tout ce qui viendra à ma connaissance.

J'ay l'honneur d'estre avec un très-profond respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

De Langrune.

FIN DU PREMIER VOLUME

2
5160 4
299

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

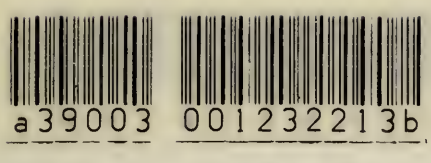
a39003 001232213b

DC 130 .C5A4 1884 V1
CHAMILLART, MICHEL.
MICHEL CHAMILLART, ETC

CE DC 0130
.C5A4 1884 V001
CCC CHAMILLART, MICHEL CHAMI
ACC# 1067088

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 10 07 06 4